-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives – VTR

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7e jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire
Mesdames les Conseillères

Messieurs les Conseillers

Gilles	BEAUDOIN
Françoise	DROLET
Charlotte	LUSSIER
Yvan	LECLERC
Pierre	ROY
Pierre	DUPONT
Émilien	LA BARRE
Claude	PÉLISSIER
Léo	THIBEAULT
Fernand	COLBERT
Henri-Paul	JOBIN
Georges	CÔTÉ

Procès-verbaux
17-12-84
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux des assemblées du 17 décembre 1984 soient adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983;
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984;

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier et d'ajouter certaines normes relatives à la hauteur, au volume, à la symétrie, à l'apparence et aux revêtements extérieurs, etc.
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 3 décembre 1984;

d) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984;
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

e) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

f) Amendement au règl. 186 concernant la circulation et le stationnement re: modification à l'article 45 concernant

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

le délai de sommation,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 17 décembre 1984;

g) Amendement au règl. 367 re: prévention des incendies modifications à l'article 139, stationnement dans les zones d'incendie,
avis donné par M. le Conseiller Pierre Roy,
à la séance du 17 décembre 1984;

h) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

i) Règlement prévoyant la confection des plans et devis pour le poste central du service de la sécurité publique et le paiement des honoraires professionnels et emprunt,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 17 décembre 1984;

j) Règlement prévoyant l'achat de sept (7) véhicules pour le service de la sécurité publique et emprunt,
avis donné par M. le Conseiller Pierre Roy,
à la séance du 17 décembre 1984;

Amendement au règl. 832 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement no 832 concernant le remplacement et le rabaissement de certaines conduites d'aqueduc, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7e jour de janvier 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier.

Amendement au règl. 894 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement no 894 concernant la construction d'une conduite d'égoût pluvial dans la côte du boul. Des Récollets, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7e jour de janvier 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin.

1-85
Compte rendu 17-12-84
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission permanente, lundi le 17 décembre 1984 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 5 - item 16 - 2e paragraphe:

Rayer le restant de la phrase de "refusée" jusqu'à la fin de la phrase et ajouter "acceptée".

Page 5 - item 19:

Rayer "Remerciements" et remplacer par "Lettre".

Page 7 - remarque no 9:

Rayer à partir de "les embauches" jusqu'à la fin de la phrase et remplacer par "le directeur général soit informer des embauches temporaires".

Page 7 - remarque no 10:

Rayer "Ste-Marie" et remplacer par "Ste-Julie".

ADOPTÉ

2-85
Règlement
16 (1979)-G
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 décembre 1984;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 16-G (1985) concernant l'établissement d'un marché-aux-denrées, aux fins de modifier les taux de location des espaces intérieurs et extérieurs et des étaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

3-85
Règlement
946
égouts
sanitaire
et pluvial
boul. Des
Forges
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 décembre 1984;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 946 (1985) prévoyant des travaux d'installation des services d'égouts sanitaires et pluviaux et de prolongement de la conduite d'aqueduc sur le boul. Des Forges et décrétant un emprunt au montant de 500 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

4-85
Règlement
903-A
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 décembre 1984;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

Que le règlement no 903-A (1985) amendant le règlement No 903 concernant l'installation des services municipaux sur les lots 200, 201, 202 et 203 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux fins d'ajouter des travaux à l'annexe "A" et d'augmenter la dépense et l'emprunt, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

5-85
Contrat ententes avec les Centres communautaires année 1985 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des protocoles d'ententes avec LE CENTRE LANDRY INC. et LE PAVILLON ST-ARNAUD INC., concernant l'accréditation de ces partenaires et l'identification des engagements entre la Ville et chacun de ceux-ci.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits protocoles d'ententes qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6-85
Contrat entente avec LA LIGUE CIVILE DE BASKET-BALL CLAUDE MONGRAIN Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ ~~PAR:~~ M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec LA LIGUE CIVILE DE BASKET-BALL CLAUDE MONGRAIN en vertu de laquelle la Ville s'engage à fournir soutien et service à la Ligue qui s'engage à promouvoir et développer le mini-basket à Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7-85
Contrat entente avec LE CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec LE CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE INC. en vertu de laquelle la Ville s'engage à collaborer à la réalisation de la finale régionale des jeux du Québec de la Mauricie/hiver 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8-85

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Demande au min. de l'Envi. travaux rue Du Collège Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministère de l'Environnement du Québec, l'approbation des plans et devis pour le remplacement de la conduite d'aqueduc rue Du Collège et autorise le Directeur des services techniques à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

9-85
Demande au min. de l'Envi. travaux secteur du Village Des Forges Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministère de l'Environnement du Québec, l'approbation des plans et devis pour le prolongement des conduites d'aqueduc et d'égoûts dans le secteur du village Des Forges et autorise le Directeur des services techniques à présenter ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

10-85
Budget supp. O.M.H.T.-R. Adoption

ATTENDU que l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières a adopté un budget supplémentaire pour l'année 1984 au montant de 65 524 $ pour le projet portant le numéro S.H.Q. 155-04-43140-002 Habitations Adélard Dugré;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve le budget supplémentaire de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières au montant de 65 524 $ pour l'année 1984.

ADOPTÉ

11-85
Appui pour continuité des services de maintien à domicile du réseau d'entraide à domicile du T.-R. Métropolitain inc. Adoption

CONSIDÉRANT les besoins de la population du territoire principalement au niveau des besoins d'aide de maintien à domicile pour les âgés, handicapés, malades chroniques, familles en difficulté;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie les démarches du Réseau d'Entraide à Domicile afin que cet organisme puisse continuer à offrir des services de maintien à domicile à la population du Trois-Rivières Métropolitain.

ADOPTÉ

12-85
Vente à Dame FLEURETTE SAMSON Adoption

VU l'offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste, édition du 24 novembre 1984;

ATTENDU que Madame Fleurette Samson a présenté la plus haute offre d'achat;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Dame FLEURETTE SAMSON les lots 185-122-1 et 185-123-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 12 050 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

13-85
Acceptation demandée à la Commission de protection du territoire agricole re: M. Pierre Lalancette Adoption

ATTENDU que M. Pierre Lalancette envisage d'aliéner et de construire une maison sur une partie du lot 30 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne située sur le boul. St-Jean à Trois-Rivières;

ATTENDU que ce lot n'est pas en culture, ni cultivable;

ATTENDU que le projet de construction proposé par M. Lalancette rencontre les normes du règlement de zonage 1982-Z de la Ville permettant la construction de maison unifamiliale sur le boul. St-Jean, sur des terrains d'une superficie minimum de 3000 mètres carrés;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières recommande à la Commission de Protection du Territoire agricole d'accepter la demande d'autorisation de M. Pierre Lalancette pour l'aliénation et la construction d'une maison unifamiliale sur une partie du lot 30 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne située sur le boul. St-Jean.

ADOPTÉ

14-85
Convention avec LES GESTIONS F. COLBERT INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec LES GESTIONS F. COLBERT INC. en vertu de laquelle celle-ci s'engage à exécuter les travaux de transformation des fosses septiques du secteur Du Fief au plus tard le 1er septembre 1985 advenant que la Ville n'ait pas exécuté les travaux de construction d'une conduite d'égout sanitaire sur le boul. Des Forges.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

M. le Conseiller Fernand Colbert s'abstient sur cette motion, ayant un intérêt personnel dans cette affaire.

ADOPTÉ

15-85
Sollicitation auprès de

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a sollicité Canadien Pacifique ltée depuis plusieurs années afin qu'elle remédie à l'aspect délabré de ses installations de la rue Ste-Julie à

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Canadien Pacifique re: travaux divers Adoption

Trois-Rivières et principalement de l'aspect et de l'état des clôtures;

ATTENDU que Canadien Pacifique ltée déménagera sous peu ses entrepôts et délaissera peu à peu en tout ou en partie ses entrepôts de la rue Ste-Julie;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite Canadien Pacifique ltée de procéder à la rénovation, réfection ou à la démolition de ses installations, entrepôts et clôture de la rue Ste-Julie;

Que la Ville sensibilise également Canadien Pacifique ltée du piteux état des tunnels St-Maurice et Laviolette dont l'infrastructure commence à être attaquée par la corrosion et l'effritement du béton, et dont l'apparence générale laisse grandement à désirer. La Ville sollicite que Canadien Pacifique exécute les travaux nécessaires pour remédier à cette situation.

ADOPTÉ

16-85 Suggestion à la SQAE re: engagement du consortium Pluritec ltée Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières suggère à la Société québécoise d'Assainissement des eaux que le corsortium Pluritec ltée et Vézina, Fortier, Poisson et associés soit engagé pour les travaux d'assainissement des eaux, sujet à la conclusion de l'entente entre la Ville de Trois-Rivières et le ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ

17-85 Comptes à payer liste bimensuelle Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Au 18 décembre 1984

Maurice Couture ltée:	
Réparation de la toiture et fenestration - pavillon de l'agriculture - terrain de l'exposition - paiement no 2 - retenue 10%	14 439,64 $
Remise de la dernière tranche de la retenue - parc Des Chenaux - aménagement	1 354,50
Installation d'une porte double - arrière-scène - Centre culturel - paiement no 2	700,00
Denis Beaumier ltée:	
Aménagement de bureaux - service des permis - rez-de-chaussée édifice François-Nobert - paiement no 1 - retenue 10%	8 202,60
Reconstruction de la place Champlain - paiement no 4	3 000,00
Excavation René Gélinas:	
Branchements de service 1984 - paiement no 6 - retenue 10%	14 629,50
Prolongement rue St-Joseph - ouverture de rue - paiement no 1 - retenue 10%	25 274,92
Branchements de service 1984 - paiement no 7 -	

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

retenue 10%	13 674,60
Pierre Rivard:	
Acquittement des droits d'auteur - nouveau symbole graphique - paiement no 1	500,00
Construction J.G. inc.:	
Reconstruction de la clôture - boul. St-Louis - paiement no 2 - retenue 10%	16 651,80
Plomberie St-Onge inc.:	
Pose de renforts soudés sur les membranes de toiture - hippodrome - paiement no 1	500,00
Construction G. Therrien inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - croix de l'Année sainte - réfection	2 519,25
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - bassin lac Milette	6 068,50
Remise de la première tranche de la retenue - am. parcs Hertel - A. Dugré	606,14
J.P. Doyon ltée:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - drainage Le Corbusier	472,50
Entrepreprises électriques Alpha inc.:	
Remise de la retenue totale - relevés usine de filtration	405,00
Continental asphalte inc.:	
Asphalte froid - réparation des rues	27 199,26
Thomas Bellemare ltée:	
Location de tracteur	609,00
Contrat de déneigement 1984-1985 - 1er versement (retenue 10% sur le total du contrat)	55 944,88
Société canadienne de sel ltée:	
Achat de sel (safe-t-salt)	22 180,22
Universal Go-Tract ltée:	
Achat d'un set de ponts avec traverses en caoutchouc	8 169,77
Saillant inc.:	
Achat de pièces	2 556,54
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 décembre 1984	24 627,48
Enlèvement des ordures - postes nos 1, 2 et 3 - du 1er au 14 décembre 1984	30,00
Gaétan Chorel:	
Contenants - parc Ste-Marguerite (factures égarées)	100,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - autogare, édifice des travaux publics, aéroport - novembre 1984	1 517,92
Contenants - hippodrome et centre Notre-Dame-de-la-Paix - novembre 1984	147,16
Contenants - parc Pie XII, Colisée - novembre 1984	368,90
C.P. ltée:	
Location de tuyaux et câbles souterrains	10,00
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert et cour municipale novembre 1984	2 225,35
Entretien spécial de [illegible] - novembre 1984	544,00
Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert et cour municipale décembre 1984	2 225,35
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - marché-aux-denrées - décembre 1984	2 696,03
Xérox Canada inc.:	
Frais d'entretien sur dactylo à mémoire 1984-1985	637,97
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - novembre 1984	224,97
Location de photocopieuse - pavillon de la jeunesse - novembre 1984	206,89

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

	Location de photocopieuse - loisirs novembre 1984	368,40
Laviolette auto location inc.:		
	Location d'auto - décembre 1984	474,15
Mediacom inc.:		
	Bulletin - autoroute 55 - décembre 1984	85,00
	Location d'un bulletin permanent - aéroport - décembre 1984	186,00
Cie Général électrique Canada ltée:		
	Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - sécurité publique - novembre 1984	982,35
IBM Canada ltée:		
	Programmes autorisés - décembre 1984, frais d'entretien - décembre 1984, achat de 2 écrans, achat de machines installées (plan IBM) - versement décembre 1984	8 785,20
Jolidata:		
	Achat de logiciels - gestion comptabilité et système comptes payables	7 000,00
	Achat d'une imprimante	9 801,01
CJBL informatique inc.:		
	Honoraires - système d'évaluation pour les bâtiments de ferme - du 1er au 12 novembre 1984	787,50
Sobeco inc.:		
	Honoraires - assurances de dommages - du 1er avril au 31 octobre 1984	3 517,58
	Honoraires services professionnels octobre 1984	14 695,00
Roméo Flageol:		
	Photos - retraités	14,50
Lionel Bellefeuille:		
	Cadeau - retraité	200,00
Roger Morrissette:		
	Cadeau - retraité	200,00
Roland Blanchette		
	Cadeau - retraité	200,00
Pitney Bowes:		
	Location de compteur postal - du 1er janvier au 31 mars 1985	115,10
S.P.A.M. inc.:		
	Appels de télépage - août et octobre 1984	75,00
APCHQ:		
	Cotisation annuelle - Jean-Louis Goneau	250,00
Cie canadienne de service de linge inc.:		
	Service de buanderie - hôtel de ville, aéroport, Centre culturel, Colisée, marché-aux-denrées, hippodrome, édifice des travaux publics novembre 1984	1 084,32
Robert Racine:		
	Service de vérification de ascenseurs - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque - novembre 1984	142,00
Contrôles Johnson ltée:		
	Contrat de service - facturation semi-annuelle	714,00
Garage René Lacombe inc.:		
	Frais de remorquage (cour municipale) novembre 1984	90,00
B.B. extermination inc.:		
	Inspection et traitement - décembre 1984, janvier et février 1985	75,00
Maurice Comeau:		
	Remboursement de dépenses - pompier auxiliaire - novembre 1984	47,00
Le Nouvelliste:		
	Publicité hippodrome - appels d'offres - demande d'appel de proposition de développement - vente de terrains	3 501,00
	Publicité hippodrome	81,00
	Avis situation financière de la municipalité - avis publics	1 413,00
Manoir du spaghetti inc.:		
	Achat de 20 litres de vin pour réception du 21 novembre 1984	78,12

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

Marché Victoria inc.:	
Achats divers	224,11
Madame Jeanne Paquin:	
Repas pour 18 personnes - 3 décembre 1984	123,75
Repas pour 18 personnes - 10 décembre 1984	146,25
Panier fleuri enr.:	
Fleurs Marie Thibeault (à l'hôpital)	27,25

SUBVENTION - CORVÉE-HABITATION - PREMIÈRE ANNÉE

Yves Martin	750,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Institut de police du Québec:	
Cours C.R.P.Q. - 1 candidat	100,00
Atelier des Vieilles Forges inc.:	
Location de deux stationnements - palais de justice - 2 véhicules - janvier à décembre 1985	480,00

HIPPODROME

Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - les 25 et 27 novembre 1984	278,20
Brink's Canada ltée:	
Transport d'argent - novembre 1984	440,00
J.P. Deshaies inc.:	
Livraison d'huile	187,83
Armand Kid Martel:	
Statistiques sur les conducteurs - du 4 mars au 9 décembre 1984	300,00
Télémédia CHLN 55:	
Publicité	340,00
Guy Pelletier:	
Solde de frais de représentation pour 1984	590,00
Salaires pour les semaines se terminant les 15, 22 et 29 décembre 1984	1 459,71
Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 25 novembre au 1er décembre 1984	389,28
Gilles Grenier:	
Service de disco-mobile - soirée des employés du mutuel le 8 décembre 1984	200,00
Imprimerie Art graphique inc.:	
Impression du programme no 103	592,46
Photo Lambert inc.:	
Services de TV en circuit fermé - novembre 1984, qualifications - novembre 1984 - crédit de 1 184,00 $ déduit en double	2 608,00
Reynolds radio:	
Location de base et mobile - décembre 1984	59,95
Sodic Québec inc.:	
Système de gestion du pari-mutuel novembre 1984	12 960,00
Cantrak:	
Location de camion avec chargeuse pour charger le fumier	800,00

LOISIRS

Pavillon Saint-Arnaud inc.:	
Participation de 1/3 pour les dépenses de promotion du centre Notre-Dame-de-la-Paix - automne 1984	156,48
Association hockey mineur Trois-Rivières:	
Frais des marqueurs - novembre 1984	464,00

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

Comité Traverse des âges inc.:
Subvention - décembre 1984 645,00

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:
Service de sécurité - du 18 au 24 novembre 1984 235,13
Service de sécurité - du 25 novembre au 1er décembre 1984 222,75
Tabagie Champoux inc.:
Journaux quotidiens - du 29 juillet au 1er décembre 1984 184,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1984

Réal Ayotte:
Responsable parcomètres - travaux publics
2 005 km 370,07
Transport d'employés 25,00
Roger Baril:
Contrôleur équip. - travaux publics
251 km 56,77
Léo Bellerose:
Responsable services aux citoyens - travaux publics
890 km 160,20
Frais de déplacement - Longueuil - colloque techniques en circulation 62,92
Jean Benoît:
Technicien en évaluation
291 km - octobre 1984 64,02
4 sorties 10,00
Raymond Bérubé:
Animateur en loisirs
54 km 12,73
Henri-P. Boisvert:
Technicien en génie civil - équipements & opérations (services communautaires)
260 km 60,45
Réjean Boucher:
Responsable alimentation en eau - usine de traitement d'eau
370 km 75,41
Roger Bruneau:
Directeur-adjoint - urbanisme
582 km 126,87
André Daviau:
Chef technicien - génie
1 604 km 295,64
Gaston Desaulniers:
Responsable - planification services auxiliaires - travaux publics
610 km 113,63
Josette Désilets:
Technicien - évaluation
40 km 8,80
Germain Déziel:
Ingénieur - génie
232 km 53,11
Lionel Duval:
Technicien en arpentage
923 km 168,99
Transport de l'équipement et du personnel 13.5 jrs 135,00
Marcel Duval:
Homme d'instruments - arpentage
296 km 70,82
Transport de l'équipement et du personnel 4.5 jours 45,00
Paul Duval:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

13 Préposé à l'entretien de l'aéroport - travaux publics
101 km 22,22

Normand Fournier:
Technicien - système d'information - services techniques
156 km 35,82

Rosaire Francoeur:
Journalier canalisation - travaux publics
410 km 97,07

Maurice Galarneau:
Aide-ingénieur - génie
821 km 165,94

Réjean Gendron:
Secrétaire des courses - hippodrome
26 sorties à 15,00 $ et 18 sorties à 8,00 $ - du 7 septembre au 7 décembre 1984 534,00

Renald Hamelin:
Technicien - urbanisme
306 km - du 16 octobre au 28 novembre 1984 69,87

François Hébert:
Inspecteur-calculateur - évaluation
140 km 32,06

André Laberge:
Technicien - urbanisme
344 km - octobre et novembre 1984 79,38

Benoît Landry:
Technicien stagiaire - évaluation
478 km 88,20

Léon Lemay:
Chef dessinateur - génie
8 sorties 20,50

Roger Loisel:
Surintendant - travaux publics
1 885 km 348,16

Yvon Massicotte:
Inspecteur-calculateur - évaluation
114 km 23,49
Repas 5,00

Constance Morrissette:
Préposée à l'entrée de données - évaluation
3 sorties 7,75

Luc Pagé:
Inspecteur-calculateur - évaluation
219 km 50,78

Gaston Pelland:
Commis d'utilité gnérale - trésorerie
8 sorties 20,25

Alain Perron:
Inspecteur-calculateur - évaluation
426 km 97,17
Repas 5,00

Michel Pellerin:
Surveillant travaux - génie
1 437 km 266,18

Pierre Pépin:
Technicien stagiaire - évaluation
1 617 km 324,01
Repas (6) 36,58

Yves Picard:
Animateur en loisirs
277 km 64,24

Alain Provencher:
Technicien génie civil - travaux publics
333 km 61,25

Yvon Ratelle:
Aide-ingénieur - génie
1 112 km 206,27
Transport de l'équipement et du personnel 21 jours 210,00

Robert Rousseau:
Surintendant - travaux publics

1 471 km	271
André Verville:	
Responsable parcomètres - travaux publics 1 764 km	325,64

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Georges Côté:	
Hull - colloque sur l'habitation par l'U.M.Q.	341,40
Jean-Louis Goneau:	
Dîner - journée d'information M.R.C.	9,50
Jean Lamy:	
Repas avec membre du Conseil les 5 et 19 novembre 1984	140,32
Richard Rioux:	
Trois-Rivières - congrès des juges municipaux	270,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	57,00
Juliette Bourassa	144,88
Madame Louise Goyette	59,89
Jean-Jacques Lacroix	96,84
René Monfette	430,24
René Monfette	503,07
René Monfette	561,29
Albert Morrissette	139,32
TOTAL	349 285,04

Du 19 au 22 décembre 1984

Denis Beaumier ltée:	
Réfection extérieure - Marina - Ile Saint-Quentin - paiement no 3 - retenue pour travaux insatisfaisants	6 206,00
Alpha inc.:	
Éclairage escalier Le Corbusier - paiement no 1 - retenue 10%	2 362,50
Québec combustion:	
Usine de filtration - construction d'un silo à chaux - paiement no 4 - retenue 10%	3 446,10
Panpierre inc.:	
Prolongement égout pluvial - boul. Jacques-Cartier - paiement no 1 - retenue 10%	22 624,52
Panpierre inc.:	
Aqueduc et drainage - rues Lacroix et Létourneau - paiement no 1 - retenue 10%	39 725,98
$	
Roger Bellemare et fils:	
Réfection de la toiture - poste de police no 3 - paiement no 2	2 756,84
Techni-Lab:	
Honoraires - contrôle en laboratoire des matériaux et rédaction des rapports - pavage neuf 1984 - du 29 octobre au 29 novembre 1984	3 052,00
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires - exécution de six sondages à la foreuse les 1er et 2 novembre 1984 - banque de terrains - boul. des Chenaux	1 700,00
Honoraires - contrôle de qualité des matériaux et	

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

des travaux - aqueduc et drainage lots 200-201-202 - les 1er et 27 novembre 1984	2 210,00
Laboratoire Choisy ltée:	
Honoraires - contrôle de la qualité des matériaux et des travaux - boul. Jacques-Cartier - collecteur pluvial - les 30 et 31 octobre 1984	417,00
Delmont construction ltée:	
Remise totale de la retenue - tunnel Laviolette	3 875,00
Massicotte & fils ltée:	
Remise partielle de retenue - reconstruction boul. Royal	73 859,66
Nedco:	
Achat de pièces	914,33
Saillant inc.:	
Achat d'ampoules	130,38
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - trésorerie - novembre 1984	266,06
Location de photocopieuse - services techniques, urbanisme, permis, évaluation, etc. - novembre 1984	408,10
IBM Canada ltée:	
Service d'entretien technique	1 860,36
Imprimerie St-Patrice inc.:	
Impression du bulletin municipal - décembre 1984	3 926,72
Impression du bulletin municipal - août 1984 - spécial du Pape	3 742,52
Bernard Solasse:	
Honoraires - frais d'arbitrage - part de la Ville	199,70
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - vente par Hôtel de Lido inc.	1 350,00

HIPPODROME

Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - le 9 décembre 1984	139,10
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 4 jours courses novembre 1984	1 157,04
Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 2 au 9 décembre 1984	203,05
Imprimerie Art graphique inc.:	
Impression du programme no 104	685,96

LOISIRS

Ligue de basketball Claude Mongrain:	
Subvention - arbitrage et appariteur	750,00
Les sports modernes enr.:	
Achat de flèches et encoches	68,67

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Denis Lauzière:	
Technicien génie civil - génie 640 km - novembre 1984	146,87
Luc Pagé:	
Inspecteur-calculateur - évaluation 101 km - décembre 1984	24,74

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:	
Montréal - cours en gestion et en management adapté aux administrateurs de cours municipales	333,00

LUNDI, LE 7e JOUR DE JANVIER 1985

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	431,12
René Monfette	551,09
TOTAL	179 524,41
GRAND TOTAL	528 809,45

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/JRD

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21e jour de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER

Procès-verbal
07-01-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 7 janvier 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983;

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984;

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984;

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;
Maintenu par M. le Conseiller Pierre Dupont;

Règlement
Travaux
d'aménagement
piste cyclable
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable (bandes cyclables) avec bordures dans certaines rues et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

Lu en Conseil, ce 21e jour de janvier 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet

Règlement remplacement 2 transformateurs usine de traite. d'eau Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant le remplacement de deux transformateurs à l'usine de traitement d'eau et la disposition du contaminant BPC et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de janvier 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

Travaux de rénovation salle J.-Antonio-Thompson Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de rénovation à la salle J.-Antonio-Thompson (agrandissement de la scène, agrandissement et rénovation de la place d'accueil, amélioration du système d'éclairage), appropriant à cette fin une subvention du ministère des Affaires culturelles, une subvention de la fondation créée à cette fin et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de janvier 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

ADOPTÉ

Règlement remplaçant le règl. 35 re: aliements etc. Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement remplaçant le règlement 35 concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publique.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de janvier 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

Règlement travaux dans divers parcs etc. Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux dans divers parcs, plateaux sportifs et bâtisses des services communautaires et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de janvier 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

18-85 Compte rendu

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

07-01-85
Adoption

ET RÉSOLU:

Que le compte-rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente le 7 janvier 1985, ajournée et prolongée le 9 janvier 1985, soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 4 - 6è paragraphe:

Ajouter un point après "circulation" et rayer "tel que proposé par le directeur général".

Page 6 - Item 7:

Ajouter après "Place Châteauguay": "M. Pierre Dupont suggère que la Ville paie 50% de la réclamation."

Page 6 - Item 10:

Après "20 ans d'existence" ajouter la phrase suivante "M. Pierre Dupont demande à connaître la contribution financière de la Régionale aux Fêtes du 350e".

ADOPTÉ

19-85
Règlement
186-H
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 décembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 186-H (1985) amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier l'article 45 fixant le délai de paiement des billets d'assignation, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

20-85
Règlement
367-1982-B
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 décembre 1984;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 367-1982-B (1985) amendant le règlement 367 concernant le prévention des incendies, aux fins de modifier l'amende prévue à l'article 139 quant au stationnement dans les zones d'incendie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

21-85
Règlement
832-A

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 janvier 1985;

Adoption

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 832-A (1985) amendant le règlement 832 prévoyant le remplacement et le rabaissement de certaines conduites d'aqueduc et décrétant un emprunt de 164 000 $ à cet effet, aux fins d'augmenter la dépense autorisée et l'emprunt de 116 000 $, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

22-85
Règlement
894-A
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 janvier 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 894-A (1985) amendant le règlement 894 prévoyant la construction d'une conduite d'égout pluvial dans la côte du boul. Des Récollets et décrétant un emprunt de 62 000 $ à cet effet, aux fins d'augmenter la dépense autorisée et l'emprunt de 34 000 $, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

23-85
Règlement
947
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 décembre 1984;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 947 (1985) prévoyant la confection des plans et devis ainsi que le paiement des honoraires professionnels, en vue de la construction d'un poste central pour le service de la sécurité publique et décrétant un emprunt au montant de 150 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

24-85
Règlement
948
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 décembre 1984;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

ET RÉSOLU:

Que le règlement no 948 (1985) prévoyant l'achat de sept (7) véhicules pour le service de la sécurité publique et décrétant un emprunt au montant de 80 000 $, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

25-85
Règlement
1982-Z-A-29
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 1984;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-29 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'amender l'article 3.1.4.1 dans le but de modifier et d'ajouter certaines normes relatives à la hauteur, au volume, à la symétrie, à l'apparence et aux revêtements extérieurs, leurs dimensions et la couleur pour les habitations unifamiliales jumelées, contigues et quadruplées, de même que pour les projets d'ensemble. Aussi, aux fins de modifier la hauteur maximum des habitations unifamiliales isolées dans la zone 9Ra9 pour les habitations ayant front sur la rue Place Vanier, de même que dans les zones 9Ra12, 9Ra14, 9Ra15, 9Ra16, 9Ra17, 9Ra18, 9Ra19 et 9Ra24, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

26-85
Contrat
protocole
d'entente
avec le
Ministère
des Affaires
culturelles
réaménagement
salle J.-Antonio-
Thompson
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend rénover et agrandir la salle de spectacles connue et désignée comme étant la salle J.-Antonio-Thompson;

ATTENDU que le ministère des Affaires culturelles du Québec assure la Ville de Trois-Rivières de son appui financier pour la réalisation de ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec le ministre des Affaires culturelles du Québec, en vertu de laquelle le ministre assure la Ville d'une participation financière maximale de 2 632 135 $ ou une somme équivalant à 80% du coût total admissible, selon la moins élevée des deux sommes, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle de spectacles J.-Antonio-Thompson.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

27-85
Contrat
délégation

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

de l'entretien et gestion des pavillons de quartiers et local de la Traverse des Âges Adoption

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, Directeur des services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des protocoles d'ententes avec:

- Les Loisirs St-Sacrement inc.
- Les Loisirs St-Michel des Forges inc.
- Les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.
- Les Loisirs Ste-Marguerite inc.
- L'Association sportive Ste-Cécile inc.
- Le Comité des Abitations Adélard-Dugré
- Les Loisirs St-Philippe de T.-R. inc.
- Le Comité de la Traverse des Âges

en vertu desquels la Ville délègue la gestion des pavillons de quartiers ainsi que du local de la Traverse des Ages du 1er janvier au 31 décembre 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits protocoles qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

28-85
Contrat protocole d'entente avec la Galerie du Parc inc. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et* ~~Monsieur Jacques St-Laurent, Directeur du service des loisirs~~, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA GALERIE D'ART DU PARC INC., pour la délégation de la gestion de l'animation du Manoir de Tonnancour, du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1986.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

29-85
Transfert du bail de l'Hôtel de Lido inc. par Canadien Pacifique ltée Adoption

ATTENDU qu'en décembre 1984, la Ville de Trois-Rivières a acquis de Hôtel de Lido inc. les lots 1455-2, 1456-1, 1465-3, 1466, 1467, 1468, 1469-1, 1470-2, 1470-3 et 2224-5 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que Hôtel de Lido inc. était lié à Canadien Pacifique ltée aux termes d'un bail daté du 9 décembre 1982;

ATTENDU qu'il y a lieu que Ville de Trois-Rivières assume ledit bail;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières assume un bail daté du 9 décembre 1982 entre Hôtel de Lido inc. et Canadien Pacifique ltée concernant:

"Une certaine parcelle de terrain faisant partie des terrains de Canadien Pacifique ltée au milliaire 82.37 de la subdivision de Trois-Rivières, Ville de Trois-Rivières, comté de Trois-Rivières, Province de Québec."

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention de

cession et transfert le bail entre Hôtel de Lido inc. et la Ville, Canadien Pacifique ltée étant intervenante.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

30-85
Mainlevée en faveur de Construction Roland Beauchesne inc. re: lot 186-77
Adoption

ATTENDU que le 20 septembre 1984 la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. le lot 186-77 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions, sanctionnées par une clause résolutoire et que l'acquéreur a satisfait aux exigences de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à Construction Roland Beauchesne inc. de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 355 310, en autant seulement qu'ils affectent le lot 186-77 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Léo Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

31-85
Mainlevée en faveur de CONST. GILLES CHAÎNÉ INC.
Adoption

ATTENDU que le 3 octobre 1984 la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. les lots 186-96 et 181-1-159 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions, sanctionnées par une clause résolutoire et que l'acquéreur a satisfait aux exigences de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à Construction Gilles Chaîné inc. de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 355 516, en autant seulement qu'ils affectent les lots 186-96 et 181-2-159 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

32-85
Subdivision ptie lot 200 rue Lamy Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.-g., en date du 17 décembre 1984, montrant la subdivision d'une partie du lot 200 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, située rue Lamy, appartenant à Parc Isabeau inc. et donnant effet aux lots 200-66 à 200-70 inclusivement.

ADOPTÉ

33-85
Politique administrative Adoption

ATTENDU la politique administrative concernant les MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT du service de l'information et des relations publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative no 8-85-1 intitulée "MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT" du service de l'information et des relations publiques, soit adoptée à toutes fins que de droit.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

34-85
Adjudication de l'émission d'obligations 4 865 000 $ Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 4 865 000 $, avis qui a paru le 5 janvier 1985;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Lévesque, Beaubien inc.	98.502	294 000 $	10.00	1986	11.6077
Wood Gundy ltée		325 000 $	10.25	1987	
Merrill Lynch		357 000 $	10.50	1988	
Royal Securities		363 000 $	10.75	1989	
		2 286 000 $	11.00	1990	
		1 240 000 $	11.75	1995	
Banque Nationale du Canada	98.36	294 000 $	10.00	1986	11.6452
Tassé et ass.ltée		325 000 $	10.25	1987	
Banque d'épargne		357 000 $	10.50	1988	
de la Cité du dist.		363 000 $	10.75	1989	
de Montréal.		2 286 000 $	11.00	1990	
Bache inc.		1 240 000 $	11.75	1995	
Geoffrion, Leclerc inc.	98.26	294 000 $	10.00	1986	11.6716
		325 000 $	10.25	1987	
		357 000 $	10.50	1988	
		363 000 $	10.75	1989	
		2 286 000 $	11.00	1990	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

		1 240 000 $	11.75	1995	
Molson, Rousseau ltée	98.17	294 000 $	10.00	1986	11.6955
Brault, Guy, O'Brien inc.		325 000 $	10.25	1987	
McNeil, Mantha inc.		357 000 $	10.50	1988	
Walwyn, Stodgell, Cochran Murray ltd		363 000 $	10.75	1989	
Richardson, Greenshields du Canada ltée		2 286 000 $	11.00	1990	
		1 240 000 $	11.75	1995	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque Beaubien inc., Wood Gundy ltée et de Merrill Lynch Royal Securities ltée s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que cette soumission n'est pas conforme à l'avis de demande de soumissions soit quant au taux d'intérêt soit quant aux échéances;

CONSIDÉRANT d'autre part qu'il serait avantageux dans les circonstances pour la VILLE DE TROIS-RIVIÈRES d'accepter cette soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la VILLE DE TROIS-RIVIÈRES à vendre de gré à gré les 4 865 000 $ d'obligations à Lévesque Beaubien inc., Wood Gundy ltée et de Merrill Lynch Royal Securities ltée aux conditions énumérées dans leur offre ci-haut, à savoir:

294 000,00 $ à 10% échéant en 1986.

325 000,00 $ à 10.25% échéant en 1987.

357 000,00 $ à 10.50% échéant en 1988.

363 000,00 $ à 10,75% échéant en 1989.

2 286 000,00 $ à 11% échéant en 1990.

1 240 000,00 $ à 11.75% échéant en 1995. Prix: 98.502.

ADOPTÉ

35-85
Modification des règlements re: émission d'obligations
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de 4 865 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant
482	18 000 $
504	36 900 $
511	55 900 $
512	859 000 $
514	16 000 $
517	111 500 $
517-A	63 500 $
518	141 300 $
520	227 400 $
526	313 500 $
528	36 300 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

534	121 900 $
540	23 100 $
1-AL-1	24 700 $
875	64 000 $
881	290 000 $
883 (883-A)	385 000 $
884	308 000 $
885	57 000 $
890	300 000 $
892	27 000 $
898	780 000 $
902	357 000 $
904	93 000 $
916	100 000 $
918	55 000 $
	4 865 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 4 865 000 $:

1. Les obligations seront datées du 25 février 1985;

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 25 août et le 25 février de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";

5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

36-85
Modification terme d'emprunt re: émission

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

d'obligations
Adoption

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 4 865 000 $, fait en vertu des règlements numéros: 482, 504, 511, 512, 514, 517, 517-A, 518, 520, 526, 528, 534, 540, 1-AL-1, 875, 881, 883 (883-A), 884, 885, 890, 892, 898, 902, 904, 916 et 918, la Ville de Trois-Rivières doive émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 25 février 1985), en ce qui regarde les amortissements annuels et capital prévus pour les années 6 à 10 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements ci-haut mentionnés, sauf les règlements 904 et 918;

- dix (10) ans (à compter du 25 février 1985), en ce qui regarde les amortissements annuels et capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 875, 884, 892, 898, 902 et 916,

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

37-85
Entente avec l'Ass. des Policiers et Pompiers et M. Roger Croteau re: appel dans la cause Guy Lapolice
Adoption

ATTENDU le jugement rendu par l'Honorable Juge Jacques Lacoursière de la Cour Supérieure dans le dossier 400-05-0001325-787 du district judiciaire des Trois-Rivières.

ATTENDU la possibilité d'appel dudit jugement et qu'un tel appel est la continuité de l'action judiciaire déjà instituée.

ATTENDU la résolution 135-75 adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 12 mars 1979.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

RECONNAÎTRE le droit du constable Roger Croteau d'en appeler dudit jugement, tant sous l'aspect de la demande principale que sous l'aspect de la demande en garantie, et ce aux mêmes conditions que celles contenues dans la résolution 135-79 adoptée par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 12 mars 1979, conditionnellement à ce qu'une entente intervienne entre les parties (La Ville de Trois-Rivières et Roger Croteau) relativement à la date d'audition du grief déposé par l'Association des policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières inc. à ce sujet.

ADOPTÉ

38-85
Choix des architectes re: rénovations salle J.-A.-Thompson
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend exécuter des travaux de rénovation à la salle J.-Antonio-Thompson;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne les architectes Michel Bigué et Marcel Lord pour confectionner les plans et devis en vue des rénovations de la salle J.-Antonio-Thompson, le mandat restant à être défini par les parties dans un contrat ultérieur.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ADOPTÉ

39-85
Choix des ingénieurs re: rénovations salle J.-A.-Thompson Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend exécuter des travaux de rénovation à la salle J.-Antonio-Thompson;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne la firme Pluritec ltée pour agir comme ingénieurs-conseils, pour préparer les plans et devis relevant de leur compétence, en vue des rénovations de la salle J.-Antonio-Thompson, le mandant restant à être défini par les parties dans un contrat ultérieur.

modifié par la résolution 42-85

ADOPTÉ

40-85
Choix des consultants aménagements scéniques salle J.-A.-Thompson Adoption

ATTENDU que la Ville entend exécuter des travaux de rénovation à la salle J.-Antonio-Thompson;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne la Société scénographique Sanche pour agir comme consultant dans les aménagements scéniques dans le cadre des travaux de rénovation de la salle J.-Antonio-Thompson, le mandat restant à être défini par les parties dans un contrat ultérieur.

ADOPTÉ

41-85
Choix des architectes poste de police central Adoption

ATTENDU que la Ville entend procéder à la construction d'un poste de police central;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne Jean-Louis Caron jr et Michel Pellerin pour confectionner les plans et devis en vue de la construction d'un poste de police central, le mandat restant à être défini par les parties dans un contrat ultérieur.

ADOPTÉ

42-85
Choix des ingénieurs poste de police central Adoption

ATTENDU que la Ville entend procéder à la construction d'un poste de police central;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne la firme Pluritec ltée pour agir domme ingénieurs-conseils, pour préparer les plans et devis relevant de leur compétence en vue de la construction d'un poste de police central, le mandat restant à être défini par les parties dans un contrat ultérieur.

ADOPTÉ

43-85
Demande d'aide

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède à l'intérieur du service de l'informatique les ressources humaines et

aux min. Affaires municipales et de l'Énergie et des Ressources Adoption

matérielles pour établir un système d'information à référence spatiale;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire implanter un système d'information urbaine à référence spatiale (S.I.U.R.S.) à l'intérieur des divers services municipaux;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède à l'intérieur du service d'arpentage les ressources humaines et matérielles pour confectionner et conserver les éléments de la base géographique urbaine (B.G.U.);

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède depuis 1978 une entente de responsabilité pour les points géodésiques, deuxième élément de la B.G.U.;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède un service des permis et inspections informatisé et que les différents permis sont rattachés spatialement;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède une matrice graphique intégrée informatisée;

ATTENDU que les travaux d'arpentage et de génie sont rattachés au réseau géodésique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande une aide aux ministères des Affaires municipales et de l'Énergie et des Ressources pour implanter un programme de mise en place d'un système d'information urbaine à référence spatiale (S.I.U.R.S.).

ADOPTÉ

44-85 Comptes à payer décembre 1984 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois de décembre 1984 pour la Ville au montant de 4 440 892,01 $ et pour l'Hippodrome, au montant de 35 377,00 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

45-85 Entente avec min. Affaires culturelles re: étude d'aménagement d'un musée patrimonial Adoption

ATTENDU qu'un comité a été formé pour l'étude d'aménagement d'un musée dans le secteur patrimonial de la vieille prison de Trois-Rivières;

ATTENDU que ce comité est composé de représentants de la Ville de Trois-Rivières et de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

ATTENDU que le Ministre des Affaires culturelles du Québec entend apporter une contribution financière à la réalisation d'une telle étude;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une entente avec le MINISTÈRE DES

AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC en vertu de laquelle celui-ci s'engage à verser une subvention de 40 000 $ à la Ville afin que celle-ci et les partenaires qu'elle désignera, réalisent une étude d'aménagement d'un musée patrimonial à Trois-Rivières, dans le secteur de la vieille prison.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

46-85
Suspension de
Eugène Verronneau
Adoption

ATTENDU que le constable Eugène Véronneau a contrevenu à diverses dispositions du code de déontologie soit:

1.- d'avoir sciemment négligé et/ou refusé de procéder à un barrage de route après en avoir reçu l'ordre de son officier le 4 août 1984, contrairement aux dispositions de l'article 3, paragraphe 2-a);

2.- d'avoir falsifié des documents du service de la sécurité publique à savoir, la formule d'activités quotidiennes (F-353) du 4 août 1984, ainsi qu'une formule intitulée "Barrage de route" (F-98), contrairement aux dispositions de l'article 3, paragraphe 3-d);

3.- d'avoir signé une déclaration et d'avoir prêté serment sur la véracité d'une déclaration en la sachant fausse, contrairement aux dispositions de l'article 3, paragraphe 3-e);

4.- d'avoir négligé de fournir une prestation de travail normale après en avoir été requis le 4 avril 1984 et après avoir été placé sous observation pour une période de 4 mois, contrairement aux dispositions de l'article 3, paragraphe 2-a);

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le constable EUGÈNE VÉRONNEAU soit et est suspendu sans solde pour une période de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente, en rapport avec les faits et accusations ci-haut relatés.

ADOPTÉ

47-85
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 12 janvier 1985

Panpierre inc.:	
Aqueduc et drainage - lots 200-201-202 - secteur Gervais-Quessy - paiement no 3 - retenue 10%	74 789,28 $
Aqueduc et drainage - banque de terrains - phase 8 - Place René-Matteau - paiement no 1 - retenue 10%	87 362,21
Excavation René Gélinas:	

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

Prolongement - aqueduc et égout - rue P.E.-Neveu - paiement no 1 - retenue 10%	12 539,70
Pavages Moto ltée:	
Remise de retenue de 5% - scarification de la chaussée rue Sainte-Cécile	897,89
Jean-Louis Caron:	
Honoraires - plans, devis et demande de soumission - réparation au stade de baseball - phase II	2 021,91
Brunelle inc.:	
Achat de pantalons d'hiver - sécurité publique	10 272,00
Saillant inc.:	
Achat de pièces	290,64
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des ordures - du 16 au 31 décembre 1984	24 627,48
Enlèvement des ordures - postes nos 1, 2 et 3 - du 15 au 28 décembre 1984	30,00
BGH Planning Services inc.:	
Honoraires - surveillance partielle des travaux de construction des lots 200-201-202 - du 30 octobre au 13 décembre 1984 (95%)	10 925,00
CJBL informatique inc.:	
Honoraires - copies de dossiers sur rubans - décembre 1984	595,00
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radio-communication - sécurité publique - décembre 1984	982,35
IBM Canada ltée:	
Service d'entretien technique - le 29 novembre 1984	321,30
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - exposition - du 28 août au 30 novembre 1984	202,79
Location de photocopieuse - bibliothèque - 6e versement de 12	652,93
Location de photocopieuse - cour municipale - 7e versement de 12	167,89
Location de photocopieuse - usine de traitement d'eau - 7e versement de 12	167,89
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - novembre 1984	156,03
Cardinal Paul-Émile Léger:	
Souper bénéfice - sinistrés de l'Éthiopie	50,00
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers - novembre et décembre 1984	1 374,52
Jean-Guy Perreault:	
Allocation versée pour formation au D.G.P.I. (session de formation pour devenir pompier-instruction) - solde à verser	210,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - décembre 1984	240,00
Studio Régent enr.:	
Achat de films et développements des photos - évaluation	392,71
Le Nouvelliste:	
Publicité hippodrome (moins crédit de 107,60 $ au service des loisirs)	367,60 $
Avis cueillette des déchets - avis public - appel d'offres	1 198,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	505,70
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - Madame Léo Thibeau	38,15
Fleurs - Robert Massicotte	32,70
Madame Jeanne Paquin:	
Réception des Fêtes - le 28 décembre 1984	357,50
18 repas - le 17 décembre 1984	156,38

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

Lucie Bérubé - deuxième année	500,00
Maurice Rousseau et Lise Chevalier - deuxième année	500,00
Jean-Marcel Mailhot et Johanne Trudel - première année	750,00
Roger Houle - première année	750,00
René Hébert - première année	750,00
Victorin Voyer - deuxième année	500,00
Constance Magnan - première année	750,00
Charles Jutras et Claudine Leblanc - première année	750,00
Liliane D. Villemure - première année	750,00

HIPPODROME

Brink's Canada ltée:	
Transport d'argent - décembre	80,00
Sodic Québec inc.:	
Système de gestion du pari-mutuel - les 2 et 9 décembre 1984	2 880,00
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 2 jours courses - décembre 1984	578,52
Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 9 au 15 décembre 1984	207,26
Voyageur inc.:	
Service de messagerie - novembre 1984	185,60
Le Monde du harnais:	
Publicité	225,00
Télémédia CHLN 55:	
Publicité	686,80

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 2 au 8 décembre 1984	222,75
Service de sécurité - du 9 au 15 décembre 1984	231,00
Service de sécurité - du 16 au 22 décembre 1984	222,75
Service de sécurité - du 23 au 29 décembre 1984	123,75
Publi-Design enr.:	
Montage de dessins et d'écriture sur le thème de Noël	32,68
Animation thème de Noël	41,73
Productions Specta inc.:	
Traite bancaire	58,29
Animation bibliothèque des jeunes (Noël) - concours de dessins - exposition	611,62
Publicité animation bibliothèque des jeunes	222,60
Lancement de livres - vin	67,70
Pucet et fils:	
Reliures de volumes	686,00
Importation danse musique:	
Achat de disques	114,65
Sam the Recordman:	
Achat de disques	236,93
Polysons 120652 Canada inc.:	
Achat de disques	95,11
Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie:	
Fourniture de jeux de fiches pour 1984 - 3e versement	1 100,00 $
Magazine Justice inc.:	
Abonnement pour un an	9,00
Société canadienne d'édition D.I.:	
1 série Bricolage auto et moto	610,00
Filliol:	
Souscription - collection en continuité (1 Mayas)	85,00
Réjean Hould:	
Achat de 2 cahiers historiques	16,00
U.Q.A.M.:	
Achat de 3 revues "Voix et Images"	17,10
Marathon magazine:	
Achat de 7 revues	17,50
Louise Lavoie Maheux:	

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

Achat de 2 livres d'art	100,00
Éditions E.L.V.Q. ltée:	
Achat de volumes	28,50
Encyclopédies populaires inc.:	
Achat de volume	43,70
Librairie Bibliorama:	
Achat de volumes	434,75
Librairie Multi-service enr.:	
Achat de volumes	124,00
Librairie Clément Morin & fils ltée:	
Achat de volumes	2 825,03

EXPOSITION

I.A.F.E.:	
Achat du volume IAFE Manuel 1984	35,00
Marché St-Louis ltée:	
Achat d'épicerie - réunion agriculture	93,43
Au Palais du chinois inc.:	
Repas-réunions - agriculture	108,85
Le Pro-jac ltée:	
Repas-réunions	135,67
U.Q.T.R.:	
Utilisation du matériel de l'université pour l'Expo 1984 - matériel perdu - nettoyage du tapis du gymnase	1 165,50
Arshire Breeders Association of Canada:	
Date sur calendrier Ayrshire - 30 juillet 1984	25,00

ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE

Crémerie des Trois-Rivières	58,25
Crémerie des Trois-Rivières	220,50
Larochelle & frère	9,98
Larochelle & frère	57,30
LPM supérieur inc.	371,28
LPM supérieur inc.	65,25
Produits Canadiana inc.	69,50
Agropur/Félicien Landry	89,70
Emballages Bettez inc.	59,95
Henri Bourgeois inc.	241,25
Centralco (1982) inc.	117,50
Den-Mart inc.	210,00
Grossistes Baie d'Hudson	478,92
C Yum Yum inc.	175,95

LOISIRS

Association arbitres de hockey de la Mauricie inc.:	
Frais d'arbitrage - novembre 1984	1 570,00
Centre Landry:	
Gestion de la pataugeuse du parc des Pins - 2e versement	200,00 $
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Travaux dans les parcs-écoles	179,98
Entretien ménager des parcs-écoles - novembre 1984	1 944,54

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DÉCEMBRE 1984

Jean Alarie:	
Secrétaire-administrateur - exposition agricole 785 km - octobre et novembre 1984	143,10
Réal Ayotte:	
Responsable parcomètres - travaux publics 1 566 km	297,55
Transport d'employés	25,00
Roland Bacon:	
Inspecteur - marché-aux-denrées	

435 km - 1er novembre au 3 décembre 1984

Roger Baril:
Contrôleur équipements - travaux publics
243 km 59,53

Léo Bellerose:
Responsable services aux citoyens - travaux publics
1 737 km 330,03

Jean Benoît:
Technicien en évaluation - évaluation
2 sorties 5,50
286 km 70,07

Henri-Paul Boisvert:
Technicien en génie civil - équipements et opérations (services communautaires)
263 km 59,88

Réjean Boucher:
Responsable alimentation en eau - usine de traitement d'eau
316 km 62,74

Jacques Chartrand:
Animateur en loisirs
1 139 km - du 24 août au 20 décembre 1984 259,15

André Daviau:
Chef technicien - génie
638 km 121,22

Gaston Desaulniers:
Responsable - planification services auxiliaires - travaux publics
304 km 57,76

Serge Dumas:
Technicien en évaluation - évaluation
3 sorties 8,25
138 km 33,81

Jean-Paul Duval:
Concierge-messager - greffe & archives
418 km 100,13

Lionel Duval:
Technicien en arpentage - arpentage
421 km 79,99
Transport de l'équipement et du personnel - 6 jours 60,00

Maurice Galarneau:
Aide-ingénieur - génie
703 km 133,57

Jean-Louis Goneau:
Directeur - permis et inspections
2 710 km - août à décembre 1984 534,55

Gilles Grenier:
Commis utilité générale - organistion & méthodes
405 km - novembre et décembre 1984 89,10

François Hébert:
Inspecteur-calculateur - évaluation
36 km 7,92

Gilles Héroux:
Dessinateur - arpentage
140 km - octobre, novembre et décembre 1984 33,92 $
Transport de l'équipement et du personnel - 2 jours 20,00

Michel Jutras:
Agent de projets - loisirs
51 km 12,49

André Laberge:
Technicien - urbanisme
322 km - octobre et décembre 1984 74,49

Michel Lacoursière:
Régisseur centre Notre-Dame-de-la-Paix - loisirs
268 km 64,16

Jean-Jacques Lacroix:
Directeur - évaluation
136 km - du 6 septembre au 3 décembre 1984 33,33
Dîner pour 2 personnes et dîner pour 5 personnes 90,26

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

Denis Lauzière:	
Technicien génie civil - génie	
608 km	148,96
Michel Lefebvre:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs	
125 km - du 23 novembre au 19 décembre 1984	30,62
Denis Lelièvre:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs	
163 km - du 23 novembre au 20 décembre 1984	39,93
Roger Loisel:	
Surintendant - travaux publics	
1 587 km	301,53
Jean-Maurice Massicotte:	
Inspecteur - hygiène et environnement - permis et inspections	
672 km	127,68
Maurice Paquin:	
Chef technicien - évaluation	
218 km	53,41
Fernand Pellerin:	
Inspecteur de chantiers - permis et inspections	
1 082 km	205,58
Michel Pellerin:	
Surveillant travaux - génie	
875 km	166,25
René Perron:	
Chef de service - équipements et opérations (services communautaires)	
185 km	40,63
Yvon Poirier:	
Directeur des travaux publics	
545 km	103,55
Alain Provencher:	
Technicien génie civil - travaux publics	
1 782 km	338,58
Yvon Ratelle:	
Aide-ingénieur - génie	
458 km	87,02
Transport de l'équipement et du personnel - 8 jours	80,00
Alain Ricard:	
Dessinateur grade 2 - arpentage	
18 sorties	48,25
Robert Rousseau:	
Surintendant - travaux publics	
1 027 km	195,13
François Roy:	
Agent d'information	
9 sorties	24,75
Renée Tardif:	
Technicienne - urbanisme	
216 km - novembre 1984	49,17

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Auberge des gouverneurs	104,73 $
Danielle Cantin:	
Réclamation pour frais de voyage et d'assignation - du 14 novembre au 10 décembre 1984	229,92
André Daviau:	
Québec - ministère de l'Environnement (assainissement des eaux)	56,52
André Laneuville:	
Repas avec invités - discussion obtention de nouvelles subventions et échange de commentaires sur de nouvelles précisions de la loi - applications de Loginove	50,00
Repas avec invité B.G.H. Planning	22,95
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec les membres du comité de gestion	98,05

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Claude Pélissier:
Hull - colloque sur l'habitation 339,52

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais	49,70
Madame Louise Goyette	64,07
Michel Lacoursière	153,12
René Monfette	407,39
René Monfette	694,12
René Monfette	384,86
TOTAL	266 492,36 $

Pour la semaine se terminant le 19 janvier 1985

Mich-O-Tomobiles:	
Achat de camionnettes neuves 1984	33 027,00 $
Trois-Rivières cimentiers:	
Remise de la première tranche de la retenue - trottoir et bordure 1984	6 292,77
J.C. Papillon et fils:	
Remise de la première tranche de la retenue - chaudière électrique - usine de filtration	802,01
Remise totale de la retenue - machine absorption - hôtel de ville	13 475,74
Excavation René Gélinas:	
Remise de la première tranche de la retenue - aqueduc et drainage - P.E. Neveu	696,65
Société canadienne de sel ltée:	
Achat de sel (safe-t-salt)	24 091,35
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Édifice des travaux publics, aéroport, autogare - décembre 1984	589,92
Groupe Sanibec:	
Service spécial d'entretien de fins de semaines - décembre 1984	680,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - décembre 1984	201,05
Location de photocopieuse - loisirs - décembre 1984	315,61
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - division des opérations - décembre 1984	484,25
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - Colisée, Centre culturel, hippodrome, aéroport, marché-aux-denrées, hôtel de ville, édifice des travaux publics - décembre 1984	902,20
Sobeco inc.:	
Honoraires pour services professionnels - novembre 1984	5 545,00
Publications Section, ACGIH:	
Achat du volume "Industrial Ventilation" - Germain Déziel	20,00 $
Michel Gervais:	
Remboursement de frais d'inscription au cours de technique d'enquêtes	30,00

HIPPODROME

Photo Lambert inc.:	
Services de TV en circuit fermé et qualifications - décembre 1984	304,00
Robert Vaugeois:	
Location de camion dix roues avec chargeuse et opérateur - pour fumier - les 7, 12, 17, 21, 28	

LUNDI, LE 21e JOUR DE JANVIER 1985

décembre 1984 et 5 janvier 1985	1 175,00
Association trot et amble du Québec:	
Banquet - 6 billets à 45,00 $	270,00
BIBLIOTHÈQUE	
Productions Specta inc.:	
Publicité - avis pour la période des Fêtes	95,40
Cartons invitation lancement	86,33
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DÉCEMBRE 1984	
Sylvie Boucher:	
Technicienne - urbanisme	
315 km - du 26 novembre au 28 décembre 1984	77,17
Paul Duval:	
Préposé à l'entretien de l'aéroport - travaux publics	
29 km	7,10
Pierre Pépin:	
Technicien stagiaire - évaluation	
231 km	56,59
Denis Ricard:	
Technicien - urbanisme	
286 km - novembre et décembre 1984	68,29
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
Claude Gendron:	
Achat du volume "Comment réussir une négociation"	14,10
Frais de déplacement - Québec - symposium de l'E.N.A.P.	172,75
Repas (4 personnes) - négociation convention collective des policiers	64,00
Albert Morrissette:	
Repas - réunion du comité de gestion et rencontre avec le directeur général de l'inspection des aliments - ministère de l'agriculture	168,00
Frais de déplacement - Montréal - comité de gestion, Industrie des courses à Blue Bonnets, Sodic	327,50
Allocation d'automobiles - pour l'année 1984 - 1 400 km	308,00
TOTAL	90 347,78 $
GRAND TOTAL	356 840,14 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/JRD

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4e jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
21-01-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,
Maintenu par M. le Conseiller Yvan Leclerc;

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,
Maintenu par M. le Conseiller Yvan Leclerc;

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

f) Règlement prévoyant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable avec bordures dans certaines rues,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 21 janvier 1985,
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

g) Règlement remplaçant le règlement 35 concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publique, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 21 janvier 1985;

h) Règlement prévoyant des travaux dans divers parcs, plateaux sportifs et bâtisse, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 21 janvier 1985;

Travaux divers
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement dans la ruelle Ste-Cécile, la réparation du mur de soutènement de la rue Plouffe, la reconstruction de la toiture du Pavillon 4-H au Parc Pie XII et la réparation de la Porte Duplessis au Parc de l'Exposition et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4e jour de février 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Yvan Leclerc

Amendement au règl. 461
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de modifier l'article 7.13 iii) concernant la rente des participants se retirant à l'âge de 65 ans avec 25 années de service, et aux fins de prévoir un supplément mensuel aux employés âgés de plus de 55 ans qui ont accepté de participer au programme de retraite anticipée offert par la ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4e jour de février 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Amendement au règl. 186
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier la teneur de l'article 104 concernant l'arrêt à un signal arrêt, de façon à le rendre similaire à l'article 326 du code de la sécurité routière.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4e jour de février 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

48-85
Compte rendu
21-01-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Que le compte-rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente le 21 janvier 1985, soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 4 - item 16.- 1er paragraphe:

Après "d'une période de probation de", changer "six (6) mois" par: "trois (3) mois".

Page 6 - item 30.- question no 1 - 1er paragraphe:

Après "subvention de" changer le chiffre de "26 000 $" par celui de "10 000 $" et changer le chiffre de "34 000 $" par celui de "18 000 $".

ADOPTÉ

49-85
Règlement
949
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 janvier 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 949 (1985) prévoyant le remplacement de deux (2) transformateurs à l'usine de traitement d'eau et la disposition du contaminant BPC et décrétant un emprunt au montant de 145 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

50-85
Règlement
950
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 janvier 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme le Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 950 (1985) prévoyant des travaux de rénovation à la salle J.-Antonio-Thompson (agrandissement de la scène, agrandissement et rénovation de la place d'accueil, amélioration du système d'éclairage), appropriant à cette fin une subvention du ministère des Affaires culturelles, une subvention de la fondation créée à cette fin et décrétant un emprunt au montant de 3 290 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

51-85
Contrat
modification
art. 2-c conv.
de gestion
fonds de pension
avec Trust
Général du

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jean Hélie soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un avenant à la convention intervenue avec TRUST GÉNÉRAL DU CANANA relativement à la gestion de la caisse de retraite du

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

Canada
Adoption

Régime de rentes des employés de la Ville de Trois-Rivières (règl. 461), ledit avenant ayant trait à la garde des valeurs du portefeuille par le fiduciaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

52-85
Contrat vente à LES CONST. JEAN-P. HAMELIN INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LES CONSTRUCTIONS JEAN-P. HAMELIN INC. l'immeuble suivant:

Les lots 186-119, 186-120, 186-121, 186-122, 186-123, 186-124, 186-125, 186-126, 186-127, 186-130, 186-131, 186-132, 186-133, 186-134 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières,

pour et en considération d'une somme de 10 220,86 $

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Hamelin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

53-85
Subdivision du lot 199 et rempla. des lots 199-212 à 199-216
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.-g., en date du 13 décembre 1984, montrant la subdivision d'une partie du lot 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et le remplacement des lots 199-212 à 199-216 dudit cadastre, situés boul. Hamelin, appartenant à la Corporation épiscopale catholique romaine de Trois-Rivières et à Parc Isabeau inc. et donnant effet aux lots 199-229 à 199-244 inclusivement.

ADOPTÉ

54-85
Modification de la réso. 571-84
Adoption

ATTENDU que le 3 décembre 1984, par la résolution 571-84, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières avait autorisé la vente des lots 181-2-162 à 181-2-165 à CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC.;

ATTENDU qu'une opération cadastrale effectuée en décembre 1984 a eu pour effet d'annuler ces lots;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nomenclature des lots dans la résolution 571-84 du 3 décembre 1984;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Que la résolution 571-84 soit et est modifiée en remplaçant les numéros de lots 181-2-162 à 181-2-165 par les numéros 186-95, 181-2-162, 181-2-166, 181-2-163, 181-2-168 et 181-2-169.

ADOPTÉ

55-85
Demande au ministère des Transports re: entretien pont Duplessis Adoption

ATTENDU que le pont Duplessis fait partie de la route 138 et possède un caractère provincial;

ATTENDU que ce pont est emprunté non seulement par les citoyens des environs, mais aussi par des voyageurs venant des quatre coins de la province et même de l'extérieur;

ATTENDU que depuis de nombreuses années, le gouvernement provincial, par le biais de ses ministères (Transports),mandatait et rémunérait la Ville de Trois-Rivières pour entretenir le pont Duplessis principalement durant la période d'hiver;

ATTENDU que le gouvernement entretient lui-même de nombreux tronçons de route passant sur le territoire de municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au Gouvernement du Québec de confier l'entretien du pont Duplessis à la Ville de Trois-Rivières contre rémunération.

ADOPTÉ

56-85
Modification réso. 28-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la résolution 28-85 relativement à une convention avec GALERIE DU PARC INC. au sujet du Manoir de Tonnancour, soit et est modifiée en changeant le nom de Jacques St-Laurent, Chef du service des loisirs, pour celui de Albert Morrissette, Directeur des services communautaires.

ADOPTÉ

57-85
Construction de trottoir ou chaîne en béton aux frais des propriétaires riverains Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de construire un trottoir et/ou une chaîne en béton sur certaines rues;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise la construction de 326,39 mètres de chaînes de béton, sur les rues suivantes: Du Fief, Chapais, Papineau, Frédéric-Poliquin, Place Aimé-Lefrançois, De Tonnancourt, et de 552,23 mètres de trottoirs, sur les rues Léon-Méthot, Louis-E.-Lacroix, Chapais, Boul. des Chenaux, Matteau, Père Daniel, St-Denis et 4e Rue, conformément à la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que ces trottoirs et chaînes en béton soient à la charge des propriétaires riverains.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

58-85
Nomination le comité technique chargé de conseiller la régie inter. pour l'assainis. des eaux Adoption

ATTENDU QUE suivant le protocole d'entente avec la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux, il y a lieu de sur former un comité technique qui conseillera la régie sur le choix des consultants, l'adjudication des travaux et sur le suivi des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que Monsieur le Maire Gilles Beaudoin et Monsieur Origène Bellemare, ingénieur, soient et sont nommés sur le comité technique chargé de conseiller la Régie intermunicipale pour l'assainissement des eaux; Monsieur le Conseiller Georges Côté agira comme substitut.

ADOPTÉ

59-85
Recommandation au min. de l'Éducation re: nombre de commissions scol. Adoption

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir centraliser un certain nombre de services, dont notamment celui de l'enfance en difficulté d'adaptation, certaines options professionnelles, l'éducation aux adultes, le service informatique et le transport;

CONSIDÉRANT qu'autant au plan administratif qu'éducatif, les contribuables de Trois-Rivières risquent de se retrouver avec de sérieuses difficultés financières qu'ils devraient éventuellement assumer;

CONSIDÉRANT l'avis du comité de parents de la Commission scolaire de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'avis du Syndicat des enseignants des Vieilles-Forges;

CONSIDÉRANT la position de la Commission scolaire de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Qu'il n'y ait qu'une seule commission scolaire intégrée sur l'actuel territoire de la Commission scolaire régionale des Vieilles-Forges.

ADOPTÉ

60-85
Abolition du poste de chef-inspecteur au serv. permis et inspections Adoption

ATTENDU qu'il n'est plus utile pour la Ville de conserver le poste de chef-inspecteur au service permis et inspections;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le poste de chef-inspecteur au service permis et inspections soit et est aboli à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

61-85
Laboratoires Choisy ltée désignée pour certains trav. re: prog.

ATTENDU que le consortium Pluritec ltée et Vézina, Fortier, Poisson et ass. recommande l'exécution de cinq (5) forages en rapport avec la préparation des plans préliminaires de l'intercepteur du boul. Des Forges, dans le cadre du programme d'assainissement des eaux;

d'assainissement des eaux Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de choisir une firme pour exécuter travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la firme LABORATOIRES CHOISY LTÉE soit et est désignée pour l'exécution de cinq (5) forages de 20 à 25 pieds de profondeur, avec analyse du sol, en rapport avec la préparation des plans préliminaires de l'intercepteur du boul. Des Forges, dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

ADOPTÉ

62-85
Modification réso. 39-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la résolution 39-85 adoptée le 21 janvier 1985 soit et est modifiée en remplaçant le paragraphe débutant par "Que la Ville de Trois-Rivières..." par le suivant:

"Que la Ville de Trois-Rivières désigne la firme Pluritec ltée pour agir comme ingénieurs-conseils pour préparer les plans et devis en structure, et la firme Vézina, Fortier, Poisson et associés pour préparer les plans et devis en mécanique et électricité, en vue des rénovations de la salle J.-Antonio-Thompson, le mandat de ces firmes restant à être défini par les parties dans un contrat ultérieur."

ADOPTÉ

63-85
La Société zoologique de la Mauricie inc. désignée re: pour organiser le concours "Villes, villages et campagnes fleuris" Adoption

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation invite les municipalités à participer au concours "Villes, villages et campagnes fleuris 1985";

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désigne LA SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE LA MAURICIE INC. pour organiser le concours "Villes, villages et campagnes fleuris 1985".

ADOPTÉ

64-85
Condoléances re: décès du Père Fernand Porter
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que c'est avec regret que Son Honneur le Maire et les membres du Conseil municipal ont appris le décès du révérend Père Fernand Porter de la communauté des Pères Franciscains.

Les membres du Conseil, profondément touchés de ce deuil désirent offrir aux membres de sa famille et de sa communauté l'expression de leurs sincères condoléances.

ADOPTÉ

65-85
Comptes à payer
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 26 janvier 1985

Denis Beaumier ltée:	
Remise de retenue - aménagement des bureaux - service des permis - édifice François-Nobert - paiement no 2	911,40 $
Roger Bellemare & fils ltée:	
Réfection de la toiture - poste de police no 3 - (supplément au contrat original) - paiement no 3	2 400,00
Guimond électrique inc.:	
Éclairage de rues 1984 - paiement no 2	29 536,20
Pierre Loranger enr.:	
Fabrication de mobilier intégré - service des permis - édifice François-Nobert - paiement no 1	5 325,00
C.P. ltée:	
Coût de protection pour la construction d'une nouvelle traverse publique - prolongement rue St-Joseph	1 251,74
Entreprises Camvrac inc.:	
Déneigement des secteurs Lambert, Ste-Thérèse et St-Michel-des-Forges - du 1er au 31 décembre 1984 - retenue 10%	69 622,57
Excavation René Gélinas:	
Remise de la première tranche de la retenue - prolongement rue St-Joseph	1 404,16
Entreprises électriques Alpha inc.:	
Remise totale de la retenue - éclairage escalier Le Corbusier	262,50
Construction J.G. inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - clôture boul. St-Louis	2 835,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location de scie à béton	349,89
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie - les 27 et 28 décembre 1984	1 736,00
Déneigement 1984-1985 - dû au 15 janvier 1985 - retenue 10%	55 944,88
Location de machinerie - les 4, 5 et 8 janvier 1985	2 918,00
Champlain excavation ltée:	
Location de machinerie - le 28 décembre 1984	360,00
Société canadienne de sel ltée:	
Achat de sel (safe-t-salt)	18 568,63
Béton vibré ltée:	
Achat de sections de regard, section de tête pour regard, cadre et couvercle, etc.	1 014,79
J.U. Houle ltée:	
Achat de tuyaux	456,62
Produits chimiques Handy:	
Achat d'aluminate de sodium liquide - usine de traitement d'eau	7 474,46
Auvitec ltée:	
Achat de projecteurs Altman et accessoires - Centre culturel	4 708,00
Calgon Canada:	
Achat de sacs de Calgon - usine de traitement d'eau	17 797,00
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 janvier 1985	24 627,48
Enlèvement des ordures - postes de police nos 1, 2 et 3 - du 31 décembre 1984 au 11 janvier 1985	30,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - décembre 1984 - centre Notre-Dame-de-la-Paix, parc Pie XII, Colisée, hippodrome	459,88 $

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

Mario Durand:	
Entretien ménager - postes de police nos 1, 2 et 3 - janvier 1985	3 250,00
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - marché-aux-denrées - janvier 1985	2 696,03
Xérox Canada inc.:	
Frais de photocopies - édifice des travaux publics - du 27 août au 14 décembre 1984	471,39
Location de photocopieur - édifice des travaux publics - 5e versement de 12	372,09
Laviolette auto location inc.:	
Location d'une fourgonnette - services techniques - décembre 1984	648,55
Location d'automobile - janvier 1985	474,15
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'automobile - du 3 janvier au 3 février 1985	422,92
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - loisirs, génie, opérations - décembre 1984	269,73
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - opérations, génie, loisirs - janvier 1985	753,98
La Belle Vision inc.:	
Location de câble pour TV - autogare - janvier et février 1985	28,49
Installation de FM - imprimerie	16,92
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque - décembre 1984	142,00
Chambre de commerce:	
Octroi - 1er versement	25 000,00
Pratte-Morrissette inc.:	
Primes - assurances générales - du 31 décembre 1984 au 31 décembre 1985	180 134,00
BGH Planning services inc.:	
Honoraires - expansion urbaine et centre-ville - 50% du montant forfaitaire	9 000,00
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers - décembre 1984	143,36
Frais de huissiers - taxe d'affaires	18,64
IBM Canada ltée:	
Programmes autorisés (janvier 1985), frais d'entretien (disques, contrôle bande magnétique, etc.) - janvier 1985	3 216,50
Location achat unité de disques - janvier 1985	1 143,24
Mediacom inc.:	
Location de bulletin permanent - aéroport - février 1985	186,00
Location de bulletin permanent - autoroute 55 - janvier 1985	85,00
Water Pollution Control Federation:	
Cotisation et abonnement à la revue - 1985 - Réjean Boucher (u.s. funds)	60,00
Association québécoise de techniques de l'eau:	
Cotisation 1985 - Serge Desjardins	40,00
American Public Works Association:	
Cotisation - février 1985 à février 1986 - Origène Bellemare (u.s. funds)	61,00
IAAO:	
Cotisation 1985 - Jean-Jacques Lacroix (u.s. funds)	19,00
CRD-04:	
Cotisation - novembre 1984 à novembre 1985 - 2 délégués	3 000,00
Association des préposés à l'outillage municipal:	
Cotisations 1985 - Guy Roussel et Roger Baril	100,00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

Publications du Québec:	
Publication - émission d'obligations	132,73 $
St-Maurice aéro club:	
Service de gérance - janvier 1985	390,00
Madame Gisèle Gauvin:	
Remboursement de frais de réparations de talus - responsabilité de la Ville	125,00
Bicybec ltée:	
Plaque permanente - bicyclette	3,35
Assurances F. Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverse des âges - janvier 1985	500,00
Marcel Lampron:	
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges - janvier 1985	280,00
Madame Jos Goulet:	
Location d'un abri au marché-aux-denrées - janvier 1985	50,00
Roger Baribeau:	
Location d'un espace dans une tour pour l'installation d'une antenne et d'un système électrique de radiocommunication - 1985	120,00
Succession A.J. Comtois:	
Location d'un espace au sous-sol d'un local situé au 1436, rue Notre-Dame pour l'installation d'une boîte électrique commandant l'éclairage des lumières de rues dans les environs - 1985	25,00
Maurice Comeau:	
Service de pompier auxiliaire - décembre 1984	47,00
Pitney Bowes:	
Contrat d'~~entre~~tien - balance postale - du 31 décembre 1984 ~~au 30 décembre~~ 1985	40,00
Studio Henrichon:	
Achat de film, développement, photos , frais de pose et de déplacement - ressources humaines	103,55
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - cour municipale - décembre 1984	198,00
Le Nouvelliste:	
Avis public	368,00
Appel d'offres - avis publics	541,50
Madame Jeanne Paquin:	
Repas - 20 personnes - le 7 janvier 1985	162,50
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	341,49

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Institut de police du Québec:	
Frais pour examens de promotions	735,00
Frais de cours de Droit I - 5 candidats	250,00
Frais de cours de technicien opérateur d'ivressomètre - 2 candidats	100,00
Frais de certificat en gestion policière - 1 candidat	100,00
Association des chefs de service d'incendie du Québec:	
Cotisation 1985 - Roland Alarie	50,00
Association des chefs de police et pompiers du Québec:	
Cotisation 1985 - Gérald Cholette	75,00

LOISIRS

Centrale alarme Mauricie:	
Reliage ligne directe haute sécurité - services du 10 décembre 1984 au 9 mars 1985 - pavillon Lambert, et centre Notre-Dame-de-la-Paix	150,00
Reliage ligne directe haute sécurité, contrôle des ouvertures et fermetures et maintenance - Marina - services du 1er janvier au 31 mars 1985	159,00
Reliage ligne directe haute sécurité - marché-aux-	

denrées - services du 14 décembre 1984 au 13 mars 1985	75,00
Reliage digital et contrôle des ouvertures et fermetures - aéroport - services du 1er octobre au 31 décembre 1984	114,00

LOISIRS (suite)

Madame Linda Paquet:	
Remboursement d'une carte de membre annuelle - badminton métropolitain	35,00 $
CopieXpress:	
Photocopies - décembre 1984 - centre Notre-Dame-de-la-Paix	21,10
Association du hockey mineur de Trois-Rivières:	
Frais des marqueurs - décembre 1984	429,00
Pavillon St-Arnaud inc.:	
Gestion des activités découlant du programme plein-air - parc Pie XII - 2e versement	2 000,00

Surveillance, entretien, programmatin et animation de la patinoire et/ou rond de glace, pose et enlèvement des bandes - 2e versement

Association récréative Normanville inc.:	
Parc-école St-Pie X	1 035,00
Association récréative St-Jean-Baptiste inc.:	
Parc-école Jacques-Buteux	2 300,00
Association sportive Ste-Cécile inc.:	
Parc Lemire	2 300,00
Centre Landry:	
Parc des Pins	2 050,00
Comité du boul. St-Jean inc.:	
Boul. St-Jean	1 925,00
Comité Adélard-Dugré:	
Parc Adélard-Dugré	2 300,00
Comité des citoyens Jean-Nicolet:	
Parc Cardinal Roy	2 300,00
Loisirs St-Jean-Brébeuf inc.:	
Parc St-Jean-de-Brébeuf	2 300,00
Loisirs St-Philippe inc.:	
Parc Pie XII	2 050,00
Loisirs St-Sacrement inc.:	
Parc-école St-Sacrement	2 300,00
Loisirs Ste-Marguerite inc.:	
Parc Ste-Marguerite	2 300,00
Loisirs Ste-Thérèse inc.:	
Parc Lambert	2 300,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Parc Isabeau et Centre des loisirs	4 350,00

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Services de sécurité - bibliothèque - du 6 au 12 janvier 1985	222,75
Services de sécurité - poste de police no 1 - du 23 au 29 décembre 1984	31,20
Services de sécurité - bibliothèque - du 30 décembre 1984 au 5 janvier 1985	123,75
Services informatiques:	
Saisie de données	11 207,50
Productions Specta inc.:	
Publicité dans Le Nouvelliste	210,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

René Bergeron:	
Technicien - urbanisme	

321 km - du 19 octobre 1984 au 3 janvier 1985	78,64
Sylvie Boucher:	
Technicienne - urbanisme	
64 km - du 8 au 15 janvier 1985	15,43
André Carbonneau:	
Commis - travaux publics	
3 sorties - décembre 1984	8,25

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Jean Fiset:	
Technicien génie civil - génie	
6 sorties - décembre 1984	16,50 $
Denis Lafrenière:	
Technicien génie civil - génie	
4 sorties - décembre 1984	11,00
René Tardif:	
Technicienne - urbanisme	
25 km - 4 janvier 1985	6,12
André Verville:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
1 412 km - décembre 1984	268,28

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Repas - salle J.-A.-Thompson	85,56
Montréal - réunion et souper avec Sodic	122,18
Germain Déziel:	
Montréal - séminaire IBM Place Ville-Marie	99,05
Claude Doucet:	
Montréal - rencontre des trésoriers des principales villes du Québec et des représentants de l'ordre des C.A. - étude et impact de la comptabilisation des frais d'échange de monnaie sur les émissions d'obligations en monnaie étrangère	84,74
Jean-Guy Gervais:	
Réception - déléguation de Vitoria, Espagne	189,55
Repas (3) - relations de travail	31,00
Jean-Jacques Lacroix:	
Nicolet - auditions devant le Bureau de Revision	61,34
Denis Ricard:	
Dîner avec invités S.H.Q.	12,45
Jacques St-Laurent:	
Repas - rencontre des présidents d'associations paroissiales de loisir	77,34

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	73,37
Juliette Bourassa	157,37
Jean-Louis Goneau	49,67
Madame Louise Goyette	80,22
Madame Louise Goyette	58,33
René Monfette	406,36
René Monfette	457,80
René Monfette	508,52
Albert Morrissette	147,56
Lucien A. Ouellet	85,53
TOTAL	534 265,77 $

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Pour la semaine se terminant le 2 février 1985

Pinet & fils:	
Réparation de draperies - service des permis - édifice François-Nobert - paiement no 1	285,00
J.C. Papillon et fils ltée:	
Système d'informatisation d'économie d'énergie - paiement no 2	998,00
J.P. Doyon ltée:	
Remise totale de la retenue - pluvial Jacques-Cartier	4 581,10 $
Remise totale de la retenue - banque de terrains - phase 7	5 280,51
Pépinière des Laurentides inc.:	
Travaux - parc de la Place d'Armes - retenue de 150 $	5 297,00
Paul-André Cloutier:	
Honoraires - surveillance de chantier et administration - parc de la Place d'Armes	125,00
Jean-Louis Caron:	
Honoraires - surveillance des travaux - réparation au stade de baseball - phase I	670,90
Rénovation Aqua inc.:	
Inspection d'égout par télévision - place De la Salle - paiement no 1	315,00
Thomas Bellemare ltée:	
Service de déneigement	913,00
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 16 au 31 janvier 1985	24 627,48
Enlèvement des déchets - postes de police nos 1, 2 et 3 - du 12 janvier au 1er février 1985	45,00
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - janvier 1985 - hôtel de ville, édifice François-Nobert, cour municipale	2 225,35
Mediacom inc.:	
Solde à verser sur facture # E10564	111,00
Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin:	
Subvention 1985	15 000,00
Chambre de commerce:	
Souper du 23 janvier 1985 - 2 couverts	32,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - janvier 1985	198,09
Location de photocopieuse - trésorerie - décembre 1984	197,52
Location de photocopieuse - hôtel de ville - décembre 1984	311,44
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - sécurité publique - janvier 1985	982,35
B.B. extermination inc.:	
Service de consultation - le 24 janvier 1985	12,00
IBM Canada ltée:	
Frais d'entretien - unité de traitement	15,82
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	16,44
H.Paul Proulx & ass.:	
Frais de huissiers	7,56
Philips:	
Réparation de traitement de texte - bureau du greffier	342,50
A.Q.T.R.:	
Inscriptions au colloque "Techniques de circulation" Yvon Poirier et Roger Bruneau	110,00
Journal des affaires:	
Renouvellement d'abonnement - Wilson O'Shaughnessy	44,95
Boeckh:	
Renouvellement d'abonnement - Jean-Jacques Lacroix	54,00
Les Éditions FM:	

Renouvellement - Mise à jour 1985 pour le code municipal - Jean Méthot	25,00
Wilson & Lafleur limitée:	
Renouvellement - service de mises à jour pour 1985 - cour municipale	30,00
Renouvellement - service de mises à jour pour 1985 - Wildon O'Shaughnessy	15,00
Berwick Ferguson Payroll Canada Ltd:	
Droit de service annuel - renouvellement pour 2 ans - trésorerie	340,00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis public	451,25 $
Probec 5 limitée:	
Avis public	464,14
Service de gestion industrielle G.R. inc.:	
Avis public	180,60
Madame Carole Genest:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 75 $	37,50
Madame Lyse Carbonneau:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 75 $	37,50
Francine Gauvin:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 40 $	20,00
André Rocheleau:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 50 $	25,00
Madame Jeanne Paquin:	
Repas - 16 personnes - le 21 janvier 1985	110,00
Buffet - 45 personnes - le 22 janvier 1985	195,53

HIPPODROME

Océanique systèmes d'information inc.:	
Location de télex - janvier 1985	216,91
Service financier Procan ltée:	
Location de mini-ordinateur, comp-tab & imprimante - 57e versement de 65 - janvier 1985	287,76
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droits - 10 programmes	1 400,00
Droits - licence	150,00
Droits pour immatriculation d'appareils - 1985	400,00
Télé St-Maurice inc.:	
Publicité	725,00

LOISIRS

Association de hockey mineur de Trois-Rivières inc.:	
Remboursement des inscriptions perçues - hockey mineur - 2e versement	4 492,50
Association des arbitres hockey de la Mauricie inc.:	
Frais d'arbitrage - décembre 1984	2 046,00

Gestion des bâtisses et/ou parcs - 1er versement

Association sportive Ste-Cécile	967,50
Comité des citoyens des Abitations Adélard-Dugré	340,00
Comité de la Traverse des âges	1 935,00
Galarie d'art du Parc inc. de Trois-Rivières	961,25
Loisirs St-Sacrement inc.	139,50
Loisirs St-Philippe	127,50
Loisirs St-Jean-Brébeuf	564,00
Loisirs Ste-Marguerite inc.	962,50
Loisirs des Vieilles Forges inc.	565,50
Pavillon St-Arnaud inc.:	
Gestion du parc Pie XII - 1er versement	13 020,00
Centre Landry:	
Gestion du parc Des Pins et du terrain St-Jean-Bosco - 1er versement	13 020,00

LUNDI, LE 4e JOUR DE FÉVRIER 1985

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

Michel Lefebvre:
Régisseur programmes sportifs - loisirs
266 km - du 27 décembre 1984 au 24 janvier 1985 — 65,17

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:
Montréal - Wabasso & S.G.F. — 101,60

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Gérard P. Brahic:
Montréal - réunion du comité de l'évaluation - U.M.Q. — 75,32 $
Victoriaville - rencontre avec les évaluateurs - projet de vente du système informatisé du service d'évaluation à la ville de Victoriaville et à la MRC d'Arthabaska — 37,00
Danielle Cantin:
Frais de voyage et d'assignation - cueillette de renseignements - du 10 au 22 janvier 1985 — 211,31
Claude Gendron:
Montréal - comité des relations de travail à 1'U.M.Q. — 76,05
Repas pour 3 personnes - rencontre de négociation - services extérieurs — 20,00
Jean-Jacques Lacroix:
Dîner pour 4 personnes - séances du Bureau de Revision — 40,04
Jean Lamy:
Québec - consultation auprès du contentieux du MAM - régime de pré-retraite — 86,15
Remboursement de petite-caisse — 81,00
André Laneuville:
Québec - application de Loginove dans les zones prioritaires - S.H.Q. — 66,15

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Réjean Boucher — 98,51
René Monfette — 532,36
René Monfette — 574,56

TOTAL — 109 116,67 $

GRAND TOTAL — 643 382,44 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/JRD

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18e JOUR DE FÉVRIER 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18e jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
04-02-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 4 février 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

f) Règlement prévoyant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable avec bordures dans certaines rues,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 21 janvier 1985,

g) Règlement remplaçant le règlement 35 concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre,

à la séance du 21 janvier 1985;
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

h) Règlement prévoyant des travaux dans divers parcs, plateaux sportifs et bâtisse,
avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier,
à la séance du 21 janvier 1985;

i) Règlement prévoyant des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement dans la ruelle Ste-Cécile, de réparation du mur de soutènement de la rue Plouffe, de reconstruction de la toiture du Pavillon 4-H au Parc Pie XII et de réparation de la porte Duplessis et décrétant un emprunt à cet effet,
avis donné par M. le Conseiller Yvan Leclerc,
à la séance du 4 février 1985;

j) Amendement au règl. 186 re: l'arrêt à un signal arrêt,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 4 février 1985;

Amendement au règl. 1982-C re: construction Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-C concernant la construction aux fins d'adopter, comme règlement municipal de construction applicable sur le territoire de la Ville, le code national du bâtiment 1980, édition française no (17303 F), publié par le Conseil national de la recherche du Canada, y compris les modifications et errata de janvier 1983 et les modifications de janvier 1984, ainsi que les modifications au code du bâtiment spécifiées à l'article 9 du décret 912-84, 11 avril 1984, Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitres S-3) et la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitres S.2.1.).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de février 1985.

(signé) M. le Conseiller Georges Côté

Règlement travaux au Pavillon St-Arnaud et au Centre Landry Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réfection des vestiaires et douches du Pavillon St-Arnaud et des douches du Centre Landry et/ou la participation financière de la Ville auxdits travaux et décrétant un emprunt à cet effet au fonds de roulement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de février 1985.

(signé) M. le Conseiller Claude Pélissier

66-85
Compte rendu 04-02-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente le 4 février 1985, soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18e JOUR DE FEVRIER 1985

Page 2 - item 9 - 3e paragraphe:

Ajouter à la fin du paragraphe après "subvention" "et qu'on s'en tienne aux critères que Corvée-Habitation avaient les années passées".

ADOPTÉ

67-85
Règlement
461-M
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 février 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 461-M (1985) amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de modifier l'article 7.13 iii) concernant la rente des participants se retirant à l'âge de 65 ans avec 25 années de service, et aux fins de prévoir un supplément mensuel aux employés âgés de 55 ans et plus qui ont accepté de participer au programme de retraite anticipée offert par la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

68-85
Projet de
règlement
1982-C-A-2
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-C-A-2 (1984) amendant le règlement 1982-C concernant la construction sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins d'adopter comme règlement municipal de construction le code national du bâtiment 1980 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

69-85
Contrat
servitude
en faveur
de BELL
CANADA
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à BELL CANADA une servitude réelle et perpétuelle sur l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Un emplacement connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro MILLE SIX CENT VINGT-DEUX (Ptie 1622) aux plan et livre de renvoi officiels de la Cité de Trois-Rivières, en la municipalité de la Ville de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, de figure parallélogrammatique, bornée vers le nord par une partie du lot 2381 (rue Niverville), vers l'est et le sud par une autre partie du lot 1622 et vers l'ouest par le lot 1619, tous ces lots étant du même cadastre, et peut être plus explicitement décrite comme suit:- partant d'un point A, identifié par une tige de fer, avec médaillon gravé "Régis Lévesque A.G. 1407", placée à l'intersection de la ligne séparative des lots 1622 et 1619 avec la limite sud du lot 2381 (rue Niverville) et situé à une distance de sept mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (7,84 m.) de l'intersection de la

limite ouest du boulevard Royal et de ladite limite sud de la rue Niverville, mesuré dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-huit degrés et vingt-cinq minutes (268°25'); de là, suivant une direction de quatre-vingt-huit degrés et vingt-cinq minutes (88°25'), soit le long de ladite limite sud de la rue Niverville, une distance de un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m.) jusqu'au point B; De là, suivant une direction de cent quatre-vingts degrés et vingt-cinq minutes (180° 25'), une distance de sept mètres et trente-et-un centièmes (7,31 m.) jusqu'au point C; de là, suivant une direction de deux cent soixante-huit degrés et vingt-cinq minutes (268°25'), une distance de un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m.) jusqu'au point D; de là, suivant une direction de zéro degré et vingt-cinq minutes (0°25'), soit le long de la ligne séparative des lots 1619 et 1622, une distance de sept mètres et trente-et-un centièmes (7,31 m.) jusqu'au point de départ;

Cette parcelle de terrain contient une superficie de onze mètres carrés et un dixième (11,1 m.c.).

Le point D tel que ci-dessus décrit est situé à une distance de trois mètres et quatre-vingt-seize centièmes (3,96 m.) du coin nord de la bâtisse érigée sur le lot 1621-2.

pour le prix de 1,00 $ par année, afin d'y placer et maintenir une boîte d'interconnexion.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

70-85
Contrat mainlevée en faveur de CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC.
Adoption

ATTENDU que le 3 octobre 1984 la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. les lots 181-2-154-1, 181-2-154-2, 181-2-161, 181-2-160 et 186-99 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions, sanctionnées par une clause résolutoire et que l'acquéreur a satisfait aux exigences de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à Construction Gilles Chaîné inc. de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 355 516, en autant seulement qu'ils affectent les lots 181-2-154-1, 181-2-154-2, 181-2-161, 181-2-160 et 186-99 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18e JOUR DE FÉVRIER 1985

71 Contrat cession par GERVAIS & QUESSY INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de GERVAIS ET QUESSY INC. les emplacements suivants:

DÉSIGNATION:

1) Un premier emplacement, situé en la Ville de Trois-Rivières, et étant plus amplement connu et décrit aux plan et livre de renvoi officiels préparés pour le cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières comme étant une partie du lot deux cent un dudit cadastre (P.201). Cet emplacement étant de forme irrégulière et renfermant une superficie totale de trente six mille trois cent quatre mètres carrés (36,304 m.c.) le tout tel que plus amplement illustré sur un plan annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour fin d'identification par les parties aux présentes et étant identifié comme étant le plan A et décrit à l'intérieur des points A,B,C,D,E, et F.

Cet emplacement étant borné de la façon suivante: - au nord-est par une autre partie du lot 201 dudit cadastre où il mesure des points A à B vingt-neuf mètres et cinquante-trois centièmes (129,53 m.), au sud-est par une partie du lot 200 dudit cadastre décrite au paragraphe ci-après où il mesure des points B à C trois cent trente huit mètres et deux centièmes (338,02 m.), au sud-ouest par une autre partie du lot 201 dudit cadastre où il mesure des points C à D quatre-vingt-quinze mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (95,89 m.) et des points E à F trente-huit mètres et soixante-seize centièmes (38,76 m.), enfin au nord-ouest par partie des lots 201 et 202 dudit cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières où il mesure des points D à E deux cent onze mètres et vingt-quatre centièmes (211,24 m.) et des points F à A cent trente neuf mètres et soixante-quinze centièmes (139,75 m.).

Le prolongement du côté nord-est soit des points A en direction i, point i qui est situé à l'intersection de la ligne de division des lots 202-135 et 202-14 dudit cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, sont distants l'un de l'autre de cinquante-cinq mètres et quarante-sept centièmes (55,47 m.) de même le prolongement du côté nord-est soit des points F à J, point J qui est situé à l'intersection de la ligne de division des lots 202-135 et 202-136, sont distants l'un de l'autre de cinquante-six mètres et dix-sept centièmes (56,17 m.). De plus les lignes D à E et F à A sont parallèles entre-elles.

2) Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières et étant plus amplement connu et décrit aux plan et livre de renvoi officiels préparés pour le cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comme étant une partie du lot deux cent dudit cadastre (P.200) de la Paroisse de Trois-Rivières. Cet emplacement étant de forme irrégulière et renfermant une superficie de vingt et un mille cinq cent dix huit mètres carrés (21,518 m.c.), le tout tel que plus amplement illustré sur un plan annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour fin d'identification par les parties aux présentes et connu comme étant le plan B identifié par les points B,G,H et C.

Cet emplacement étant borné de la façon suivante:- en direction nord-est par une autre partie du lot 200 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières où il mesure soixante-huit mètres et quarante-cinq centièmes (68,45 m.) des points B à G, en direction sud-est par une autre partie du lot 200 dudit cadastre où il mesure trois cent trente mètres et cinquante-cinq centiè-

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

mes (330,55 m.) des points G à H, en direction sud-ouest par une autre partie du lot 200 dudit cadastre où il mesure soixante-cinq mètres et dix-neuf centièmes (65,19 m.) des points H à C, et enfin au nord-ouest par une partie du lot 201 décrite ci-dessus soit des points C à B où il mesure trois cent trente huit mètres et deux centièmes (338,02 m.).

Les points B à G sont le prolongement du côté nord-est du lot décrit ci-dessus soit des points A à B de même le côté sud-ouest soit des points C à H sont le prolongement des points D à C décrits au paragraphe ci-dessus.

3) De plus, le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, les subdivisions ci-après décrites, qui constituent présentement des rues, savoir:

a) La subdivision officielle numéro quatre du lot originaire numéro deux cent un dudit cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (201-4).

b) La subdivision officielle numéro cinq du lot originaire numéro deux cent un dudit cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (201-5).

c) La subdivision officielle numéro quarante-neuf du lot originaire numéro deux cent un du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (201-49).

d) La subdivision officielle numéro cinquante du lot originaire numéro deux cent un du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (201-50).

e) La sudivision officielle numéro quarante-huit du lot originaire numéro deux cent du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (200-48).

f) La subdivision officielle numéro trente-deux du lot originaire numéro deux cent du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (200-32).

g) La subdivision officielle numéro trente et un du lot originaire numéro deux cent du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (200-31).

4) Un autre emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières et étant plus amplement connu et décrit aux plan et livre de renvoi officiels préparés pour le cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comme étant une partie du lot deux cent (P.200) dudit cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières. Cet emplacement étant de forme rectangulaire et ayant une superficie de neuf cent sept virgule quatre-vingt-trois mètres carrés (907,83 m.c.), cet emplacement étant plus amplement connu et décrit sur un plan annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour fin d'identification par les parties aux présentes et illustré des points A,B,C et D et portant le numéro de plan C.

Cet emplacement étant borné au nord-est par une partie du lot 200 dudit cadastre étant la rue P.E.-Neveu (projetée) où il mesure huit mètres (8 m.), en profondeur au sud-ouest par une partie du lot 200 dudit cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières où il mesure huit mètres (8 m.), d'un côté au nord-ouest par une autre partie du lot 200 dudit cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières où il mesure cent treize virgule quarante-sept mètres (113,47 m.) et enfin au sud-ouest par une autre partie du lot 200 où il mesure cent treize virgule quarante-huit mètres (113,48 m.).

Le coin est dudit emplacement soit celui illustré en A est distant du point E, indiqué sur ce plan soit celui formé à

l'intersection des lignes du lot 200-30 dudit cadastre et 200-23, sont distants cesdits points A et E de quarante-neuf mètres virgule quatre-vingt-treize (49,93 m.) de plus les points B et F indiqués sur ledit plan sont distants l'un de l'autre de vingt mètres virgule douze (20,12 m.) le point F étant situé sur la propriété du chemin de fer CPR.

5) Un dernier emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières et étant composé des deux parties de lots ci-après décrites, le tout tel qu'illustré sur un plan annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour fin d'identification par les parties aux présentes et étant identifié comme étant le plan numéro D, savoir:

a) Un premier emplacement étant une partie du lot deux cent un (P.201) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières étant de forme irrégulière et borné de la façon suivante: - au nord-est par une partie du lot 201 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières où il mesure huit mètres (8 m.) d'un côté au nord-ouest par une autre partie du lot 201 où il mesure trente-quatre mètres virgule trente-sept (34,37 m.), d'un côté au sud-est par une partie du lot 201 où il mesure dix mètres virgule trente-neuf (10,39 m.) et du côté sud par une partie du lot 200 décrite dans le paragraphe b ci-après mesurant vingt-cinq virgule vingt-sept mètres (25,27 m.).

b) Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières et étant plus amplement connu et décrit aux plan et livre de renvoi officiels préparés pour le cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières comme étant une partie du lot deux cent (P.200) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières. Cet emplacement étant borné de la façon suivante: - d'un côté au sud-est par une autre partie du lot 200 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières où il mesure vingt-quatre virgule vingt-huit mètres (24,28 m.), au sud-ouest par une partie du lot 200 étant la rue P.E.-Neveu (projetée) où il mesure huit mètres (8 m.), au nord par une partie du lot 201 décrite ci-dessus où il mesure le long d'une ligne brisée zéro virgule cinquante et un mètres (0,51 m.) et vingt-cinq virgule vingt-sept mètres (25,27 m.).

Le coin sud de ce dernier emplacement soit celui illustré par la lettre A est distant du point B indiqué sur ce plan, le point B de ce plan étant l'intersection des lignes de division des lots 200-28 et 200-30, la distance séparant donc le point A du point B étant de cinquante-six virgule trente-neuf mètres (56,39 m.).

pour le prix de 1,00 $ et autres bonnes et valables considérations dont celle par la Ville de Trois-Rivières de renoncer à prélever sur les immeubles appartenant à Gervais & Quessy inc., d'une superficie d'environ 571,660,62 m.c., situés sur parties des lots 200, 201, 203, 205, 206 et 204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, la taxe de 10% en vertu du règlement 1982-L.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Yves Boivin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

72-85
Contrat

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières acquière de Les Entreprises Voyageur ltée l'immeuble portant les numéros

Ville assume le bail avec le Gouvernement du Québec, en arrière de la propriété de Voyageur ltée Adoption

civiques 36 et 58 de la rue Des Forges à Trois-Rivières, sur les lots 734-2, 735-2, 736-2 et 737-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que l'immeuble ci-haut mentionné empiète sur les lots 742-3 et 742-4 appartenant à Sa Majesté la Reine, aux droits du Gouvernement du Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières assume le bail consenti par Sa Majesté la Reine, aux droits du Gouvernement du Canada, à La Compagnie Carier et Frères limitée le 5 janvier 1959 et enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 210 189, le 7 mars 1959, ledit bail ayant été cédé à Les Entreprises Voyageur ltée le 23 octobre 1978.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cette assumation de bail.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document d'assumation de bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

73-85
Contrat protocole d'entente avec TELECLIP INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec TELECLIP INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à mettre à la disposition des participants l'équipement nécessaire au tournage de vidéo-clips.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

74-85
Contrat protocole d'entente avec 1'ASSOCIATION TRIFLUVIENNE DE SOCCER Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION TRIFLUVIENNE DE SOCCER en vertu de laquelle celle-ci s'engage à prendre en charge l'organisation et le développement du soccer à Trois-Rivières pour l'année 1985, pour et en considération d'une somme de 11 650 $ pour couvrir une partie des frais d'arbitrage, du lignage, statistiques et autres.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

75-85

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier

Cont. bail en faveur du GOUVERNEMENT DU QUÉBEC Adoption

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. René Perron, chef du service équipements et opérations, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, en vertu duquel celui-ci loue de la Ville un accès au toit de l'immeuble sis au 1800 rue St-Paul, ainsi que la fourniture de l'alimentation électrique nécessaire pour l'installation et l'opération d'un poste d'échantillonnage de l'air ambiant, du 15 mars 1985 au 14 mars 1986, pour et en considération d'un loyer annuel de 100 $.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

76-85 Contrat bail avec Voyageur inc. location du terminus d'autobus rue Des Forges Adoption

ATTENDU que Voyageur inc. a vendu l'immeuble ci-après désigné à la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que Voyageur inc. doit s'installer dans la gare intermodale dès que celle-ci aura été transformée;

ATTENDU que Voyageur inc. doit continuer d'occuper les locaux de la rue Des Forges en attendant d'occuper ses nouveaux locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à VOYAGEUR INC. les lots 734-2, 735-2, 736-2 et 737-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et portant les numéros civiques 36 et 58 rue Des Forges à Trois-Rivières, pour une période d'un an, renouvelable pour une autre année, à compter du 19 février 1985. Le locataire assumera également les frais de chauffage, d'éclairage, d'électricité ainsi que toutes les taxes municipales, scolaires et d'affaires.

pour un loyer mensuel équivalant à la somme que doit payer la Ville sur un emprunt temporaire de 150 000 $ au taux courant pour ledit emprunt, tant et aussi longtemps que le Gouvernement du Québec n'aura pas remboursé à la Ville le prix d'achat dudit immeuble. Par la suite, le prix de location sera de 1,00 $ l'an.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail relativement à cette location.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

77-85 Reconduction du mandat de M. Claude Lefebvre re: SIDAC Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières reconduise pour une autre période de deux (2) ans le mandat de MM. Claude Lefebvre c.a. et Louis Valentine pour représenter la

Ville sur le Conseil d'administration de la SIDAC - Centre-Ville Trois-Rivières.

ADOPTÉ

78-85
Modification de la réso. 529-84 re: prog. Canada au Travail 1984-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la résolution 529-84 adoptée le 5 novembre 1984 soit et est modifiée en changeant le nom de M. Claude Gendron, directeur des ressources humaines pour celui de Me Jean Lamy, greffier.

Que les mots suivants soient ajoutés au 1er paragraphe de ladite résolution:

"volet régulier et selon l'article 38".

ADOPTÉ

79-85
Appui au projet LA TOXICOMANIE ET LES JEUNES Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité du projet LA TOXICOMANIE ET LES JEUNES présenté dans le cadre du Programme de subvention de l'année internationale de la jeunesse (PAIJ-85).

Que Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Québec, y compris recevoir au nom du projet, si accepté la subvention prévue et en donner quittance, déposer ces fonds dans une institution financière au nom du projet et en disposer conjointement avec le représentant désigné par les jeunes participants selon les conditions du projet.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ

80-85
Ville désigne la firme LONGEST INC. re: prog. d'Assaissement des Eaux Adoption

ATTENDU que la Société québécoise d'assainissement des Eaux doit s'adjoindre un co-gestionnaire pour gérer le programme d'Assainissement des Eaux auquel participe la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières désigne la firme LONGEST INC. pour agir comme co-gestionnaire avec la Société québécoise d'Assainissement des Eaux pour la gestion du programme d'Assainissement des Eaux usées.

ADOPTÉ

81-85
Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 18e JOUR DE FÉVRIER 1985

janvier 1985
Adoption

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois de janvier 1985 pour la Ville au montant de 2 526 225,87 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

82-85
Modification réso. 74-83
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la résolution 74-83 adoptée le 21 février 1983 soit et est modifiée en ajoutant le paragraphe suivant après le dernier paragraphe:

"Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le bail emphytéotique ci-haut mentionné."

ADOPTÉ

83-85
Commission santé et sécurité au travail re: paiements libératoires à cause d'infractions
Adoption

ATTENDU que la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec a fait parvenir deux (2) avis préalables (D014422) d'infraction à la Loi sur la santé et la sécurité du travail L.Q. 1979, Ch. 63, art. 243;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville de reconnaître avoir commis ces infractions;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse avoir commis les infractions mentionnées aux avis préalables ci-haut mentionnés et autorise le Trésorier à effectuer les paiements libératoires

510 $ pour l'avis D014428
510 $ pour l'avis D014422.

ADOPTÉ

84-85
Appui au projet "CAMP SOLIDARITÉ RÉGION 04" re: Philips
Adoption

ATTENDU que la compagnie PHILIPS ÉLECTRONIQUE a annoncé la fermeture de son usine du boulevard Royal à Trois-Rivières le 19 octobre 1984;

ATTENDU que 471 personnes travaillaient à cette usine et que de ce nombre, seulement 180 ont trouvé une solution à leur avenir (pré-retraite, transfert, nouvel emploi, etc.);

ATTENDU que le Syndicat des salariés de Philips envisage la mise sur pied du "CAMP SOLIDARITÉ RÉGION 04" pour venir en aide aux travailleurs qui seront affectés par la situation économique de la région.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la démarche du syndicat démocratique des Salariés de Philips dans son projet "CAMP SOLIDARITÉ RÉGION 04".

ADOPTÉ

LUNDI, LE 18e JOUR DE FÉVRIER 1985

85-85
Félicitations aux élus
re: SIDAC
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à M. Claude Lefebvre ainsi qu'aux membres élus ou réélus du Conseil d'administration de la SIDAC - Centre-Ville - Trois-Rivières.

ADOPTÉ

86-85
Demande de service postal
Banque de terrains
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Postes d'assurer le service postal aux maisons des rues Matteau, Chapais, Place René-Matteau, boul. Des Chenaux et autres rues avoisinantes du secteur communément appelé "Banque de terrains".

ADOPTÉ

87-85
Comptes à payer
liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 09-02-85

Excavation René Gélinas:	
Branchements de service 1984 - paiement no 8 - retenue 10%	8 130,60 $
Johnson Controls ltée:	
Système d'informatisation - économie d'énergie - paiement no 6 - retenue 10%	27 630,00
M.C.E. Contrôle électrique inc.:	
Vanne de contrôle De Calonne - Du Carmel - addition de relais et ajustements - paiement no 1	511,28
Entreprises Camvrac inc.:	
Déneigement des secteurs Lambert, Ste-Thérèse et St-Michel-des-Forges + extra - janvier 1985 - retenue 10%	69 138,46
Laval construction 1980 inc.:	
Remise de la retenue de 5% - reconstruction de trottoirs 1984	10 648,87
Thomas Bellemare ltée:	
Location de tracteur et de niveleuse	1 772,00
T.R. location inc.:	
Location de soudeuse	26,83
Nedco:	
Achat de pièces	116,72
Saillant inc.:	
Achat de pièces et de bornes-fontaines	2 108,78
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papier	2 311,28
Groupe Sanibec:	
Ajustement entretien ménager - janvier 1985 - hôtel de ville, édifice François-Nobert - cour municipale	134,45
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - janvier 1985	230,31
Location de photocopieuse - loisirs - janvier 1985	351,14
Location Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - février 1985	422,92
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - février 1985	648,55

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18e JOUR DE FÉVRIER 1985

Chartier & Doyon:		
Honoraires et déboursés - cause Jean-Guy Lapolice et Roger Croteau	3 554,60	
Pinsonneault, Roy, Lambert:		
Honoraires & sténographie - cause D.P.M. Thibeault inc.	522,00	
Jules Héon:		
Sténographie - Bureau de Revision	20,00	
Trudel, Morin & associés:		
Huissiers	5,64	
Télécommunication Trois-Rivières ltée:		
Achat de pile rechargeable pour télé-page - janvier 1985	8,72	
St-Maurice aéro club:		
Service de gérance - aéroport - février 1985	390,00	
Productions Specta inc.:		
Subvention - gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - janvier et février 1985	46 150,00	
IBM Canada ltée:		
Programmes autorisés (février 1985) - location-achat unité de disques (février 1985) - frais d'entretien (février 1985) disques, imprimante, contrôle bande magnétique, imprimante et unité de traitement - service d'entretien technique	4 812,60	
Fondation du Québec des maladies du coeur:		
Dîner-bénéfice de la Fondation	85,00	
Commission scolaire régionale des Vieilles Forges:		
Fêtes du 20e	300,00	$
A.I.M.Q.:		
Cotisation annuelle 1985 - Origène Bellemare	75,00	
A.Q.T.R.:		
Inscription et adhésion - "Super-colloque"	115,00	
SOQUIJ:		
Achat du volume no 7 - Jean Méthot	35,00	
AWWA:		
Achat du livre "Standard Methods" - Réjean Boucher	72,00	
12e colloque de génie rural:		
Achat d'un volume - Roger Lafontaine	15,00	
A.J. Bergeron:		
Achat de trois réveils Braun	81,75	
Madame Jos Goulet:		
Location d'un abri au marché-aux-denrées - février 1985	50,00	
Marcel Lampron:		
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges - février 1985	280,00	
Assurances f. Rousseau & frères ltée:		
Location d'un local - Traverse des âges - février 1985	500,00	
Le Soleil ltée:		
Avis public et appel d'offres	486,00	
Service de gestion industrielle G.R. inc.:		
Appel d'offres - Place du Marché	207,90	
Probec 5 ltée:		
Avis public et appel d'offres	810,62	
Le Nouvelliste:		
Avis publics et appels d'offres	1 130,50	
Dr. Roger Caron:		
Examens médicaux - janvier 1985	320,00	
Sylvie Houle:		
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 25 $	12,50	
Yvon Blais:		
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 50 $	25,00	
Madame Jeanne Paquin:		
Brunch pour 25 personnes - Corporation de l'Ile St-Quentin le 27 janvier 1985	125,00	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Charles Marchand:		
Buffet froid - 170 personnes - réception Centre culturel - policiers	544,00	

LUNDI, LE 18e JOUR DE FÉVRIER 1985

Marché Fusey inc.:	
Canapés - réception Centre culturel - policiers	70,00
Institut de police du Québec:	
Cours de C.R.P.Q. - Nathalie Cholette	100,00
Inscription à la "session III" du certificat en gestion policière - Jean-Maurice Normandin	150,00

HIPPODROME

Service financier Procan ltée:	
Location de mini-ordinateur, comp-tab et imprimante - février 1985	287,76

LOISIRS

Loisirs St-Jean-Brébeuf:	
Compensation - rémunération d'un professeur - atelier socio-culturel	228,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - décembre 1984	1 220,36

ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc.	217,35
Produits Canadiana inc.	347,50

ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE (suite)

Métropolitain pop corn	25,00 $
LPM supérieur inc.	1 278,05
Larochelle & Frère	288,82
Grossistes Baie d'Hudson	1 881,12
Dunkin Donuts	102,96
Den-Mart inc.	210,00
Crémerie des Trois-Rivières	875,50
J. Champagne enr.	8,50
Centralco (1982) inc.	992,00
Henri Bourgeois inc.	700,13
V. Bellerive inc.	95,11

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 13 au 26 janvier 1985	445,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1985

Roland Bacon:	
Inspecteur - marché-aux-denrées	
601 km - décembre 1984 et janvier 1985	141,12
Michel Bareil:	
Technicien - urbanisme	
182 km - octobre et novembre 1984	40,04
Roger Baril:	
Contrôleur équip. - travaux publics	
202 km	49,49
Léo Bellerose:	
Responsable service aux citoyens - travaux publics	
2 062 km	505,19
Jean Benoît:	
Technicien en évaluation	
3 sorties	8,25
Roger Bruneau:	
Directeur adjoint - urbanisme	
974 km - décembre 1984 et janvier 1985	230,08

LUNDI, LE 18e JOUR DE FÉVRIER 1985

André Daviau:
Chef technicien - génie
580 km 142,10

Germain Déziel:
Ingénieur - génie
249 km - décembre 1984 et janvier 1985 61,00

Jean-Paul Duval:
Concierge-messager - greffe & archives
515 km 126,17

Paul Duval:
Préposé à l'entretien de l'aéroport - travaux publics
203 km 49,73

Jean Fiset:
Technicien génie civil - génie
105 km 25,72
9 sorties 24,75

Rosaire Francoeur:
Journalier canalisation - travaux publics
490 km 120,05

Maurice Garlarneau:
Aide-ingénieur - génie
745 km 182,52

Michel Jutras:
Agent de projets - loisirs
250 km 61,25

André Laberge:
Technicien - urbanisme
335 km 82,07

Denis Lafrenière:
Technicien génie civil - génie
208 km 50,96
2 sorties 5,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1985 (suite)

Denis Lelièvre:
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs
181 km 44,34 $

Roger Loisel:
Surintendant - travaux publics
1 987 km 486,81

Jean-Maurice Massicotte:
Inspecteur - hygiène & env. - permis et inspections
378 km 92,61

Fernand Pellerin:
Inspecteur de chantiers - permis et inspections
952 km 233,24

Michel Pellerin:
Surveillant travaux - génie
1 382 km 338,59

René Perron:
Chef de service - équip. & opérations (services commun.)
264 km 64,68

Yves Picard:
Animateur en loisirs - loisirs
149 km 36,50

Yvon Poirier:
Directeur travaux publics
685 km 167,82

Alain Provencher:
Technicien génie civil - travaux publics
646 km 158,27

Robert Rousseau:
Surintendant - travaux publics
1 423 km 348,63

François Roy:
Agent d'information - direction générale
9 sorties 24,75

LUNDI, LE 18e JOUR DE FÉVRIER 1985

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:	
Montréal - participation au comité d'uniformisation des formules des cours municipales	81,55
Danielle Cantin:	
Frais de voyage et d'assignation - cueillette de renseignements - du 29 janvier au 4 février 1985	213,59
Claude Gendron:	
Repas pour 3 personnes - négociation - syndicat des services extérieurs	20,40
Repas pour 5 personnes et 10 personnes - séances de négociation avec les policiers-pompiers	68,45
Jean-Louis Goneau:	
Dîner d'affaires avec 2 personnes - cours se donnant à la M.R.C. (fosses septiques)	29,40
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec 4 personnes - dossier assainissement des eaux	56,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Roger Bruneau	77,44
Gérald Cholette	428,94
Madame Louise Goyette	50,42
Michel Lacoursière	127,03
François Lahaye	155,95
Albert Morrissette	161,13
René Monfette	578,36
TOTAL	200 390,57 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/JRD

LUNDI, LE 25e JOUR DE FÉVRIER 1985

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 25e jour de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-neuf heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Amendement au règl. 1982-Z Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler la zone 10Rd3 et de créer, dans le territoire inclus dans cette zone, les zones 10Rd3, 10Rb3 et 10Pa7.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25e jour de février 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Amendement au règl. 1982-C Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-C concernant la construction, aux fins de modifier la sous-section 2.2.8 traitant des rues propriété de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25e jour de février 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Travaux de branchements d'aqueduc Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de branchements d'aqueduc et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25e jour de février 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

88-85 Projet de règlement 1982-Z-A-31 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-31 concernant le zona-

ge aux fins d'annuler les zones 10Rd3 et 10Pa7 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 10Rd3, 10Rb3 et 10Pa7 agrandie soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

89-85
Projet de règlement 1982-C-A-3
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-C-A-3 (1985) amendant le règlement No 1982-C concernant la construction sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier la sous-section 2.2.8 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

90-85
Demande au min. des Transports du Québec re: gare intermodale crédits
Adoption

ATTENDU qu'en 1980 Via Rail a fait part à la ville de Trois-Rivières de ses intentions de restaurer la gare ferroviaire de Trois-Rivières en vue du passage du train LRC sur la rive nord dans le projet du corridor Québec-Windsor;

ATTENDU qu'un comité a été immédiatement formé comprenant Via Rail, Voyageur, la Chambre de commerce de Trois-Rivières, la ville de Trois-Rivières et le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que des consultants dont la firme d'urbanistes St-Pierre de Québec, les architectes Bigué & Lord de Trois-Rivières, les ingénieurs de Pluritec de Trois-Rivières ont été engagés pour faire des études et des plans préliminaires;

ATTENDU que la ville de Trois-Rivières a participé au comité qui a appuyé Via Rail pour que le ministère des Transports lui accorde la permission de circuler dans le tunnel du Mont-Royal;

ATTENDU que Voyageur veut faire de Trois-Rivières la plaque tournante de son transport au Coeur du Québec;

ATTENDU que maintenant tous les intervenants se sont entendus par un protocole signé de réaliser ce projet;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De demander au ministère des Transports du Québec de bien vouloir servir d'intermédiaire auprès du ministère des Transports canadien pour qu'il accorde les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, selon le document inclus, soit un montant de 2 280 000 $, qui pourrait être versé dans le cadre des ententes Québec-Canada.

ADOPTÉ

91-85
Protocole d'entente avec le min. des Affaires municipales re: prog. REVI-CENTRE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire de la Ville de Trois-Rivières ainsi que le Greffier, Me Jean Lamy, soient autorisés, par le Conseil municipal, à signer le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, Monsieur Alain Marcoux, relativement au programme de revitalisation des centres-vil-

les (Revi-Centre) et qui permettra à la Ville de Trois-Rivières de toucher une subvention de 1 000 000,00 $ sur des travaux admissibles de 2 000 000,00 $.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER MAIRE

JL/JRD

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4e jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbaux 18 et 25-02-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 18 février 1985 et de l'assemblée spéciale du 25 février 1985 soient adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

f) Règlement remplaçant le règlement 35 concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre,
à la séance du 21 janvier 1985;

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

g) Amendement au règl. 186 re: l'arrêt à un signal arrêt,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 4 février 1985;

h) Amendement au règl. 1982-C re: construction code national du bâtiment 1980,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 18 février 1985;

i) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage annuler la zone 10Rd3,
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,
à la séance du 25 février 1985;

j) Amendement au règl. 1982-C re: construction modifier la sous-section 2.2.8 traitant des rues propriété de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 25 février 1985;

k) Travaux de branchements d'aqueduc,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 25 février 1985;

Amendement au règl. 1982-Z zonage Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'enlever les zones 9Rd3, 9Pa6 et 9Ra11 (Banque de terrains) et de créer dans ce territoire les zones 9Ra11, 9Pa6, 9Pa20 et 9Rc4.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4e jour de mars 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

Règlement construction de branchements neufs se raccordant à l'intercepteur boul. Des Forges Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la construction de branchements neufs d'aqueduc et d'égout et la construction de conduites maîtresses d'aqueduc et d'égout se raccordant à l'intercepteur du boul. Des Forges et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4e jour de mars 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Règlement constituant un fonds de subvention re: promouvoir construction domiciliaire Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire sur le territoire de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4e jour de mars 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

Travaux de climatisation complexe sportif U.Q.T.R. re: bâtisse indus. Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de climatisation du complexe sportif de l'U.Q.T.R. situé dans la bâtisse industrielle du parc de l'exposition et décrétant un emprunt au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4e jour de mars 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert

92-85
Comptes rendus 18 et 25-02-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que les comptes rendus des séances du Conseil siégeant en Commission permanente les 18 et 25 février 1985, soient reçus, adoptés et ratifiés avec les modifications suivantes:

Compte rendu du 25 février 1985 - Page 1 - item 1 - 8e para.:

Rayer "d'opérer lui-même" et remplacer par "que la Ville opère elle-même".

ADOPTÉ

93-85
Règlement 951 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 janvier 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 951 (1985) prévoyant des travaux dans divers parcs, plateaux sportifs et bâtisses des services communautaires et décrétant un emprunt de 239 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

94-85
Règlement 952 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 janvier 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 952 (1985) prévoyant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable (bandes cyclables) avec bordures dans certaines rues et décrétant un emprunt au montant de 100 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

95-85
Règlement
953 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 février 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 953 (1985) prévoyant des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement dans la ruelle Ste-Cécile, la réparation du mur de soutènement de la rue Plouffe, la reconstruction de la toiture du pavillon 4-H au parc Pie XII et la réparation de la Porte Duplessis au parc de l'exposition et décrétant un emprunt au montant de 98 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

96-85
Règlement
954 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 février 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 954 (1985) prévoyant des travaux de réfection des vestiaires et douches du pavillon St-Arnaud et des douches du Centre Landry et/ou la participation financière de la Ville auxdits travaux et décrétant un emprunt au montant de 38 000 $ à cet effet au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

97-85
Projet de
règlement
1982-Z-A-32
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement no 1982-Z-A-32 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 9Rd3, 9Pa6 et 9Ra11 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 9Ra11, 9Pa6, 9Pa20 et 9Rc4 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

98-85
Emprunt au fonds
de roulement
achat
d'équipements
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir des équipements pour divers services municipaux;

ATTENDU que ces équipements sont estimés à 46 500 $;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acquérir des équipements pour divers services municipaux, conformément à un estimé préparé par M. Pierre Moreau, directeur des services administratifs et financiers, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 46 500 $ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 46 500 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1986;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou achats décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1986 à 1990 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années;

ADOPTÉ

99-85
Contrat mainlevée en faveur de CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. Adoption

ATTENDU que le 20 septembre 1984 la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. le lot 186-76 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions, sanctionnées par une clause résolutoire et que l'acquéreur a satisfait aux exigences de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à Construction Roland Beauchesne inc. de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 355 310, en autant seulement qu'ils affectent le lot 186-76 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

100-85
Contrat

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

vente à Dame GAÉTANE TOUSIGNANT LAROUCHE Adoption

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Dame GAÉTANE TOUSIGNANT-LAROUCHE le lot 181-2-151 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 6 600 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

101-85
Contrat entente avec la COMMISSION SCOL. RÉG. DES VIEILLES FORGES Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES-FORGES pour la mise sur pied d'une programmation dans le cadre du programme national de soutien aux activités de loisir muncipal.

Le tout selon les termes et conditons mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

102-85
Contrat entente avec le CLUB DE NATATION MÉGOPHIAS INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE CLUB DE NATATION MÉGOPHIAS DU GRAND TROIS-RIVIÈRES INC. en vertu duquel la Ville fournira soutien et services au club du 4 janvier au 31 décembre 1985 (7 700 $).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

103-85
Contrat entente avec 1'ASS. HOCKEY MINEUR DE T.-R. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE TROIS-RIVIÈRES en vertu de laquelle la Ville délègue à l'association la responsabilité de la vente des panneaux publicitaires au Pavillon de la Jeunesse et détermine les responsabilités des parties quant à l'installation, l'entretien et la vente desdits panneaux.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

104-85
Contrat entente avec les associations paroissiales re: gestion du terrain de balle de quartier
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec:

- Les Loisirs Ste-Marguerite inc.
- Le Centre Landry (1980) inc.
- L'Association récréative Normanville inc.
- L'Association des citoyens des Abitations Adélard-Dugré
- Les Loisirs des Vieilles-Forges inc.
- Les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.
- Les Loisirs St-Sacrement inc.
- L'Association sportive Ste-Cécile inc.
- L'Association des citoyens des Habitations Jean-Nicolet
- Le Comité de citoyens du boul. St-Jean
- L'Association pour les loisirs Les Rivières inc.

en vertu de laquelle la Ville délègue la responsabilité de gestion du terrain de balle de quartier et détermine le partage des pouvoirs et des responsabilités quant à l'entretien et la programmation du terrain de balle de quartier, pour la saison de balle 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

105-85
Contrat vente à NORMAND MILOT et MARLYN LAMY
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à NORMAND MILOT ET MARLYN LAMY les lots 181-890 et 181-2-172 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 5 120 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Bertrand Ferron, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

106-85
Demande d'appro. au Ministre de l'Environnement re: conduite d'égout rue Brébeuf
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministre de l'Environnement l'approbation des plans pour le remplacement d'une conduite d'égout sur la rue Brébeuf et autorise le directeur des services techniques à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

ADOPTÉ

107-85
Modification du règl. 915
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement 915 soit et est modifié en ajoutant ce qui suit à l'article 2:

"selon les plans 13-12-1 à 3 incl. de M. Gilles Colas, ing., en date de septembre 1984."

ADOPTÉ

108-85
Modification du règl. 608-G
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement 608-G soit et est modifié en ajoutant ce qui suit à l'article 2:

"selon les plans 11-35-8-1 de M. Gilles Colas, ing., en date de septembre 1984."

ADOPTÉ

109-85
Comptes à recevoir politique administrative
Adoption

ATTENDU la politique administrative concernant les COMPTES À RECEVOIR du service de la trésorerie;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative no 4-85-6 intitulée "COMPTES À RECEVOIR" du service de la trésorerie, soit adoptée à toutes fins que de droit.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

110-85
Réclamations à l'assureur ou à des tiers politique administrative
Adoption

ATTENDU la politique administrative concernant les RÉCLAMATIONS À L'ASSUREUR OU À DES TIERS " du service organisation et méthodes;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative no 3-83-1 Rl intitulée "RÉCLAMATIONS À L'ASSUREUR OU À DES TIERS" du service organisation et méthodes, soit adoptée à toutes fins que de droit.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

111-85
Étude de

ATTENDU que la responsabilité de la gestion des déchets domestiques dans notre société incombe aux minicipalités;

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

faisabilité
re: projet de
récupération
par le tri à
la source
implantation
d'un centre
de tri régional
Adoption

ATTENDU que la poubelle domestique regorge de fibres secondaires facilement recyclables;

ATTENDU les coûts croissants occasionnés par la cueillette et l'enfouissement de ces matières secondaires;

ATTENDU qu'il se dessine dans notre population un mouvement de fond très positif qui vise essentiellement à promouvoir l'amélioration de l'environnement et la conservation de l'énergie en recyclant les matières secondaires qui se trouvent dans la poubelle domestique;

ATTENDU que par ce fait, nos citoyens s'impliquent personnellement et prennent sur eux le fait de faire un pas pour améliorer leur milieu de vie;

ATTENDU les retombées économiques énormes du tri à la source en création d'emplois, économie et conservation de nos forêts;

ATTENDU que cette ressource d'approvisionnement est des plus sécurisante pour l'industrie des pâtes et papiers qui crée un (1) emploi sur dix (10) au Canada, donc un million (1 000 000) d'emplois;

ATTENDU que du papier, cela ne peut être détruit par la tordeuse d'épinette;

ATTENDU les coûts énormes que le ministère de l'Environnement doit défrayer pour faire le reboisement essentiel à la survie de nos forêts;

ATTENDU que le récupération crée dix (10) fois plus d'emplois que l'enfouissement, tout en prolongeant la vie de nos sites d'enfouissement;

ATTENDU l'implication du Mouvement Desjardins (Caisses populaires) dans cette nouvelle industrie qu'est la récupération, par la création du "Fonds de récupération Desjardins" (deux millions de dollars: 2 000 000 $);

ATTENDU que la région 04 est reconnue comme chef de file au Québec en ce qui concerne la récupération par le tri à la source;

ATTENDU que "Les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc." ont été nommés lors du sommet économique de la région 04 comme maître d'oeuvre pour voir à l'implantation d'une corporation régionale pour la gestion des déchets municipaux (lequel engagement est actuellement concrétisé);

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que les Récupérateurs du Comté de Maskinongé inc. et Récupération les Forges inc. soient et sont par la présente mandatés pour:

1) Préparer un dossier en ce qui a trait à l'implantation d'une cueillette sélective des matières secondaires incluses dans la poubelle domestique à travers toute la M.R.C. de Francheville; cette cueillette pouvant être ou distincte ou incorporée à la cueillette des ordures actuelles;

2) Préparer des plans préliminaires d'un projet de centre de tri situé dans la M.R.C. de Francheville apte à

recevoir toutes les matières secondaires qui y auraient été récupérées à la source et y joindre un estimé des coûts d'instauration d'une telle usine;

3) Préparer une étude qui démontrerait comment le tout pourrait être financé tant pour l'instauration du centre de tri régional que pour ses opérations courantes.

Il est également résolu que la réalisation de ce mandat sera faite sans aucun frais quels qu'ils soient pour notre municipalité.

ADOPTÉ

112-85
Demande d'autori. à la Comm. de la protection du territoire agri. re: forage par SOQUIP sur le lot 358
Adoption

ATTENDU que la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE PÉTROLIÈRE sollicite l'autorisation de procéder à des forages sur le lot 358 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que ces forages nécessitent l'approbation de la Commission de la Protection du territoire agricole;

ATTENDU que cette demande est de nature temporaire et n'affecte en rien ce territoire de la ville (zone 12Ix2);

ATTENDU que l'endroit où se feront ces forages se situe en périphérie ouest de la ville, dans un secteur boisé, près des limites de la paroisse de la Pointe-du-Lac;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande d'aliénation de la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE PÉTROLIÈRE pour exécuter des forages sur le lot 358 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

113-85
Cancellation des soldes à émettre sur divers règl.
Adoption

ATTENDU que les règlements 626-A et 627-A prévoyaient chacun des dépenses de 45 000$;

ATTENDU que les travaux sont complétés pour chacun de ces règlements et que les dépenses réelles n'ont été que de 35 000 $ et de 33 000 $ respectivement et qu'il y a lieu de n'émettre des obligations que pour les montants effectivement dépensés;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que les soldes à émettre, soit 10 000 $ sur le règlement 626-A et de 12 000 $ sur le règlement 627-A soient annulés.

ADOPTÉ

114-85
Demande à la C.I.T.F. re: rabais aux personnes âgées
Adoption

CONSIDÉRANT que les personnes âgées ont en grande partie des revenus minimaux et par conséquent de la difficulté à boucler leurs budgets;

CONSIDÉRANT que les gens du troisième âge ont des besoins de transport en commun définis et réguliers;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie intégrante de la résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières demande à la C.I.T.F. de faire une étude sur la possibilité d'accorder un rabais aux personnes âgées sur présentation d'une carte de retraîté.

ADOPTÉ

115-85
Établissement d'un régime de participation différée en faveur de certains employés
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. GERMAIN CÔTÉ, GERMAIN PROVENCHER, GASTON DESAULNIERS, MAURICE LAMOTHE, LÉO PAQUETTE, LUCIEN PLOURDE ET JEAN CHAMPAGNE;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. GERMAIN CÔTÉ, GERMAIN PROVENCHER, GASTON DESAULNIERS, MAURICE LAMOTHE, LÉO PAQUETTE, LUCIEN PLOURDE ET JEAN CHAMPAGNE, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que la Ville remette au Trust Général du Canada les cotisations retenues sur les salaires de MM. GERMAIN CÔTÉ, GERMAIN PROVENCHER, GASTON DESAULNIERS, MAURICE LAMOTHE, LÉO PAQUETTE, LUCIEN PLOURDE ET JEAN CHAMPAGNE.

Que la Ville remette également, sous forme de contributions supplémentaires, les revenus en provenance du régime qui lui auront été versés par le gardien ou tout autre montant d'argent à être versé à l'employé tels que montants forfaitaires, remboursement de crédit en maladie et bénéfices du même genre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec MM. GERMAIN CÔTÉ, GERMAIN PROVENCHER, GASTON DESAULNIERS, MAURICE LAMOTHE, LÉO PAQUETTE, LUCIEN PLOURDE ET JEAN CHAMPAGNE et Trust général du Canada relativement à l'établissement du régime de prestations à l'employé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

116-85
Résolutions 529-84 et 078-85 abrogées
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que les résolutions 529-84 et 078-85 adoptées respectivement le 5 novembre 1984 et 11 février 1985 et ayant trait à différents projets présentés dans le cadre du programme Canada au Travail 1984-85 soient abrogées à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

117-85
Acceptation de la respon.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

projets prog. Canada au Travail Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité des différents projets qui sont présentés dans le cadre du programme Canada au Travail 1984-85, volet régulier et selon l'article 38.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soient et sont autorisés au nom de la Ville de Trois-Rivières à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution attribuée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

118-85
Nomination Maire-suppléant Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Guy LEBLANC soit et est nommé Maire-suppléant pour le prochain terme de 4 mois.

ADOPTÉ

119-85
Acceptation soumission CONTENANTS INTERCITÉ Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les plans et devis et tous les documents de la soumission dûment signés par CONTENANTS INTERCITÉ, pour la cueillette de contenants de déchets; cette soumission étant la plus basse et jugée conforme.

Le tout pour une durée de trois (3) ans à compter du 15 mars 1985, pour un montant de 47 246 $ la première année avec un rajustement suivant le cahier des charges pour les années suivantes.

ADOPTÉ

120-85
Acceptation soumission LES ENTREPRISES BERTHIER INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les plans et devis et tous les documents de la soumission dûment signés par LES ENTREPRISES BERTHIER INC., pour la cueillette, le transport et l'enfouissement de tous les déchets des contribuables de la Ville; cette soumission étant la plus basse et jugée conforme.

Le tout pour une durée de trois (3) ans à compter du 15 mars 1985, pour un montant de 647 244 $ la première année avec un rajustement suivant le cahier des charges pour les années suivantes et sujet à l'acceptation du site d'enfouissement par le ministère de l'Environnement.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

121-85
Comptes à payer
liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 16 février 1985

Vézina, Fortier & associés:	
Conversion au gaz naturel - poste de police no 2 - paiement no 1 - retenue 10%	1 620,00 $
Conversion au gaz naturel - bureau de l'exposition - paiement no 1 - retenue 10%	900,00
Conversion au gaz naturel - hippodrome - paiement no 1 - retenue 10%	1 620,00
Conversion au gaz naturel - écurie no 10 - paiement no 1 - 85% du montant total	1 530,00
Conversion au gaz naturel - atelier - édifice des travaux publics - 90% du montant total	1 080,00
Conversion au gaz naturel - pav. Jean-Béliveau - paiement no 1	900,00
Conversion au gaz naturel - pavillon du parc Lemire - paiement no 1 - retenue 10%	900,00
Metuso inc.:	
Conversion au gaz naturel - atelier - édifice des travaux publics - paiement no 1 - retenue 10%	6 792,30
Conversion au gaz naturel - écurie no 10 - paiement no 1 - retenue 10%	10 938,60
J.P. Marcouiller inc.:	
Éclairage - terrain de soccer polyvalente Ste-Ursule - paiement no 2 - retenue 10%	17 722,80
Johnson Controls ltée:	
Système informatisé d'économie d'énergie - complexe hôtel de ville - paiement no 7 - retenue 10%	13 455,00
Combustion G.C. inc.:	
Conversion au gaz naturel - hippodrome - paiement no 1 - retenue 10%	11 475,57
Conversion au gaz naturel - poste de police no 2 - paiement no 1 - retenue 10%	9 015,00
Nova Durocher inc.:	
Conversion au gaz naturel - pavillon du parc Lemire - paiement no 1 - retenue 10%	3 339,76
Conversion au gaz naturel - bureau de l'exposition - paiement no 1 - retenue 10%	3 575,70
Harel & frères inc.:	
Conversion au gaz naturel - pavillon Jean-Béliveau - paiement no 1 - retenue 10%	3 103,70
T.D. Combustion inc.:	
Conversion au gaz naturel - Maison des vins - paiement no 1 - retenue 10%	2 181,74
Vézina, Fortier, Poisson et associés:	
Conversion au gaz naturel - Maison des vins - paiement no 1 - retenue 10%	810,00
Excavations Dratex inc.:	
Location de camion arrosoir (incendie au 13130, boul. des Forges)	225,00
J.U. Houle ltée:	
Achat de pièces	1 566,26
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 février 1985	24 627,48
Enlèvement des ordures - postes nos 1, 2 et 3 - du 2 au 15 février 1985	30,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - janvier 1985 - parc Pie XII, centre Notre-Dame-de-la-Paix, hippodrome, édifice des travaux publics, autogare, aéroport, Colisée	1 366,14
Mario Durand:	

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - février 1985	3 250,00	
Concours de musique du Québec inc.:		
Subvention 1985	500,00	$
Sport hommage Optimiste - 04:		
Achat de 8 billets	80,00	
A.I.M.Q.:		
Cotisation 1985 - Yvon Poirier	75,00	
Corporation des officiers municipaux agréés du Québec:		
Cotisation 1985 - Jean Lamy et Réal Fleury	330,00	
A.Q.F.P. en milieu de travail:		
Cotisation 1985 - Claude Gendron	50,00	
Gagnon, de Billy & associés:		
Mémoire de frais - développements Pasteur inc.	125,00	
Trudel, Morin & associés:		
Huissiers	41,36	
Systèmes d'alarme Universels inc.:		
Vérification du système - aéroport	43,75	
Robert Racine:		
Vérification des ascenseurs - janvier 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque	142,00	
Cie Canadienne de service de linge inc.:		
Service de buanderie - janvier 1985 - Colisée, Centre culturel, aéroport, marché-aux-denrées, hôtel de ville, édifice des travaux publics	836,57	
Garage René Lacombe inc.:		
Frais de remorquage - janvier 1985	594,00	
Maurice Comeau:		
Service de pompier auxiliaire - janvier 1985	47,00	
Michel Lacoursière:		
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 62,50 $	31,25	
Alain Ricard:		
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 62,50 $	31,25	
Gilles Héroux:		
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 62,50 $	31,25	
Nelson Laviolette:		
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 62,50 $	31,25	

SUBVENTION - CORVÉE-HABITATION - PREMIÈRE ANNÉE

Claude Samson & Jeannine Poitras	750,00	

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:		
Service de sécurité - du 27 janvier au 2 février 1985	222,75	
Messagair inc.:		
Location de télé-avertisseur - Centre culturel - février, mars, avril 1985	120,99	
Pucet et fils:		
Réparation de volumes	837,50	
Services informatiques:		
Services informatiques - solde oublié sur facture précédente	797,00	
Periodica inc.:		
Différence sur achat d'un volume (changement de prix)	4,00	
Éditions Héritage inc.:		
Achat de volume	10,00	
Communication-Jeunesse:		
Abonnement - 1 an	25,00	
Encyclopédies populaires inc.:		
Achat de volumes	1 448,50	
Éditions du Zéphyr:		
Achat de volume	10,00	
Unitrade Associates:		

Achat de volume	9,55
Éditions E.L.V.O. ltée:	
Achat de volumes	72,50
Entreprises Grolier:	
Achat de volume	16,95

BIBLIOTHÈQUE (suite)

Distribution Correct-art inc.:	
Achat de volumes	243,95 $
Librairie Poirier enr.:	
Achat de volumes	2 431,00
Librairie Multi-service enr.:	
Achat de volumes	620,69
Ed. Archambault inc.:	
Achat de disques	22,30
Sam the Record Man:	
Achat de disques	105,30

LOISIRS

Association hockey mineur Trois-Rivières:	
Frais des marqueurs - janvier 1985	335,00
Association de volleyball de la Mauricie:	
Selon entente - 3e versement	94,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1985

Réal Ayotte:	
Responsable parcomètre - travaux publics	
1 968 km	482,16
Raymond Bérubé:	
Animateur en loisirs	
38 km	9,31
Henri-P. Boisvert:	
Technicien en génie civil - équipements & opérations (services communautaires)	
331 km	81,09
Réjean Boucher:	
Responsable en alimentation en eau - usine de traitement d'eau	
425 km	104,12
Serge Dumas:	
Technicien en évaluation	
103 km	25,23
André Laneuville:	
Urbaniste - urbanisme	
820 km - novembre et décembre 1984 et janvier 1985	187,40

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Genest:	
Montréal - cours en microtechnologie	259,97
Robert Girard:	
Montréal - congrès Habitat 85	55,51

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	335,80
René Monfette	173,75
René Monfette	600,82
TOTAL	135 501,37 $

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

Pour la semaine se terminant le 23 février 1985

Panpierre inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Remise de la première tranche de la retenue - Laurent Létourneau - phase 2)	2 207,00
J.P. Marcouiller inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - éclairage - soccer - Ste-Ursule	3 508,60 $
Éclairage - terrain de soccer - polyvalente Ste-Ursule - paiement no 3 - retenue 10%	685,80
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise totale de la retenue - aménagement de parcs 1982	3 484,49
Laval construction (1980) inc.:	
Remise de retenue - reconstruction de trottoirs et bordures 1984	10 648,87
Champlain excavation ltée:	
Location de chargeuse	427,50
Thomas Bellemare ltée:	
Contrat de déneigement 1984-1985 - 3e paiement	56 004,50
Camions à incendie Pierreville ltée:	
Achat de tuyaux d'incendie et lances d'incendie	5 617,86
Charbonnerie Champlain ltée:	
Nettoyage du réservoir de gazoline - Édifice des travaux publics	350,00
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papeterie, cartons, enveloppes	183,17
Groupe Sanibec:	
Service spécial de fins de semaine - janvier 1985	544,00
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - cour municipale - frais de base et copies additionnelles	68,20
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - trésorerie - janvier 1985	215,27
Location de photocopieuse - hôtel de ville - janvier 1985	279,19
A.P.C.H.Q.:	
Location d'un emplacement pour le kiosque de la Ville - promotion Habitation 85 Les Rivières	400,00
Samson, Bélair:	
Vérification pour l'exercice clos le 31 décembre 1984 - facturation provisionnelle - dû au 29 décembre 1984	13 629,25
IBM Canada ltée:	
Frais d'entretien (imprimante) - janvier 1985	70,90
Achat d'un poste d'affichage	2 177,28
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - février 1985	186,00
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers - janvier 1985	497,08
Journal des affaires:	
Appel d'offres	119,90
Le Soleil ltée:	
Avis public	400,50
Le Nouvelliste:	
Abonnement - Yvon Poirier	175,00
Demande de soumissions (hippodrome) - appels d'offres - avis public	1 136,00
Diane Camirand:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 62,50 $	31,25
Steve Levesque:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 112,50 $	56,25
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - Jean-Paul Pépin	35,43

SÉCURITÉ PUBLIQUE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Institut de police du Québec:
Cours C.R.P.Q. - 1 candidat 100,00

LOISIRS

Subventions aux organismes pour ateliers socio-culturels

AFEAS Immaculée-Conception - peinture sur soie 100,00

LOISIRS (suite)

Subventions aux organismes pour ateliers socio-culturels (suite)

AFEAS Notre-Dame - couture - tissus extensibles 100,00 $
AFEAS St-Laurent - tissage 100,00
AFEAS Ste-Thérèse - cuir ciselé 100,00
Âge d'or Immaculée-Conception - émail sur cuivre 100,00

Surveillance, entretien, programmation et animation de la patinoire et/ou rond de glace, pose et enlèvement des bandes (3e versement)

Association récréative Normanville inc.:
Parc-école St-Pie X 325,00
Association récr. St-Jean-Baptiste de la Salle inc.:
Parc-école Jacques-Buteux 325,00
Association sportive Ste-Cécile inc.:
Parc Lemire 325,00
Centre Landry:
Parc des Pins 325,00
Publicité à CKTM-TV - part de la Ville 50,00
Comité du boul. St-Jean inc.:
Emplacement sur le boul. St-Jean 325,00
Comité des citoyens des Abitations Adélard-Dugré:
Parc Adélard-Dugré 325,00
Comité des citoyens Jean-Nicolet:
Parc Cardinal Roy 325,00
Loisirs St-Jean-Brébeuf inc.:
Parc St-Jean-de-Brébeuf 325,00
Loisirs St-Philippe:
Parc Pie XII 325,00
Loisirs St-Sacrement inc.:
Parc-école St-Sacrement 325,00
Loisirs Ste-Marguerite inc.:
Parc Ste-Marguerite 325,00
Loisirs Ste-Thérèse inc.:
Parc Lambert 325,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.:
Parc Isabeau et Centre des loisirs 650,00

Association des arbitres hockey de la Mauricie inc.:
Frais d'arbitrage - janvier 1985 1 176,00
Pavillon St-Arnaud inc.:
Publicité à CKTM-TV - part de la Ville 235,44
Gestion des activités découlant du programme plein-air Pie XII - 3e versement 1 000,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:
Amélioration à l'école St-Pie X 483,92
Entretien ménager des parcs-écoles - janvier 1985 1 448,34

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc. 155,25
Crémerie des Trois-Rivières 78,00
Grossistes Baie d'Hudson 122,21
LPM supérieur inc. 104,40

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4e JOUR DE MARS 1985

HIPPODROME

Association Trot & Amble du Québec:	
Contribution aux fonds de pension, fonds d'administration et assurances - 25 programmes (du 30 septembre au 9 décembre 1984)	6 975,22
Océanique systèmes d'information inc.:	
Location de télex - février 1985	216,91

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1985

Lionel Duval:	
Technicien en arpentage - arpentage 173 km	42,38 $
Transport de l'équipement et du personnel - 2 1/2 jours	30,00
Luc Marcil:	
Animateur - loisirs 310 km - du 23 décembre 1984 au 17 janvier 1985	75,95
Michel Matteau:	
Technicien en urbanisme 1 171 km - avril à décembre 1984	286,89
Frais de déplacement - Montréal - Expo Habitat 85 (A.P.C.H.Q.)	96,05
André Verville:	
Responsble parcomètres - travaux publics 1 730 km	423,85

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Repas - Commission des bibliothèques	145,25
Montréal - MM. Hannigan & Cardinal (repas et stationnement)	103,05
Montréal - MM. Verreault et Jacques Marleau (repas et stationnement)	18,86
Claude Doucet:	
Québec - ministère des Affaires municipales - étude et préparation des règlements à émettre - nouvelle émission mai 1985	76,34
Jean-Louis Goneau:	
Souper-réunion avec les membres de l'A.P.C.H.Q. - informations sur le livre vert "Le loyer au Québec"	15,00
Charlotte Lussier:	
Souper - A.P.C.H.Q.	10,00
Yvon Poirier:	
Montréal - colloque "Établir et appliquer une politique de stationnement"	91,18

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	69,00
Jacques Blais	179,18
Juliette Bourassa	107,15
Madame Louise Goyette	64,61
René Monfette	464,45
TOTAL	122 684,17 $
GRAND TOTAL	258 185,54 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Juliette Bourassa
ASSISTANT-GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JB/jrd

LUNDI, LE 18e JOUR DE MARS 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18e jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Monsieur le Maire-suppléant	Guy	LEBLANC
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
04-03-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,
Maintenu par M. le Conseiller Yvan Leclerc;

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,
Maintenu par M. le Conseiller Yvan Leclerc;

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

f) Amendement au règl. 186 re: l'arrêt à un signal arrêt,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 4 février 1985;

g) Travaux de branchements d'aqueduc,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,

LUNDI, LE 18e JOUR DE MARS 1985

à la séance du 25 février 1985;

h) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins d'enlever les zones 9Rd3, 9Pa6 et 9Ra11 (Banque de terrains) et de créer dans ce territoire les zones 9Ra11, 9Pa6, 9Pa20 et 9Rc4,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 4 mars 1985;

i) Travaux de climatisation au complexe sportif de l'U.Q.T.R. re: bâtisse industrielle,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 4 mars 1985,
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

Règlement prévoyant des crédits de taxes fon. re: terrains vacants centre-ville Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des crédits de taxes foncières afin d'encourager la construction des terrains vacants dans le centre-ville de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de mars 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Amendement au règl. 461 re: régime de retraite Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de préciser certains articles.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de mars 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Travaux à la Marina Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réparation et de rénovation des sanitaires de la bâtisse de la Marina de l'Ile St-Quentin et décrétant un emprunt au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de mars 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

122-85
Compte rendu 04-03-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente le 4 mars 1985, soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 7 - item 24 - remarque no 5:

Ajouter: "Le Conseil accepte cette idée."

Page 8 - 1er paragraphe:

À rayer complètement.

Page 8 - :

Ajouter item 5 a) avant "M. Dupont" et rayer "Le Conseil accepte la suggestion de M. Dupont de vendre plus tard ce talus."

ADOPTÉ

123-85
Règlement 35 re: aliments etc.
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 janvier 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 35 (1985) remplaçant le règlement 35, concernant les aliments, l'hygiène et la salubrité publique, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

124-85
Règlement 955 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 mars 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 955 (1985) prévoyant des travaux de construction de branchements neufs d'aqueduc et d'égout et la construction de conduites maîtresses d'aqueduc et d'égout se raccordant à l'intercepteur du boulevard des Forges et de la rue Baril et décrétant un emprunt au montant de 337 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

125-85
Règlement 956 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 mars 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 956 (1985) constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire sur

le territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

Mme la Conseillère Charlotte Lussier est contre l'adoption de ce règlement tel que rédigé.

ADOPTÉ

126-85
Règlement
1982-C-A-2
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 février 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en ~~soit~~ faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-C-A-2 amendant le règlement 1982-C concernant la construction sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins d'adopter comme règlement municipal de construction le code national du bâtiment 1980, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

127-85
Règlement
1982-C-A-3
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 25 février 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-C-A-3 (1985) amendant le règlement 1982-C concernant la construction sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier la sous-section 2.2.8, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

128-85
Règlement
1982-Z-A-31
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 25 février 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-31 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 10Rd3 et 10Pa7 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 10Rd3, 10Rb3 et 10Pa7 agrandie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 18e JOUR DE MARS 1985

129-85
Contrat
radiation
clause réso.
re: lot
178-330
Adoption

ATTENDU que le 22 mai 1958 la Corporation de la Cité de Trois-Rivières a vendu à M. GERMAIN DESCHESNES le lot 178-330 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions, sanctionnées par une clause résolutoire et que l'acquéreur a satisfait aux exigences de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à M. Germain Deschesnes et/ou à ses ayants droits de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 205 480, en autant seulement qu'ils affectent le lot 178-330 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Jean Damphousse, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

130-85
Contrat
vente à
GAZ INTERCITÉ
QUÉBEC INC.
Adoption

ATTENDU que GAZ INTERCITÉ INC. se doit d'ériger un poste de détente pour son réseau de distribution de gaz naturel, sur la partie du lot 2237 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières ci-bas décrite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à GAZ INTERCITÉ QUÉBEC INC. l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

1) Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT (Ptie 2237) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, étant tout particulièrement décrite comme suit, savoir:- de figure trapézoïdale, commençant à un point A, lequel étant situé sur l'emprise nord-ouest de la rue Père Marquette à une distance de cinq mètres et six cent quarante-cinq millièmes (5,645 m.) de la ligne séparative des lots numéros 24 et 2237, distance mesurée sur ladite emprise selon une direction générale nord-est.

Dudit point de départ ainsi déterminé, suivant une droite parallèle à la ligne séparative des lots numéros 24 et 2237, selon une direction générale ouest, une distance de quinze mètres et neuf cent soixante millièmes (15,960 m.) jusqu'au point B; de là, suivant une droite perpendiculaire à la ligne séparative des lots numéros 24 et 2237 selon une direction générale nord, une distance de trois mètres (3,000 m) jusqu'au point C; de là, suivant une droite parallèle à la ligne séparative des lots numéros 24 et 2237 selon une direction générale est, une distance de seize mètres et six cent quatre-vingt-douze millièmes (16,692 m.) jusqu'au point D; de là, suivant l'emprise nord-ouest de la rue Père Marquette

selon une direction générale sud-ouest, une distance de trois mètres et quatre-vingt-huit millièmes (3,088 m.) jusqu'au point de départ A.

Ladite lisière de terrain est bornée vers le nord par une partie du lot numéro 2237; vers le sud-est par la rue Père Marquette étant une autre partie du lot numéro 2237; vers le sud par une autre partie du lot numéro 2237, et vers l'ouest par une autre partie du lot numéro 2237 étant la parcelle de terrain ci-après décrite en 2).

Ladite lisière de terrain ainsi décrite forme une superficie de quarante-huit mètres carrés et quatre-vingt-dix-huit centièmes (48,98 m.c.) et est montrée par les lettres A B C D A sur le plan ci-après mentionné.

2) Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLE DEUX CENT TRENTE-SEPT (Ptie 2237) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, étant tout particulièrement décrite comme suit, savoir:- de figure rectangulaire, commençant à un point E, lequel point étant situé dans le prolongement de la ligne BC décrite ci-dessus dans la parcelle numéro 1), à une distance de deux mètres et cinq cents millièmes (2,500 m.) au sud du point B.

Dudit point de départ ainsi déterminé, suivant une droite parallèle à la ligne séparative des lots numéros 24 et 2237 selon une direction générale ouest, une distance de dix-sept mètres (17,000 m.) jusqu'au point F; de là, suivant une droite parallèle à la ligne BC décrite ci-dessus dans la parcelle numéro 1) selon une direction générale nord, une distance de huit mètres (8,000 m.) jusqu'au point G; de là, suivant une droite parallèle à la ligne séparative des lots numéros 24 et 2237 selon une direction générale est, une distance de dix-sept mètres (17,000 m.) jusqu'au point H; de là, suivant le prolongement de la ligne BC ci-dessus décrite dans la parcelle numéro 1) selon une direction générale sud, une distance de huit mètres (8,000 m.) jusqu'au point de départ E.

Ladite lisière de terrain est bornée vers le nord par une partie du lot numéro 2237; vers l'est par des parties du lot numéro 2237 et par une autre partie du lot numéro 2237 étant la parcelle de terrain ci-dessus décrite en 1); et vers le sud et vers l'ouest par d'autres parties du lot numéro 2237.

Ladite lisière de terrain ainsi décrite forme une superficie de cent trente-six mètres carrés (136,0 m.c.) et est montrée par les lettres E F G H E sur le plan ci-après mentionné.

Les deux (2) lisières de terrain ci-dessus décrites forment une superficie totale de cent quatre-vingt-quatre mètres carrés et quatre-vingt-dix-huit centièmes (184,98 m.c.).

Toutes les mesures ci-mentionnées et celles apparaissant sur le plan ci-après sont en mètres.

Tel que le tout est décrit dans une description technique et montré sur un plan préparés par Monsieur Roland Milette, arpenteur-géomètre, en date du 4 octobre 1983.

pour le prix de 2 500 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente

préparé par Me Yves M. Veillette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

131-85
Modification contrat de vente à 118485 Canada inc. Adoption

ATTENDU que les 16 novembre 1984 et 1er mars 1985 la Ville de Trois-Rivières a vendu à 118485 Canada inc. les lots 186-92, 186-93, 186-94, une partie du lot 186-91 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions, sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que l'acquéreur doit remplacer les numéros de cadastre desdits lots et que la Ville se doit de donner mainlevée de la clause résolutoire pour que cette substitution puisse se faire;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à 118485 Canada inc. de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'actes enregistrés à Trois-Rivières sous les numéros 356 244 et 357 940 en autant seulement qu'ils affectent les lots 186-92, 186-93, 186-94 et partie du lot 186-91 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

DÉSIGNATION:

b) Une lisière de terrain, de figure irrégulière, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision officielle numéro QUATRE-VINGT-ONZE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-SIX (186-P.91) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, bornée comme suit: vers le nord-ouest, par le lot 186-15, vers le nord-est, par le lot 186-92, vers le sud-est, par le lot 186-42, étant la rue Papineau, et vers le sud-ouest, par une partie du lot 186-91 appartenant à la Ville de Trois-Rivières; mesurant trente mètres et cinquante-sept centièmes de mètre (30,57 m.) vers le nord-est, trente centièmes de mètre (0.30 m.) le long d'une courbe de cent dix mètres et cinquante-quatre centièmes (110,54 m.) de rayon vers le sud-est, trente mètres et cinquante-huit centièmes de mètre (30,58 m.) vers le sud-ouest, et trente-huit centièmes de mètre (0,38 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie dix mètres carrés et quarante-cinq centièmes de mètre carré (10,45 m.c.).

Que Monsieur le Maire-suppléant et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me François Dufresne, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

132-85
Subdivision

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté

ptie lot 206
Adoption

ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 8 mars 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 206 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé boul. des Forges, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 206-5.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

133-85
Subdivision
ptie lot 202
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 4 février 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 202 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé boul. des Forges, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 202-180.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

134-85
Appui au
PAVILLON
ST-ARNAUD
INC.
Adoption

ATTENDU que le Pavillon St-Arnaud inc. situé à Trois-Rivières, est animé par de nombreux bénévoles;

ATTENDU que cet organisme est une ressource indispensable dans le milieu des loisirs de Trois-Rivières, étant un complément au développement et la formation tant de l'individu que de la collectivité;

ATTENDU que cet organisme rend d'innombrables services à la population;

ATTENDU que la Ville a reçu tous les documents fournissant les renseignements demandés par le ministère du Loisir;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse pour une période d'un (1) an le Pavillon St-Arnaud inc. comme étant un centre communautaire de loisir, à cause de la gamme des activités qui sont présentées (activités sportives, culturelles et sociales) au profit de la population trifluvienne.

ADOPTÉ

135-85
Modifications
des règlements
compris dans
l'émission de
3 388 000 $

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de 3 388 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de

datée du
06-05-85
Adoption

608-F	310 000 $
626-A	35 000 $
627-A	33 000 $
825	65 000 $
827 (827-A)	274 000 $
832	164 000 $
834	25 000 $
844	230 000 $
858 (858-A)	200 000 $
872	135 000 $
877	65 000 $
878	88 000 $
879	42 000 $
880	67 000 $
891	18 000 $
893	130 000 $
894	62 000 $
895	102 000 $
896	112 000 $
901	57 000 $
903	365 000 $
907	90 000 $
910	290 000 $
913 (913-B)	104 000 $
920	58 000 $
921	130 000 $
926	29 000 $
927	62 000 $
928	46 000 $
	3 388 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 388 000 $:

1. Les obligations seront datées du 6 mai 1985;

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 12.5% l'an sera payé semi-annuellement le 6 novembre et le 6 mai de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";

5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

7. Le tableau original du règlement no 832 est modifié de la façon suivante:

1.	2 300 $	11.	7 100 $
2.	2 500 $	12.	7 900 $
3.	2 900 $	13.	8 900 $
4.	3 200 $	14.	9 900 $
5.	3 600 $	15.	11 100 $
6.	4 000 $	16.	12 500 $
7.	4 500 $	17.	14 000 $
8.	5 000 $	18.	15 600 $
9.	5 600 $	19.	17 500 $
10.	6 300 $	20.	19 600 $
			164 000 $

ADOPTÉ

136-85
Modification terme d'emprunt de certains règlements Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 3 388 000 $, fait en vertu des règlements numéros: 608-F, 626-A, 627-A, 825, 827 (827-A), 832, 834, 844, 858, 858-A, 872, 877, 878, 879, 880, 891, 893, 894, 895, 896, 901, 903, 907, 910, 913 (913-B), 920, 921, 926, 927 et 928, la Ville de Trois-Rivières doive émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 6 mai 1985), en ce qui regarde les amortissements annuels et capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements ci-haut mentionnés, sauf les règlements 893 et 895;

  chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

137-85
Avis à la M.R.C. De Francheville re: art. 14 loi sur l'aménagement et l'urbanisme Adoption

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté désire connaître les opinions retenues du Conseil municipal de Trois-Rivières aux différentes options offertes;

ATTENDU que ces options sont décrites au tableau comparatif des options;

ATTENDU qu'après étude de ces documents, le Conseil municipal a procédé au choix des différentes options;

ATTENDU que le Conseil municipal pourra éventuellement modifier certains choix après des études plus poussées dans le contexte de l'élaboration du schéma d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 18e JOUR DE MARS 1985

Que les différentes options suivantes soient présentement retenues:

ORIENTATION 1:

Projet 1: Option retenue, numéro 3;
Projet 2: Option retenue, numéro 3;
Projet 3: Option retenue, numéro 3;
Projet 4: Option retenue, numéro 3;

ORIENTATION 2:

Projet 1: Option retenue, numéro 3;
(en ajoutant le Parc des Iles comme pôle majeur de développement de façon à ce que l'Ile St-Quentin soit reconnue comme parc régional);
Projet 2: Option retenue, numéro 1;
(en ajoutant le corridor naviguable de la rivière St-Maurice et le plan d'eau que représente le fleuve St-Laurent);
Projet 3: Option retenue, numéro 3;
Projet 4: Option retenue, numéro 3;

ORIENTATION 3:

Projet 1: Option retenue, numéro 3;
Projet 2: Option retenue, numéro 3;
Projet 3: Option retenue, numéro 3;
Projet 4: Option retenue, numéro 3;
(en consolidant les équipements et infrastructures industrielles dans les parcs industriels de Trois-Rivières pour les quatre projets)

ORIENTATION 4:

Projet 1: Option retenue, numéro 3;
Projet 2: Option retenue, numéro 3;
(en mettant l'accent sur le Parc des Iles)
Projet 3: Option retenue, numéro 1;
Projet 4: Option retenue, numéro 3;
Projet 5: Option retenue, numéro 1;

ORIENTATION 5:

Projet 1: Option retenue, numéro 1;
Projet 2: Option retenue, numéro 2;
Projet 3: Option retenue, numéro 2;

ORIENTATION 6:

Projet 1: Option retenue, numéro 3;
Projet 2: Option retenue, numéro 2;
Projet 3: Option retenue, numéro 1;

ORIENTATION 7:

Projet 1: Option retenue, numéro 2;
Projet 2: Option retenue, numéro 2;
Projet 3: Option retenue, numéro 2;
Projet 4: Option retenue, numéro 2;
Projet 5: Option retenue, numéro 2;

ORIENTATION 8:

Projet 1: Option retenue, numéro 3;
Projet 2: Option retenue, numéro 3;
(en ajoutant le prolongement du boule-

vard des Récollets et le prolongement de la voie provinciale entre l'autoroute 55 et le boulevard des Forges et en ajoutant un nouveau raccordement du boulevard St-Michel avec le site des vieilles Forges);
Projet 3: Option retenue, numéro 3; (en ajoutant l'amélioration de la chaussée du Pont Laviolette).

ADOPTÉ

138-85
Comptes à payer février 1985 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois de février 1985 pour la Ville au montant de 750 501,53 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

139-85
Confession de jugement et playdoyer de culpabilité sur plainte C.S.S.T. Adoption

ATTENDU que le Tribunal du Travail a logé une plainte contre la Ville de Trois-Rivières pour avoir contrevenu à l'article 3.15.3.1 du code de sécurité pour les travaux de construction (R.R.Q,1981, C. S-2.1, r.6);

ATTENDU que la Ville reconnaît sa culpabilité aux trois (3) chefs d'accusation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières plaide coupable aux accusations portées contre elle dans le dossier portant le numéro 200-28-000022-85 du greffe du Tribunal du Travail du district de Trois-Rivières et autorise le Greffier de la Ville à signer le plaidoyer de culpabilité à cet effet.

ADOPTÉ

140-85
Approbation du règl. 2 de la Régie intermunicipale d'assainissement des Eaux Adoption

VU le règlement No 2 de la Régie intermunicipale d'assainissement des Eaux du Trois-Rivières métropolitain traitant et couvrant l'excédent des dépenses encourues pour les études pour le traitement des eaux usées;

ATTENDU que ce règlement doit être approuvé par chacune des corporations faisant partie de ladite Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve le règlement No 2 de la Régie intermunicipale d'assainissement des Eaux du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTÉ

141-85
Ville notifie la Commission municipale

ATTENDU que Ateliers des Vieilles Forges inc. et la Corporation d'Aubergisme-Jeunesse de la Mauricie inc. ont soumis à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe fincière, au sens de

re: Ateliers des Vieilles Forges et la Corporation d'Aubergisme Jeunesse de la Mauricie inc. Adoption

l'article 204 paragraphe 10 de la loi sur la Fiscalité municipale (ch. 72 des lois du Québec 1979);

ATTENDU que la Ville est invitée à faire connaître son opinion à la Commission municipale;

ATTENDU que les objets de la requérante Ateliers des Vieilles Forges inc. et ses activités sont plutôt ambigües et qu'elle opère dans un parc industriel;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières notifie la Commission municipale du Québec qu'elle n'entend pas intervenir sur les demandes de ATELIERS DES VIEILLES FORGES INC et de CORPORATION D'AUBERGISME-JEUNESSE DE LA MAURICIE INC. pour les raisons mentionnées au préambule de la présente et qu'elle s'en rapporte au bon jugement de la Commission.

ADOPTÉ

142-85
M. O'Shaughnessy représentant de la Ville sur le Conseil d'adm. Ch. de Commerce
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Monsieur Wilson O'Shaughnessy, Directeur général de la Ville soit et est désigné pour représenter la Ville sur le Conseil d'administration de la Chambre de Commerce.

ADOPTÉ

143-85
Félicitations à Mlle et M. Personnalité-Jeunesse
Adoption

ATTENDU que le Gala personnalité-jeunesse a eu lieu le 16 mars dernier sous l'égide du Club Optimiste Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à CAROLINE LEBEL (Institut secondaire Keranna) et à MARC-ANDRÉ BLANCHARD (Polyvalente Sainte-Ursule) qui ont reçu respectivement le titre de MLLE PERSONNALITÉ JEUNESSE et de M. PERSONNALITÉ JEUNESSE.

ADOPTÉ

144-85
Règl. 929 modifié et réso. 523-84 abrogée
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le règlement 929 soit et est modifié en ajoutant ce qui suit à l'article 2:

"Conformément au plan 135-1 préparé par M. Gilles Colas, ingénieur, en date de février 1985".

Que la résolution 523-84 du 5 novembre 1984 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

145-85
Comptes à payer
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18e JOUR DE MARS 1985

Pour la semaine se terminant le 2 mars 1985

Rénovation Aqua inc.:	
Injecter 2 joints et supplément pour le 3e joint - produits chimiques - conduites principales	1 820,00 $
J.U. Houle ltée:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Achat d'extentions de bornes-fontaines et tiges	457,75
Saillant inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Achat de pièces	167,34
Nedco:	
Achat de pièces	762,82
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat d'enveloppes	640,13
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 16 au 28 février 1985	24 627,48
Enlèvement des ordures - postes nos 1, 2 et 3 - du 16 février au 1er mars 1985	30,00
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - février 1985 - hôtel de ville, cour municipale, édifice François-Nobert	2 359,80
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - février 1985 - marché-aux-denrées	2 696,03
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - autoroute 55 - février 1985	85,00
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - division du génie et loisirs - février 1985	249,84
C.P. ltée:	
Location de tuyaux et câbles souterrains	10,00
Proportion des dépenses pour le passage à niveau - octobre, novembre et décembre 1984	1 552,78
Jolidata:	
Achat de 2 traitements de textes + taxe	18 951,83
J.B. Deschamps inc.:	
Impression d'obligations - émission du 25 février 1985	7 557,06
Port de Trois-Rivières:	
Loyer annuel de terrain pour construction d'égouts se déversant dans la rivière St-Maurice sur les lots 1120-158 et 1120-159	280,00
Droit de passage pour opérer un tuyau se déversant dans le fleuve St-Laurent	285,00
Droit de passage pour opérer trois tuyaux d'égouts	420,00
Société immobilière Marathon ltée:	
Location d'une parcelle de terrain (Hôtel de Lido inc.)	410,00
Gérard Plante:	
Diminution de loyer (21, rue des Forges, app. 10) à compter du 1er juillet 1984 - + frais	170,00
Pinsonneault, Roy, Lambert:	
Mémoire de frais - cause D.P.M. Thibault inc. (Bureau de revision de l'évaluation foncière du Qué.)	125,00
Dessureault & Trottier:	
Mémoire de frais - cause Club de curling Laviolette inc. (Bureau de revision de l'évaluation foncière du Québec)	256,00
René Cloutier:	
Honoraires - acte de vente autobus Voyageur (Montréal)	1 525,00
Normand, St-Pierre & ass.:	
Honoraires - du 26 juin 1984 au 15 février 1985 - griefs Serge Lafrance	2 243,28 $
Trudel, Morin & associés:	
Huissiers	89,64
IAAO:	

LUNDI, LE 18e JOUR DE MARS 1985

Cotisation 1985 - Jean-Jacques Lacroix et Gérard Brahic - u.s. funds	150,00
National Recreation and Park Association:	
Abonnement - loisirs	45,00
Guy Roussel:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 62,50 $	31,25
Jean-Maurice Massicotte:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 112,50 $	56,25

SUBVENTION - CORVÉE-HABITATION - PREMIÈRE ANNÉE

Dame Danielle Jacob	750,00

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 3 au 16 février 1985	445,50

ALLOCATION D'AUTOMOBILE - JANVIER 1985

Gaston Desaulniers:	
Responsable - planification services auxiliaires - travaux publics	
748 km	183,26

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Doucet:	
Beauport - signature des obligations - émission 4 865 000 $ le 25 février 1985	76,39
Claude Gendron:	
Dîner pour 3 personnes - négociation Syndicat des services extérieurs	18,00
Dîner pour 2 personnes - rencontre pour évaluation	13,00
Montréal - réunion à l'Union des municipalités du Québec	84,55
François Roy:	
Représentation au gala Sport Hommage - 2 personnes	20,00
Dîner de presse pour 2 personnes	32,92

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Louis Goneau	40,29
Albert Morrissette	168,35
René Monfette	550,73
René Monfette	182,78
TOTAL	70 720,05 $

Pour la semaine se terminant le 9 mars 1985

Construction C.C.L. inc.:	
Conversion au gaz naturel - poste de police no 1 - paiement no 1 - retenue 10%	20 229,30
Continental asphalte inc.:	
Remise de retenue - intercepteurs d'égout sous la Place d'accueil dans le Parc portuaire	4 626,03
Excavation René Gélinas:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00 $

LUNDI, LE 18e JOUR DE MARS 1985

Remise de la première tranche de la retenue - branchements 1984	7 951,13
Excavations Dratex inc.:	
Location de pelle hydraulique	405,00
Laboratoires Choisy ltée:	
Services spécialisés - rehaussement boul. des Forges et éclairage soccer Ste-Ursule	1 655,00
Inspectronic ltée:	
Inspection télévisée - 1er versement	3 734,96
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de chemises réversibles	2 213,94
Saillant inc.:	
Achat de bornes-fontaines et pièces diverses	2 683,57
Perco ltée:	
Location d'équipement	11,66
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Colisée et parc Pie XII - août 1984	714,72
Service spécial de vidanges inc.:	
Dépôt de rebuts non compactés - 12 voyages	108,00
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - 6e versement de 20	1 340,40
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - février 1985	193,28
Location Vieilles Forges inc.:	
Location d'auto - mars 1985	422,92
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radio-communication - sécurité publique - février 1985	1 049,55
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - février 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque	142,00
Assurances f. Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverse des Âges - mars 1985	500,00
Madame Jos Goulet:	
Location d'un abri au marché-aux-denrées - mars 1985	50,00
Marcel Lampron:	
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges	280,00
Formules municipales ltée:	
Achat du volume "Cités et villes" - Jean-Jacques Lacroix	155,00
Achat du volume "Le code du travail" - bibliothèque	155,00
Achat du volume "Santé et sécurité du travail du Québec" - bibliothèque	145,00
Productions Specta inc.:	
Subvention - gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - mars 1985 (moins montant versé en trop en janvier et février 1985)	18 200,00
St-Maurice aéro club:	
Service de gérance - aéroport - mars 1985	390,00
A.Q.T.R.:	
Inscription - colloque de l'Association québécoise du transport et des routes inc. - Origène Bellemare	75,00
Gala Habitation 1985:	
Candidature et participation au Gala de l'Habitation - François Roy	100,00
Texte express enr.:	
Services professionnels de traitement de textes - arrondissement historique et vieux port, étude historique et de potentiel archéologique	798,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - février 1985 - cour municipale	146,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - février 1985	160,00
Journal des affaires:	
Appel d'offres	143,88

Probec 5 limitée:	
Avis public	691,45
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres - avis de modification - publicité hippodrome (prog. 29-09-84)	1 308,50 $
Société des alcools du Québec:	
Achat de boisson	519,30

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 17 au 23 février 1985	222,75
Canebco Subscription Services Ltd:	
Achat de volumes	311,28
Librairie Poirier enr.:	
Achat d'un volume	6,95
Société Radio-Canada:	
Achat d'affiches	16,18
Éditions biographiques canadiennes-françaises ltée:	
Achat de volumes	67,91
Éditions Budget enr.:	
Achat de volume	8,50
Éditions encyclopédia britannica ltée:	
Achat de volumes	1 375,00
Société généalogie de la Mauricie et des Bois-francs:	
Achat d'un volume	35,00
Ed. Archambault inc.:	
Achat de disques	242,71
Polysons 120652 Canada inc.:	
Achat de disques	90,15
Sam the Record Man:	
Achat de disques	453,35
Pucet et fils:	
Réparation de volumes	1 314,30

LOISIRS

Association des arénas du Québec inc.:	
Cotisation annuelle 1985 - Colisée	75,00
Cotisation annuelle 1985 - Pavillon de la jeunesse	75,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

LPM supérieur inc.	319,31
Larochelle & frère	13,21
Grossistes Baie d'Hudson	325,47
Crémerie des Trois-Rivières	159,75
Henri Bourgeois inc.	38,25
C Yum Yum inc.	134,55
Madame Pauline Martin (sauce - tournoi Bantam)	120,00

HIPPODROME

Services financiers Procan ltée:	
Location de mini-ordinateur, compt-tab et imprimante - 59e versement de 65	287,76

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1985

Réal Ayotte:	
Responsable parcomètre - travaux publics 1 915 km	469,17
Transport des employés - janvier et février 1985	50,00
Roger Baril:	

Contrôleur équipement - travaux publics
205 km 50,22
Frais de déplacement - St-Augustin - cours de familiarisation chez Hewitt 65,17

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1985 (suite)

Léo Bellerose:
Responsable services aux citoyens - travaux publics
1 806 km 442,47 $

Jean Benoît:
Technicien en évaluation 1
5 sorties 13,75

Henri-Paul Boisvert:
Technicien en génie civil - équipements et opérations (services communautaires)
309 km 75,70

Jacques Chartrand:
Animateur en loisirs
632 km - du 3 janvier au 28 février 1985 154,84

André Daviau:
Chef technicien - génie
572 km 140,14

Gaston Desaulniers:
Responsable - planification services auxiliaires - travaux publics
742 km 181,79

Serge Dumas:
Technicien en évaluation 1
112 km 27,44
3 sorties 8,25

Jean-Paul Duval:
Concierge-messager - greffe & archives
544 km 133,28

Nicole Gagné:
Préposée à l'entrée de données - évaluation
3 sorties 8,25

Maurice Galarneau:
Aide-ingénieur - génie
751 km 183,99

Gilles Grenier:
Commis utilité générale - organisation et méthodes
455 km - janvier et février 1985 111,48

Renald Hamelin:
Technicien - urbanisme
192 km - du 13 décembre 1984 au 26 février 1985 47,04

Michel Jutras:
Agent de projets - loisirs
225 km 55,12

André Laberge:
Technicien - urbanisme
299 km 73,25

Michel Lefebvre:
Régisseur programmes sportifs - loisirs
258 km 63,21

Denis Lelièvre:
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs
220 km 53,90

Mario Lesage:
Technicien en évaluation 1
233 km 57,08

Jean-Maurice Massicotte:
Inspecteur - hygiène et environnement - permis et inspections
569 km 139,40

Sylvain Morin:
Technicien génie civil 1 - génie
74 km 18,13

Maurice Paquin:
Technicien évaluation 1

55 km - janvier 1985	
1 sortie	2,75
Fernand Pellerin:	
Inspecteur de chantiers - permis et inspections	
889 km	217,80
Michel Pellerin:	
Surveillant travaux - génie	
606 km	148,47
René Perron:	
Chef de service - équipement & opérations (services communautaires)	
309 km	75,70 $
Yvon Poirier:	
Directeur des travaux publics	
739 km	181,05
Alain Provencher:	
Technicien génie civil - travaux publics	
1 127 km	276,11
Robert Rousseau:	
Surintendant - travaux publics	
731 km	179,09
François Roy:	
Agent d'information - direction générale	
13 sorties	35,75

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Rencontre avec industriels	127,53
Danielle Cantin:	
Cueillette de renseignements - du 2 décembre 1984 au 5 février 1985	349,29
Claude Gendron:	
Dîners (3 personnes) - négociation avec l'Association des policiers	27,75
Dîners (3 personnes) - membres du comité patronal de négociations	18,48
Jean Lamy:	
Québec - ministère des Affaires municipales	73,43
Denis Ricard:	
Dîners - réunion de coordination - approbation et vérification de dossiers	24,25

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	427,84
Madame Louise Goyette	71,54
René Monfette	530,70
TOTAL	82 445,04 $
GRAND TOTAL	153 165,09 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Guy LeBlanc
MAIRE-SUPPLÉANT

JL/jrd

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 1er jour d'avril ajournée le 2e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Ajournement de la séance du 01-04-85 au 02-04-85 Adoption

ATTENDU que la présente séance a été dûment convoquée pour le 1er avril 1985 à 20 h 30;

ATTENDU qu'il ne s'est présenté que deux (2) membres du Conseil;

ATTENDU que le défaut de quorum a été constaté à 21 h 00;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la présente séance du Conseil soit et est ajournée au mardi 2 avril 1985 à 20 h 30.

ADOPTÉ

Procès-verbal 18-03-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 17 décembre 1984;

f) Amendement au règl. 186 re: l'arrêt à un signal arrêt, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 4 février 1985;

g) Travaux de branchements d'aqueduc, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 25 février 1985;

h) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins d'enlever les zones 9Rd3, 9Pa6 et 9Ra11 (Banque de terrains) et de créer dans ce territoire les zones 9Ra11, 9Pa6, 9Pa20 et 9Rc4, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 4 mars 1985;

Amendement au règl. 186 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins d'abroger l'article 167.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil ce 2e jour d'avril 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

146-85
Compte rendu 18-03-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 18 mars 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 1 - item 1:

Ajouter à la fin "Mme Drolet suggère que l'A.P.C.H.Q. participe financièrement au programme".

Page 1 - dernier paragraphe:

Après sécurité publique ajouter "et le Conseil se sont donnés" et rayer "s'est donné".

Page 4 - item 14:

Ajouter à la fin le paragraphe suivant: "M. Côté demande ce que la Ville peut faire concernant la cour de voitures usagées de M. Godon."

Page 5 - item 18:

Après "intermodale" ajouter "sans usage exclusif".

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

ADOPTÉ

147-85
Règlement
461-N
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 mars 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 461-N (1985) amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins d'apporter des modifications à l'article 8.04 précisant que le supplément temporaire cesse avec le mois suivant le 65e anniversaire de naissance, à l'article 7.04 pour calculer la créance de rentes sur le salaire d'une année antérieure à 1984 si celui-ci était plus élevé, et enfin, préciser à l'article 6.04 qu'un membre qui se prévaut de cet article ne peut accumuler aucune autre prestation et cesser de verser des cotisations prévues aux sections 5 et 12 du régime, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

148-85
Règlement
957 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 mars 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 957 (1985) prévoyant des crédits de taxes foncières des terrains vacants dans le centre-ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

149-85
Règlement
958 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 mars 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 958 (1985) prévoyant des travaux de réparation et de rénovation des sanitaires de la bâtisse de la Marina de l'Ile St-Quentin et décrétant un emprunt au montant de 19 500 $ au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

150-85
Règlement

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 mars 1985;

INITIALES DU MAIRE
MB
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

959 (1985)
Adoption

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 959 (1985) prévoyant des travaux de climatisation du complexe sportif de l'U.Q.T.R. situé dans la bâtisse industrielle du parc de l'exposition et décrétant un emprunt au montant de 72 500 $ au fonds de roulement , soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

151-85
Contrat vente à HABITATION JANAM ENR.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à MM. André, Michel et Normand Gauthier, faisant affaires sous les nom et raison sociale de HABITATION JANAM ENR., les lots 181-2-145 et 181-877 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 4 250 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Bertrand Ferron, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

152-85
Contrat vente à André et Paul Gélinas
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à MM. André Gauthier et Paul Gélinas, les lots 181-102, 181-2-173 et 181-889 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 4 880 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Bertrand Ferron, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

153-85
Contrat location avec LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville loue de LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC., une voiture de marque Oldsmobile Delta Royal Brougham 1985, au prix de 526,84 $ par mois, pour une période d'un an renouvelable.

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, Monsieur le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de location avec LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

154-85
Contrat
LES ENTREPRISES BERTHIER INC.
Adoption

ATTENDU que la Ville a demandé des soumissions pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets du 15 mars 1985 au 14 mars 1988;

ATTENDU que les Entreprises Berthier inc. a soumis le plus bas prix pour l'exécution de ce contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à LES ENTREPRISES BERTHIER INC. le contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets dans la Ville du 15 mars 1985 au 14 mars 1988, pour le prix de 647 244 $ pour la première année du contrat (du 15 mars 1985 au 14 mars 1986).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat avec LES ENTREPRISES BERTHIER INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

155-85
Contrat avenant à la convention avec SODIC QUÉBEC INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un avenant à la convention intervenue le 14 septembre 1983 avec SODIC QUÉBEC INC. concernant le système de gestion du Pari-Mutuel (totalisateurs), ledit avenant modifiant cette convention permettant à la Ville de continuer à louer le système pour 1,00 $ par année à la fin de la période d'amortissement.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

156-85
Contrat
HIPPODROME T.-R. (1985) INC. gestion piste de courses
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a fait plusieurs tentatives pour se retirer de l'hippodrome depuis plusieurs années, sans succès;

ATTENDU que HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. est une corporation sans but lucratif, mise sur pied spécialement pour assumer la gestion de l'hippodrome et de la piste de courses;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville confie la gestion de l'hippodrome et la piste de courses à HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. pour une période d'un an à compter du 1er avril 1985, renouvelable pour une autre année.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention avec HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. en vertu de laquelle celle-ci accepte d'assumer la gestion de l'hippodrome et de la piste de courses.

Que la Ville verse à HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. une subvention au montant de 50 000 $ comme avance de la Ville pour servir de fonds de roulement à la corporation, les profits des opérations 1985 devant être versés à la Ville à la fin dudit exercice financier et les pertes devant être également assumées par la Ville.

Que HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. soumette au préalable à la Ville tout projet encourant une dépense d'immobilisations.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

157-85
Contrat servitude en faveur de l'HYDRO-QUÉBEC
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente des droits réels et perpétuels à HYDRO-QUÉBEC pour l'installation et le maintien de lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines ou les deux à la fois et accessoires sur l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

1° Une lisière de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt (P.180) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de Saint-Maurice, Québec; division d'enregistrement de Trois-Rivières, Québec; ladite lisière mesurant deux (2) mètres de largeur, soit un (1) mètre de chaque côté du câble électrique souterrain sur une distance de cinq (5) mètres de longueur, est montré en jaune sur un croquis reconnu et initialé par les parties et y est identifiée par les lettres "A" et "B". Partant du point "A" en direction sud, nord jusqu'au point "B", où elle se termine, cette lisière est bornée comme suit:-

Lot no P.180:- Vers le sud, par une partie des lots numéros 180-259 et 180-260; et vers le nord, l'est et l'ouest, par le résidu dudit lot.

2° Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie du lot numéro deux cent soixante de la subdivision officiel du lot originaire numéro cent quatre-vingt (180-260) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de Saint-Maurice, Québec; division d'enregistrement de Trois-Rivières, Québec; mesurant deux (2) mètres de largeur, soit un (1) mètre de chaque côté du câble électrique souterrain, et dont l'extrémité sud-ouest de sa ligne centrale est à une

distance de sept mètres plus ou moins (7 m + -) au sud-est du lot numéro 180-259 et l'extrémité nord-est de sa ligne centre à une distance d'un mètre plus ou moins (1 m + -) au sud-est du lot numéro 180-259, bornée comme suit:-

Lot no 180-260:- Vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 180-268 (boulevard Des Chenaux); vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.180; vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot et une partie du lot numéro 180-259; et le sud-est, par le résidu dudit lot.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil, selon les termes et conditions y mentionnés, copie dudit acte étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

158-85
Subdivision annulation des lots 186-103/104 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que les lots 186-103 et 186-104 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières soient et sont annulés à toutes fins que de droit et que M. Claude Juteau, a.-g., soit et est autorisé à procéder à ladite annulation.

ADOPTÉ

159-85
Subdivision ptie lot 186 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 27 mars 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Place René Matteau, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 186-135 et 186-136.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

160-85
Permis d'exploitation des restaurants de l'Hippodrome Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières requière du service de l'hôtellerie du gouvernement du Québec les permis de restauration pour les casse-croûtes et restaurants de l'estrade de courses pour l'année 1985.

Que M. Albert Morrissette, directeur des services communautaires, soit et est autorisé à produire et à signer toutes demandes en vue de l'émission desdits permis et qu'il soit également autorisé à détenir lesdits permis de restauration pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

161-85
Appui et services au Club de Patinage art. de T.-R. inc. Adoption

ATTENDU que le Club de Patinage artistique de Trois-Rivières inc. a posé sa candidature pour obtenir que la compétition Georges Éthier se tienne à Trois-Rivières en 1986;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appui le Club de Patinage artistique de Trois-Rivières inc. dans sa démarche pour obtenir que la compétition GEORGES ÉTHIER se tienne au Colisée et au Pavillon de la Jeunesse de Trois-Rivières en avril 1986 et l'assure de différents services tels locaux, stationnement, conférence de presse.

Que M. Jacques St-Laurent, chef du service des loisirs, soit et est délégué pour représenter la Ville sur le comité organisateur.

ADOPTÉ

162-85
Participation de la Ville au Conseil des Loisirs de la Mauricie Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que MM. Jacques St-Laurent et Mme Françoise C. Drolet soient et sont désignés pour représenter la Ville sur le Conseil des loisirs de la Mauricie et plus particulièrement, à l'assemblée générale de cet organisme qui se tiendra prochainement.

ADOPTÉ

163-85
Attestation des dépenses au min. du Loisir Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières atteste et appuie les coûts encourus par la Ville pour la réalisation des projets suivants:

- Terrain de soccer Ste-Ursule (éclairage)	70 172,00 $
- Aire de jeux - Parc Adélard-Dugré	8 316,00 $
- Gradins - 36 pi. à 7 paliers	6 429,91 $
- 48 pi. à 7 paliers	8 564,13 $

ADOPTÉ

164-85
Transfert certaines réclamations 1982-83 aux pertes Adoption

ATTENDU qu'un certain nombre de réclamations de la Ville sont soit prescrites, soit irrécupérables et qu'il s'avère impossible de les récupérer;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise la radiation des réclamations dont la liste est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et totalisant 18 424,40 $.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

165-85
Acceptation états fin. 1984 et rapport des vérificateurs Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les états financiers 1984 et le rapport des vérificateurs Samson, Bélair et associés pour cette même année financière.

ADOPTÉ

166-85
Adjudication émission d'obli. 3 388 000 $ Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 3 388 000 $, avis qui a paru le 16 mars 1985;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Geoffrion, Leclerc inc.	98.14	88 000 $	10.50	1986	11.7618
		97 000 $	10.75	1987	
		109 000 $	11.00	1988	
		121 000 $	11.25	1989	
		2 973 000 $	11.25	1990	
Lévesque, Beaubien inc.	98.48	88 000 $	10.50	1986	11.9148
Wood Gundy ltée		97 000 $	11.00	1987	
Merrill Lynch		109 000 $	11.25	1988	
Royal Securities		121 000 $	11.50	1989	
		2 973 000 $	11.50	1990	
Molson, Rousseau ltée	99.02	88 000 $	10.50	1986	11.9978
Brault, Guy, O'Brien inc.		97 000 $	11.00	1987	
McNeil, Mantha inc.		109 000 $	11.50	1988	
Walwyn, Stodgell, Cochran Murray ltd		121 000 $	11.50	1989	
Richardson, Greenshields du Canada ltée		2 973 000 $	11.75	1990	
Banque de Commerce Can. Impériale					
Banque Nationale du Canada	98.114	88 000 $	10.50	1986	12.0266
Tassé et ass.ltée		97 000 $	11.00	1987	
Banque d'épargne de la Cité du dist. de Montréal.		109 000 $	11.25	1988	
		121 000 $	11.50	1989	
Bache inc.		2 973 000 $	11.50	1990	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Geoffrion Leclerc inc., s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que cette soumission n'est pas conforme à l'avis de demande de soumissions soit quant au taux d'intérêt soit quant aux échéances et que la date d'adjudication a été reportée au 2 avril 1985 au lieu du 1er avril;

CONSIDÉRANT d'autre part qu'il serait avantageux dans les circonstances pour la VILLE DE TROIS-RIVIÈRES d'accepter cette soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la VILLE DE TROIS-RIVIÈRES à vendre de gré à gré les 3 388 000 $ d'obligations à Geoffrion Leclerc inc., aux conditions énumérées dans leur offre ci-haut, à savoir:

88 000 $ à 10.50% échéant en 1986

97 000,00 $ à 10.75% échéant en 1987

109 000,00 $ à 11.00% échéant en 1988

121 000,00 $ à 11.25% échéant en 1989

2 973 000,00 $ à 11.25% échéant en 1990

Prix: 98.14

ADOPTÉ

167-85
Politique administrative service de l'information et des relations publiques Adoption

ATTENDU la politique administrative concernant les MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT du service de l'information et des relations publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la politique administrative no 8-85-1 R 1 intitulée "MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT" du service de l'information et des relations publiques, soit adoptée à toutes fins que de droit.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit document qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

168-85
Emprunt au fonds de roulement (15 000 $) achat d'équip. et de matériel informatique serv. tech. Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir de l'équipement et du matériel informatique pour les services techniques;

ATTENDU que cet équipement et ce matériel informatique sont estimés à 15 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acquérir l'équipement et le matériel informatique pour les services techniques, conformément à un estimé préparé par M. Germain Déziel, ingénieur, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 15 000 $ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 15 000 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1986;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou achats décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1986 à 1990 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années;

ADOPTÉ

169-85
Subvention
CEDIC 1985
Adoption

ATTENDU que la Ville doit promouvoir le développement économique et industriel sur son territoire;

ATTENDU que la Corporation économique de Développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc. a été créée explicitement pour jouer ce rôle;

ATTENDU que la Ville se doit de contribuer financièrement à la bonne marche de la CEDIC;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières verse une subvention au montant de 125 000 $ à la Corporation économique de Développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine inc. (CEDIC) pour l'année 1985, répartie mensuellement.

ADOPTÉ

170-85
Acceptation
de l'offre
de vente de
M. Paul
Mailhot
re: équip.
restaurants
Hippodrome
Adoption

ATTENDU que la Ville entend exploiter elle-même les concessions de restaurants de l'estrade de courses à l'Hippodrome;

ATTENDU que M. Paul Mailhot était le concessionnaire des restaurants de l'estrade de courses depuis plusieurs années, et que ses équipements sont en place;

ATTENDU que la Ville doit acquérir des équipements de restauration pour les restaurants de l'estrade de courses et que M. Mailhot a offert de lui vendre ses équipements et installations;

ATTENDU que les parties en sont venues à une entente à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de vente de M. Paul Mailhot du matériel et équipements de restauration installés à l'estrade de courses de l'Hippodrome, pour le prix de 23 000 $.

Que Me Jean Lamy, greffier, soit et est autorisé à accepter et à signer pour et au nom de la Ville, l'offre de vente faite par M. Paul Mailhot le 22 mars 1985.

ADOPTÉ

171-85
Participation de la Ville à la campagne d'économie d'eau de l'A.Q.T.E. Adoption

ATTENDU qu'il en coûte de plus en plus cher pour traiter l'eau afin de la distribuer à la population pour utilisation et consommation;

ATTENDU que c'est un mythe de penser que la rivière St-Maurice peut facilement fournir toute l'eau nécessaire à la population de Trois-Rivières, étant donné que chaque litre d'eau puisé à la rivière, doit être traité à l'usine de traitement d'eau;

ATTENDU qu'il y a lieu de se préoccuper de la façon dont l'eau potable est utilisée afin de ne pas traiter plus d'eau qu'il n'en serait nécessaire à une utilisation rationnelle et contrôlée;

ATTENDU que lors de l'étude du budget 1985, le Conseil a accepté de participer à une campagne d'économie d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confirme à l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) sa participation à la campagne provinciale d'économie de l'eau potable 1985.

Que la Ville accepte de disposer d'une somme de 1 500 $ pour les fins de cette campagne de publicité.

ADOPTÉ

172-85
Cour municipale autorisations pour détruire des dossiers Adoption

ATTENDU que le Conseil avait autorisé la destruction de certains dossiers de la Cour municipale;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner deux personnes qui assisteront et témoigneront de la destruction de ces dossiers;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que M. Jacques Blais, Greffier de la Cour municipale et Madame France Lacroix, secrétaire, soient et sont désignés pour attester de la destruction des dossiers numéros 1 à 50899 incl. (1970 à 1979 incl.) de la Cour municipale.

ADOPTÉ

173-85
Programme de développement industriel et commercial (O.C.R.I.) Adoption

VU que le programme de développement industriel et commercial (O.C.R.I.) se termine le 31 mars 1986;

VU que ledit programme concerne particulièrement sept (7) zones désignées au Canada;

VU l'intérêt de la municipalité à intensifier la diversification des emplois initialement dépendants des secteurs dits "traditionnels";

VU les succès récents de l'O.C.R.I. dans ce processus de diversification;

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

VU l'engagement du gouvernement du Canada de reconduire pour une période de deux (2) ans ledit programme;

VU l'intérêt de la municipalité à s'assurer que l'O.C.R.I. recevra tous les crédits requis à sa pleine opération;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclèrc
ET RÉSOLU:

Que le présent préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le gouvernement du Canada octroie tous les crédits requis pour la pleine opération du programme de développement industriel et commercial de l'O.C.R.I.

ADOPTÉ

174-85
Comptes à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 16 mars 1985

Denis Beaumier ltée:	
Installation de guichets - hall d'entrée du Colisée - paiement no 1 - retenue 10%	15 231,87 $
Entreprises Camvrac inc.:	
Déneigement des secteurs Lambert, Sainte-Thérèse et Saint-Michel-des-Forges - retenue 268,29 $	38 706,87
Thomas Bellemare ltée:	
Contrat de déneigement - 3e versement (retenue 10%)	31 083,51
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires - essais de percolation - secteur "Le Fief" - du 23 août au 10 septembre 1984	684,50
Honoraires - essais de contrôle de qualité des matériaux - égout pluvial boul. Jacques-Cartier - du 1er novembre au 13 décembre 1984	468,50
Honoraires - essais de contrôle de qualité des matériaux - prolongement rue Saint-Joseph - du 12 novembre au 13 décembre 1984	1 105,50
J.U. Houle ltée:	
Achat de pièces	291,79
Saillant inc.:	
Achat d'une boîte électrique	64,20
Quévis enr.:	
Achat de pièces	1 105,98
Nedco:	
Achat d'unités d'éclairage	3 169,46
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Centre Notre-Dame-de-la-Paix, aéroport, autogare, Édifice des travaux publics, parc Pie XII, Colisée, hippodrome - février 1985	933,80
Groupe Sanibec:	
Service spécial de fins de semaines - février 1985 - hôtel de ville	544,00
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - exposition - 5e versement de 12	205,66
Location de photocopieuse - Édifice des travaux publics - du 14 décembre 1984 au 27 février 1985	355,40
Crédit obtenu pour frais de transport payé en trop sur facture déjà payée - cour municipale)	(63,00)
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - Pavillon de la	

jeunesse - février 1985	193,10
Location de photocopieuse - loisirs - février 1985	398,60
Office municipal d'habitation:	
Participation au déficit d'opération 1985 - 1er versement	100 000,00
IBM Canada ltée:	
Passage du modèle 7 au modèle 8	9 079,70
Programmes autorisés - mars 1985	1 059,00
Location-achat - unité de disques	1 143,24
Frais d'entretien - contrôle bande magnétique - mars 1985	338,85
Frais d'entretien - imprimante - mars 1985	70,90
Frais d'entretien - imprimante et unité de traitement - mars 1985	1 513,25
Frais d'entretien - disques - mars 1985	483,70
BGH Planning services inc.:	
Honoraires - visite sur le chantier des lots 200-201-202 suite au bris de la membrane géotextile	544,00
Beaumier, Richard & associés:	
Mémoire de frais - re: Fédération des caisses populaires Desjardins (Bureau de revision)	128,00
Sobeco inc.:	
Honoraires pour la période des mois de décembre 1984 et janvier 1985	3 155,00 $
S.I.A.Q. inc.:	
Cotisation 1985 - Gaston Desaulniers	50,00
Association des évaluateurs municipaux du Québec:	
Cotisations annuelles 1985-1986 - Maurice Paquin, Mario Lesage, Daniel L'Heureux, Jean Benoît, Serge Dumas, Gérard-Paul Brahic et Jean-Jacques Lacroix	350,00
Le Baron:	
Frais de repas - prés. Chambre de commerce française	145,36
Auberge des gouverneurs:	
Frais de séjour - Monsieur Pierre Verreau	60,00
Société canadienne des postes:	
Achat de timbres pour la machine à timbres	5 000,00
Renouvellement de location des cases 368, 1055, 968	164,30
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - février et mars 1985	948,30
Location d'une fourgonnette - février 1985	648,55
Réparation de fourgonnette louée	225,00
Pitney Bowes:	
Location de compteur postal - du 1er avril au 30 juin 1985	115,10
B.B. extermination inc.:	
Service d'inspection et traitement - mars, avril, mai 1985	75,00
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - Édifice des travaux publics, Colisée, Centre culturel, aéroport, marché-aux-denrées, hôtel de ville - février 1985	806,01
Le Soleil ltée:	
Avis public	408,90
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres - avis publics	1 013,50
Redistomatiques inc.:	
Eau traitée - autogare, Colisée, centre Notre-Dame-de-la-Paix, Pavillon de la jeunesse, édifice François-Nobert - février 1985	89,75
Société des alcools du Québec:	
Boisson - exposition	141,10
Madame Jeanne Paquin:	
Repas pour 17 personnes - le 18 février 1985	116,88
Repas pour 26 personnes - le 4 mars 1985	211,25

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Maurice Comeau:	
Service de pompier auxiliaire et dépenses - février	

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

1985	70,61
Mario Durand:	
Entretien ménager - postes 1, 2 et 3 - mars 1985	3 250,00
Institut de police du Québec:	
Certificat en gestion policière - bloc III - 1 candidat	150,00
Cours Enquête criminelle 1 - 2 candidats	100,00

EXPOSITION

I.A.F.E.:	
Cotisation 1985 - Jean Alarie - u.s. funds	100,00
Association des expositions du Canada:	
Cotisation annuelle 1985 - Jean Alarie	1 500,00
Marché St-Louis ltée:	
Achat d'épicerie - janvier et février 1985	65,19
Jean Alarie:	
Frais de déplacement - Notre-Dame-du-Bon-Conseil - réunion de l'exécutif de l'Association des expos du Québec	35,72
Allocation d'automobile - 725 km - décembre 1984, janvier et février 1985	163,04
Photo R.G. (Trois-Rivières) ltée:	
Finition de photos	53,31
André Paquin:	
Copie sur film 135 mm, réimpressions & frais de dépenses	35,00 $
Ambulance Saint-Jean de Trois-Rivières:	
Remboursement de dépenses lors de l'exposition 1984	735,55
Le Pro-Jac ltée:	
Repas-réunions - février 1985	47,55
Phototech:	
Finition de photos	47,64

LOISIRS

Service des sauveteurs inc.:	
Affiliation 1985	45,00
Pavillon St-Arnaud inc.:	
Subvention - rénovation des vestiaires-douches	30 000,00
Centre Landry:	
Subvention - réfection des sanitaires	8 000,00
Association trifluvienne de soccer:	
Entente de soutien et de services	7 100,00

Gestion des bâtisses et/ou parcs - 2e versement

Association sportive Sainte-Cécile inc.	967,50
Loisirs des Vieilles Forges inc.	565,50
Loisirs Sainte-Marguerite inc.	962,50
Loisirs Saint-Philippe	127,50
Loisirs Saint-Sacrement inc.	139,50
Loisirs Saint-Jean-Brébeuf	564,00
Galerie d'art du Parc inc.	961,25
Comité de la Traverse des âges	1 935,00
Comité des citoyens des abitations Adélard-Dugré	340,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1985

Raymond Bérubé:	
Animateur en loisirs 54 km	13,23
Réjean Boucher:	
Responsable alimentation en eau - usine traitement d'eau 682 km	167,09

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

Roger Loisel:	
Surintendant - travaux publics	
2 052 km	499,10

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Charlotte Lussier:	
Souper de l'A.P.C.H.Q.	70,00
Jean-Louis Goneau:	
A.P.C.H.Q. - Rencontre amicale annuelle	70,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

André Laneuville	79,32
Frais de déplacement - Québec - programme Revi-centre	167,92
Dîner avec M. Ferland du bureau du Président de la S.H.Q. - programme de restauration de 100 chambres	29,52
Lucien A. Ouellet	132,19
René Monfette	382,17
Albert Morrissette	137,85
TOTAL	282 374,13 $

Pour la semaine se terminant le 23 mars 1985

Panpierre inc.:	
Prolongement d'égout pluvial - rue Jacques-Cartier - paiement no 2 - retenue 10%	1 873,06 $
Aqueduc et drainage - secteur Gervais et Quessy - paiement no 4 - retenue 10%	10 853,41
Rénovation Aqua inc.:	
Remise totale de la retenue - inspection d'égout par télévision	899,03
Jean-Louis Caron:	
Honoraires - surveillance des travaux de réparation au stade de baseball - phase II	735,24
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie	2 133,00
Nedco:	
Achat de lumières et de douilles pour lumières	255,42
Saillant inc.:	
Achat de pièces	159,67
Produits chimiques Handy:	
Achat d'aluminate de sodium - usine de traitement d'eau	16 670,40
Hydro-Québec:	
Dépenses occasionnées pour effectuer des travaux sur la rue Matteau - enlèvement de l'aérien	329,82
Sani Paré inc.:	
Cueillette, transport et enfouissement des déchets - du 1er au 15 mars 1985	24 627,48
Enlèvement des ordures - postes de police nos 1, 2 et 3 - du 2 au 15 mars 1985	30,00
Mediacom inc.:	
Location de bulletin permanent - aéroport - mars 1985	186,00
Location de bulletin permanent - autoroute 55 - mars 1985	85,00
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - division des opérations - février 1985	601,94
Chambre de commerce:	
Lunch-conférence - Ministre Michel Côté - 1 couvert	15,00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

Orchestre symphonique de Trois-Rivières:	
Subvention 1985	7 500,00
L'Union des municipalités:	
Inscriptions au congrès 1985 - 12 personnes	3 600,00
S.I.A.Q. inc.:	
Cotisation 1985 - Pascal Recco	80,00
Xérox Canada inc.:	
Achat de feuilles 8 1/2 x 14 - imprimerie	5 232,00
La Belle vision:	
Location de câble TV (autogare) et FM (imprimerie)	27,28
Roméo Flageol:	
Service de photos - stationnement du Platon	6,27
Journal des affaires:	
Appels d'offres	274,68
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres - avis public - inscription soccer 1985 - inscription baseball mineur 1985	1 069,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	211,79

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Restaurant chez Louise:	
Repas aux détenus - du 30 avril au 19 décembre 1984	105,20

LOISIRS

Association de badminton de la Mauricie inc.:	
Rémunération des animateurs de badminton - hiver 1985	1 322,00
Association arbitres de hockey de la Mauricie inc.:	
Frais d'arbitrage - février 1985	1 550,00

Implantation d'activités de loisir

Loisirs pour handicapés mental T.R. inc.:	
Prise de vue (photographie)	265,00 $
Corporation "Les 2 Rives" (Foyer Cooke):	
Intégration loisir	470,00
Association paralysie cérébrale du Québec inc.:	
Programme d'intégration individualisée	350,00
AFEAS Ste-Cécile:	
Couture/tissus extensibles	100,00
AFEAS St-François-d'Assise:	
Batik	100,00
AFEAS St-Philippe:	
Tissage	100,00

Subvention annuelle aux associations de personnes âgées pour 1985

Âge d'or Saint-Michel-des-Forges	199,50
Âge d'or Sainte-Thérèse	130,50
Âge d'or Saint-François-d'Assise	159,00
Âge d'or Saint-Pie X	160,50
Âge d'or Saint-Laurent	342,00
Atelier socio-culturel - tricot	100,00
Âge d'or Notre-Dame-des-Sept-Allégresses	150,00
Âge d'or Sainte-Marguerite	279,00
Âge d'or Saint-Philippe	180,00
Âge d'or Immaculée-Conception	234,00
Âge d'or Saint-Jean-Brébeuf	235,50
Âge d'or Sainte-Cécile	205,50
Âge d'or Saint-Sacrement	202,50

LUNDI, LE 1er JOUR D'AVRIL 1985

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Services de sécurité - du 25 février au 9 mars 1985	445,50

HIPPODROME

Chênevert ltée:	
Droits de douane sur conditionneur de piste	141,25

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1985

Roland Bacon:	
Inspecteur - marché-aux-denrées	
362 km	88,69
Serge Desjardins:	
Surintendant - usine de traitement d'eau	
74 km	18,13
André Verville:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
1 634 km	400,33

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Dîners - Fondation culturelle	73,46
Louis Carle:	
Saint-Mathieu du parc - camp d'hiver des adolescents	22,54
Réal Fleury:	
Victoriaville - séance d'information sur le projet de refonte des lois électorales	60,60
Claude Gendron:	
Montréal - rencontre avec les membres de l'Union des municipalité du Québec	76,05
André Laneuville:	
Dîner avec Jean Laroche	21,09 $
François Roy:	
Frais de production au studio CJTR et dîner de presse	36,25
Québec - rencontre de l'Association des communicateurs municipaux	31,75

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	87,19
François Lahaye	148,53
René Monfette	330,13
René Monfette	519,66
TOTAL	86 896,84 $
GRAND TOTAL	369 270,97 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Leroy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/JRD

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR D'AVRIL 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 1 avril 1985, ajournée au 2 avril soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

f) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins d'enlever les zones 9Rd3, 9Pa6 et 9Ra11 (Banque de terrains) et de créer dans ce territoire les zones 9Ra11, 9Pa6, 9Pa20 et 9Rc4,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 4 mars 1985;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Amendement au règl. 950 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 950 concernant les travaux de rénovation de la salle de spectacles J.-Antonio-Thompson, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt de 200 000 $.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour d'avril 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier.

Travaux de reconst. mur soutènement ruelle Ste-Cécile Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement dans la ruelle Ste-Cécile et autorisant un emprunt au montant de 6 300 $ au fonds de roulement à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour d'avril 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Yvan Leclerc.

175-85 Compte rendu 02-04-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, mardi le 2 avril 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes: aucune.

ADOPTÉ

176-85 Règlement 186-I Adoption

ATTENDU qu'avis de motion ont été donnés aux séances du 4 février et du 2 avril 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 186-I concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier l'article 104 concernant l'arrêt à un signal arrêt et d'abroger l'article 167, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

177-85 Convention avec Me Jean MÉTHOT Adoption

VU le départ de Me Jean Méthot en vue d'une retraite anticipée;

ATTENDU qu'il y a lieu que la Ville engage un procureur pour veiller à ses intérêts et mener à bien les causes intentées au nom de la Ville;

modifié Jal 306-85

LUNDI, LE 15e JOUR D'AVRIL 1985

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Me JEAN MÉTHOT pour agir à titre de procureur de la Ville dans les matières relevant de la compétence de la Cour municipale, du 1er juillet 1985 au 31 décembre 1988 incl. pour et en considération d'un montant forfaitaire de 8 750 $ pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1985 et de 17 500 $ pour chacune des années civiles 1986, 1987 et 1988.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville la convention avec Me Jean Méthot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

178-85
Bail avec Banque Continentale et Gestion J.G.C. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de la Banque Continnentale du Canada et de Gestion J.G.C. une partie de la bâtisse située à l'arrière du garage Sirois (27' X 98'),

pour la somme de 300 $ par mois, à compter du 1er septembre 1984.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le bail ci-haut mentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

179-85
Addenda au protocole avec le Gouv. du Québec re: assainisse. eaux usées Adoption

ATTENDU que des modifications doivent être apportées à la convention intervenue entre la Ville de Trois-Rivières et le Gouvernement du Québec le 7 février 1985;

ATTENDU que ces modifications portent sur la description des travaux propres et communs à chacune des municipalités ainsi que sur la répartition des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un addenda à la convention intervenue avec le Gouvernement du Québec le 7 février 1985 relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit addenda qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

180-85
Appui au Centre Landry comme organisme communautaire
Adoption

ATTENDU que le Centre Landry est une ressource indispensable dans le milieu des loisirs de Trois-Rivières, étant un complément au développement et la formation tant de l'individu que de la collectivité;

ATTENDU que cet organisme rend d'innombrables services à la population;

ATTENDU que la Ville a reçu tous les documents fournissant les renseignements demandés par le ministère du Loisir;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse pour une période d'un (1) an le Centre Landry comme étant un organisme communautaire de loisir, à cause de la gamme des activités qui sont présentées (activités sportives, culturelles et sociales) au profit de la population trifluvienne.

ADOPTÉ

181-85
Vente de boissons alcooliques au parc Pie XII
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise le Club Kiwanis à servir des boissons alcooliques le 2 juin 1985 au parc Pie XII, à l'occasion du Cyclothon Kiwanis.

ADOPTÉ

182-85
Vente de boissons alcooliques Ass. de Flag-Football
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise l'Association de Flag-Football à vendre et servir des boissons alcooliques au local C-9 du parc de l'Exposition, les 24-25 et 26 mai 1985.

ADOPTÉ

183-85
Inscription au prog. PADEL 85-86
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières présente une demande d'assistance financière au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir 1985-86, pour les projets suivants:

- Rénovation extérieure, bâtisse Ste-Marguerite - parc Ste-Marguerite.
- Rénovation des tennis - parc Lambert.
- Aménagement d'un sentier au parc Pie XII.
- Rénovation de l'éclairage - parc Des Pins - parc Lemire.
- achats des équipements: Module de jeux MB-3002 de Polyjeux
  Module de jeux MB-3004 de Polyjeux

LUNDI, LE 15e JOUR D'AVRIL 1985

Module de jeux MB-3005 de Polyjeux
Module de jeux 2A de Bigtoys en Polyjeux.
Autobus de Jutras No. 63
Filets protecteurs pour aréna.

Que Me Jean Lamy, Greffier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à ces demandes.

ADOPTÉ

184-85
Amendement réso. 483-82 re: Lawrence Buckley
Adoption

VU la résolution 483-82 adoptée le 29 novembre 1982 reprochant des actes répréhensibles et une conduite indigne au sergent-détective Lawrence Buckley à l'occasion d'une enquête relativement à la découverte d'un trésor dans un domicile occupé par M. Daniel Guignard.

ATTENDU qu'il est difficile d'établir avec certitude le degré de participation de M. Buckley dans cette affaire;

ATTENDU qu'à l'époque, le Conseil avait congédié M. Buckley relativement à cette affaire;

ATTENDU que l'Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières inc. avait logé un grief relativement à ce geste posé par la Ville;

ATTENDU que la Ville et l'Association se sont entendus pour réduire le congédiement en une suspension de fonctions, du 18 novembre 1982 au 15 avril 1985;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la résolution 483-82 soit et est modifiée en enlevant les mots "les actes répréhensibles et" au premier paragraphe du préambule;

Que ladite résolution soit et est également modifiée dans ses conclusions en remplaçant le mot "congédié" par ce qui suit:

"suspendu de ses fonctions, du 18 novembre 1982 au 15 avril 1985."

Ont voté pour:	Ont voté contre:
M. Guy Leblanc	M. Pierre Roy
M. Yvan Leclerc	M. Pierre Dupont
M. Émilien LaBarre	M. Claude Pélissier
M. Léo Thibeault	
M. Fernand Colbert	
Mme Françoise Drolet	
M. Henri-Paul Jobin	
M. Georges Côté	
Mme Charlotte Lussier	

ADOPTÉ

185-85
Désignation des laboratoires re: assainisse. des eaux
Adoption

ATTENDU que le programme d'Assainissement des eaux nécessite l'engagement de professionnels pour l'accomplissement de certains travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No 520-85 DU 4/11/85

INITIALES DU MAIRE / INITIALES DU GREFFIER

ET RÉSOLU:

Que les Laboratoires Choisy ltée et le laboratoire formé du consortium Laviolette - Shermont soient et sont désignées pour l'exécution des travaux d'analyse et d'expertise de sol sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme d'assainissement des eaux usées. Les travaux seront répartis également selon leur valeur, entre les laboratoires.

MM. Pierre Roy et Georges Côté se sont prononcés contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉ

186-85
Désignation arpenteurs-géomètres re: assainisse. des eaux Adoption

ATTENDU que le programme d'Assainissement des eaux nécessite l'engagement de professionnels pour l'accomplissement de certains travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

RESCINDEE PAR LA RESOLUTION No 337-87 DU 8 septembre 1987

Que les firmes d'arpenteurs-géomètres Gariépy, Milette et Lévesque et Paul Michaud soient et sont désignées pour l'exécution des travaux d'arpentage qui seront exécutés sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières dans le cadre du programme d'assainissement des eaux usées. Les travaux seront répartis également selon leur valeur, entre les deux firmes professionnelles.

MM. Pierre Roy et Georges Côté se sont prononcés contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉ

187-85
Désignation notaires re: assainisse. eaux usées Adoption

ATTENDU que le programme d'Assainissement des eaux nécessite l'engagement de professionnels pour l'accomplissement de certains travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désigne les notaires dont les noms apparaissent sur la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante pour la confection des contrats relatifs au programme d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières. Les contrats seront répartis également selon leur valeur, entre les différents notaires mentionnés sur la liste, d'une façon alphabétique, en commençant par le numéro 1.

ADOPTÉ

188-85
Comptes à payer mars 1985 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mars 1985 pour la Ville au montant de 2 455 266,95 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 15e JOUR D'AVRIL 1985

189-85
Félicitations à Me Pierre Tremblay
Adoption

ATTENDU que Me Pierre Tremblay, président de l'Office municipale d'Habitations des Trois-Rivières vient d'accéder à la présidence de l'Association des Offices municipaux d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Me Pierre Tremblay, président de l'Office municipale d'Habitations des Trois-Rivières relativement à sa nomination comme président de l'Association des Offices municipaux d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ

190-85
Demande au Ministre des Transports prolonger autoroute 40
Adoption

ATTENDU que le tronçon de l'autoroute 40, à partir de l'autoroute 55, pénétrant vers le boulevard Des Forges n'ayant jamais été complété;

ATTENDU que l'absence de cette voirie provinciale importante toujours empêché le développement des parties nord de la Ville de Trois-Rivières en étant privé d'un bon accès;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières réclame vivement l'aménagement de ce tronçon en boulevard inter-municipal;

ATTENDU que les aménagements de voirie projetés à l'intérieur de l'emprise de l'autoroute sont la responsabilité du ministère des Transports;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire procurer une bonne accessibilité à tous les secteurs de développement prioritaires dans la partie nord de la Ville;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières veut amener un traffic régional dans ces nouveaux secteurs en vue de les positionner par rapport à des flux migratoires;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire conserver les circulations de transit régional et la possibilité éventuelle du pont sur la rivière St-Maurice;

ATTENDU que les secteurs d'expansion sont et demeurent relativement enclavés et peu accessibles sans cette infrastructure de voirie;

ATTENDU que les coûts d'aménagement d'un boulevard inter-municipal tel que recommandé par la Ville de Trois-Rivières sont très inférieurs aux coûts de réalisation d'une autoroute;

ATTENDU que l'aménagement d'une telle voirie provinciale inter-municipale contribuerait à créer une très bonne visibilité des principaux secteurs résidentiels d'expansion de la Ville;

ATTENDU que le plan de cette voirie projetée a été présenté à Monsieur Guy Bourrel, Directeur régional;

ATTENDU que ce plan a aussi été présenté au Sous-Ministre adjoint, Monsieur Pierre Michaud;

ATTENDU que le Maire de la Ville, Monsieur Gilles Beaudoin, a eu l'occasion de présenter et de transmettre le plan d'aménagement au Ministre des Transports, Monsieur Tardif;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR D'AVRIL 1985

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières prie instamment Monsieur le Ministre d'approuver le plan de voirie présenté et de consentir une assistance financière à la Ville de Trois-Rivières pour la réalisation et l'exécution de ce projet de voirie prioritaire dans le développement de notre ville, de la région et s'inscrivant fort bien à l'intérieur du réseau de voirie majeur de la province.

ADOPTÉ

191-85
Comptes à payer liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. Le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 30 mars 1985

Metuso inc.:	
Conversion au gaz - poste de police no 3 - paiement no 1 - retenue 10%	19 525,91 $
Excavation René Gélinas:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	150,00
Branchements de service 1984 - revision finale - paiement no 9	2 177,25
Guimond électrique inc.:	
Boîte de contrôle pour alternateur des tamis à l'usine élévatoire - paiement no 1 - retenue 10%	2 331,00
Albert H. Lacharité inc.:	
Conversion au gaz naturel - dépt. de trafic à l'arrière du poste no 1 - paiement no 1 - retenue 10%	2 160,00
Vézina, Fortier & associés:	
Conversion au gaz - poste de police no 3 - paiement no 1 - retenue 10%	2 700,00
Conversion au gaz - dépt. de trafic - poste no 1 - paiement no 1 - retenue 10%	810,00
Pagé construction inc.:	
Remise de retenue	84,98
J.U. Houle ltée:	
Achat de pièces diverses	2 207,52
Saillant inc.:	
Achat de panneau et de séchoir à main	389,45
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat de papier et enveloppes - imprimerie	1 823,47
Tarshis & fils limitée:	
Achat d'étagères - archives	1 467,71
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie	352,00
Contenants Intercité inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	100,00
Contenants - aéroport, autogare, Édifice des travaux publics - mars 1985	1 072,33
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - marché-aux-denrées - mars 1985	2 696,03
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - trésorerie - février 1985	215,35
Location de photocopieuse - hôtel de ville - février 1985	374,25
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - mars 1985 - division des opérations	601,94
Association du diabète du Québec:	

Subvention	100,00
Ass. des dir. généraux des municipalités du Québec:	
Cotisation annuelle - 1985 - Wilson O'Shaughnessy	250,00
Publi-Design enr.:	
Service de lettrage - kiosque d'information - A.P.C.H.Q.	196,09
R. Magnan & fils inc.:	
Tapis pour kiosque d'information - A.P.C.H.Q.	130,80
Publications du Québec:	
Publication - émission d'obligations du 6 mai 1985	136,51
Service de gestion industrielle G.R. inc.:	
Appel d'offres	182,70
Probec 5 limitée:	
Avis public	503,37
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis public - inscription soccer 1985 - inscriptions baseball mineur 1985	896,00
Journal des affaires:	
Appel d'offres	123,50
Abonnements - services communautaires	29,95
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	101,12
Roméo Flageol:	
Service de photos - kiosque A.P.C.H.Q.	21,80

Frais de témoin

Robert Cloutier	18,00
Jacques Provencher	12,50
Jean Dupont	12,50
André Crête	12,00

RESSOURCES HUMAINES

Clinique d'optométrie de Trois-Rivières:	
Examens de la vue à des candidats (policiers) - Sylvain Ferland, Jean Milot, Claude Gosselin, Harold Bernatchez	40,00

HIPPODROME

Hippodromes Canada ltée:	
Cotisation annuelle 1985	325,00
Océanique systèmes d'information inc.:	
Location de télex - mars 1985	216,91

LOISIRS

Érablière des petits princes:	
Coût des entrées à la cabane à sucre - journée familiale Centre Notre-Dame-de-la-Paix	302,50
Systèmes d'informatiques Philips ltée:	
Contrat d'entretien - traitement de texte Micom, lecteur, imprimante	1 152,00
Corp. pour le développement de l'Ile St-Quentin:	
Classique de canots septembre 1984 - surveillance, entretien et réparations mineures - selon entente	1 000,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - février 1985	1 777,71

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 10 au 16 mars 1985	222,75

Sécurité publique

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR D'AVRIL 1985

Service de sécurité - du 10 au 16 mars 1985	32,00

EXPOSITION

Centrale d'alarmes de la Mauricie ltée:	
Travail effectué sur système d'alarme	95,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FÉVRIER 1985

René Bergeron:	
Technicien - urbanisme	
250 km - du 11 janvier au 14 mars 1985	61,25
Roger Bruneau:	
Directeur adjoint - urbanisme	
421 km	103,14
Michel Corbeil:	
Directeur des opérations - hippodrome	
950 km	232,75
Remboursement de petite-caisse	310,37
Luc Marcil:	
Moniteur - loisirs	
567 km - du 22 janvier au 7 mars 1985	138,91
Michel Matteau:	
Technicien - urbanisme	
301 km - du 17 janvier au 16 mars 1985	73,74
Frais de déplacement - Kiosque A.P.C.H.Q. "Les Rivières"	52,02
Yves Picard:	
Animateur - loisirs	
273 km	66,88

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Alarie:	
Victoriaville - réunion de l'exécutif de l'Association des expositions du Québec	41,85
Jacques Blais:	
Montréal - programme de formation professionnelle des administrateurs judiciaires - cours en gestion et en management spécifiquement adapté pour les administrateurs de cours municipales	333,00
Jean Lamy:	
Montréal - assignation comme témoin devant l'Ordre des denturologues	64,55
André Laneuville:	
Dîner - 7 invités	113,40
Remboursement de petite-caisse	87,34

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	70,85
Juliette Bourassa	141,71
Gérald Cholette	440,11
René Monfette	518,10
René Monfette	215,91
Jacques St-Laurent	116,59
TOTAL	52 312,37 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/cd

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 6e jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
15-04-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 avril 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,
Maintenu par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin;

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

f) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins d'enlever les zones 9Rd3, 9Pa6 et 9Ra11 (Banque de terrains) et de créer dans ce territoire les zones 9Ra11, 9Pa6, 9Pa20 et 9Rc4,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 4 mars 1985;
Maintenu par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

Règlement sur les cafés-terrasses
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement déterminant la règlementation pour l'établissement de cafés-terrasses dans la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

Règlement sur les permis d'affaires
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant l'émission d'un permis d'affaires pour l'activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce, d'industrie ou de service, un métier, un art, une profession ou toutes autres activités constituant un moyen de profit, de gain ou de subsistance.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Règlement élargissement du boul. Des Forges
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'élargissement du Boul. Des Forges, entre les rues De Labadie et la 1ière Rue, et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Règlement amendant le règl. 461 re: régime de retraite
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins d'apporter certaines corrections à la disposition des articles.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Règlement amendant le règl. 1982-Z re: zonage
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages minimum des bâtiments principaux dans les zones Cb.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

Lu en Conseil, ce 6e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

Règlement amendant le règl. 1982-Z re: zonage Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 11Rc3 et 11Rd2 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 11Rc3, 11Rc4 et 11Rb9 et d'inclure dans les zones Rc et Rd les habitations unifamiliales contigües.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

192-85
Compte rendu 15-04-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 15 avril 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes: aucune.

ADOPTÉ

193-85
Règlement 950-A
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 avril 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 950-A amendant le règlement 950 concernant des travaux de rénovation à la salle J.-Antonio-Thompson, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

194-85
Règlement 960
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 avril 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 960 prévoyant des travaux de reconstruction d'un mur de soutènement dans la ruelle Ste-Cécile et décrétant un emprunt au montant de 6 300 $ au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

195-85
Projet de règlement 1982-Z-A-33
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-33 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier le nombre d'étages minimum des bâtiments principaux dans les zones Cb, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

196-85
Projet de règlement 1982-Z-A-34
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-34 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 11Rc3 et 11Rd2 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 11Rc3, 11Rc4 et 11Rb9 et d'inclure dans les zones Rc et Rd les habitations unifamiliales contigües, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

197-85
Contrat convention avec Canadien Pacifique ltée
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Yvon Poirier, Directeur des Travaux publics, et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec CANADIEN PACIFIQUE LTÉE pour la construction, l'utilisation et l'entretien du passage à niveau au point milliaire 5.10 (Boul. Hamelin) de la subdivision St-Maurice Valley.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

198-85
Contrat mainlevée à Const. Roland Beauchesne inc. et M. Rhéal Lamothe
Adoption

ATTENDU que le 20 septembre 1984 la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. le lot 186-86 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions, sanctionnées par une clause résolutoire et que l'acquéreur a satisfait aux exigences de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. et à M. Rhéal Lamothe de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'actes enregistrés à Trois-Rivières sous les numéros 355 310 et 358 301, en autant seulement qu'ils affectent le lot 186-86 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Guy Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

199-85
Contrat entente avec La Brasserie Molson du Québec ltée
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières achète de LA BRASSERIE MOLSON DU QUÉBEC LTÉE une horloge digital intégrée et un tableau indiquant les lancers aux buts pour le prix de 5 781 $, pour le Colisée.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec LA BRASSERIE MOLSON DU QUÉBEC LTÉE concernant cet achat et concernant la location desdits horloge et tableau à celle-ci pendant une période de dix (10) ans moyennant un loyer annuel de 1 150 $ payable le 1er juillet de chaque année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

200-85
Contrat entente avec Les Productions Specta inc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC. en vertu duquel celle-ci assurera la gestion financière du Festival des trois-rivières 1985, du 29 avril au 30 septembre 1985 pour et en considération d'une somme de 50 000 $ pour la réalisation et la gestion de l'événement.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

201-85
Contrat protocoles d'ententes avec le Pavillon St-Arnaud inc. et le Centre Landry inc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des ententes avec le PAVILLON ST-ARNAUD INC. et LE CENTRE LANDRY INC. en vertu desquels ceux-ci assureront la gestion du programme des terrains de jeux pour la clientèle 9-13 ans sur une base municipale, du 17 juin au 9 août 1985, pour et considération d'une somme de 4 460 $.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont co-

pies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

202-85
Protocoles d'ententes avec diverses associations de loisirs re: gestion du programme des terrains de jeux
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des ententes avec LES LOISIRS DES VIEILLES FORGES INC., LES LOISIRS ST-SACREMENT, LES LOISIRS ST-JEAN-DE-BRÉBEUF, LES LOISIRS STE-THÉRÈSE, LES LOISIRS STE-MARGUERITE, L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE NORMANVILLE, L'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE, L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DES LOISIRS ST-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE et le COMITÉ DES CITOYENS ADÉLARD DUGRÉ, en vertu desquels ceux-ci assureront la gestion du programme des terrains de jeux pour le quartier, du 17 juin au 9 août 1985, pour et considération d'une somme de 1 750 $.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

203-85
Contrat protocole d'entente avec Les Aigles juniors inc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LES AIGLES JUNIORS DE TROIS-RIVIÈRES INC., en vertu de laquelle celle-ci assumera la délégation de la responsabilité d'entretien et de la surveillance du terrain et de la bâtisse du stade de baseball, du 21 avril à la fin novembre 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

204-85
Contrat engagement contractuel de M. Robert O. Chênevert
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que Monsieur ROBERT O. CHÊNEVERT, ingénieur, soit et est engagé comme ingénieur au Service du génie, sur une base contractuelle du 1er janvier au 31 décembre 1985, pour et en considération d'une somme de 31 500 $. Ce montant sera augmenté du même pourcentage qui sera accordé au personnel non syndiqué de la Ville pour l'année 1985. Le présent contrat se terminera le 31 décembre 1985 et ne pourra être reconduit par tacite reconduction.

M. Chênevert devra fournir un minimum de 33,75 heures/semaine.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat de M. Chênevert.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

205-85
Contrat location des serv. prof. de la Société Scénographique Sanche inc. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la SOCIÉTÉ SCÉNOGRAPHIQUE SANCHE INC. pour les travaux d'agrandissement de la salle J.-Antonio-Thompson.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la SOCIÉTÉ SCÉNOGRAPHIQUE SANCHE INC. pour la réalisation de ces travaux.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

206-85
Contrat location des serv. prof. de Bigué et Lord architectes Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la firme d'architectes BIGUÉ ET LORD pour les travaux d'agrandissement de la salle J.-Antonio-Thompson.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la firme BIGUÉ ET LORD pour la réalisation de ces travaux.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

207-85
Subdivision lot 181-2 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 25 avril 1985, montrant la subdivision du lot 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé à l'arrière des propriétés sises rue Chapais, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-2-174 à 181-2-180 inclusivement.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

208-85
Subdivision 2237 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 2 mai 1985, montrant la subdivision du lot 2237 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Ste-Marguerite, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 2237-8 à 2237-21 inclusivement.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

209-85
Amendement à la réso. 576-84
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la résolution 576-84 adoptée le 3 décembre 1984 concernant la location d'un terrain au Pavillon St-Arnaud inc., soit et est modifiée en ajoutant le paragraphe suivant après le paragraphe concernant la désignation:

"Que la Ville consente également un droit de passage au Pavillon St-Arnaud inc. tel que ci-après décrit:

De figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest et le nord par une partie du lot 26, vers l'est par une partie du lot 26 (boul. Normand), vers le sud et le sud-est par une partie du lot 26, vers le sud-ouest par une partie du lot 26; mesurant 50,64 mètres, 13,29 mètres le long d'une courbe de 39,66 mètres de rayon vers le nord-ouest, 25,56 mètres le long d'une courbe de 23,59 mètres de rayon, 45,58 mètres vers le nord, 10,18 mètres vers l'est, 49,60 mètres, 16,66 mètres le long d'une courbe de 14,48 mètres de rayon vers le sud, 16,35 mètres le long d'une courbe de 48,77 mètres de rayon, 50,19 mètres vers le sud-est, 9,11 mètres vers le sud-ouest; contenant en superficie 1,304,30 mètres carrés."

"que la Ville renonce au droit d'accession sur le bâtiment érigé sur le terrain loué." [illegible]

ADOPTÉ

210-85
Modification du nom corporatif de RENCONTRE SOLEIL
Adoption

ATTENDU que la corporation connue sous le nom de RENCONTRE SOLEIL a été incorporée en vertu de la loi sur les clubs de récréations;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières avait donné son accord à la formation de cette corporation;

ATTENDU que les membres de la corporation désirent en modifier le nom;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au changement de nom de la Corporation RENCONTRE SOLEIL pour celui de ACCUEIL SOURIRE AMITIÉ.

ADOPTÉ

211-85
Services bancaires acceptation de l'offre

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions à différentes institutions bancaires concernant les services bancaires qui pourraient être offerts à la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

la plus avantageuse
Adoption

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la proposition de la BANQUE NATIONALE DU CANADA pour la fourniture des services bancaires à compter du 1er septembre 1985 jusqu'au 31 août 1988 suivant les termes de la proposition de cette dernière dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

212-85
Appui à la demande de subvention des Productions Patati Patata inc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande de subvention de LES PRODUCTIONS PATATI PATATA INC. auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme P.A.D.E.L. pour la création et la production de pièces de théâtre pour enfants, adolescents et adultes.

ADOPTÉ

213-85
Permission aux Loisirs St-Michel-des-Forges vente de bière
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à ce que LES LOISIRS ST-MICHEL-DES-FORGES utilisent le terrain voisin de l'usine de filtration pour la tenue d'un tournoi de balle les 1er et 2 juin 1985 et autorise la vente de bière pendant la tenue du tournoi.

ADOPTÉ

214-85
Permission aux Chevaliers de Colomb Conseil 1001 vente de bière
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à ce que LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 1001 utilisent le terrain de balle St-Jean-Baptiste-de-la-Salle pour la tenue d'un tournoi de balle donnée les 30 et 31 mai et 1er et 2 juin 1985 et autorise la vente de bière pendant la tenue du tournoi.

ADOPTÉ

215-85
Participation de la Ville aux concours "PRIX AUX MUNICIPALITÉS"
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise la participation de la Ville aux concours "PRIX AUX MUNICIPALITÉS" concernant l'intégration des personnes handicapées aux loisirs municipaux.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à ce concours.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

216-85
Délégation en faveur de MM. Morrissette et St-Laurent appui aux demandes de subv. au M.L.C.P. Adoption

ATTENDU que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche désire impliquer les municipalités au niveau des loisirs sur leur territoire;

ATTENDU que la Ville devra appuyer les demandes de subvenre: tions des corporations privées ou scolaires, dans le cadre des programmes d'assistance financière du ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que MM. ALBERT MORRISSETTE et/ou JACQUES ST-LAURENT soient et sont délégués par la Ville de Trois-Rivières pour signer et accorder une ou des déclarations d'appui en faveur de corporations privées ou scolaires dans le cadre des demandes de souscription aux programmes d'assistance financière du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour 85-86.

ADOPTÉ

217-85
Demande au ministère de l'Environnement Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite l'approbation du ministère de l'Environnement des plans de modification des transformateurs au BCP de l'usine de traitement d'eau de la Ville de Trois-Rivières et autorise le directeur des services techniques à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 13 avril 1985

Vézina, Fortier & associés:	
Conversion au gaz - poste de police no 1 - paiement no 1 - retenue 10%	2 565,00 $
Conversion au gaz - centre Notre-Dame-de-la-Paix - paiement no 1 - retenue 10%	810,00
Société québécoise d'assainissement des eaux:	
Intercepteurs d'égout - parc portuaire - 1er versement	2 859,84
Service de chauffage mauricien:	
Conversion au gaz - centre Notre-Dame-de-la-Paix - paiement no 1 - retenue 10%	2 700,00
Guimond électrique inc.:	
Éclairage de rues 1984 - paiement no 3 - retenue 10%	26 943,48
Harel & frères inc.:	
Conversion au gaz naturel - centre communautaire Alexandre-Soucy - paiement no 1 - retenue 10%	19 614,78
Mich-O-Tomobiles:	
Achat d'un camion Ford 1984	49 470,74
Achat d'une fourgonnette Ford 1985	12 739,92
Panpierre inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - banque de terrains - phase V	7 279,90
Remise de la dernière tranche de la retenue - drainage Polyclinique	2 207,00
Remise de la dernière tranche de la retenue -	

égout pluvial Jacques-Cartier	1 360,98
Remise de la première tranche de la retenue - égout pluvial Jacques-Cartier	1 360,98
Lucien Laurendeau inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Remise totale de la retenue - économie d'énergie - Colisée	5 100,00
Consultants Pluritec ltée:	
Honoraires professionnels au 22 octobre 1983 - étude préparatoire et projet préliminaire - drainage boul. des Forges	1 223,96
Thomas Bellemare ltée:	
Service de tracteur	300,00
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papier et enveloppes	625,95
Hydro-Québec:	
Dépenses occasionnées pour alimenter de nouveaux abonnés - rue Matteau (entre Chapais et Papineau)	211,28
Dépenses occasionnées pour alimenter de nouveaux abonnés - Place René Matteau	1 303,55
Location Vieilles Forges ltée:	
Location d'automobile - avril 1985	422,92
Laviolette auto location inc.:	
Location d'automobile - avril 1985	474,15
Groupe Sanibec:	
Service de fins de semaines - mars 1985	680,00
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert, cour municipale - mars 1985	2 359,80
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - bibliothèque - 7e versement de 12	652,93
Location de photocopieuse - cour municipale - 8e versement de 12	167,89
Location de photocopieuse - usine de traitement d'eau - 8e versement de 12	167,89
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - exposition - du 30 novembre 1984 au 28 février 1985	107,39 $
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - mars 1985	295,71
Location de photocopieuse - loisirs - mars 1985	355,11
Société canadienne du cancer:	
Subvention 1985	100,00
Chambre de commerce de Montréal:	
Participation au Gala de l'habitation - 3 personnes	375,00
L'Union des municipalités:	
Inscription de 3 personnes à la session de perfectionnement du 18 avril 1985 - Québec	150,00
Productions Specta inc.:	
Subvention mensuelle 1985 - gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - mars 1985	21 450,00
IBM Canada ltée:	
Achat d'écran pour la bibliothèque	2 177,28
Location-achat - unité de disques	1 143,24
Programmes autorisés - avril 1985	1 059,00
Frais d'entretien - avril 1985 - imprimante	70,90
Frais d'entretien - avril 1985 - disques	483,70
Frais d'entretien - avril 1985 - contrôle bande magnétique	338,85
Frais d'entretien - avril 1985 - imprimante et unité de traitement	1 513,25
Location-achat - unité de disques	1 143,24
C.I.T.F.:	
Contribution 1985 - partage du déficit	317 238,50
Beaumier, Richard & associés:	
Mémoire de frais - cause Assurances funéraires Rousseau & frères ltée	353,00

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

Mémoire de frais - cause Immeubles journaux ltée (Le Nouvelliste)	428,00
BGH Planning services inc.:	
Frais de reproduction kiosque exposition	586,60
Sobeco inc.:	
Honoraires pour services professionnels - février 1985	1 465,00
CJBL informatique inc.:	
Honoraires professionnels - logiciel pour service des travaux publics	665,00
Thomas Argall:	
Remise de dépôt sur terrain (lot 181-2-145) banque de terrains	300,00
Agence d'Arc inc.:	
Achat du volume "Gestion par projets"	67,50
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - mars 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque	142,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - mars 1985 - cour municipale	273,00
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - Colisée, Centre culturel, aéroport, marché-aux-denrées, hôtel de ville, édifice des travaux publics - mars 1985	959,83
Publi-design enr.:	
Travaux effectués sur kiosque APCHQ - Les Rivières	1 500,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - mars 1985	360,00
Madame Jos Goulet:	
Location d'un abri au marché-aux-denrées - avril 1985	50,00
Marcel Lampron:	
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges - avril 1985	280,00
Assurances funéraires Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverse des âges - avril 1985	525,00
Ajustement du coût de location du local - de novembre 1984 à mars 1985 inclusivement	125,00
Saint-Maurice aéro club:	
Service de gérance - avril 1985	390,00
Les Messageries Trois-Rivières:	
Service de messagerie - mars 1985	50,00 $
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	55,96
Frais de huissiers - février 1985	758,30
Linteau, Villeneuve & al:	
Frais de huissiers	14,20
Madame Jeanne Paquin:	
Repas pour 17 personnes - le 18 mars 1985	190,19
Buffet pour 18 personnes - le 2 avril 1985	178,88

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 17 au 23 mars 1985	222,75
Pucet & fils:	
Réparation de volumes	637,40
Ed. Archambault inc.:	
Achat de disques	70,36
Sam the Record Man:	
Achat de disques - mars 1985	360,28
Librairie Multi-service enr.:	
Achats d'étiquettes d'identification	17,27
Achat de livres - mars 1985	988,37
STM recherche et publication:	
Achat d'un guide	120,00
Diffusion collective Radisson inc.:	
Achat de livres	15,00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

Tabagie Champoux:	
Achat de journaux quotidiens - du 2 décembre 1984 au 2 mars 1985	162,80
Canebsco Subscription Services, Ltd:	
Achat de livres	3 813,78
Encyclopédies populaires inc.:	
Achat de livres	100,30
Centrale des bibliothèques:	
Achat de microfiches	80,00
Librairie Poirier enr.:	
Achat de livres	590,35

EXPOSITION

Marché St-Louis ltée:	
Achat d'épicerie - mars 1985	58,78
Au Palais du chinois inc.:	
Repas-réunion - comité de l'agriculture - 26 mars 1985	52,86

HIPPODROME

Centrale de contrôle d'alarmes T.R. ltée:	
Surveillance - du 15 janvier 1985 au 14 janvier 1986	319,20
Surveillance - du 1er février 1985 au 31 janvier 1986	30,00
Roger Milot:	
Réparation du système de H.P. dans les écuries	120,00
Floriculture Gauthier inc.:	
Achat de fleurs - Madame Trahan	106,58
Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - les 9 et 16 mars 1985	270,00
Raymond Langevin:	
Transport de fumier	1 500,00
Service financier Procan ltée:	
Location de mini-ordinateur, comp-tab & imprimante - 60e versement de 65	287,76

LOISIRS

Association hockey mineur Trois-Rivières:	
Frais des marqueurs - février 1985	467,50

Implantation d'activités de loisir

Association des handicapés adultes de la Mauricie:	
Détente et massage	300,00 $
Ass. de parents d'enfants handicapés T.R. Cap:	
Atelier d'expression dramatique	100,00
Cie Générale électrique Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement radiocommunication - mars 1985	249,84
Commission scolaire régionale des Vieilles Forges:	
Subvention - programme national de soutien aux activités de loisir municipal	2 525,00
Michel Lefebvre:	
Avance pour achat de vin, café, jus - exposition annuelle des ateliers socio-culturels	325,00
Allocation d'automobile - mars 1985 - 221 km	54,14

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur	253,65
V. Bellerive inc.	38,05
Henri Bourgeois inc.	160,00
J. Champagne enr.	4,25

Crémerie des Trois-Rivières	199,00
Grossistes Baie d'Hudson	617,59
Larochelle & frère	111,66
C Yum Yum inc.	103,50
LPM supérieur inc.	425,48

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1985

Réal Ayotte:	
Responsable parcomètre - travaux publics	
1 143 km	244,12
Transport des employés	25,00
Roger Baril:	
Contrôleur équipement - travaux publics	
298 km	73,01
Léo Bellerose:	
Responsable services aux citoyens - travaux publics	
1 591 km	338,73
Jean Benoît:	
Technicien en évaluation 1	
3 sorties	8,25
30 km	10,50
Raymond Bérubé:	
Animateur en loisirs	
90 km	24,05
Henri-P. Boisvert:	
Technicien en génie civil - équipements & opérations (services communautaires)	
311 km	76,19
Réjean Boucher:	
Responsable en alimentation en eau - usine de traitement d'eau	
781 km	191,34
André Daviau:	
Chef technicien - génie	
240 km	58,80
Gaston Desaulniers:	
Responsable - planification services auxiliaires - travaux publics	
539 km	132,05
Germain Déziel:	
Ingénieur - génie	
223 km	54,63
Jean-Paul Duval:	
Concierge-messager - greffe & archives	
654 km	160,23 $
Lionel Duval:	
Technicien en arpentage - arpentage	
1 216 km	297,92
Transport de l'équipement et du personnel - 17.5 jours	210,00
Paul Duval:	
Préposé à l'entretien de l'aéroport - travaux publics	
67 km	16,41
Rosaire Francoeur:	
Journalier canalisation - travaux publics	
545 km - février et mars 1985	133,52
Maurice Galarneau:	
Aide-ingénieur - génie	
568 km	139,16
Gilles Grenier:	
Commis utilité générale - organisation et méthodes	
270 km	66,15
Luc Guévin:	
Technicien génie civil - travaux publics	
730 km	178,85
Michel Jutras:	
Agent de projets - loisirs	
239 km	58,55

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

André Laberge:
Technicien - urbanisme
295 km 72,27

Jean-Jacques Lacroix:
Directeur du service d'évaluation
80 km 19,60

Denis Lelièvre:
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs
158 km 38,71

Mario Lesage:
Technicien en évaluation 1
132 km 32,34

Roger Loisel:
Surintendant - travaux publics
1 920 km 403,20

Jean-Maurice Massicotte:
Inspecteur - hygiène et environnement - permis et inspections
644 km 157,78

Sylvain Morin:
Technicien génie civil 1 - génie
352 km 86,24

Fernand Pellerin:
Inspecteur de chantiers - permis et inspections
970 km 237,65

Michel Pellerin:
Surveillant travaux - génie
1 387 km 339,81

Yvon Poirier:
Directeur des travaux publics
745 km 182,52

Alain Provencher:
Technicien génie civil - travaux publics
804 km 196,98

Robert Rousseau:
Surintendant - travaux publics
1 261 km 308,94

Louis Saintonge:
Architecte - génie
210 km - du 4 décembre 1984 au 28 mars 1985 51,45

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:
Dîner-conférence du ministre Rodrigue Biron (2 pers.) 30,00

Gérard P. Brahic:
Repas avec invités 32,95 $

Roger Bruneau:
Montréal - Salon de l'habitation au stade olympique et Gala de l'habitation 115,30

Danielle Cantin:
Cueillette de renseignements - du 22 février au 20 mars 1985 349,78

Françoise Drolet:
Montréal - Gala de l'habitation 163,55

Wilson O'Shaughnessy:
Dîner avec membres de la CEDIC 86,75

René Perron:
Drummondville - visite de l'aréna 34,30
Allocation d'automobile - 343 km - mars 1985 84,03

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais 129,66
Réjean Boucher 110,71
Yvon Dunn 76,81
Jean-Louis Goneau 49,25

Madame Louise Goyette	82,54
Michel Lacoursière	111,79
François Lahaye	162,55
Jean Lamy	70,71
René Monfette	499,92
René Monfette	433,36
René Monfette	562,94
Albert Morrissette	134,28
TOTAL	525 176,20 $

Pour la semaine se terminant le 20 avril 1985

Laboratoire de construction de Québec inc.: Essais de densité, prélèvement et analyse - centre Alexandre-Soucy	147,50
Hendersons Price Service: Service de prix revient - électrique et service de prix - plomberie & chauffage - 17 mai 1986	285,00
Entreprises Camvrac inc.: Déneigement des secteurs Lambert, Sainte-Thérèse et Saint-Michel-des-Forges et remise de retenue	106 012,41
Thomas Bellemare ltée: Déneigement 1984-1985 - 5e versement	84 825,71
Entreprises Berthier inc.: Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - du 15 mars au 15 avril 1985	53 937,00
Contenants Intercité inc.: Contenants - mars 1985 - parc Pie XII, colisée, hippodrome, parc Sainte-Marguerite, marina, édifice des travaux publics	2 437,31
Maintenance Euréka: Entretien ménager - marché-aux-denrées - avril 1985	2 696,03
Mario Durand: Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - avril 1985	3 250,00
Xérox Canada inc.: Location de photocopieuse - édifice des travaux publics - 6e versement de 12	372,09
Librairie du Cap inc.: Location de photocopieuse - sécurité publique - mars 1985	203,85
C.P. ltée: Location de tuyaux et câbles souterrains - mai 1985	11,00 $
Cie Générale électrique du Canada ltée: Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - sécurité publique - mars 1985	1 049,55
S.I.D.A.C.: Service d'envoi de courrier - avril et mai 1985	400,00
Crédit-Bail Banque nationale inc.: Option d'achat sur mini-ordinateur Comp-tab et imprimante Centronics - au 22 mai 1985	1 266,44
Association québécoise des agents du bâtiments inc.: Cotisations annuelles 1985-1986 - Fernand Pellerin, Guy Larivière, Robert Girard, Jean-Maurice Massicotte et Jean-Louis Goneau	225,00
A.Q.T.R.: Inscription au colloque de l'Association québécoise du transport et des routes inc. - Léo Bellerose	45,00
ENAP: Inscription - stage de l'ENAP en communications à Québec - François Roy	125,00
Ass. des cadres financiers municipaux du Québec: Inscription - journée d'études et de formation à Drummondville - Claude Doucet	30,00

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

Palais du commerce:	
Location d'un espace au Palais du commerce pour kiosque d'information	1 050,00
Maheu & Maheu inc.:	
Services antiparasitaires - marché-aux-denrées, colisée et Pavillon de la jeunesse - avril à mars inclusivement	691,50
Philips:	
Contrat de service pour traitement de textes Micom - du 7 mars 1985 au 7 mars 1986	1 152,00
Calcucentre:	
Achat de 2 calculatrices	212,44
Journal des affaires:	
Abonnement - Jean-Jacques Lacroix	29,95
Le Soleil ltée:	
Avis public	328,50
Le Nouvelliste:	
Avis publics et appel d'offres	1 520,00
André Genest:	
Remboursement de frais de scolarité - 50% de 50 $	25,00
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - Madame Albert Fleury	32,70
Marché Victoria inc.:	
Achat d'épicerie	59,36

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Club de tir du Cap inc.:	
Location du champ de tir - pour 1985	850,00

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité du 24 mars au 6 avril 1985	462,00

LOISIRS

Ateliers du Vieux Trois-Rivières:	
Conception d'un poster annonçant l'exposition annuelle des ateliers socio-culturels	136,25

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1985

Jean Alarie:	
Secrétaire-administrateur - exposition agricole 360 km	88,20
Robert O. Chênevert:	
Ingénieur - génie 563 km - du 3 décembre 1984 au 10 avril 1985	137,93 $
Serge Dumas:	
Technicien évaluation 1 107 km	25,64
Michel Lacoursière:	
Régisseur centre Notre-Dame-de-la-Paix - loisirs 466 km - du 3 janvier au 29 mars 1985	114,17
François Roy:	
Agent d'information - direction générale 14 sorties - mars 1985	38,50
André Verville:	
Responsable parcomètres - travaux publics 1 027 km	237,93

FRAIS DE DÉPLACEMENTS

LUNDI, LE 6e JOUR DE MAI 1985

Roger Baril:	
Québec - 74e assemblée générale de l'Association des préposés à l'outillage municipal	66,15
Gilles Beaudoin:	
Montréal - réunion de l'U.M.Q.	14,00
Jacques Chartrand:	
Repas avec invités - rencontre avec le président du Club Optimiste et M. et Mlle Personnalité Jeunesse de l'année	55,50
Claude Gendron:	
Déjeuner pour 5 personnes - rencontre avec l'exécutif du Syndicat des fonctionnaires	10,00
André Laneuville:	
Montréal - rencontre au bureau de B.G.H. Planning	115,05
Dîner avec invités - planification des 3 projets de 60 logements publics	46,31
Guy Roussel:	
Québec - 74e assemblée générale de l'Association des préposés à l'outillage municipal	66,15

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Huguette Charest	46,20
Gérald Cholette	459,75
René Monfette	543,10
René Monfette	429,56
Jacques St-Laurent	184,59
Alain Tremblay	63,30
TOTAL	266 610,62 $

Pour la semaine se terminant le 27 avril 1985

Champlain excavation ltée:	
Location de chargeuse	360,00
Thomas Bellemare ltée:	
Location de tracteur	1 200,00
Brunelle inc.:	
Achat de képis pour la sécurité publique - gants et salopettes pour l'édifice des travaux publics	2 042,50
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Postes nos 1 et 2, parc Pie XII, Centre Notre-Dame-de-la-Paix - mars 1985	178,32
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - tous les services - mars 1985	437,31
Location de photocopieuse - trésorerie - mars 1985	225,27
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radio-communication - sécurité publique, travaux publics, génie et loisirs - avril 1985	1 901,33 $
Sobeco inc.:	
Honoraires - services professionnels - programmes pré-retraite - mars 1985	2 425,00
Diplômes universitaires aînés:	
Déjeuner avec Son Excellence Emilian Rodean de Roumanie - 3 couverts	63,00
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - autoroute 55 et aéroport - avril 1985	271,00
Journal des affaires:	
Renouvellement d'abonnement - 2 ans - Gilles Beaudoin	44,95
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appels d'offres - offre d'emplois	

(préposés de terrains)	2 330,80
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet - 19 personnes - 15 avril 1985	82,56

CORVÉE-HABITATION - SUBVENTION - PREMIÈRE ANNÉE

Jean Pelletier	750,00
Pierre Bergeron	750,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Clinique d'optométrie de Trois-Rivières:	
Examens de la vue pour 2 candidats	20,00

RESSOURCES HUMAINES

Rolland Legendre:	
Frais d'arbitrage - grief Serge Lafrance - part de la Ville	487,50

LOISIRS

Club jeunesse en action:	
Service de vestiaire au 5 à 7 des bénévoles	64,00
Productions Specta inc.:	
Cachet - Ursule Jazz (spectacle ateliers socio-culturels)	500,00
Cegep de Trois-Rivières:	
Travaux effectués pour la construction d'un terrain de balles dans la cour du Cegep de T.R.	24 747,00
Association de volley-ball de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage pour février, mars et avril 1985	168,00
Âge d'or Saint-François d'Assise:	
Revêtement de plancher du local	2 298,81

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 7 au 13 avril 1985	193,88

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Roland Bacon:	
Inspecteur des viandes - marché-aux-denrées	
296 km - mars 1985	72,52
224 km - du 1er au 23 avril 1985	54,88
Réal Bédard:	
Technicien en comptabilité - trésorerie	
680 km - de septembre 1984 à mars 1985	166,60
Réjean Hamel:	
Journalier - équipements & opérations (services comm.)	
410 km - du 3 janvier au 17 avril 1985	100,45 $
Gérard Villemure:	
Concierge-messager - greffe & archives	
218 km - avril 1985	53,41

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Alarie:	
Notre-Dame-du-Bon-Conseil - assemblée générale du printemps de l'Ass. provinciale des expos du Québec	48,95
Notre-Dame-du-Bon-Conseil - réunion de l'exécutif	

de l'Association des expos du Québec	32,45
Gilles Beaudoin:	
Dîner - 6 personnes	145,38
Claude Gendron:	
Montréal - réunion à l'U.M.Q. et rencontre du comité de négociation (renouvellement convention collective des services extérieurs)	91,05
Jean-Guy Gervais:	
Repas - 7 personnes - rencontre avec les procureurs de la Couronne	110,48
Albert Morrissette:	
Souper de la Commission de l'aéroport	136,00
Wilson O'Shaughnessy:	
Congrès de l'U.M.Q.	84,00
Denis Ricard:	
Dîner - 3 personnes (représentants de Loginove)	40,50
Allocation d'automobile - 289 km - du 4 janvier au 27 mars 1985	70,80

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais	176,43
Juliette Bourassa	101,45
Roger Bruneau	203,08
René Monfette	920,67
TOTAL	44 150,33 $
GRAND TOTAL	835 937,15 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER MAIRE

JL/JRD

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21e jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
06-05-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,
Maintenu par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin;

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

f) Règlement sur les cafés-terrasses,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 6 mai 1985;

g) Règlement prévoyant des travaux d'élargissement du boul. des Forges, entre De Labadie et la 1ère Rue et emprunt,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 6 mai 1985;

h) Règlement amendant le règlement 461 re: régime de retraite des employés,
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,
à la séance du 6 mai 1985;

i) Règlement amendant le règlement 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la hauteur minimum des bâtiments principaux dans les zones Cb,
avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre,
à la séance du 6 mai 1985;

j) Règlement amendant le règlement 1982-Z re: zonage aux fins d'annuler les zones 11Rc3 et 11Rd2,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 6 mai 1985;

Amendement au règl. 949 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 949 concernant l'achat et le remplacement de deux (2) transformateurs à l'usine de traitement d'eau, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt et modifier les objets en prévoyant l'achat et le remplacement de deux autres transformateurs et la construction d'un abri en blocs de béton pour recevoir et abriter les transformateurs contenant du BCP.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Division de la municipalité en districts électoraux Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement divisant le territoire de la Ville en districts électoraux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

Travaux à l'usine de traitement d'eau Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux à l'usine de traitement d'eau (réparation des colonnes en béton dans le réservoir d'eau claire, l'augmentation de la surface de travail et l'installation d'une hotte de ventilation au laboratoire, l'aménagement d'un bureau pour le responsable du laboratoire et l'aménagement d'un escalier secondaire) et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mai 1985.

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert

Amendement règl. 1982-Z Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boulevard Laviolette entre la rue Des Saules et le boulevard des Récollets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Amendement règl. 1982-Z Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de permettre l'érection de structures vitrées ou de serres solaires dans une partie de la marge de recul avant des bâtiments commerciaux dans toutes les zones où les groupes commerces sont permis.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Amendement règl. 1982-Z Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 4Rd2, 4Pa3, 4Rb12 et 8Pc2 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 8Pc2, 4Rb12 et 4Rc7.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

Amendement règl. 186 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de partir à 25 $ l'amende relativement à l'article 10 concernant le non respect d'une affiche ou panneau de signalisation.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour de mai 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

219-85
Compte rendu 06-05-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 6 mai 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes: aucune.

ADOPTÉ

220-85
Règl. 963
re: permis d'affaires
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 963 (1985) concernant l'émission d'un permis d'affaires pour l'exercice d'une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce, d'industrie, ou de service, un métier, un art, une profession, ou toutes autres activités constituant un moyen de profit de gain ou d'existence, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

221-85
Règlement 1982-Z-A-32
re: zonage
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 mars 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-32 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 9Rd3, 9Pa6 et 9Ra11 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 9Ra11, 9Pa6, 9Pa20 et 9Rc4, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

222-85
Projet de règlement 754-A
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 754-A (1985) décrétant la division de la municipalité en 12 districts électoraux soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

223-85
Projet de règlement 1982-Z-A-35
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-35 (1985) amendant le règlement de zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boulevard Laviolette soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

224-85
Projet de règlement 1982-Z-A-36
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-36 (1985) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de permettre l'érection de structures vitrées ou serres solaires dans une partie de la marge de recul avant des bâtiments commerciaux dans toutes les zones où les groupes commerces sont permis soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

225-85
Projet de règlement 1982-Z-A-37
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-37 (1985) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 4Rd2, 4Pa3, 4Rb12 et 8Pc2 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 8Pc2, 4Rb12 et 4Rc7 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

226-85
Contrat vente à JEAN-YVES TRUDEL
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à JEAN-YVES TRUDEL le lot 186-16 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 5 049 $ comptant, suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 13 avril 1985.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre de vente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

227-85
Contrat vente à DANIEL LORD et GUYLAINE DAMPHOUSSE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à DANIEL LORD et GUYLAINE DAMPHOUSSE, le lot 186-18 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 4 489,12 $ comptant, suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 13 avril 1985.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre de vente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

228-85
Contrat vente à VAL-MARIE CONSTRUCTIONS INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à VAL-MARIE CONSTRUCTIONS INC. les lots 1934, 1935-1 et 1935-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de 12 100 $ comptant, suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 4 décembre 1984.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jacques Verrette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à une servitude de borne-fontaine sur la rue St-Vallier.

ADOPTÉ

229-85
Contrat entente avec 1'ASS. DE BASEBALL DE T.-R. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, Chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION DE BASEBALL DE TROIS-RIVIÈRES INC. en vertu de laquelle celle-ci assumera l'organisation et le développement du baseball mineur et de la balle-molle féminine mineure à Trois-Rivières, la Ville assumant les frais d'arbitrage et de marqueurs jusqu'à un montant maximum de 8 100 $, le secrétariat nécessaire ainsi que le coût de l'embauche du personnel nécessaire pour effectuer les statistiques des ligues (1 600 $).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

230-85
Contrat ententes avec LES LOISIRS ST-PHILIPPE T.-R. INC. et 1'ASS. RÉCRÉ. DES LOISIRS ST-JEAN-BAPT.-DE-LA-SALLE INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des ententes avec LES LOISIRS ST-PHILIPPE T.-R. INC. et L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DES LOISIRS ST-JEAN-BAPTISTE-DE-LA-SALLE INC. (parc Jacques-Buteux) en vertu desquelles ceux-ci assumeront la délégation de la responsabilité de gestion du terrain de balle de secteur ainsi que l'entretien et la programmation de ce terrain de balle du mois de mai à septembre 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

231-85
Contrat entente avec l'ASS. DE BASEBALL DE T.-R. INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Chef du Service des loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION DE BASEBALL DE TROIS-RIVIÈRES INC. en vertu de laquelle celle-ci assumera la délégation de la responsabilité de gestion des parcs Lambert et Albert-Gaucher ainsi que l'entretien et la programmation de ces terrains de balle du mois de mai à septembre 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

232-85
Entente avec la COMMISSION SCOL. RÉG. DES VIEILLES FORGES Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Albert Morrissette, Directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES VIEILLES-FORGES, en vue d'une concertation scolaire-municipale relativement aux équipements sportifs aux fins éducatives et communautaires.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

233-85
Contrat avenant à l'entente avec TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC. Adoption

ATTENDU que le 20 octobre 1983, la Ville de Trois-Rivières a loué un espace publicitaire à TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC. dans le hall d'entrée du Colisée;

ATTENDU que les travaux de rénovation du Colisée ont fait que TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC. ne peut plus utiliser cet espace pour sa publicité;

ATTENDU que les parties ont convenu d'un autre endroit au Colisée où TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC. pourrait afficher sa publicité;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un avenant au contrat intervenu le 20 octobre 1983 avec TABLEAUX INDICATEURS INTERNATIONAL INC., en vertu duquel l'espace pour l'installation du tableau de publicité de celle-ci sera changé pour un espace, de chaque côté dans l'allée en arrière des gradins, au sud-ouest et au sud-est du Colisée.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

234-85
Contrat entente avec LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINIS. DES EAUX
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX relativement à l'exécution des travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement par un seul et même entrepreneur.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

235-85
Demande à la Société québécoise d'assainis. des eaux
Adoption

ATTENDU que la Société québécoise d'assainissement des eaux entreprendra les travaux de construction de l'intercepteur Les Forges;

ATTENDU que la Ville doit effectuer des travaux de nature connexe aux travaux ci-haut mentionnés;

ATTENDU qu'il y va de l'intérêt des parties que ces travaux soient réalisés en même temps;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux que les travaux municipaux soient exécutés en même temps que la construction de l'intercepteur Les Forges.

ADOPTÉ

236-85
Budget supp. de 4 000 $ de l'O.M.H.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et approuve le budget supplémentaire 1985 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières au montant de 4 000 $ pour l'analyse du système d'évacuation d'air des hottes de poêle des résidences Edgar St-Yves.

ADOPTÉ

237-85
États financiers 1984 de l'O.M.H.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les états financiers 1984 de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, préparé par la firme Samson, Bélair, comptables agréés, copie desdits états financiers étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

238-85
Appui à la création d'une étude de l'U.M.Q. Adoption

ATTENDU que, selon l'étude prospective de l'Institut Hudson intitulée La municipalité de l'an 2001, le débat actuel sur l'aménagement et l'organisation municipale semble tourner autour d'institutions régionales, d'approches communes, d'uniformité;

ATTENDU que, selon cette même étude, il conviendrait plutôt "de permettre aux municipalités le plus d'options possibles et la plus grande flexibilité possible selon les divers services envisagés", que "le contexte économique impose des normes d'efficacité plus exigeantes" et que "le public lui-même manifeste une certaine méfiance envers les solutions globales et semble faire confiance à des structures plus souples et capables d'adaptation";

ATTENDU qu'un sondage de l'UMQ sur les MRC effectué auprès des élus révèle une absence de consensus sur la répartition des compétences et des responsabilités entre le palier local et le palier régional;

ATTENDU que la société québécoise est peu consciente et peu sensible aux mouvements qui risquent de transformer et d'affecter radicalement, au cours des prochaines années, la dynamique politique locale de même que la gestion et la qualité des services municipaux qui lui sont dispensés à ce niveau;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), après une intense réflexion échelonnée sur plus de cinq (5) ans conclut que la mise sur pied d'une Commission d'étude sur le devenir des municipalités est le moyen le plus approprié et le plus opportun qui reste à la portée du monde municipal pour proposer son devenir et contribuer ainsi à façonner lui-même son avenir;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières endosse la création d'une commission d'étude qui aura pour mandat général d'enquêter auprès des municipalités, des contribuables municipaux et de tout organisme ou groupe intéressés à se faire entendre sur le devenir des municipalités et des gouvernements locaux, de même que sur les services qu'ils reçoivent et de faire rapport sur les possibilités et les perspectives à moyen et long terme que peut offrir le régime politique municipal.

ADOPTÉ

239-85
Félicitations à Jean-François Labelle
Adoption

ATTENDU que Jean-François Labelle a remporté la médaille d'argent lors du championnat provincial de gymnastique qui s'est tenu à Gatineau, les 4, 5 et 6 mai;

ATTENDU que Isabelle Neault et Nancy Dumont se sont respectivement classées 7e et 5e lors de cette compétition;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Jean-François Labelle, Isabelle Neault et Nancy Dumont pour leur participation à cette compétition et pour avoir mis Trois-Rivières en évidence à cette occasion.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

240-85
Demande pour étendre le programme PAREL
Adoption

ATTENDU que le gouvernement du Canada proposera bientôt des programmes d'emplois pour les sans travail;

ATTENDU que ledit gouvernement veut des programmes qui auront des suites économiques importantes;

ATTENDU que plusieurs villes, dont Trois-Rivières qui a eu 350 ans en 1984, ont besoin de restaurer les maisons des vieux quartiers;

ATTENDU que le programme Parel est le programme idéal pour les municipalités;

ATTENDU que ce programme permet aux municipalités de restaurer les logements dans les quartiers où toute l'infrastructure est déjà en place (égout, aqueduc, voirie, éclairage, parc), donc une grande économie;

ATTENDU que ce programme Parel fait travailler tous les métiers de la construction (car on dit toujours "Quand la construction va tout va");

ATTENDU que ce programme permet aux propriétaires d'avoir une maison convenable;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que les budgets du programme Parel soient augmentés et que les trois quartiers Ste-Cécile, Notre-Dame et St-François-d'Assise de la Ville de Trois-Rivières qui ne sont pas encore inclus au programme soient reconnus au plus tôt.

ADOPTÉ

241-85
Comptes à payer avril 85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cour du mois d'avril 1985 pour la Ville au montant de 1 903 375,33 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

242-85
Entente avec l'U.Q.T.R. re: étude d'implantation complexe muséologique à T.-R.
Adoption

ATTENDU qu'en janvier 1985, le ministère des Affaires culturelles du Québec acceptait d'octroyer une somme de 40 000 $ à la Ville de Trois-Rivières pour l'étude d'aménagement d'un complexe muséologique à Trois-Rivières, dans le secteur de la Vieille prison;

ATTENDU que par cette entente, la Ville s'engageait à confier la responsabilité de cette étude à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières confie à l'Université du Québec à Trois-Rivières la réalisation de l'étude d'implantation d'un complexe muséologique à Trois-Rivières;

Que la Ville verse à l'Université du Québec à Trois-Rivières la somme de 40 000 $ reçue du ministère des Affaires culturelles à cet effet;

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec l'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

243-85
La Ville retient les services de BARIL ÉVALUATION LTÉE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la firme BARIL ÉVALUATION LTÉE pour l'inspection des bâtiments résidentiels et l'inspection et le calcul des bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels de la Ville.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la firme BARIL ÉVALUATION LTÉE pour l'exécution de ce travail d'évaluation.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

244-85
La Ville retient les services d'ÉVALUATION S.D.R. INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la firme d'ÉVALUATION S.D.R. INC. pour l'inspection et le calcul des bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels et pour la mise à jour des feuillets de matrice graphique des municipalités de la Municipalité régionale de comté De Francheville.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la firme ÉVALUATION S.D.R. INC. pour l'exécution de ce travail d'évaluation.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

245-85
Acquisition d'un écran cathodique pour le Service des travaux publics
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir un écran cathodique pour le Service des travaux publics;

ATTENDU que ces équipements sont estimés à 2 200 $;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acquérir un écran cathodique pour le Service des travaux publics, conformément à un estimé préparé par M. Pierre Moreau, directeur des services administratifs et fi-

nanciers, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 2 200 $ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 2 200 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1986;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou achats décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1986 à 1990 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années;

ADOPTÉ

246-85
Comptes à payer liste bimensuelle Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 4 mai 1985

Boisvert transport:	
Remise dépôt sur soumission	916,50 $
Inspectronic ltée:	
Solde à payer sur facture no 151 suite à l'approbation du règlement 929	4 109,84
Ventilation Saint-Maurice:	
Achat de dôme en stainless, gaine isolante, blower, etc. - restaurant du paddock	2 400,00
Quévis enr.:	
Achat d'outils de démolition en forme de ciseaux	955,47
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie	3 742,00
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 16 au 30 avril 1985	26 968,50
Consultants Pluritec ltée:	
Honoraires - étude de circulation - parc portuaire	880,00
BGH Planning Services inc.:	
Honoraires et frais - expansion et centre-ville	6 000,00
Honoraires et frais - Place du marché	9 500,00
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - avril 1985	2 359,80
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - mars 1985	218,50
Chênevert ltée:	
Frais de douanes	123,55
MRC de Francheville:	
200 exemplaires de "Permis de construction"	150,00
NCR Canada ltée:	
Contrat d'entretien - caisse enregistreuse à l'autogare - du 1er juin 1985 au 1er juin 1986	130,00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers - mars 1985	799,00
A.Q.T.R.:	
Frais d'inscription au colloque de l'Association québécoise du transport et des routes inc. - Guy Roussel	55,00
Publi-design enr.:	
Travaux divers sur kiosque de la Ville	444,83
Saint-Maurice aéro club:	
Service de gérance - mai 1985 - aéroport	390,00
Assurances funéraires Rousseau & frères ltée:	
Location de local pour la Traverse des âges - mai 1985	525,00
Madame Jos Goulet:	
Location d'un abri au marché-aux-denrées - mai 1985	50,00
Marcel Lampron:	
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges - mai 1985	280,00
Association des loisirs pour handicapé mental T.R.:	
Subvention	1 500,00
Chambre de commerce:	
Souper du 24 avril 1985 - 2 couverts	32,00
Castel des prés (1979) inc.:	
Repas - Gilles Beaudoin	35,00
Québec construction:	
Publication d'appel d'offres	159,60
Le Soleil ltée:	
Appel d'offres	245,00
Probec 5 ltée:	
Appel d'offres	346,47
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis publics - avis sommaire rapports dépenses électorales	1 002,25 $
Madame Jeanne Paquin:	
Café et biscuits - 40 personnes - 17 avril 1985	29,00
Panier fleuri enr.:	
Achat d'oeillets pour semaine des secrétaires	92,65

CORVÉE-HABITATION - SUBVENTION PREMIÈRE ANNÉE

Jacques Côté et Christiane Pépin	750,00

RESSOURCES HUMAINES

Normand Saint-Pierre & ass.:	
Honoraires - griefs Guy Dessureault et Lawrence Buckley	4 000,63
Commission scolaire régionale de la Maurice:	
Frais d'élaboration d'outils spécifiques et d'évaluation de candidats au poste 85-304 et frais de déplacement les 10, 11 et 12 avril 1985	715,00

EXPOSITION

Société ayrshire du Québec:	
Cartes d'admission pour la fête Gérard Drouin	30,00
Ass. des administrateurs des expositions du Québec:	
Cotisation 1985	100,00
Claude Boivin:	
Contrat d'exploitation de la Terrasse Molson (moins retour de bouteilles)	443,75

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc.	93,15

Agropur	230,40
V. Bellerive inc.	38,05
Centralco (1982) inc.	168,00
Grossistes Baie d'Hudson	430,05
Larochelle & frère	46,99
LPM supérieur inc.	371,80

LOISIRS

Association hockey mineur Trois-Rivières:	
Frais des marqueurs - mars-avril 1985	687,50
Productions Specta inc.:	
Achats divers	61,91
Subvention mensuelle - gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - mai 1985	21 450,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1985

Lionel Duval:	
Technicien en arpentage	
786 km - du 1er au 19 avril 1985	192,57
Transport de l'équipement et du personnel - 12 jours	144,00
Renald Hamelin:	
Inspecteur bâtiments II - urbanisme	
352 km - mars et avril 1985	86,24
Michel Jutras:	
Agent de projets - loisirs	
254 km	62,23
André Laberge:	
Inspecteur bâtiments II - urbanisme	
255 km	62,47

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1985 (suite)

Michel Lefebvre:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs	
250 km	61,25 $
Daniel L'Heureux:	
118 km - du 2 au 18 avril 1985	28,91

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Alarie:	
Montréal - rencontre de l'exécutif de l'Association des expos avec la Régie des loteries	79,30
Gilles Beaudoin:	
Réception délégué de l'Autriche	81,05
Montréal - assemblée générale de Consolidated-Bathurst	20,80
Repas - semaine des secrétaires	142,34
Repas - vice-président de la Consolidated-Bathurst	124,59
Léo Bellerose:	
Montréal - Conférence sur les techniques françaises d'élimination des déchets	75,03
Claude Doucet:	
Beauport Québec - Signature d'obligations - émission du 6 mai 1985 - 3 388 000 $	78,22
André Marcil:	
Montréal - Salon de l'éclairage	78,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	76,76
Michel Lacoursière	165,96
René Monfette	581,25
René Monfette	246,11

TOTAL	96 444,27 $

Pour la semaine se terminant le 11 mai 1985

Maurice Couture ltée:	
Réfection de la clôture extérieure - hippodrome - paiement no 1 - retenue 10%	40 235,40 $
Construction G. Therrien inc.:	
Réfection des douches et toilettes - marina - Ile Saint-Quentin - paiement no 1 - retenue 10%	22 039,20
Denis Beaumier ltée:	
Installation de guichets - hall d'entrée du colisée - paiement no 2 - retenue 10%	15 845,13
Installation de guichets - hall d'entrée du colisée - paiement no 3 - remise de retenue contractuelle	3 453,00
M.C.E. contrôle:	
Remise de la première tranche de la retenue - barrières autogare	870,17
Laboratoire de canalisations souterraines inc.:	
Remise de retenue (5%)	1 030,00
Mich-O-Thomobiles:	
Achat de 3 camions Ford E-150	25 479,84
Jean Trépanier:	
Frais de recherche, dessin et fabrication du moule pour conception d'une médaille officielle pour la municipalité	315,00
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie	400,00
Excavations Dratex inc.:	
Location de machinerie	340,00
Hydro-Québec:	
Dépenses occasionnées pour effectuer des travaux situés à l'usine de traitement d'eau	409,32 $
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - avril 1985 - aéroport, autogare, édifice des travaux publics	10 021,00
Groupe Sanibec:	
Service d'entretien de fins de semaines - avril 1985	544,00
Mario Durand:	
Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - mai 1985	3 250,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - loisirs - avril 1985	367,14
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - avril 1985	232,11
Auberge des gouverneurs:	
Frais de séjour - Dr. Canisius	51,00
Le Reine Élizabeth:	
1 prise électrique 1 000 watts	13,63
Hilton international Québec:	
Frais de séjour - Wilson O'Shaughnessy, Léo Thibeault, Pierre Dupont - Congrès U.M.Q.	1 029,14
Conseil régional de la culture:	
Subvention pour l'organisation de la Triennale des arts visuels de Trois-Rivières	1 000,00
IBM Canada ltée:	
Programmes autorisés - mai 1985	1 059,00
Location-achat - unité de disques	1 143,24
Frais d'entretien - imprimante - mai 1985	70,90
Frais d'entretien - disques - mai 1985	483,70
Frais d'entretien - imprimante et unité de traitement - mai 1985	1 513,25
Frais d'entretien - contrôle bande magnétique	338,85

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

Location Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - du 3 mai au 3 juin 1985	422,92
Gagnon, Sénécal, Coulombe & associés:	
Huissiers	10,42
Gaz Inter-cité Québec inc.:	
Gaz - du 25 mars au 26 avril 1985 - pour 1199, rue Laviolette, 1705, rue Saint-François-Xavier et 1800, rue Saint-Paul	2 223,77
Corporation du gaz de la cité limitée:	
Location gaz propane - colisée - avril, mai et juin	78,48
Gaz propane - 30 kilos - colisée	26,27
Charbonnerie Champlain ltée:	
Livraison de mazout # 2, carburant diesel, essence à divers endroits (aérogare, poste no 1, édifice des travaux publics, etc.)	31 965,33
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - avril 1985 - édifice des travaux publics, hôtel de ville, marché-aux-denrées, aéroport, centre culturel, colisée	775,52
Maheu & Maheu inc.:	
Services antiparasitaires - poste de police no 1 - de mai à avril inclusivement	216,00
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres	456,00
Roméo Flageol:	
Service de photos - kiosque et divers	25,89
La Belle-vision inc.:	
Location de câble TV et FM - autogare - mai et juin 1985	27,28

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION - PREMIÈRE ANNÉE

Pierre Beaulieu et Hélène Renaud	750,00
Gaétan St-Pierre	750,00
Gilles Nadeau	750,00

RESSOURCES HUMAINES

Centre patronal de santé et sécurité du travail:	
Inscription - Colette Parent	60,00 $
Tremblay, Roy, Massignani et Ouimet:	
Frais d'arbitrage - grief Lawrence Buckley	200,00
Me Maxime Langlois:	
Frais d'arbitrage - grief André Lafond	612,93
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - avril 1985	400,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Yvon St-Onge:	
Rémunération pour responsable des pompiers volontaires du secteur Les Forges - avril 1985	47,00

HIPPODROME

Régie des permis d'alcool du Québec:	
Permis	684,00

BIBLIOTHÈQUE

Garda du Québec ltée:	
Services de sécurité - du 21 au 27 avril 1985	222,75

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

LOISIRS

Association des enseignants retraités:	
Subvention annuelle	175,50
Productions Specta inc.:	
Gestion de la bibliothèque municipale - selon protocole d'entente	10 000,00
Association des arbitres hockey de la Mauricie inc.:	
Frais d'arbitrage - mars et avril 1985	442,00

EXPOSITION

Marché Saint-Louis ltée:	
Achats d'épicerie - réunions - avril 1985	50,62
Au Palais du chinois inc.:	
Repas-réunion - comité de l'agriculture	150,98
Le Pro-jac ltée:	
Repas-réunions - comité de l'Expo et comité de publicité	43,54

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1985

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
2 556 km	505,10
Transport des employés	25,00
Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - travaux publics	
283 km	69,33
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - travaux publics	
1 389 km	269,31
Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs	
87 km	21,31
Boucher, Réjean:	
Responsable alimentation en eau - usine de traitement d'eau	
534 km	130,83

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1985 (suite)

Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
758 km	185,71 $
Desaulniers, Gaston:	
Responsable - planification services auxiliaires Travaux publics	
381 km	93,34
Desjardins, Serge:	
Surintendant - usine de traitement d'eau	
92 km - mars 1985	22,54
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation III - évaluation	
124 km	30,38
2 sorties	5,50
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
651 km - 22 avril au 3 mai 1985	159,49
Transport de l'équipement et du personnel - 10 jours	120,00
Fiset, Jean:	
Technicien en système d'information - génie	
17 sorties - du 5 février au 30 avril 1985	46,75
Francoeur, Rosaire:	
Journalier canalisation - travaux publics	
515 km	126,17
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - génie	

910 km	222,95
Guévin, Luc:	
Technicien génie civil I - travaux publics	
619 km	151,65
Lacroix, Jean-Jacques:	
Directeur du service de l'évaluation	
840 km - du 19 avril au 7 mai 1985	205,80
Dépenses	7,00
Lafrenière, Denis:	
Technicien en système d'information - génie	
285 km	100,07
Loisel, Roger:	
Surintendant - travaux publics	
1 988 km	378,54
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - Hyg. & env. - permis et inspections	
581 km	142,34
Morin, Sylvain:	
Technicien génie civil 1 - génie	
842 km	206,29
Paré, François:	
Homme d'instruments - génie	
24 km	5,88
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - permis et inspections	
954 km	233,73
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - génie	
1 138 km	284,37
Perron, René:	
Chef de service - équipements & opérations - (services communautaires)	
379 km	92,85
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - travaux publics	
237 km	58,06
Rousseau, Robert:	
Surintendant - travaux publics	
1 365 km	307,12
Tremblay, Alain:	
Régisseur des programmes sportifs et plein-air - loisirs	
2 086 km - du 7 novembre 1984 au 3 mai 1985	511,07

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	1 741,60 $
Georges Côté:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	426,22
Pierre Dupont:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	91,06
Henri-Paul Jobin:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	512,26
Émilien LaBarre:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	432,47
Wilson O'Shaughnessy:	
Repas avec les membres du Conseil le 6 mai 1985 et repas avec le directeur des travaux publics le 7 mai 1985	208,91
Yvon Poirier:	
Laval - ouverture de la semaine provinciale des travaux publics	71,82
Allocation d'automobile - avril 1985 - 479 km	117,35
Denis Ricard:	
Sherbrooke - service de l'urbanisme - bureau de restauration	90,90
François Roy:	
Montréal - assistance au service de l'urbanisme pour animation du kiosque	114,05

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR DE MAI 1985

Québec - stage de l'ENAP en communication	88,15
Allocation d'automobile - avril 1985 - 16 sorties	44,00
Léo Thibeault:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	76,15

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	57,56
René Monfette	511,20
René Monfette	446,26
Alain Tremblay	75,54
TOTAL	212 314,95 $
GRAND TOTAL	308 759,22 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/JRD

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 3e JOUR DE JUIN 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 3e jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Françoise	DROLET
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN

Procès-verbal
21-05-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Pose des services municipaux et alimentation électrique souterraine sur la Place René-Matteau, emprunt et taxe d'amélioration locale,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 18 juin 1984,

c) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la règlementation concernant les matériaux de recouvrement extérieur, etc.
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 3 décembre 1984,

d) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;
Maintenu par M. le Conseiller Pierre Dupont;

e) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

f) Règlement sur les cafés-terrasses,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 6 mai 1985;

g) Règlement prévoyant des travaux d'élargissement du boul. des Forges, entre De Labadie et la 1ère Rue et emprunt,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 6 mai 1985;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

h) Amendement au règl. 949 re: achat et remplacement de 2 transformateurs à l'usine de traitement d'eau, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt et de modifier les objets,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 21 mai 1985;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

i) Division de la municipalité en districts électoraux,
avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre,
à la séance du 21 mai 1985;

j) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boul. Laviolette entre la rue Des Saules et le boul. Des Récollets. (agrandissement du centre d'achat de Normanville),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 21 mai 1985;

k) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage aux fins de permettre l'érection de structure vitrée ou de serres solaires dans une partie de la marge de recul avant des bâtiments commerciaux dans toutes les zones où les groupes commerces sont permis.
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,
à la séance du 21 mai 1985;

l) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage aux fins d'annuler les zones 4Rd2, 4Pa3, 4Rb12 et 8Pc2 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 8Pc2, 4Rb12 et 4Rc7. (construction d'immeubles de 6 logements rue Ste-Marguerite),
avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont,
à la séance du 21 mai 1985;

m) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement amende à partir de 25 $ relativement à l'article 10 re: non respect d'une affiche ou panneau de signalisation,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 21 mai 1985;

Amendement au règl. 367 (1982) Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 367-1982 concernant la prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3e jour de juin 1985.

(signé) M. le Conseiller Léo Thibeault

Amendement au règl. 186 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de

déterminer la distance sur laquelle s'applique l'interdiction de stationner aux arrêts d'autobus.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3e jour de juin 1985.

(signé) M. le Conseiller Claude Pélissier

Entente avec la Ville de Sherbrooke Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant une entente avec la Ville de Sherbrooke pour le transfert des crédits de rente de MM. Alvin Doucet et Pierre Audet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3e jour de juin 1985.

(signé) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

247-85
Compte rendu 21-05-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 21 mai 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 5 - item 9 - avant-dernier paragraphe:

Rayer le paragraphe et remplacer par: "Le Conseil accorde un délai supplémentaire jusqu'au 15 juillet 1985 conditionnellement à ce que l'organisme respecte les nouvelles exigences de la Ville concernant les membres et les directeurs."

ADOPTÉ

248-85
Règlement 461-O
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 461-O (1985) concernant le régime de retraite des employés, aux fins d'apporter certaines corrections pour redonner une concordance à la numérotation des articles, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

249-85
Règlement 961 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et

pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 961 (1985) prévoyant des travaux divers à l'Usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt au montant de 54 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

250-85
Règlement
1982-Z-A-33
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-33 (1985) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier le nombre d'étages minimum des bâtiments principaux dans des zones Cb, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

251-85
Règlement
1982-Z-A-34
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-34 (1985) concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 11Rc3 et 11Rd2 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 11Rc3, 11Rc4 et 11Rb9 et d'inclure dans les zones Rc et Rd les habitations unifamiliales contigües, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

252-85
Contrat
vente à
CONST.
ROLAND
BEAUCHESNE
INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. les lots 186-17, 186-19 et 186-20 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 13 630,35 $ comptant, suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 13 avril 1985.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

253-85
Contrat vente à MICHELINE PÉRUSSE WO Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Dame MICHELINE PÉRUSSE le lot 26-329-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 100 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

254-85
Contrat entente avec LE CLUB DES ARCHERS de T.-R. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LE CLUB DES ARCHERS DE TROIS-RIVIÈRES concernant la délégation de gestion des équipements de tir à l'arc.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

255-85
Contrat entente avec LA CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN pour la délégation de gestion des canots Rabaska.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

256-85
Contrat addendum à la

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

convention avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC. Adoption

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur des services Communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un addendum avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC. en vertu duquel la convention pour la gestion de la bibliothèque municipale est modifiée aux fins d'inclure l'entretien ménager de celle-ci.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit addendum qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

257-85 Contrat convention avec M. PIERRE MOREAU et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de M. PIERRE MOREAU;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de M. PIERRE MOREAU, Directeur des services administratifs et financiers, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que la Ville remette au Trust Général du Canada les cotisations retenues sur le salaire de M. Pierre Moreau.

Que la Ville remette également, sous forme de contributions supplémentaires, les revenus en provenance du régime qui lui auront été versés par le gardien ou tout autre montant d'argent à être versé à l'employé tels que montants forfaitaires, remboursement de crédit en maladie et bénéfices du même genre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec M. Pierre Moreau et Trust général du Canada relativement à l'établissement du régime de prestations à l'employé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

258-85 Contrat servitude en faveur de la CAISSE POP. DE T.-R. Adoption

ATTENDU que des irrégularités ont été constatées relativement à l'immeuble érigé sur les lots 769-2 et 771-5 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que ces irrégularités consistent en corniches qui surplombent le lot 771-7 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, appartenant à la Ville de Trois-Rivières, en vues illégales sur ledit lot et en un escalier donnant et construit sur ledit lot 771-7;

ATTENDU que ces irrégularités ne diminuent nullement la jouissance de la Ville du lot 771-7;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à la CAISSE POPULAIRE DE TROIS-RIVIÈRES, ses successeurs et ayants-droit les tolérances et permissions en faveur du lot 771-5 du cadastre

INITIALES DU MAIRE GB
INITIALES DU GREFFIER

de la Cité de Trois-Rivières, lesquelles constitueront des servitudes réelles et perpétuelles de droit de vue directe pour la porte et la terrasse et de maintien dans leur état actuel, tant la partie du mur qui surplombe la propriété de la Ville (le lot 771-1) que l'escalier qui s'y trouve totalement érigé.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et de tolérance préparé par Me Léo Leblanc, notaire constatant ce qui ci-haut mentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

259-85
Subdivision ptie lot 186
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 23 mai 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé boul. Des Chenaux, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 186-143 à 186-156 inclusivement.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

260-85
Appui à la demande de M. Jules Héroux re: aliénation ptie lot 322-1
Adoption

ATTENDU que Monsieur Jules Héroux s'est adressé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 322-1 du cadastre de la Paroisse de ~~Trois-Rivières~~ St-Etienne des Grès;

ATTENDU que le morcellement de cette partie de terrain est très minime (2 pieds par 200 pieds) et ne contrevient nullement à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande d'aliénation d'une partie du lot 322-1 du cadastre de la Paroisse de ~~Trois-Rivières~~ St-Etienne des Grès, présentée par M. Jules Héroux à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

261-85
Autorisation aux Loisirs Ste-Marguerite inc. re: vente de bière
Adoption

ATTENDU que Les Loisirs Sainte-Marguerite inc. ont organisé un tournoi de balle donnée du 21 juin au 1er juillet 1985 inclusivement;

VU la demande de cet organisme de vendre de la bière au parc Ste-Marguerite durant la tenue du tournoi;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 3e JOUR DE JUIN 1985

Que permission soit donnée à LES LOISIRS SAINTE-MARGUERITE INC. de vendre de la bière au parc Ste-Marguerite à l'occasion du tournoi de balle donnée qui s'y déroulera du 21 juin au 1er juillet 1985 inclusivement.

ADOPTÉ

262-85
Emprunt au fonds de roulement re: mains courantes tunnel Lavérendrye Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir et d'installer une main courante le long du trottoir de chaque côté du tunnel Lavérendrye;

ATTENDU que cette acquisition est estimée à 8 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acquérir et installer une main courante le long du trottoir de chaque côté du tunnel Lavérendrye, conformément à un estimé préparé par M. Robert Chênevert, ingénieur, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 8 000 $ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 8 000 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1986;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou achats décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1986 à 1990 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années;

ADOPTÉ

263-85
Vente pour non-paiement de taxes 1985 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières autorise la vente pour non paiement de taxes le 28 juin 1985 des immeubles dont les taxes n'auront pas été payées à cette date, suivant la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que demande soit faite à la Commission municipale du Québec pour permission d'énumérer birèvement les numéros cadastraux des immeubles devant être mis en vente.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

264-85
Demande à la Régie des loteries et courses du Québec re: Expo. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Régie des Loteries et Courses du Québec pour obtenir les permis nécessaires à l'opération d'un salon de black jack et de roues de fortune durant l'Exposition agricole de Trois-Rivières qui se tiendra du 26 juillet au 4 août 1985, et pour l'opération d'un grand bingo qui se tiendra le 26 juillet 1985.

Que MM. Albert Morrissette et Jean Alarie de l'Exposition agricole de Trois-Rivières, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à l'obtention de ces permis.

ADOPTÉ

265-85
Demande à la Régie des alcools du Québec re: Expo. Adoption

ATTENDU que l'Exposition agricole de Trois-Rivières aura lieu du 26 juillet au 4 août 1985;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la Ville s'adresse à la Régie des Permis d'alcool du Québec pour l'émission de cinq permis temporaires de boisson du 26 juillet au 4 août 1985 inclusivement, deux au local C-9 (un pour l'intérieur et un pour la terrasse), un au stationnement de la piscine et deux aux Pavillons Commercial et de la Jeunesse.

Que MM. Albert Morrissette et Jean Alarie de l'Exposition agricole de Trois-Rivières, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à l'obtention de ces permis.

ADOPTÉ

266-85
Engagement de DANIELLE CANTIN Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que Madame DANIELLE CANTIN, soit et est engagée comme agent de recherche au service des Affaires culturelles, sur une base contractuelle du 10 juin 1985 au 10 janvier 1986, pour et en considération d'une somme de 16 310,65 $

Le présent contrat se terminera le 10 janvier 1986 et ne pourra être reconduit par tacite reconduction.

Mme Cantin devra fournir un minimum de 33,75 heures/semaine.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat de Mme Cantin.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

267-85
Félicitations aux agents de police FRANCIS GOBEIL et MARIO BLAIS Adoption

VU le geste courageux et humanitaire posé par les agents FRANCIS GOBEIL et MARIO BLAIS à l'endroit d'une jeune femme qui tentait de mettre fin à ses jours en se jetant dans les eaux du fleuve St-Laurent, vendredi le 31 mai 1985;

ATTENDU que l'agent Gobeil a dû se jeter à l'eau pour porter secours à la jeune femme désespérée alors que l'agent Blais leur lançait une bouée de sauvetage;

LUNDI, LE 3e JOUR DE JUIN 1985

ATTENDU que ce geste de nos policiers a sauvé cette dame d'une noyade certaine;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations aux agents FRANCIS GOBEIL et MARIO BLAIS pour avoir sauvé d'une noyade certaine une jeune femme désespérée, dans le port de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

268-85
Comptes à payer liste bimensuelle Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 18 mai 1985

Mich-O-Tomobiles:	
Achat d'un camionnette 1985 - édifice des travaux publics	17 679,80 $
Panpierre inc.:	
Remise totale de la retenue - banque de terrains - phase 8	9 826,91
Construction Simaka:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - escalier 1ère Avenue	1 138,35
Remise de la dernière tranche de la retenue - escalier 1ère Avenue	1 214,69
Quévis enr.:	
Achat de pièces diverses - loisirs (moins crédit pour marchandises retournées - 711,61 $)	331,67
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Essais de compression - ruelle Sainte-Cécile	232,00
Pépin des Laurentides inc.:	
Ensemencement des talus - observatoire Saint-Maurice	2 954,47
Hydro-Québec:	
Loyer annuel pour la location d'une partie du lot no 186 - pour la période du 1er mai 1985 au 30 avril 1986	1,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location de plaque vibrante	32,65
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - avril 1985 - édifice des travaux publics	1 300,00
Xérox Canada inc.:	
Achat de SS/DD diques - cour municipale	54,50
Location de photocopieuse - usine de traitement d'eau - frais de base et copies additionnelles - du 28 janvier au 29 avril 1985	89,81
Facture (crédit) d'annulation - frais de base - dactylo à mémoire - cour municipale	(90,00)
Location de photocopieuse - cour municipale - frais de base et copies additionnelles - du 28 janvier au 1er mai 1985	81,85
J.B. Deschamps inc.:	
Impression d'obligations - émission du 6 mai 1985 - 3 388 000 $	7 742,37
Jean de Charette:	
Honoraires - servitude par Dame Olive Lacroix	250,00
Morden & Helwig limitée:	
Réclamations - responsabilité générale - avril 1985	1 845,02
Kansa Général Insurance Company:	

Réclamations - responsabilité générale - avril 1985	1 000,00
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - mai 1985	474,15
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - cour municipale - avril 1985	90,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - avril 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert et bibliothèque	142,00
Ville de Montréal:	
Contravention au stationnement - Gilles Beaudoin	20,00
Info:	
Abonnement annuel - Wilson O'Shaughnessy	115,00
S.P.A.M. inc.:	
Frais d'appels par télé-page - mars et avril 1985	80,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres	636,00
Probec 5 ltée:	
Appel d'offres	320,33 $
Le Soleil ltée:	
Appel d'offres	166,50
Serpro inc.:	
Offre d'emploi	44,86

LOISIRS

A.R.A.Q.:	
Frais d'affiliation 1985-1986	40,00
Loisirs & culture:	
Location de 2 gymnases durant 19 semaines - badminton métropolitain	1 640,00
Radio Trois-Rivières ltée:	
Annonces publicitaires - exposition des ateliers socio-culturels	102,00
Cegep de Trois-Rivières:	
Location de gymnase - badminton métropolitain - de septembre 1984 à avril 1985	900,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - mars 1985	2 079,64

Subventions - gestion du programme des terrains de jeux - 1er versement

Centre Landry:	
Quartier Saint-François d'Assise	3 160,00
Subvention - gestion du centre - 2e versement	13 504,00
Pavillon Saint-Arnaud inc.:	
Quartier Saint-Philippe	3 160,00
Subvention - gestion du pavillon - 2e versement	14 601,12
Loisirs Saint-Jean-Brébeuf:	
Quartier Saint-Jean-Brébeuf	1 250,00
Loisirs Saint-Sacrement inc.:	
Quartier Saint-Sacrement	1 250,00
Loisirs Sainte-Thérèse inc.:	
Quartier Sainte-Thérèse	1 250,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.:	
Quartiers Saint-Michel et Isabeau	2 500,00
Comité des citoyens des Abitations Adélard-Dugré:	
Quartier Adélard-Dugré	1 250,00
Association sportive Sainte-Cécile inc.:	
Quartier Sainte-Cécile	1 250,00
Association récr. Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle:	
Quartier Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	1 250,00
Association récréative Normanville inc.:	
Quartier Saint-Pie X	1 250,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

LPM Supérieur inc.	128,50

RESSOURCES HUMAINES

Ass. des professionnels en ress. humaines du Québec:	
Cotisation annuelle - du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986 - Claude Gendron	95,00
Publications audiovisuelles:	
Achat de volume	9,95
Normand Saint-Pierre & ass.:	
Honoraires - Griefs P-7-84, P8-84 et C-3-84	4 335,80

BIBLIOTHÈQUE

Messagair inc.:	
Frais mensuel de location pour télé-avertisseur - juin 1985	71,94

BIBLIOTHÈQUE (suite)

Messagair inc.:	
Frais mensuel de location pour télé-avertisseur - mai à juillet 1985	49,05 $

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1985

Bareil, Michel:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
318 km - du 3 décembre 1984 au 28 février 1985	77,91
Bellemare, Origène:	
Directeur des services techniques	
270 km - du 7 janvier au 10 mai 1985	66,15
Remboursement de petite-caisse	82,10
Bédard, Réal:	
Technicien en compabilité - trésorerie	
132 km	32,34
Bruneau, Roger:	
Directeur-adjoint - urbanisme	
372 km	91,14
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messager - greffe & archives	
225 km	55,12
Grenier, Gilles:	
Technicien en contrôle budgétaire - organisation & méthodes	
285 km	69,83
Matteau, Michel:	
Technicien en urbanisme	
50 sorties - du 26 mars au 14 mai 1985	137,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Roger Baril:	
75e assemblée générale de l'Association des préposés à l'outillage municipal	50,50
Gilles Beaudoin:	
Montréal - repas - gélégation russe	144,40
Auberge des gouverneurs - souper 2 personnes	69,07
Jacques Blais:	
Remise de 10,00 $ (dépôt d'argent en trop)	10,00
Montréal - cours en gestion et en management pour les administrateurs de cours municipales	333,00
Jean-Louis Goneau:	
Repas avec invités	26,00

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 3e JOUR DE JUIN 1985

Denis Ricard:	
Dîner avec invité S.H.Q. et dîner - kiosque d'information	21,42

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	115,64
Gérald Cholette	411,99
Jean-Jacques Lacroix	93,74
Madame Louise Goyette	65,80
Lucien A. Ouellet	114,12
René Monfette	490,02
Albert Morrissette	138,44
TOTAL	105 597,16 $

Pour la semaine se terminant le 25 mai 1985

Guimond électrique inc.:	
Remise totale de la retenue - alternateur tamis - usine de filtration	259,00
Guimond électrique inc. (suite):	
Remise de la première tranche de la retenue - éclairage 1984	4 728,83 $
Éclairage de rues 1984 - divers secteurs - paiement no 4 - retenue 10%	1 926,72
Denis Beaumier ltée:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Reconstruction de la Place Champlain - paiement no 5	260,40
J.C. Papillon & fils limitée:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Remise de la dernière tranche de la retenue - chaudière électrique - usine de filtration	802,01
Combustion G.C. inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - conversion au gaz - hôtel de ville- marché	1 301,85
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires - contrôle de la qualité des travaux de remblayage de 6 terrains - banque de terrain	692,00
Hydro-Québec:	
Remboursement de dépenses encourues pour faire des vérifications suite à un incendie de transfo près des écuries sur le terrain de l'exposition	400,71
Excavations Dratex inc.:	
Location de machinerie	1 170,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	606,57
Spectralite 70 ltée:	
Achat de pièces diverses (urbanisme)	5 189,82
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de sous-main, enveloppes, papier, imprimerie	704,23
Cooke & fils enr.:	
Achat d'une poignée de porte Unican - informatique	354,25
Martin Bergeron inc.:	
Achat de peinture à signalisation	10 128,28
Entreprises Berthier inc.:	
Remises de dépôts d'appels d'offres	100,00
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 1er au 15 mai 1985	26 968,50
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - avril 1985 - sécurité publique	103,00
Cie Général électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - mai 1985 - sécurité publique, division des opérations, division du génie	1 816,72

LUNDI, LE 3e JOUR DE JUIN 1985

Samson Bélair:	
Travaux de vérification du 29 décembre 1984 au 6 avril 1985	16 205,50
Sobeco inc.:	
Honoraires services professionnels - avril 1985	3 655,00
LDN protection service enr.:	
Service sur système d'alarme au colisée	45,00
M.R.C. de Francheville:	
Achat de 500 copies de "Permis de construction"	375,00
R. Magnan & fils inc.:	
Achat de tapis - urbanisme	122,08
Flageol photo enr.:	
Service de photos - kiosque d'information au colisée	47,96
Productions Specta inc.:	
Remboursement de dépenses effectuées pour la bibliothèque - avril 1985	6 114,91
Le Nouvelliste:	
Avis publics	992,85
Probec 5 limitée:	
Offre d'emploi	1 024,88
Le Soleil ltée:	
Offre d'emploi	735,00
Québec construction:	
Appel d'offres	112,10

SUBVENTION - CORVÉE-HABITATION - PREMIÈRE ANNÉE

Gilbert Gauthier et Lise Noël	750,00

RESSOURCES HUMAINES

Clinique d'optométrie de Trois-Rivières:	
Examens de la vue pour 3 candidats	30,00 $
Ambulance 12-12 ltée:	
Service d'ambulance - Marc Champagne	71,75
Cala H.R.C. ltée:	
Publications - ingénieur de projets	1 586,21

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Léo Bellerose:	
Colloque de l'Association québécoise du transport et des routes inc.	49,21
Françoise Drolet:	
Québec - congrès U.M.Q.	421,51
André Laneuville:	
Souper avec invité - Palais du commerce	21,50
Michel Matteau:	
Repas et dépenses diverses - kiosque Palais du commerce	63,16
Claude Pélissier:	
Québec - congrès U.M.Q.	420,99
Denis Ricard:	
Dîner avec invités - inspection d'une propriété rue des Ursulines	15,19
Guy Roussel:	
75e assemblée générale de l'Association des préposés à l'outillage municipal	67,15

REMBOURSEMENT DE PETITE-CAISSE

Madame Louise Goyette	70,36
TOTAL	90 610,20 $

LUNDI, LE 3e JOUR DE JUIN 1985

GRAND TOTAL 196 207,36 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17e jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Françoise	DROLET
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
03-06-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,
Maintenu par M. le Conseiller Pierre Dupont;

b) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

c) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

d) Amendement au règl. 949 re: achat et remplacement de 2 transformateurs à l'usine de traitement d'eau, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt et de modifier les objets,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 21 mai 1985;

e) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement amende à partir de 25 $ relativement à l'article 10 re: non respect d'une affiche ou panneau de signalisation,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 21 mai 1985;

f) Amendement au règl. 186 re: déterminer la distance sur laquelle s'applique l'interdiction de stationner aux arrêts d'autobus,
avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier,

à la séance du 3 juin 1985;

g) Amendement au règl. 367 (1982) re: prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 3 juin 1985;

Amendement au règl. 1982-Z Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie des boulevards des Forges et des Récollets et aux fins d'agrandir la zone 10Cc2.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17e jour de juin 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Travaux de voirie boul. Des Chenaux etc. Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de voirie boul. Des Chenaux, d'éclairage à canalisation souterraine (boul. Du Carmel) et différents travaux à des bâtisses (extension des murets en plexiglas à l'entrée de la bibliothèque, puits d'accès au sous-sol de la bâtisse industrielle et le réaménagement de certains locaux à l'Hôtel de Ville et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17e jour de juin 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

Travaux de réparation des murs de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réparation des murs de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17e jour de juin 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert

Amendement au règl. 461 re: régime de retraite employés Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de modifier les articles 7.07, 8.05 et 7.10 iii) pour rencontrer les exigences de Revenu Canada Impôt (pré-retraite aux 55 ans).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17e jour de juin 1985.

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

269-85
Compte rendu
03-06-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 3 juin 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes: Nil.

ADOPTÉ

270-85
Règlement
754-A
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 754-A (1984) décrétant la division de la municipalité en 12 districts électoraux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil, en rayant du district 10, l'habitation Edgar St-Yves situé angle Des Cyprès et De Labadie.

ADOPTÉ

271-85
Règlement
962 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 962 (1985) déterminant la règlementation pour l'établissement de cafés-terrasses dans la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

272-85
Règlement
964 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 964 (1985) prévoyant des travaux d'élargissement du boulevard des Forges entre la rue De Labadie et la lière Rue et comprenant entre autres la reconstruction des trottoirs, la réfection des fondations de rues et pavages, la construction d'îlots centraux, la mise en place d'é-

clairage à canalisations souterraines ainsi que des feux de circulation et décrétant un emprunt au montant de 310 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

273-85
Règlement
965 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 juin 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 965 (1985) décrétant une entente avec la Ville de Sherbrooke pour le transfert des crédits de rente de MM. Alvin Doucet et Pierre Audet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

274-85
Règlement
1982-Z-A-35
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-35 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boulevard Laviolette, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

275-85
Règlement
1982-Z-A-36
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-36 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de permettre l'érection de structures vitrées ou serres solaires dans une partie de la marge de recul avant des bâtiments commerciaux dans toutes les zones où les groupes commerces sont permis, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

276-85
Règlement

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mai 1985;

1982-Z-A-37
Adoption

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-37 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 4Rd2, 4Pa3, 4Rb12 et 8Pc2 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les zones 8Pc2, 4Rb12 et 4Rc7, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

277-85
Projet de règlement 1982-Z-A-39
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement no 1982-Z-A-39 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boulevard Des Forges et du boulevard Des Récollets et aux fins d'agrandir la zone 10Cc2, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

278-85
Contrat vente à DENIS MILETTE et DORIS BOUCHARD
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à DENIS MILETTE et DORIS BOUCHARD les lots 181-886, 181-887 et 186-105 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 9 826 $ comptant, suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 13 avril 1985.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

279-85
Contrat cession par le Greffier à la Ville ptie lot 249 re: vente pour taxes
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Robert Carier, notaire, par lequel Me Jean Lamy, Greffier de la Ville de Trois-Rivières, cède et transporte à celle-ci l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Paroisse de Trois-Rivières, comme étant une partie non subdivisée du lot no 249, de figure régulière, borné vers le nord-est par le

boulevard Parent (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par le lot 249-220, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 249; mesurant 50 pieds vers le nord-est et le sud-ouest, 190 pieds vers le sud-est et le nord-ouest, contenant en superficie 9 500 pieds carrés, tel que cadastré.

suite à la vente pour taxes du 22 février 1975.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

280-85
Contrat vente à DONALD RAYMOND ptie lot 249
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Monsieur DONALD RYAMOND l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Paroisse de Trois-Rivières, comme étant une partie non subdivisée du lot no 249, de figure régulière, borné vers le nord-est par le boulevard Parent (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par le lot 249-220, vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 249; mesurant 50 pieds vers le nord-est et le sud-ouest, 190 pieds vers le sud-est et le nord-ouest, contenant en superficie 9 500 pieds carrés, tel que cadastré.

suite à la vente pour taxes du 22 février 1975.

pour et en considération d'une somme de 800 $ déjà versée en 1975 lors de la vente pour taxes dudit immeuble.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

281-85
Contrat mainlevée en faveur de 118485 CANADA INC.
Adoption

ATTENDU que le 14 novembre 1984 la Ville de Trois-Rivières a vendu à 118485 CANADA INC. les lots 186-135 et 186-136 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions, sanctionnées par une clause résolutoire et que l'acquéreur a satisfait aux exigences de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à 118485 CANADA INC. de tous droits, conditions et restrictions, notamment de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'actes enregistrés à Trois-Rivières sous les numéros 356 244, 357 940, 358 700 et 101 210, en autant seulement

qu'ils affectent les lots 186-135 et 186-136 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me François Dufresne, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

282-85
Contrat entente avec ONET 85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention avec OPÉRATION DE NETTOYAGE DE L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL ("ONET 85") en vertu de laquelle ONET 85 entend organiser, superviser et réaliser le nettoyage des rives du St-Laurent (pour la partie sise sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières) entre le 20 et le 28 juillet 1985, la Ville s'engageant à disposer des déchets, à assurer la sécurité des participants, à fournir des équipements récréatifs.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la résolution 506-84 du 5 novembre 1984 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

283-85
Contrat entente avec BASEBALL MAURICIE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec BASEBALL MAURICIE pour l'appointement des arbitres aux parties de baseball mineur et de la balle molle à Trois-Rivières pour et en considération d'une somme maximale de 825 $.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

284-85
Subdivision ptie lots 1122-121 etc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 12 juin 1985, montrant la subdivision d'une partie des lots 1122-121, 1122-122, 1122-153 et 1122-154 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rues Union, Amherst et Mercier, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 1122-121-1, 1122-122-1, 1122-153-1 et 1122-154-1.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

285-85
Nominations O.M.H. des T.-R.
Adoption

modifié par 335-85

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que Mesdames Marie-Claire Patry et Idola Langis soient et sont nommées sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières, pour le prochain exercice financier et que le mandat de MM. Pierre Tremblay, Émilien La Barre, Germain Déziel, Roland Thibeault et Wilfrid Duchesne soit reconduit pour une autre année. L'exécutif sera composé de Me Pierre Tremblay, président, Germain Déziel, vice-président et Roland Thibeault, secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

286-85
Marge de crédit de la Ville à la BNC
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à contracter une marge de crédit au montant de 7 500 000 $ auprès de la Banque Nationale du Canada, pour la bonne marche des affaires de la Ville.

L'utilisation de cette marge de crédit sera cependant sujette aux différentes lois auxquelles est soumise la Ville, en particulier, à l'approbation de la Commission municipale du Québec pour chaque emprunt temporaire.

ADOPTÉ

287-85
Inscription de la Ville au programme BERGE-NEUVE
Adoption

ATTENDU que le ministère de l'Environnement du Québec a mis sur pied le programme BERGE-NEUVE pour nettoyer et mettre en valeur les berges des principaux cours d'eau du Québec;

ATTENDU que la Ville aurait intérêt à utiliser ce programme pour nettoyer et mettre en valeur principalement la rive ouest de la rivière St-Maurice, à partir des terrains de la Compagnie internationale de Papier jusqu'aux Vieilles Forges;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'inscrive au programme BERGE-NEUVE du ministère de l'Environnement du Québec, volet nettoyage et volet mise en valeur, pour nettoyer et mettre en valeur la rive ouest de la rivière St-Maurice à partir des terrains de la Compagnie internationale de Papier jusqu'aux Vieilles Forges.

Que Me Jean Lamy, greffier, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire à cet effet et tout autre document utile et nécessaire.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

288-85
Acceptation de la plus basse soumission conforme re: pour réalisation intercepteur Les Forges prog. Assai. des eaux Adoption

ATTENDU que la Société québécoise d'assainissement des Eaux et la Ville de Trois-Rivières doivent toutes deux réaliser des travaux d'interception des eaux usées dans le secteur du village des Forges;

ATTENDU que la Société et la Ville ont conclu une entente à l'effet que la Société réaliserait également la partie des travaux incombant à la Ville;

ATTENDU que la Société a demandé des soumissions pour la réalisation de l'ensemble des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission présentée par PANPIERRE INC. au montant de 205 773,42 $ pour la réalisation des travaux d'interception identifiés comme étant la partie "B" de l'appel d'offres 148-3-10-41-01 demandé par la Société québécoise d'assainissement des Eaux pour le projet de l'intercepteur Les Forges, dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

La présente acceptation est conditionnelle à l'acceptation par la Société de la partie "A" de l'appel d'offre ci-haut mentionné et conditionnelle à l'approbation du règlement 955 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉ

289-85
Comptes à payer mai 1985 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mai 1985 pour la Ville au montant de 6 915 249,94 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

290-85
Salaire des membres du Conseil Adoption

VU le règlement 745 fixant le salaire du Maire et des Conseillers, conformément à l'article 65-6 de la Loi sur les Cités et Ville;

ATTENDU que ledit règlement s'en rapporte aux articles 65.4 et 65.5 de ladite loi pour déterminer l'augmentation annuelle des salaires des membres du Conseil;

ATTENDU que le Ministre des Affaires municipales a décrété que l'augmentation de 1985 serait de 4.4% (Gazette officielle du Québec 1985, Partie I, 1er juin 1985).

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution.

Que la rémunération des membres du Conseil pour 1985 soit majorée de 4.4%, soit 104,4% de la rémunération de 1984, le tout rétroactivement au 1er janvier 1985.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

291-85
Servitude en faveur de BELL CANADA
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à BELL CANADA une servitude réelle et perpétuelle sur l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel pour la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières comme étant une PARTIE de la subdivision UN du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE (Ptie 595-1).

De figure irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 595-1, vers le nord-est par le lot 595-2 (rue St-Georges), vers le sud-est par une partie du lot 595-1, vers le sud-ouest par une partie du lot 595-1; mesurant deux mètres et quatre vingt dix sept centièmes (2,97 m) vers le nord, onze mètres et onze centièmes (11,11 m) vers le nord-est, deux mètres (2,00 m) vers le sud-est, treize mètres et trente deux centièmes (13,32 m) vers le sud-ouest, contenant en superficie vingt cinq mètres carrés et cinquante centièmes (25,50 m. car.)

Le tout tel que démontré sur un plan et description technique préparé par Jean-Marie Chastenay, arprnteur-géomètre, le 7 juin 1985, sous le numéro 6090 de ses minutes;

Le point de rencontre des lignes nord et nord-est de la parcellaire ci-haut décrite est situé sur la ligne de division des lots 595-1 et 595-2 à trois mètres et neuf centièmes (3,09 m) au sud-est du coin nord du lot 595-1, mesuré le long de ladite ligne de division.

pour le prix de 1,00 $, afin d'y placer et maintenir une boîte d'interconnexion.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

292-85
Acceptation de la Société immobilière Courbec pour développer terrains situés entre les rues Du Fleuve, Des Forges et Craig
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions de développement pour les terrains compris entre les rues Du Fleuve, Des Forges, St-Antoine et Craig, pour le 3 juin 1985;

ATTENDU que deux propositions ont été faites à la Ville, soit celle de la Société de Développement Place du Vieux Port enr. (Monsieur Jacques Dufresne était l'interlocuteur du groupe) et celle de la Société immobilière Courbec inc.

ATTENDU qu'un comité de sélection composé de Monsieur le Maire Gilles Beaudoin, Monsieur Wilson O'Shaughnessy, directeur général et de Monsieur André Laneuville, directeur du service de l'Urbanisme, a rencontré chacun des proposants afin d'évaluer le contenu de leur proposition respective et de suggérer

au Conseil municipal la proposition la plus avantageuse pour la Ville;

VU le rapport du comité de sélection annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville retienne et accepte la proposition de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE COURBEC INC. pour le développement des terrains compris entre les rues Du Fleuve, Des Forges, St-Antoine et Craig, soit la construction d'une tour à bureaux de 100 000 pieds carrés, l'érection d'une tour à caractère résidentiel (genre condominium) ainsi qu'un centre commercial spécialisé. Le projet est évalué à environ 22 000 000 $.

ADOPTÉ

293-85
Acceptation des différentes propositions des terrains de la rue Ste-Marguerite
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions de développement pour la construction d'immeubles à 6 logements sur chacun des lots 2237-8, 2237-9, 2237-10, 2237-11, 2237-12, 2237-14, 2237-15, 2237-16, 2237-17, 2237-18, 2237-19 et 2237-20 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le 10 juin 1985;

ATTENDU que 15 propositions ont été faites à la Ville pour 11 des 12 terrains;

ATTENDU que tous et chacun des proposants ont été rencontrés et qu'à la suite de ces rencontres, les proposants acceptent la répartition suggérée ci-bas;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte d'octroyer les lots suivants aux personnes suivantes pour la construction d'un immeuble multifamilial de six (6) logements. Le prix de vente est de 10 000 $.

Le lot 2237-08 est alloué à BO-QUÉBÉCOIS GESTION INC.
Le lot 2237-09 " " " " " " "
Le lot 2237-10 " " " " " " "
Le lot 2237-11 " " " " " " "
Le lot 2237-12 est alloué à M. YVES CARPENTIER
Le lot 2237-14 " " " " " "
Le lot 2237-15 est alloué à VAL-MARIE CONSTRUCTION INC.
Le lot 2237-16 " " " " " " "
Le lot 2237-17 est alloué à LES CONSTRUCTIONS PONTOISE INC.
Le lot 2237-18 " " " " " " " " " " "
Le lot 2237-19 est alloué à LES HABITATIONS T.H. INC.
Le lot 2237-20 est alloué à Mme KIM VALLÉE.

ADOPTÉ

294-85
Comptes à payer liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

Pour la semaine se terminant le 1er juin 1985

Camvrac inc.:	
Remise d'une partie de la retenue	18 634,97 $
Thomas Bellemare ltée:	
Remise d'une partie de la retenue	15 992,91
Trois-Rivières cimentiers:	
Trottoirs et bordures 1985 - paiement no 1 - retenue 10%	39 514,57
Continental asphalte inc.:	
Reconstruction mur de soutènement - ruelle Sainte-Cécile - paiement no 1 - retenue 10%	21 033,00
Denis Beaumier ltée:	
Construction d'une rampe d'accès pour personnes handicapées - centre Alexandre-Soucy	3 125,00
Vézina, Fortier & associés:	
Conversion au gaz - poste de police no 1 - paiement no 2	435,00
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - poste de police no 2	180,00
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - bureau de l'exposition	100,00
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - hippodrome	180,00
Conversion au gaz - écurie no 10 - paiement no 2	270,00
Conversion au gaz - atelier E.T.P. (autobus) - paiement no 2	120,00
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - pavillon Lemire	100,00
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - dépt. Traffic	90,00
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - poste de police no 3	300,00
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - Maison des vins	90,00
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - Centre Notre-Dame-de-la-Paix	90,00
Société scénographique Sanche inc.:	
Remboursement de frais de voyage - projet d'aménagement de la salle J.-A.-Thompson	382,65
Clément Ricard & fils inc.:	
Relocalisation de l'égout pluvial - boul. des Récollets - paiement no 1 - retenue 10%	65 041,97
J.C. Papillon & fils limitée:	
Installation de chauffe-conduits - local 105 - ressources humaines - paiement no 1	1 275,00
Metuso inc.:	
Conversion au gaz - atelier E.T.P. (autobus) - paiement no 2	1 254,90
Conversion au gaz - écurie no 10 - paiement no 2	3 515,40
Conversion au gaz - poste de police no 3 - paiement no 2	2 769,55
Maurécon inc.:	
Réparation - mur côte Plouffe - paiement no 1 - retenue 10%	8 775,00
Duxel inc.:	
Reconstruction aqueduc - secteur Ste-Marguerite et rue du Collège - paiement no 1 - retenue 10%	127 856,52
Drainage et voirie - boul. des Forges (village) - paiement no 1 - retenue 10%	45 111,60
Construction Simaka inc.:	
Réfection de la toiture du local des Cadets de l'air du parc Pie XII - paiement no 1 - retenue 10%	4 538,70
Maurice Couture ltée:	
Réparation de la toiture et fenestration - Pavillon de l'agriculture - terrain exposition - paiement no 3	4 466,00
Maurice Couture ltée (suite):	
Réfection de la clôture extérieure - hippodrome - paiement no 2 - retenue 10%	28 849,50 $

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

Construction C.C.L. inc.:	
Conversion au gaz - poste de police no 1 - paiement no 2	2 797,70
T.D. combustion inc.:	
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - Maison des vins	242,42
Service chauffage mauricien:	
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - Centre Notre-Dame-de-la-Paix	300,00
Albert H. Lacharité inc.:	
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - Dépt. Traffic	240,00
Harel & frères inc.:	
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - Jean Béliveau	344,85
Nova Durocher inc.:	
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - bureau de l'exposition	397,30
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - Pavillon Lemire	371,09
Combustion G.C. inc.:	
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - hippodrome	1 275,06
Remise totale de la retenue - conversion au gaz - poste de police no 2	1 001,67
Laboratoires Shermont inc.:	
Contrôle des sols au chantier - aqueduc rues Chamberland et Lavérendrye	366,25
Canada valve inc.:	
Achat de boyau pour nettoyage de conduite d'égout	4 565,13
Saillant inc.:	
Achat de pièces	450,03
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat de papier - imprimerie	1 081,92
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat d'étiquettes	61,79
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - mai 1985 - hôtel de ville, édifice François-Nobert, poste de police no 2	2 359,80
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - Exposition - 6e versement de 12	205,66
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - avril 1985 - trésorerie	187,41
Location de photocopieuse - avril 1985 - tous les services	253,68
Laviolette auto location inc.:	
Location d'automobile - du 16 mai au 16 juin 1985	517,11
Johnson Controls ltée:	
Facturation semi-annuelle selon le contrat de service	714,00
Installation de SCR contrôle	1 490,10
Madame Jos Goulet:	
Location d'un abri au marché-aux-denrées	50,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - mai 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque	142,00
Productions Specta inc.:	
Solde 1984 - Centre culturel et salle J.-A.-Thompson	2 932,49
C.P. limitée:	
Location de tuyaux et câbles souterrains	1,00
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - autoroute 55 - mai 1985	85,00
Location d'un bulletin permanent - aéroport - mai 1985	186,00
Pratte-Morrissette inc.:	
Avenant no 5	80,00
Chambre de commerce:	

Souper du 22 mai 1985 - 1 couvert	16,00
APRHQ:	
Inscription - souper-conférence - Claude Gendron	25,00 $
ASHRAE inc.:	
Cotisation annuelle - Germain Déziel	103,80
Télécommunication T.R. ltée:	
Service de télé-page - du 26 mai 1985 au 25 mai 1986 - travaux publics	421,83
H.-Paul Proulx & ass.:	
Huissiers	15,80
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers - avril 1985	899,28
Publi-design enr.:	
Service de lettrage et fourniture de matériel - service de l'urbanisme	1 052,00
Identification des locaux et dispositifs d'affichage - édifice François-Nobert - paiement no 1	1 342,70
Ordre des ingénieurs du Québec:	
Publication	625,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - offre d'emploi	769,80
Guy Bellerive:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 40 $)	20,00
Floriculture Gauthier inc.:	
Location de plantes - Palais du commerce	75,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	252,49
Madame Jeanne Paquin:	
Repas pour 19 personnes - le 21 mai 1985	154,38

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Association canadienne des chefs de police:	
Cotisation 1985-1986 - Gérald Cholette	100,00

RESSOURCES HUMAINES

Clinique d'optométrie de T.R.:	
Honoraires - examens de la vue pour 12 candidats policiers	120,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - mai 1985	320,00

LOISIRS

Atelier de fabrication R. Jutras enr.:	
Fabrication de gradins	15 094,00
Centre Landry:	
Subvention - entretien du parc des Pins et terrain Saint-Jean-Bosco - 1er versement	1 800,00
Âge d'or Le Soleil des aînés:	
Subvention annuelle	133,50

Subventions - gestion des bâtisses et/ou parcs - 3e versement

Association sportive Sainte-Cécile	967,50
Comité des citoyens des Abitations Adélard-Dugré	340,00
Comité de la Traverse des âges	1 935,00
La Galerie d'art du parc inc. de Trois-Rivières	961,25
Loisirs Saint-Jean-Brébeuf	564,00
Loisirs Saint-Philippe	127,50
Loisirs Saint-Sacrement inc.	139,50
Loisirs des Vieilles Forges inc.	565,50

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

EXPOSITION

Gendarmerie royale du Canada:	
Frais du spectacle du Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada - Expo 1985	4 500,00
Cercle les Tourbillons de la Mauricie inc.:	
Publicité dans le programme "La Coupe d'art 1985"	200,00
Marché Saint-Louis ltée:	
Achat d'épicerie - réunion comité Expo 1985 - mai 1985	17,07

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Colas, Gilles:	
Ingénieur - génie	
1 267 km - du 11 avril au 23 mai 1985	310,41
Desaulniers, Gaston:	
Responsable - planification services auxiliaires Travaux publics	
82 km - mai 1985	20,09
Desjardins, Serge:	
Surintendant - usine de traitement d'eau	
93 km - avril 1985	22,78
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
859 km - du 6 au 17 mai 1985	210,45
Transport de l'équipement et du personnel - 10 jours	120,00
Duval, Paul:	
Préposé à l'entretien de l'aéroport - travaux publics	
67 km - avril 1985	16,41
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs	
262 km - mai 1985	64,19
Verville, André:	
Préposé aux parcomètres - travaux publics	
715 km - avril 1985	150,15

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:	
Dîner pour 3 personnes - séance de négociation avec le Syndicat des employés des services extérieurs	22,25
Charlotte Lussier:	
Québec - congrès de l'U.M.Q.	312,81

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	377,27
André Laneuville	104,82
René Monfette	459,04
René Monfette	488,58
Jacques St-Laurent	117,81

TOTAL 453 246,66 $

Pour la semaine se terminant le 8 juin 1985

J.U. Houle ltée:	
Achat de pièces diverses	1 516,30
McFarlaneson & Hodgson:	

Achat d'enveloppes, papier, etc. - imprimerie	139,03
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - marché-aux-denrées - mai 1985	2 696,03
Mario Durand:	
Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - juin 1985	3 250,00
Xérox Canda inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - 7e versement de 20	1 340,40
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - mai 1985	244,60 $
Location de photocopieuse - loisirs - mai 1985	376,03
Location de photocopieuse - loisirs - mai 1985	356,55
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'automobile - juin 1985	422,92
Chambre de commerce:	
Subvention - 2e versement	25 000,00
Ass. des manufacturiers canadiens - section Mauricie:	
Souper-conférence - 1 couvert	25,00
Soquij:	
Exemplaires des ordonnances du Tribunal de l'expropriation - Jean-Jacques Lacroix	275,00
Pitney Bowes:	
Location de compteur postal - juillet à sept. 1985	115,10
Trudel, Morin & ass.:	
Huissiers	12,84
Bell Canada:	
Frais de réarrangement de l'installation téléphonique secteur J.P. Hamelin et banque de terrains	4 000,00
Saint-Maurice aéro club:	
Service de gérance - aéroport - juin 1985	390,00
Ass. fun. Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverse des âges - juin 1985	525,00
Marcel Lampron:	
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges	280,00
Le Nouvelliste:	
Publicité hockey mineur - avis publics	1 778,00

SUBVENTION - CORVÉE-HABITATION - PREMIÈRE ANNÉE

René Magnan & Lucie Blais	750,00

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Écrivains de la Mauricie inc.:	
Prix littéraire de 1984 et 1985	2 000,00
Ligue de football bantam Les Deux Rives:	
Frais d'affiliation d'une équipe de football bantam	108,00
Productions Specta inc.:	
Subvention mensuelle pour la gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - juin 1985	21 450,00
Association de badminton de la Mauricie:	
Bénéfices enregistrés - opération du programme badminton métropolitain 1984-1985	17,00
Ass. récr. Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle inc.:	
Entretien et surveillance du terrain de balle Jacques-Buteux - 1er versement	300,00
Association de baseball de Trois-Rivières:	
Entente de soutien et de services	5 100,00
Entretien et surveillance du terrain de balle du parc Lambert - 1er versement	1 125,00
Entretien et surveillance du terrain de balle Albert-Gaucher - 1er versement	1 500,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1985

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
2 096 km	398,24
Transport des employés	25,00
Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - travaux publics	
267 km	65,41
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - travaux publics	
1 641 km	311,79
Bergeron, Marc:	
Agent de recherches - ressources humaines	
230 km	56,35 $
Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs	
242 km	59,29
Boisvert, Henri-P.:	
Technicien en génie civil II - équipements & opérations (services communautaires)	
826 km - avril et mai 1985	202,36
Boucher, Réjean:	
Responsable alimentation en eau - usine de traitement d'eau	
846 km	207,27
Caron, Diane:	
Agent de recherches - ressources humaines	
207 km	50,71
Chênevert, Robert O.:	
Ingénieur - génie	
1 127 km - du 11 avril au 31 mai 1985	276,11
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
1 465 km	358,92
Déziel, Germain:	
Ingénieur - génie	
264 km - du 17 avril au 31 mai 1985	64,68
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messager - greffe & archives	
630 km	154,35
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
574 km - du 21 au 31 mai 1985	131,56
Transport de l'équipement et du personnel - 9 jours	108,00
Fiset, Jean:	
Technicien en système d'information - génie	
10 sorties	43,91
Fleury, Réal:	
Archiviste et assistant-greffier - greffe et archives	
7 sorties	19,25
Francoeur, Rosaire:	
Journalier canalisation - travaux publics	
145 km	35,52
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - génie	
990 km	242,55
Goneau, Jean-Louis:	
Directeur - permis et inspections	
2 090 km - 1er janvier au 30 avril 1985	512,05
Guévin, Luc:	
Technicien génie civil I - travaux publics	
669 km	163,90
Juteau, Claude:	
Directeur service arpentage - arpentage	
457 km - 2 avril au 24 mai 1985	111,96
Jutras, Michel:	
Agent de projets - loisirs	
381 km	93,34

Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
238 km	58,31
Lafrenière, Denis:	
Technicien en système d'information - génie	
2 sorties	5,50
242 km	59,29
Lajoie, Carole:	
Technicienne en génie civil - génie	
1 150 km	281,75
Lauzière, Denis:	
Technicien en génie civil - génie	
736 km	180,32
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs	
489 km - 1er avril au 31 mai 1985	119,80 $
Loisel, Roger:	
Surintendant - travaux publics	
1 825 km	346,75
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - Hyg. & env. - permis et inspections	
1 173 km	287,38
Morin, Sylvain:	
Technicien génie civil 1 - génie	
678 km	166,11
Paré, François:	
Homme d'instruments - génie	
482 km	118,09
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - permis et inspections	
1 302 km	281,64
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - génie	
1 354 km	284,34
Perron, René:	
Chef de service - équipements & opérations - (services communautaires)	
318 km	77,91
Poirier, Yvon:	
Directeur travaux publics	
980 km	233,20
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - travaux publics	
430 km	105,35
Rousseau, Robert:	
Surintendant - travaux publics	
1 390 km	288,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Colette Parent:	
Montréal - session d'information du Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec	71,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	210,74
René Monfette	423,09
TOTAL	82 384,44 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17e JOUR DE JUIN 1985

GRAND TOTAL 535 631,10 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER MAIRE

JL/JRD

JEUDI, LE 27e JOUR DE JUIN 1985

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 27e jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-neuf heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
17-06-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

c) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

d) Amendement au règl. 949 re: achat et remplacement de 2 transformateurs à l'usine de traitement d'eau, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt et de modifier les objets,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 21 mai 1985;

e) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement amende à partir de 25 $ relativement à l'article 10 re: non respect d'une affiche ou panneau de signalisation,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 21 mai 1985;

f) Amendement au règl. 186 re: déterminer la distance sur laquelle s'applique l'interdiction de stationner aux arrêts d'autobus,
avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier,

à la séance du 3 juin 1985;

g) Amendement au règl. 367 (1982) re: prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 3 juin 1985;

h) Amendement au règl. 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie des boulevards Des Forges et Des Récollets et aux fins d'agrandir la zone Cc2,
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,
à la séance du 17 juin 1985;

i) Travaux de voirie, boul. Des Chenaux, éclairage de rues à canalisation souterraine (boul. Du Carmel) et différents travaux à des bâtisses (extension des murets en plexiglas à l'entrée de la bibliothèque, puits d'accès au sous-sol de la bâtisse industrielle, réaménagement de locaux à l'Hôtel de Ville et emprunt suffisant,
avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,
à la séance du 17 juin 1985;

j) Travaux de réparation des murs de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 17 juin 1985;

k) Amendament au règl. 461 concernant le régime de retraite des employés afin de rencontrer les exigences de Revenu Canada Impôt concernant les articles 7.07, 8.05 et 7.10 iii,
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,
à la séance du 17 juin 1985;

Règlement prévoyant travaux de raccordement d'égout plu. boul. Des Forges Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de raccordement d'égout pluvial sur le boul. Des Forges en face des bureaux de l'Hydro-Québec et prévoyant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27e jour de juin 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Travaux d'aqueduc etc. pties lots 194, 196, 198 et 199 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'aqueduc, d'égouts (sanitaire et pluvial) d'éclairage à canalisation souterraine, d'infrastructure de rues et de pavage sur parties des lots 194, 196, 198 et 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet remboursable par les propriétaires riverains.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27e jour de juin 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

JEUDI, LE 27e JOUR DE JUIN 1985

Travaux de réparation toiture de l'usine de traitement d'eau Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de réparation d'une partie de la toiture de l'usine de traitement d'eau et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27e jour de juin 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

295-85
Compte rendu 17-06-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 17 juin 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes: Nil.

ADOPTÉ

296-85
Contrat vente à LES RÉSIDENCES POP. TRIFLU.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LES RÉSIDENCES POPULAIRES TRIFLUVIENNES INC. les lots 2237-2, 2237-3, 2237-4 et 2237-5 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières pour le prix de 40 000 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

297-85
Contrat vente à la Ville par NICK et GEORGES PAPIRAKIS
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de MM. NICK PAPIRAKIS ET GEORGES PAPIRAKIS l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Une pointe de terre, de forme triangulaire, située du côté sud-ouest du boul. Des Forges, en la Ville de Trois-Rivières, connue et désignée au cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, comme étant une partie de la subdivision officielle numéro trente-neuf du lot originaire cent soixante-seize (176-39), mesurant vingt et un pieds et vingt et un centièmes (21.21') à l'ouest, où elle est bornée par le lot 176-52 dudit cadastre; 15 pieds au sud-est où elle est bornée par le résidu dudit lot 176-39 (12ième Rue) et quinze pieds (15') au nord-est où elle est bornée par le boul. Des Forges (P.176) sans bâtisse.

pour le prix de 1 000 $ comptant.

JEUDI, LE 27e JOUR DE JUIN 1985

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

298-85
Contrat vente à DENIS MILETTE et DORICE BOUCHARD
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à DENIS MILETTE et DORICE BOUCHARD les lots 186-141, 186-142 et 181-888 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 8 585 $ comptant, suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 13 avril 1985.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

299-85
Contrat entente avec l'ASS. SPORTIVE STE-CÉCILE INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE INC. pour l'opération de la piscine du parc Lemire en 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

300-85
Subdivision ptie lots 194, 196 et 198
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.-g., en date du 20 mai 1985, montrant la subdivision d'une partie des lots 194, 196 et 198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés boul. Hamelin, appartenant à Parc Isabeau inc. et donnant effet aux lots 194-180, 196-116, 196-117 et 198-153 à 198-155 inclusivement.

ADOPTÉ

301-85
Subdivision ptie lots 209 et 210

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Adoption

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation aux plans préparés par M. Paul Michaud, a.-g., en date du 19 juin 1985, montrant la subdivision d'une partie des lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières situés rue Du Fief, appartenant à Les Gestions Fernand Colbert inc. et donnant effet aux lots 209-158, 209-159 à 209-169 inclusivement, 210-68, 210-58 à 210-67 inclusivement, 209-134 à 209-157 inclusivement, 209-132, 209-133, 209-111 à 209-131 inclusivement, 209-109, 209-110 et 209-91-1 et 209-91-2.

ADOPTÉ

302-85
Autorisation au Club Autosport Mauricien
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise le Club Autosport mauricien à utiliser le stationnement de l'Exposition pour y tenir des activités de karting du 4 au 9 juillet 1985 et également d'utiliser le local C-9 et d'y vendre de la bière pendant cette période.

ADOPTÉ

303-85
Autorisation à la SIDAC utilisation du parc Champlain
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise la SIDAC centre-ville Trois-Rivières à utiliser le parc Champlain pour y offrir des spectacles-midi du 9 juillet jusqu'à la fin août 1985.

ADOPTÉ

304-85
Autorisation aux LOISIRS ST-MICHEL-DES-FORGES INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise LES LOISIRS ST-MICHEL-DES-FORGES INC. à utiliser le terrain de balle situé près de l'usine de filtration les 10 et 11 août 1985 pour un tournoi de balle et autorise également la vente de bière pendant cette période.

ADOPTÉ

305-85
Appui à la demande d'aliénation ptie lot 326
Adoption

ATTENDU que Monsieur Albert Martin s'est adressé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 326 du cadastre de la Paroisse de ~~Trois-Rivières~~;

ATTENDU que le morcellement de cette partie de terrain ne contrevient nullement à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande d'aliénation d'une partie du lot 326 du cadastre de la Paroisse de ~~Trois-Rivières~~, présentée par M. Albert Martin à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

JEUDI, LE 27e JOUR DE JUIN 1985

306-85
Modification réso. 177-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la résolution 177-85 adoptée le 15 avril 1985 relativement à l'engagement de Me Jean Méthot comme procureur de la Ville dans les matières relevant de la compétence de la Cour municipale soit modifiée en changeant la date du 1er juillet pour celle du 15 juillet 1985.

ADOPTÉ

307-85
Travaux conjoints avec la S.Q.A.E. re: const. poste de pompage Les Forges Adoption

ATTENDU que la Société québécoise d'assainissement des eaux entreprendra les travaux de construction du poste de pompage Les Forges;

ATTENDU que la Ville doit effectuer des travaux de nature connexe aux travaux ci-haut mentionnés, soit le raccordement du réseau d'égout sanitaire au poste de pompage et également le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire sur une distance d'environ 75 mètres;

ATTENDU qu'il y va de l'intérêt des parties que ces travaux soient réalisés en même temps;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux que les travaux municipaux soient exécutés en même temps que la construction du poste de pompage Les Forges.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX relativement à l'exécution des travaux municipaux simultanément à des travaux de construction du poste de pompage Les Forges, par un seul et même entrepreneur.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

308-85
Demande au ministère de l'Environ. re: appro. plans const. égout pluvial boul. Des Forges Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans et devis pour la construction d'un égout pluvial sur le boul. Des Forges et autorise le directeur des services Techniques à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

309-85
Engagement de M. Marquis Houle comme

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

ingénieur de projets au service du Génie Adoption

Que M. Marquis Houle soit et est engagé comme ingénieur de projets au service du Génie pour et en considération d'un salaire annuel de 34 426 $ à compter du 12 août 1985. Il devra compléter une période de probation de six (6) mois au terme de laquelle il pourra obtenir le statut d'employé permanent. M. Houle devra élire domicile à Trois-Rivières dans les six (6) mois de l'obtention de sa permanence et l'y maintenir.

ADOPTÉ

310-85
Engagement du directeur général Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Jean-Luc Julien soit engagé comme directeur général de la Ville à compter du 19 août 1985 sur une base de salaire annuel de 61 300 $. M. Julien devra compléter une période de probation de six (6) mois au terme de laquelle il pourra obtenir le statut d'employé permanent. Il devra établir son domicile à Trois-Rivières dans les six (6) mois de sa permanence et l'y maintenir.

ADOPTÉ

311-85
Autorisation de vendre de la bière à l'ASS. SPOR. STE-CÉCILE INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières autorise l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CÉCILE INC. à vendre de la bière au parc Lemire les 24 et 25 août 1985 à l'occasion du "Fêtons n'août" pour le quartier Ste-Cécile.

ADOPTÉ

312-85
Félicitations à M. Benoît Daigle Adoption

ATTENDU que Monsieur Benoît Daigle, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et chef de la section économique de l'université, a remporté le prix décerné par le Conseil du Patronat du Québec à l'occasion d'un concours visant à promouvoir la création de petites entreprises;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Benoît Daigle pour son oeuvre intitulé "ENTREPRENEURSHIP 04" qui lui a mérité le prix du Conseil du Patronat du Québec pour l'année 1985.

ADOPTÉ

313-85
Services de la firme BGH PLANNING INC. retenus re: étude projets de restauration etc. Adoption

ATTENDU que le ministère des Affaires culturelles du Québec a offert une aide financière à la Ville pour identifier le patrimoine du centre-ville et mettre au point des outils de protection et de mise en valeur et élaborer un concept d'aménagement du Jardins des Ursulines;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la firme BGH PLANNING INC. pour la définition et l'application d'une méthodologie visant la promotion et le diffusion du potentiel patrimonial d'un secteur d'étude et l'instauration

de mécanismes de contrôle favorisant une intégration harmonieuse des projets de restauration, rénovation et de construction, du secteur de la Ville délimité au sud par le fleuve St-Laurent, à l'ouest par la rue St-Georges, au nord par l'autoroute 755 et à l'est par les rues Niverville et Laviolette,

le tout tel que décrit dans l'offre de services de la firme BGH Planning inc. dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, pour la somme de 70 000 $ prise à même la subvention du ministère des Affaires culturelles et le règlement 904.

ADOPTÉ

314-85
Entente avec le min. Affaires culturelles du Québec re: Jardin des Ursulines Adoption

ATTENDU que le Ministère des Affaires culturelles du Québec offre son assistance financière à la Ville pour identifier le patrimoine du centre-ville et mettre au point des outils de protection et de mise en valeur et élaborer un concept d'aménagement du Jardin des Ursulines;

ATTENDU que l'assistance financière du ministère représente 67,6% des coûts prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec le MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES DU QUÉBEC pour identifier le patrimoine du centre-ville et mettre au point des outils de protection et de mise en valeur et élaborer un concept d'aménagement du Jardin des Ursulines, le ministère s'engageant à subventionner la Ville jusqu'à concurrence de 62 500 $ soit 67,6% des coûts de l'étude, la balance devant être prise à même les fonds prévus à cet effet au règlement 904 de la Ville.

ADOPTÉ

315-85
Félicitations à M. PAUL PHILIBERT Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur PAUL PHILIBERT, élu député de Trois-Rivières lors de l'élection complémentaire du 3 juin 1985.

ADOPTÉ

316-85
Comptes à payer liste bimensuelle Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 15 juin 1985

Maurice Couture ltée:	
Réfection de la clôture extérieure - hippodrome - paiement no 3 - retenue 10%	27 870,50 $
Johnson Controls ltée:	
Système informatisé d'économie d'énergie - complexe de l'hôtel de ville - paiement no 8 - retenue 10%	11 207,70
Remise de la première tranche de la retenue -	

informatisation - économie d'énergie	8 565,15
Floriculture Gauthier inc.:	
Provision d'arbres 1985 - paiement no 1 - retenue 10%	28 561,50
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Essais de densité - boul. des Récollets	426,00
Prélèvement de sable, essais de densité, etc. - ruelle Sainte-Cécile	514,00
Pluritec, consultants:	
Honoraires - réfection des intersections de la rue du Fleuve - boul. des Forges et la rue de l'Hôpital - parc portuaire	4 500,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	61,81
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papier et enveloppes - imprimerie	660,73
Saillant inc.:	
Achat de pièces	450,91
J.U. Houle ltée:	
Achat d'extension	206,94
Chênevert ltée:	
Frais de douanes	97,05
Hydro-Québec:	
Dépenses occasionnées pour retenir un poteau pour la réparation d'un bris d'aqueduc rue Tebbut	2 937,76
Canadien pacifique ltée:	
Coût d'enlèvement de la neige et de la glace de notre passage à niveau - décembre 1984 et janvier 1985 et de notre aiguillage - février 1985 et coût d'entretien des feux clignotants et signalisation aux passages à niveau - de janvier à mars 1985	2 686,16
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 16 au 31 mai 1985	26 968,50
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - autogare, aéroport, édifice des travaux publics - mai 1985	10 527,50
Groupe Sanibec:	
Service d'entretien de fins de semaines - mai 1985 hôtel de ville	544,00
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - frais de base (mai à août), nombre de copies et révélateur - édifice des travaux publics	438,56
Location de dactylo à mémoire - frais de base du 1er mai 1985 au 30 avril 1986 - cour municipale	500,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - trésorerie - mai 1985	188,72
Location de photocopieuse - hôtel de ville - mai 1985	310,79
Laviolette auto location inc.:	
Location d'automobile - juin 1985	526,84
Centrale des bibliothèques:	
Achat de fiches	2 972,10 $
IBM Canada ltée:	
Programmes autorisés - juin 1985	1 059,00
Frais d'entretien - disques - juin 1985	483,70
Frais d'entretien - contrôle bande magnétique - juin 1985	338,85
Frais d'entretien - imprimante - juin 1985	70,90
Frais d'entretien - imprimante et unité de traitement - juin 1985	1 513,25
Service d'entretien technique	408,00
Service d'entretien technique	4 210,39
Service d'entretien technique	236,64
Jolidata:	
Achat de dispositif de communication et de partage d'imprimante (moins crédit de 37,27 $)	2 284,43

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

JEUDI, LE 27e JOUR DE JUIN 1985

Construction Daniel Arvisais inc.:	
Remboursement de dépôt - banque de terrains	300,00
Gaston Desaulniers:	
Cadeau de la Ville à l'occasion de sa retraite	200,00
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - hôtel de ville, marché-aux-denrées, aéroport, Centre culturel, colisée, édifice des travaux publics - mai 1985	1 001,62
Garage René Lacombe inc:	
Frais de remorquage - mai 1985 - cour municipale	36,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appels d'offres - avis vente pour non-paiement de taxes - inscriptions hockey (entraîneurs et adjoints)	3 187,50
Alain Ricard:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 62,50 $)	31,25
Gilles Héroux:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 62,50 $)	31,25

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Daniel Cloutier et Chantal Lampron - 2e année	500,00
Maurice Dauphinais - 2e année	500,00
Thérèse Hébert - 1ère année	750,00
Micheline Héroux - 1ère année	750,00
Lorette Pomart Beunas - 1ère année	750,00

RESSOURCES HUMAINES

Clinique d'optométrie de T.R.:	
Examen de la vue à un candidat	10,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Gérald Cholette:	
Lettrage du véhicule prévention incendie	100,00
Bicybec ltée:	
Achat de plaques permanentes - bicyclettes	201,65

HIPPODROME

Sodic Québec inc.:	
Système de gestion du pari-mutuel - du 31 mars au 30 avril 1985 - 14 programmes	21 280,00

LOISIRS

Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Entretien équipement de radiocommunication - juin 1985	84,61
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - avril 1985	2 003,00 $
Comité de zone FBAQ:	
Frais d'arbitrage - baseball mineur - été 1985	1 500,00

EXPOSITION

Régie des loteries et courses du Québec:	
Coût des droits exigibles pour obtention d'une licence pour les roues de fortune - Expo 1985	2 000,00
Coût des droits exigibles pour l'obtention d'une	

licence pour le Salon de black jack - Expo 1985	13 000,00
Coût des droits exigibles pour l'obtention d'une licence pour le super-bingo - Expo 1985	300,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1985

Bédard, Réal:	
Technicien en comptabilité - trésorerie	
178 km	43,61
Bordeleau, Estelle:	
Horticulteur - travaux publics	
1 597 km	391,26
Bruneau, Roger:	
Directeur-adjoint - urbanisme	
384 km	94,08
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation III - évaluation	
55 km	13,48
Grenier, Gilles:	
Technicien en contrôle budgétaire - organisation & méthodes	
245 km	60,03
Lacroix, Jean-Jacques:	
Directeur service d'évaluation	
1 230 km	301,35
Dépenses diverses	255,00
Lesage, Mario:	
Technicien évaluation III - évaluation	
245 km	60,03
2 sorties	5,50
Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
16 sorties	44,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Aubin:	
Montréal - Visite Bibliothèque Ottawa (Place Bonaventure)	100,05
Gilles Beaudoin:	
Le Gosier - Festival Podium jeunesse en fête	78,00
Gérard P. Brahic:	
Pointe-au-Pic - rencontre avec des utilisateurs éventuels des logiciels informatiques relatifs au rôle d'évaluation	268,95
Claude Gendron:	
Montréal - réunion du comité de l'U.M.Q.	76,05
Lucien A. Ouellet:	
Montréal - Audition de la Régie des loteries et courses du Québec pour l'hippodrome	98,84

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	80,15
Juliette Bourassa	122,02
René Monfette	394,90 $
René Monfette	490,17
Alain Tremblay	69,12
TOTAL	193 891,85 $

Pour la semaine se terminant le 22 juin 1985

JEUDI, LE 27e JOUR DE JUIN 1985

Harel & frères inc.:	
Conversion au gaz naturel - centre communautaire Alexandre-Soucy - paiement no 2 - retenue 10%	13 793,31
F.X. Boisvert enr.:	
Fabrication et installation d'une enseigne de chantier - projet d'égout Les Forges - paiement no 1	318,00
Massicotte & fils ltée:	
Remise totale de la retenue - reconstruction boul. Royal	10 350,00
Reconstruction boul. Royal - paiement no 11	1 475,00
Clément Ricard & fils inc.:	
Remise totale de la retenue - égout pluvial des Récollets	7 226,89
Atelier Radisson inc.:	
Première coupe de gazon - districts Les Chenaux, Laviolette, Saint-Philippe, Sainte-Marguerite	1 310,59
Arrosages Bécancour inc.:	
Coupe de gazon	2 045,68
Raymond Langevin:	
Préparation de la terre en avant du tableau indicateur	70,00
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires - trottoirs et bordures 1985 - contrôle de la qualité des matériaux - les 24 et 25 mai 1985	109,50
Béton de ciment - prélèvement	122,50
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires - exécution d'essais de contrôle de qualité - égout et voirie boul. des Forges (village) - entre le 1er et 30 avril 1985	465,36
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	34,99
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 1er au 15 juin 1985	26 968,50
BGH Planning Services inc.:	
Honoraires - aqueduc & drainage - lots 200-201-202	744,00
IAAO:	
Cotisation additionnelle - Jean-Jacques Lacroix et Gérard P. Brahic	40,00
Garceau & Dufresne:	
Honoraires- bail Ville de Trois-Rivières vs Gouvernement fédéral et Terrasse Turcotte	100,00
Moore Business Forms:	
Contrat de service - machine à chèque - du 15 juin 1985 au 14 juin 1986	325,00
Plante & Côté:	
Frais de huissiers	43,60
Laflamme, Hamelin & Laflamme:	
Frais de huissiers	25,40
Paquette, Rocheleau, Don, Grenier & associés:	
Frais de huissiers	49,16
Linteau, Villeneuve, Miller et al:	
Frais de huissiers	13,56
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers - mai 1985	1 179,96
Auberge Grand-Mère Inn:	
Rencontre du Conseil - frais de repas	396,27
Flageol photo enr.:	
Service de photo - service de l'urbanisme	34,88
Probec 5 limitée:	
Publication	3 226,50 $
Le Nouvelliste:	
Avis publics - avis vente pour taxes	1 688,00
Madame Jeanne Paquin:	
Repas pour 19 personnes - le 3 juin 1985	130,63

JEUDI, LE 27e JOUR DE JUIN 1985

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Contenants Intercité inc.:	
Contenants - mai 1985	95,00
Yvon St-Onge:	
Rémunération pour responsable pompiers volontaires - secteur Les Forges - mai 1985	54,50

LOISIRS

Loisirs Sainte-Marguerite inc.:	
Gestion du terrain de jeux Sainte-Marguerite - 1er versement	1 250,00
Pavillon Saint-Arnaud inc.:	
Participation à la promotion du programme terrains de jeux	35,26
Gestion de l'entretien du parc Pie XII, du terrain de balle et de soccer et du pavillon de service - 1er versement	4 490,00
Travaux publics Canada:	
Permis d'exploitation du parc pour l'île Saint-Christophe - du 1er mars 1984 au 28 février 1986	2,00

ALLOCATION D'AUTOMOBILE

René Bergeron:	
Inspecteur bâtiments II - urbanisme 409 km - du 26 mars au 11 juin 1985	100,20
Jean Méthot:	
Chef du contentieux 2 595 km - décembre 1984 au 17 juin 1985	635,77
Stationnement	11,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Roger Baril:	
Montréal - réunion annuelle de l'A.P.O.M.	57,45
Gilles Beaudoin:	
Restaurant Da Enzo - réunion avec investisseurs	133,87
Gérard P. Brahic:	
Drummondville - colloque M.A.M. & A.E.M.Q. - projet de loi 45	25,00
Jean-Maurice Normandin:	
Montréal - cours de formation "Combat d'incendie d'hydrocarbures"	61,50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais	88,10
Réjean Boucher	100,32
Gérald Cholette	259,78
Madame Louise Goyette	61,82
André Laneuville	68,58
René Monfette	363,12
René Monfette	395,53
TOTAL	80 576,58 $
GRAND TOTAL	274 468,43 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER MAIRE

JL/JRD

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15e jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-neuf heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise DROLET
	Charlotte LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy LEBLANC
	Yvan LECLERC
	Pierre ROY
	Pierre DUPONT
	Émilien LA BARRE
	Claude PÉLISSIER
	Léo THIBEAULT
	Fernand COLBERT
	Henri-Paul JOBIN

Procès-verbal
27-06-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

c) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

d) Amendement au règl. 949 re: achat et remplacement de 2 transformateurs à l'usine de traitement d'eau, aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt et de modifier les objets,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 21 mai 1985;

e) Amendement au règl. 367 (1982) re: prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 3 juin 1985;

f) Amendement au règl. 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie des boulevards Des Forges et Des Récollets et aux fins d'agrandir la zone Cc2,
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,

INITIALES DU MAIRE

223

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

à la séance du 17 juin 1985;

g) Travaux de réparation des murs de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et emprunt suffisant, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 17 juin 1985;

h) Travaux d'aqueduc etc. pties lots 194, 196, 198 et 199, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 27 juin 1985;

Amendement au règl. 1982-Z Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 3Rc1 et 3Cb1 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 3Rc1 et 3Cb1.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de juillet 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy.

Amendement au règl. 186 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement dans les rues et places publiques de la ville de Trois-Rivières, de façon à interdire la circulation et le stationnement des automobiles sur l'Île St-Quentin, de 22 h 00 à 6 h 00, à l'exception des voitures qui se rendront à la marina.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de juillet 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise Drolet.

Travaux réfection murs extérieurs hôtel de ville centre culturel Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement autorisant des travaux de réfection des murs extérieurs de l'hôtel de ville et du centre culturel et prévoyant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15e jour de juillet 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert.

317-85 Règlement 461-P Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 juin 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

ET RÉSOLU:

Que le règlement no 461-P amendant le règlement 461 concernant le régime de retraite des employés, aux fins de modifier les articles 7.07 et 8.05 pour rencontrer les exigences de Revenu Canada Impôt (pré-retraite à 55 ans et plus) , soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

318-85
Règlement
186-J
Adoption

ATTENDU qu'avis de motions ont été donnés aux séances du 21 mai et 3 juin 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 186-J amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de fixer une amende particulière pour l'article 10 concernant le défaut de se conformer aux indications données par les enseignes et signaux et également aux fins de déterminer la distance sur laquelle s'applique l'interdiction de stationner aux arrêts d'autobus, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

319-85
Règlement
966 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 27 juin 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 966 prévoyant des travaux de raccordement d'égout pluvial sur le boul. Des Forges en face des bureaux de l'Hydro-Québec, pour raccorder des puisards existants et décrétant un emprunt au montant de 34 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

320-85
Règlement
967 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 27 juin 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 967 prévoyant des travaux de voirie sur le boul. Des Chenaux, d'éclairage à canalisation souterraine (boul. Du Carmel) et différents travaux à des bâtisses

INITIALES DU MAIRE

225

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

(extension des mûrets en plexiglass à l'entrée de la bibliothèque, puits d'accès au sous-sol de la bâtisse industrielle, le réaménagement de certains locaux à l'Hôtel de Ville et la réparation d'une partie de la toiture de l'usine de traitement d'eau) et décrétant un emprunt au montant de 130 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

321-85
Projet de règlement 1982-Z-A-40
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-40 (1985) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 3Rc1 et 3Cb1 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 3Cb1 et 3Rc1, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

322-85
Contrat vente à FRANK LARUE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. FRANK LARUE, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Une partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (Ptie 178) au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, bornée et décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 178-464, où il mesure treize mètres et quatre-vingt-deux centièmes (13.82 m.); vers le sud-est par une partie du lot 178-656, où il mesure vingt mètres et soixante-cinq centièmes (20.65 m.); vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 178, où il mesure dix mètres et quatre-vingt-treize centièmes (10.93 m.) et vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 178 où il mesure vingt mètres et trente-neuf centièmes (20.39 m.); contenant une superficie de deux cent cinquante-deux mètres et soixante-dix centièmes carrés (252.70 m.c.);

pour le prix de 100 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Damphousse, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

323-85
Contrat vente à ROLAND GAGNON
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. ROLAND GAGNON, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT SOIXANTE DIX-HUIT (P178) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 178-463; vers le sud-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 178; mesurant vingt-deux mètres et quatre vingt-six centièmes (22.86 m.) vers le nord-est; vingt mètres et trente-neuf centièmes (20,39 m.) vers le sud-est; vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22.86 m.) vers le sud-ouest; vingt mètres et vingt-neuf centièmes (20.29 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre cent soixante-quatorze mètres carrés et quatre-vingt-dix-huit centièmes (474,98 m.c.);

pour le prix de 100 $ comptant, l'acquéreur devant en outre ériger une clôture "stelco" d'un minimum de 4 pieds de hauteur à l'arrière du terrain vendu.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

324-85
Contrat vente à CONST. GILLES CHAÎNÉ INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. les lots 181-2-147, 181-2-150, 181-2-170, 186-106, 181-2-171, 186-107 et 186-100 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 35 240 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

325-85
Contrat vente à CONST. JEAN-PAUL HAMELIN INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LES CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL HAMELIN INC., les lots 186-143, 186-144, 186-145, 186-146 et 186-147 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 4 549,51 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Hamelin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

227

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

326-85
Contrats vente à ANDRÉ G. DESSUREAULT, PAUL-ÉMILE HUBERT et BARBARA FENTON, etc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à:

ANDRÉ G. DESSUREAULT, le lot 181-2-177 pour le prix de 100 $ comptant;

PAUL-ÉMILE HUBERT et BARBARA FENTON, le lot 181-2-176 pour le prix de 100 $ comptant;

JEAN-MARCEL GILBERT et JOCELYNE DROLET, le lot 181-2-175 pour le prix de 100 $ comptant;

CHRISTIAN CARLE et LUCIE PERRON, le lot 181-2-174 pour le prix de 100 $ comptant;

MICHEL LEFEBVRE et CAROLE DIAMOND, le lot 181-2-179 pour le prix de 100 $ comptant;

GERMAIN BEAUDRY et GINETTE QUESSY, le lot 181-2-178 pour le prix de 100 $ comptant;

tous ces lots sont du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les actes de ventes préparés par Me Jacques Verrette, notaire, constatant ces transactions.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdits contrats qui viennent d'être soumis au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

327-85
Contrat servitude en faveur de l'HYDRO-QUÉBEC
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à HYDRO-QUÉBEC des droits réels et perpétuels consistant en le droit d'enfouir une ou des lignes de distribution d'énergie électrique et accessoires dans l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie des lots numéros sept cent trente-sept et sept cent quarante des subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (P-181-737 et P-181-740) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué., division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué., mesurant deux (2) mètres de largeur, situé plus ou moins au centre d'un sentier existant, borné comme suit:-

Lot no P-181-740:- Vers le sud par une autre partie du lot numéro P-181-740 appartenant à la Commission scolaire de Trois-Rivières; vers le nord par une partie du lot numéro P-181-737; vers l'est et l'ouest par le résidu dudit lot.

Lot no P-181-737:- Vers le sud par une partie du lot numéro P-181-740 appartenant au cédant; vers le nord par une partie du lot numéro P-181 appartenant à Hydro-Québec; vers l'est et l'ouest par le résidu dudit lot.

INITIALES DU MAIRE GLB
INITIALES DU GREFFIER J.-B.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude en faveur de l'Hydro-Québec.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

328-85
Contrat vente à MARCEL NOEL
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. MARCEL NOEL, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ (1455-P2) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest et le nord-est, par une partie du lot 1455-2; vers le sud-est, par le no 1454-2; vers le sud-ouest, par le lot 1455-1 (rue); mesurant vingt-six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (26,82 m.) vers le nord-ouest et le sud-est; dix-sept centièmes de mètres (0,17 m.) vers le nord-est; vingt-neuf centièmes de mètres (0,29 m.) vers le sud-ouest; contenant en superficie, six mètres carrés et treize centièmes (6,13 m.c.); sans bâtisse.

pour le prix de 231 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

329-85
Caractère de rue enlevé aux lots 2448 et 587-2
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le caractère de rue soit et est enlevé aux lots 2448 et 587-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

330-85
Nomination policiers permanents
GUY BOISCLAIR
DENIS LÉPINE
LUC LEROUX
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que MM. Guy Boisclair, Denis Lépine et Luc Leroux soient nommés policiers-pompiers.

Ceux-ci devront compléter la période d'essai prévue à l'article 2.03 de la convention collective des Policiers-Pompiers et bénéficieront d'une période de probation de 12

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

mois au terme de laquelle ils pourront être confirmés dans leur permanence.

ADOPTÉ

331-85
Acceptation responsabilité projets: la Jouethèque et surveillant appariteur
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité des projets suivants:

- la Jouethèque
- surveillant appariteur

dans le cadre du programme de travaux communautaires 1985.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé pour et au nom de la Ville à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le Gouvernement du Québec.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le Gouvernement du Québec dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

332-85
Radiation de comptes recevables
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise la radiation des comptes à recevoir sur la liste annexée à la présente pour en faire partie intégrante et totalisant 5 140,74 $.

ADOPTÉ

333-85
Contrat location service de patrouille PINKERTON DU QUÉBEC LTÉE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue les services de Pinkerton du Québec ltée pour la fourniture des patrouilleurs nécessaires aux opérations de stationnement dans la Ville de Trois-Rivières à compter du 15 juillet 1985.

Que la soumission de cette firme au montant de 32 448 $ pour deux (2) patrouilleurs à raison de cinq (5) jours par semaine, huit (8) heures par jour pendant une période d'un an soit acceptée.

ADOPTÉ

334-85
Contrat location des serv. prof. de GROUPE HANSCOMB INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de services du Groupe Hanscomb inc. au montant de 16 850 $ pour la planification et le contrôle des coûts du projet d'agrandissement de la salle J.-Antonio-Thompson.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

335-85
Amendement à la résolution 285-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la résolution 285-85 adoptée le 17 juin 1985 soit et est modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

"Le mandat de Mesdames Marie-Claire Patry et Idola Langis ainsi que celui de Me Pierre Tremblay et M. Roland Thibeault sera pour une durée d'un an, alors que celui de MM. Germain Déziel et Wilfrid Duchesne sera pour une durée de deux ans."

ADOPTÉ

336-85
Nomination Maire-suppléant
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Pierre Dupont soit et est nommé Maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois rétroactivement au 1er juillet 1985.

ADOPTÉ

337-85
Appui de projet de prolongement du boul. Des Récollets
Adoption

ATTENDU que le boulevard Des Récollets constitue l'une des principales artères traversant Trois-Rivières, laquelle devrait relier Trois-Rivières-Ouest par son prolongement jusqu'au boulevard Royal;

ATTENDU que cette voie servirait de route naturelle au trafic lourd pour se rendre au port de Trois-Rivières;

ATTENDU que le prolongement de ce boulevard favoriserait un accès unique à l'autoroute 755 pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

ATTENDU que l'ouverture de cette voie décongestionnera les grandes artères;

ATTENDU que ce projet routier est déjà prévu aux plans d'urbanisme des villes concernées, ainsi qu'au shéma d'aménagement de la M.R.C. De Francheville;

ATTENDU que l'appui de tous les organismes du Trois-Rivières Métropolitain est acquis;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie sans réserve toutes les démarches entreprises dans le but de prolonger le boulevard Des Récollets.

ADOPTÉ

338-85
Autorisation vente de bière pour concours équestre
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que les organisateurs du concours équestre qui doit se tenir sur le terrain de la Ville, angle boul. Des Forges et rue Papineau, soient et sont autorisés à y vendre de la bière les 19, 20 et 21 juillet 1985.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

231

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

339-85
Comptes
à payer
juin
1985
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1985 pour la Ville au montant de 4 768 820,33 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

340-85
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 29 juin 1985

Duxel inc.:	
Reconstruction d'aqueduc - quadrilatère Dumoulin-Brébeuf-Lavérendrye-Chamberland - paiement no 2 - retenue 10%	13 958,20 $
Drainage et voirie - boul. des Forges (village) - paiement no 2 - retenue 10%	163 893,66
Trois-Rivières cimentiers inc.:	
Construction de trottoirs et bordures - 1985 - paiement no 2 - retenue 10%	19 002,87
Gaston Paillé ltée:	
Branchements de service 1985 - retenue 10%	34 252,47
Guimond électrique inc.:	
Éclairage de rue - Parc Isabeau - phase IV (Hamelin - Ernest-Fleury) - paiement no 1 - retenue 10%	20 246,57
Floriculture Gauthier inc.:	
Provision d'arbres - 1985 - paiement no 2 - retenue 10%	1 728,00
Achat d'un contenant	27,25
Fleurs - Madame Gaston Desaulniers	35,43
Techtube inc.:	
Achat de supports à bicycles	1 204,50
Société scénographique Sanche inc.:	
Honoraires - production de dessins préliminaires - agrandissement de la salle J.-A.-Thompson	5 076,22
Hydro-Québec:	
Loyer annuel pour la location d'une partie des lots 186 et 187 - du 1er juin 1985 au 31 mai 1986	540,00
Cie Générale électrique du Canada limitée:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - service du génie - juin 1985	165,23
Trudel, Morin & associés:	
Honoraires - vente du 25 mai 1985 au Pavillon de la jeunesse	543,75
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - autoroute 55 - juin 1985	85,00
Publi-design enr.:	
Conception et montage d'un couvert pour impression 2 couleurs	94,72
Conseil du patronat du Québec:	
Inscription colloque sur la Loi 42 - Colette Parent	125,00
Studio Régent enr.:	
Photos Mosaïque principale	1 371,70
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres	142,50
Québec construction:	
Appel d'offres	138,70
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	253,96

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Marc Fréchette - 1ère année	750,00
J.-Louis Laroche et Élise Thibeault - 2e année	500,00

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Club de gymnastique Tri-Excell du T.R. métrop. inc.:	
Soutien pour les heures de location - activités 1984-1985	1 000,00

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES (suite)

AQDLM:	
Cotisation 1985 - Jacques St-Laurent	100,00 $
Centrale de contrôle d'alarmes T.R. ltée:	
Surveillance du 15 janvier 1985 au 14 janvier 1986 - Manoir de Tonnancour et colisée	638,40
Centrale d'alarmes de la Mauricie ltée:	
Service de reliage - Pavillon Lambert (10 mars au 9 juin 1985), Centre Notre-Dame-de-la-Paix (10 mars au 9 juin 1985), aéroport (1er janvier au 31 mars 1985 + contrôle des ouvertures et fermetures), marché-aux-denrées (14 mars au 13 juin 1985), marina (1er avril au 30 juin 1985 + contrôle des ouvertures et fermetures et maintenance système-vol)	498,00
Productions Specta inc.:	
Commandite au Festival de Trois-Rivières (Banque royale)	200,00
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - mai 1985	6 723,73
Ligue de football midget du Québec:	
Frais d'adhésion - 1985	75,00
Association de baseball de Trois-Rivières inc.:	
Entretien et surveillance du terrain de balle du parc Lambert - 2e versement	1 155,00
Entretien et surveillance du terrain de balle Albert-Gaucher - 2e versement	1 500,00
Ass. récr. loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle inc.:	
Entretien et surveillance du terrain de balle Jacques-Buteux - 2e versement	300,00
Association sportive Sainte-Cécile inc.:	
Avance pour appointement du personnel - perception heures de bain libre piscine parc Lemire	600,00
Banque continentale et Gestion J.G.C. inc.:	
Location d'une partie de la bâtisse du garage Sirois à compter du 1er septembre 1984	3 000,00
Comité de zone F.B.A.Q.:	
Frais d'arbitrage - baseball - du 1er au 15 juin 1985	820,00
Frais des marqueurs - baseball - du 1er au 15 juin 1985	224,50
Frais des marqueurs - baseball - du 13 au 31 mai 1985	140,00
Frais d'arbitrage - baseball - du 13 au 31 mai 1985	569,00
Domaine du son T.R. inc.:	
Système de son - colisée	4 169,64

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Garda du Québec ltée:	
Service de sécurité - du 26 mai au 1er juin 1985 - poste no 1	64,00
Pierre Désilets:	
Achat de 151 paires de bottines	7 248,00

HIPPODROME

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

Drummond Business Forms ltée:	
Achat de rouleaux 3 1/4 x 3 1/2 (moins crédit)	10 104,37
Sodic Québec inc.:	
Système de gestion du pari-mutuel - mai 1985 - 12 programmes (moins montant chargé en trop en avril 1985)	13 680,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Carle, Louis:	
Animateur - loisirs	
289 km - du 26 novembre 1984 au 19 juin 1985	70,80

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
569 km - du 3 au 13 juin 1985	227,49 $
Hallée, Lucie:	
Animatrice - loisirs	
334 km - 27 novembre au 20 juin 1985	81,83
Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
8 sorties - du 3 au 13 juin 1985	22,00
Tessier, Guy:	
Animateur - loisirs	
132 km - du 17 avril au 17 juin 1985	32,34

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean-Louis Goneau:	
Shawinigan-Sud - Tournoi de golf A.P.C.H.Q.	55,00
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner avec les membres du comité de gestion	96,00

REMBOURSEMENT DE PETITE-CAISSE

Alain Tremblay	79,01
TOTAL	317 609,84 $

Pour la semaine se terminant le 6 juillet 1985

Maurice Couture ltée:	
Réfection de la clôture extérieure - hippodrome - paiement no 4	10 772,82
Construction G. Therrien inc.:	
Réfection des douches et toilettes - marina - Ile Saint-Quentin - paiement no 2 - retenue 10%	23 400,00
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise totale de la retenue - aménagement parcs 1983	3 123,97
Pagé construction inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Remise de retenue - recouvrement 1984	32 969,18
Paré électrique enr.:	
Achat de poteaux	1 885,70
Entreprises Distribec inc.:	
Achat de paires de gants doublés - sécurité publique	888,00
Henderson équipement récréation ltée:	
Achat de poubelles et tables à pique-nique	2 948,45
Saillant inc.:	

Achat de pièces	
J.U. Houle ltée:	
Achat de tuyau	465,45
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat d'enveloppes et de papier - imprimerie	1 294,32
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert, cour municipale - juin 1985	2 359,80
Mario Durand:	
Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - juin 1985	3 250,00
C.P. ltée:	
Location de tuyaux et câbles souterrains	11,00
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - sécurité publique, division des opérations - juin 1985	1 651,49
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - cour municipale - 9e versement de 12	167,89 $
Location de photocopieuse - bibliothèque - 8e versement de 12	652,93
École des Petits chanteurs de Trois-Rivières inc.:	
Subvention 1985	1 200,00
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires - inspection des bâtiments - du 3 au 14 juin 1985 - pour service de l'évaluation	2 166,00
Beaumier, Richard, Nollet & ass.:	
Honoraires - opinion légale pour hippodrome	150,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - juin 1985	320,00
Paquette, Rocheleau, Don, Grenier & ass.:	
Frais de huissiers	29,12
Louis Gagnon:	
Frais de huissier	127,60
Laflamme, Hamelin & Laflamme:	
Frais de huissiers	8,12
Richard Langlois:	
Frais de huissier	43,32
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Abonnement à la revue "Sciences et techniques de l'eau" - Origène Bellemare	20,00
Saint-Maurice aéro club:	
Service de gérance - aéroport - juillet 1985	390,00
Assurances funéraires Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverse des âges - juillet 1985	525,00
Marcel Lampron:	
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges - juillet 1985	280,00
Hébert & Jobidon:	
Location d'entrepôt - juillet 1985	50,00
Palais du commerce:	
Frais de conférence de presse et laissez-passer	574,00
Le Nouvelliste:	
Avis public	95,00
Gilles Brouillette:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 125 $)	62,50
André Genest:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 70 $)	35,00
Lucie Lamy:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 115 $)	57,50
Jean-Maurice Normandin:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 112,50 $)	56,25
Madame Jean Paquin:	
Repas - 18 personnes - le 17 juin 1985	201,38

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

INITIALES DU MAIRE

235

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

Fernand Parent - 2e année	500,00
Jacques Houle - 2e année	500,00
Lise Beaudet et Rémi Béland - 2e année	500,00
Raynald Tessier et Cécile Sauvageau - 2e année	500,00
Alain Joly - 1ère année	750,00
Benoit Simard et Jocelyne Patrault - 1ère année	5 333,34

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

STM ltée:	
Achat d'un Guide des aides et subventions aux organismes à but non lucratif	165,50
Claude Dauphinais:	
Contribution érection d'une clôture au parc Hertel	441,65
Productions Specta inc.:	
Subvention mensuelle 1985 - gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - juillet 1985	21 450,00
H.L. Leclair inc.:	
Tableaux indicateurs pour terrain de balle	8 938,00

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES (suite)

Les Aigles junior de Trois-Rivières inc.:	
Entretien et surveillance du terrain et de la bâtisse du stade de baseball - 1er et 2e versements	9 333,00 $

EXPOSITION

Spectra scène ltée:	
Dépôt signature du contrat pour la tenue du spectacle de Michel Rivard & Paul Piché le 2 août 1985	2 000,00
Productions Pro-Spec inc.:	
Dépôt signature du contrat pour la tenue du spectacle de Ginette Reno le 3 août 1985	5 000,00

HIPPODROME

Association trot & amble du Québec:	
Participation au tournoi de golf	535,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1985

Arseneault, Jean-Yves:	
Coordonnateur - loisirs	
190 km - 29 avril au 25 juin 1985	46,55
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - travaux publics	
1 448 km	275,12
Caron, Diane:	
Agent de recherche - ressources humaines	
165 km	40,42
Chênevert, Robert O.:	
Ingénieur - génie	
591 km	144,79
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
1 093 km	243,00
Duval, Marcel:	
Homme d'instruments - arpentage	
269 km - du 17 au 21 juin 1985	65,90
Transport de l'équipement et du personnel - 4 jours	48,00
Fiset, Jean:	
Technicien en système d'information - génie	
151 km	36,99
2 sorties	5,50

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Galarneau, Maurice:
Technicien génie civil III - génie
769 km 162,75

Laberge, André:
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme
298 km 73,01

Lafrenière, Denis:
Technicien en système d'information - génie
97 km 23,76
15 sorties 41,25

Lajoie, Carole:
Technicienne génie civil 1 - génie
873 km 213,88

Lauzière, Denis:
Technicien génie civil 1 - génie
1 119 km 274,15

Morin, Sylvain:
Technicien génie civil 1 - génie
463 km 113,43

Paré, François:
Homme d'instruments - génie
351 km 85,99

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1985 (suite)

Pellerin, Fernand:
Inspecteur de chantiers - permis et inspections
1 159 km 238,87 $

Pellerin, Michel:
Surveillant travaux - génie
756 km 146,30

Perron, René:
Chef de service - équipements & opérations - (services communautaires)
397 km 97,26

Poirier, Yvon:
Directeur travaux publics
880 km 184,80

Rousseau, Robert:
Surintendant - travaux publics
1 323 km 252,32

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:
Montréal 40,50
Dîner avec nouveau directeur général 62,45
Déjeuner avec directeur général 15,26

Jacques Blais:
Montréal-Est - participation au comité d'uniformisation des formules des cours municipales 80,29

Fernand Colbert:
Québec - congrès de l'U.M.Q. 312,31

Alain Léveillée:
Montréal - colloque I.B.M. 84,45

Colette Parent:
Montréal - colloque du Conseil du patronat 96,05

Guy Roussel:
Montréal - réunion annuelle de l'A.P.O.M. 111,60

François Roy:
Frais de relations publiques les 21 juin et 2 juillet 1985 61,90

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Michel Lacoursière 109,16
René Monfette 586,14
René Monfette 415,27

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

Alain Tremblay	231,83
TOTAL	153 391,84 $
GRAND TOTAL	471 001,68 $

ADOPTÉ

341-85
Mandat à la firme PLURITEC LTÉE Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières mandate les ingénieurs de la firme Pluritec ltée pour soumettre en son nom au ministère de l'Environnement du Québec, les plans préparés par ceux-ci pour le déplacement d'une conduite d'aqueduc 150mmé située dans le tracé de l'ancienne rue St-Laurent.

ADOPTÉ

342-85
Demande à la S.C.H.L. de conserver à T.-R. tous ses effectifs en place Adoption

ATTENDU que le bureau local de la S.C.H.L. a toujours fourni une grande collaboration aux différents et nombreux projets d'habitation sur le territoire de Trois-Rivières;

ATTENDU que le bureau local de la S.C.H.L. a toujours travaillé très activement à tous les dossiers du programme PAREL;

ATTENDU que toutes les personnes de ce bureau sont bien au courant des projets de développement et d'aménagement de la ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la collaboration très étroite assurée par tous les membres de ce bureau s'avère essentielle dans le développement de la ville;

ATTENDU que le déplacement d'une partie importante du personnel de ce bureau pourrait contribuer à ralentir et même à retarder l'approbation de certains projets;

ATTENDU que des délais additionnels pour l'approbation des plans peuvent influer sur l'acheminement de plusieurs projets importants dans la ville;

ATTENDU que la présence très qualifiée du personnel a toujours servi de conseiller aux entrepreneurs;

ATTENDU que les autorités de la ville de Trois-Rivières trouvaient très avantageuse la présence de techniciens spécialisés à Trois-Rivières;

ATTENDU que les autorités de la ville de Trois-Rivières souhaiteraient que la décision soit repensée;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 15e JOUR DE JUILLET 1985

Que le Conseil de la ville de Trois-Rivières demande au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'honorable William H. Mc Knight, de reconsidérer sa décision et de conserver dans notre ville ces éléments d'importance pour la promotion des politiques d'habitation et de restauration résidentielles.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

ASSISTANT-GREFFIER

MAIRE

JB/CD

INITIALES DU MAIRE

239

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5e JOUR D'AOÛT 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5e jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-neuf heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
15-07-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 juillet 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

c) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

d) Amendement au règl. 367 (1982) re: prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 3 juin 1985;

e) Travaux de réparation des murs de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 17 juin 1985;

Règlement
concernant
les vendeurs
itinérants
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement concernant les vendeurs itinérants, commerces saisonniers et/ou temporaires.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

LUNDI, LE 5e JOUR D'AOÛT 1985

Lu en Conseil, ce 5e jour d'août 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Dupont

Amendement au règl. 1982-Z Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de permettre la vente à l'extérieur de produits déjà vendus à l'intérieur de bâtiments commerciaux, de même que la vente à l'extérieur de fleurs, de plantes, d'arbustres et d'arbres.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5e jour d'août 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

343-85 Compte rendu 15-07-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 15 juillet 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 14 - item 49 a) - 4e paragraphe:

Rayer "de rembourser" et "du 5 450 $ en lui remettant son loyer" et ajouter après "balance" "sera assumée par M. Fréchette".

ADOPTÉ

344-85 Règlement 949-A Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 mai 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 949-A, concernant le remplacement de transformateurs au BPC à l'usine de traitement d'eau, aux fins de modifier les objets et augmenter l'emprunt, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

345-85 Règlement 968 Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 27 juin 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 5e JOUR D'AOÛT 1985

Que le règlement no 968 prévoyant des travaux d'aqueduc, d'égouts (sanitaire et pluvial) d'éclairage à canalisation souterraine, d'infrastructure de rues et de pavage sur parties des lots 194, 196, 198 et 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt au montant de 895 000 $ dont une partie (75%) remboursable comptant par les propriétaires riverains et la balance par l'ensemble des propriétaires de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

346-85
Règlement
1982-Z-A-39
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 juin 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-39 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boul. Des Forges et du boul. Des Récollets et aux fins d'agrandir la zone 10Cc2, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

347-85
Règlement
1982-Z-A-40
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 15 juillet 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-40 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler les zones 3Rc1 et 3Cb1 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones les nouvelles zones 3Cb1 et 3Rc1, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

348-85
Projet de
règlement
1982-Z-A-38
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-38 amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de permettre la vente à l'extérieur de produits déjà vendus à l'intérieur de commerces commerciaux, de même que la vente à l'extérieur de fleurs, de plantes, d'arbustres et d'arbres, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

349-85
Contrat

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

INITIALES DU MAIRE
242
INITIALES DU GREFFIER

vente à PLAN-CON INC. Adoption

ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à PLAN-CON INC. le lot 15-5-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 8 387,29 $ payé en 1975 dont quittance totale et finale quant au prix de vente, avec autorisation d'utiliser le terrain à des fins industrielles et subsidiairement commerciales, incluant la construction d'une bâtisse à des fins de location, en autant que la bâtisse soit conforme aux règlements municipaux et que l'usage corresponde aux prescriptions du règlement de zonage en vigueur dans cette zone.

RESCINDEE PAR LA RESOLUTION No. 13-86 DU 20-1-86

Que la Ville reconnaisse que les constructions qui ont été érigées sur cet immeuble sont conformes aux exigences de la Ville et qu'elle s'en déclare satisfaite et donne mainlevée de la clause de rétrocession contenue dans l'acte enregistré sous le no 299126 en 1975, de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Que la Ville demande purement et simplement la radiation de l'enregistrement effectué le 10 octobre 1975, sous le no 299126 étant la vente par la Ville de Trois-Rivières à Plan-Con inc.

Que la Ville renonce à exercer son droit de priorité d'achat sur ledit immeuble par suite de la vente que Plan-Con inc. entend faire en faveur de la Compagnie Les Magasins Corvettes inc. en autant que cette vente se réalisera en 1985.

Modifiée par 423-85

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministre de l'industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ

350-85 Contrat servitude en faveur de l'Hydro-Québec Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à HYDRO-QUÉBEC des droits réels et perpétuels consistant en le droit d'enfouir une ou des lignes de distribution d'énergie électrique et accessoires dans l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Cinq (5) lisières de terrain faisant partie des lots numéros partie cent quatre-vingt-un (181), partie cent quatre-vingt-six (186) et de certaines subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de Saint-Maurice, Québec; division d'enregistrement de Trois-Rivières, Québec.

1) Une lisière de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-un (P.181) dudit cadastre, mesurant trois (3) mètres de largeur, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

LUNDI, LE 5e JOUR D'AOÛT 1985

Lot no P. 181:- Vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P.186; vers le nord-est, par les lots numéro 181-883 et 181-891; et vers le sud-ouest et le sud-est, par le résidu dudit lot.

2) Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie cent quatre-vingt-six (P.186) dudit cadastre, la première lisière de forme irrégulière, mesurant trois (3) mètres de largeur, situé au nord-est, et la deuxième lisière de forme irrégulière, mesurant trois (3) mètres de largeur, située au nord-ouest dudit lot, bornées comme suit:-

Lot no P. 186:-

Première lisière de terrain:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro P.181; vers le nord-est, par les lots numéros 186-129, 186-130, 186-131, 186-132, 186-133, 186-134, 186-143, 186-144, 186-145, 186-146 et 186-147; et vers le nord-ouest et le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain:- Vers le nord-ouest, par les lots numéros 186-148, 186-149, 186-150, 186-151, 186-152, 186-153, 186-154, 186-155 et 186-156; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-108; et vers le nord-est et le sud-est, par le résidu dudit lot.

3) Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros cent quarante-trois, cent quarante-quatre, cent quarante-cinq, cent quarante-six et cent quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-143, 186-144, 186-145, 186-146 et 186-147) dudit cadastre, mesurant trois (3) mètres de largeur, située au nord-est desdits lots, bornée comme suit:-

Lot no 186-143:- Vers le sud-est, par une partie du lot numéro 186-134; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 186-144; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-144:- Vers le sud-est, par une partie du lot numéro 186-143; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 186-145; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-145:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 186-144; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 186-146; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-146:- Vers le sud-est, par une partie du lot numéro 186-145; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 186-147; vers le sud-ouest, par une partie P.186; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-147:- Vers le sud-est, par une partie du lot numéro 186-146; vers le nord-ouest, par une partie du lot 186-148; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

En plus, un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

4) Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie des lots numéros cent quarante-huit, cent quarante-neuf, cent cinquante, cent cinquante et un, cent cinquante-deux, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre, cent cinquante-cinq et cent cinquante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-148, 186-149, 186-150, 186-151, 186-152, 186-153, 186-154, 186-155 et 186-156) dudit cadastre, mesurant trois (3) mètres de largeur, située au sud-est desdits lots, bornée comme suit:-

INITIALES DU MAIRE
244
INITIALES DU GREFFIER

Lot no 186-148:- vers le nord-est, par une partie du lot 186-147; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-149; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-149:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-148; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-150; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-150:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-149; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-151; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-151:- vers le nord-est, par une partie du lot 186-150; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-152; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-152:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-151, vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot. En plus, un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

Lot no 186-153:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-152; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-154; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot. En plus, un (1) emplacement pour (1) hauban sur ledit lot.

Lot no 186-154:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-153; vers le sud-ouest, par une partie du lot 186-155; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P. 186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-155:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-154; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-156; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 186-156:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 186-155; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 186-100; vers le sud-est, par une partie du lot numéro P.186; et vers le nord-ouest, par le résidu dudit lot.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude en faveur de l'Hydro-Québec.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

351-85
Contrat hypothèque par Parc Isabeau inc. en faveur de la Ville
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte d'hypothèque consenti par PARC ISABEAU INC. en faveur de la Ville de Trois-Rivières, affectant les immeubles suivants:

DÉSIGNATION

INITIALES DU MAIRE
245
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5e JOUR D'AOÛT 1985

a) Un lopin de terre situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT-QUATRE-VINGT-SEIZE (P.196) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, contenant une largeur de quatre cent vingt-sept pieds (427') dans ses lignes nord-est et sud-ouest par une profondeur de six cent dix-sept pieds (617'), le tout plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit, savoir: vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 198 dudit cadastre; vers le sud-ouest, par le lot numéro 197 dudit cadastre; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 194 dudit cadastre; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot numéro 196 dudit cadastre.

b) Un lopin de terre situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (P.197) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, contenant une largeur de quatre cent vingt-sept pieds (427') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par une profondeur de trois cent soixante-six pieds (366'), le tout plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit, savoir: en front, vers le sud-ouest, par une partie dudit lot numéro 197 ayant servi à l'élargissement du boulevard Parent; d'un côté, vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 198 dudit cadastre; en profondeur, vers le nord-est, par le lot numéro 196; et, de l'autre côté, vers le sud-est, par une partie du lot numéro 194 dudit cadastre.

c) Un lopin de terre situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (P.198) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, contenant une largeur de quatre cent trente-et-un pieds (431') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par une profondeur de mille soixante-six pieds (1 066') dans ses lignes nord-ouest et sud-est le tout plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit, savoir: en front, vers le sud-ouest, sur une largeur d'environ deux cent soixante-six pieds (266') par le Boulevard Parent, tel qu'élargi, en vertu d'un acte de cession à Ville de Trois-Rivières enregistré sous le numéro 268106, et sur environ cent soixante-cinq pieds (165') par la partie dudit lot numéro 198 vendue par Raoul Boudreault à Gaston Dubé, suivant acte enregistré sous le numéro: 220322, et corrigé suivant acte enregistré sous le numéro: 261211; d'un côté, vers le nord-ouest, partie par la partie du lot numéro 198 vendue à Gaston Dubé, suivant acte enregistré sous le numéro: 220322, et corrigé suivant acte enregistré sous le numéro 261211, et partie par une partie du lot 199 dudit cadastre; en profondeur, vers le nord-est, par le résidu dudit lot numéro 198 dudit cadastre et de l'autre côté, vers le sud-est, par le lot numéro 197 et une partie du lot numéro 196 dudit cadastre.

d) Un lopin de terre situé en la Ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (P.199) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, contenant une largeur de quatre cent trente-et-un pieds (431') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par une profondeur de mille soixante-six pieds (1 066') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout plus ou moins, mesures anglaises, et borné comme suit, savoir: en front, vers le sud-ouest, sur une largeur d'environ deux cent vingt-sept pieds et deux dixièmes (227.2') par deux (2) parties dudit lot numéro 199 vendues par Raoul Boudreault à Laurent Roy, suivant actes enregistrés sous les numéros: 220295 et 233426, sur une largeur d'environ cent pieds (100') par deux (2) parties dudit lot numéro 199 vendues par Raoul Boudreault à W.A.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Lainesse, suivant actes enregistrés sous les numéros: 162875 et 170580, et sur le résidu de la largeur, par des parties dudit lot numéro 199 vendues par Raoul Boudreault à La Commission Scolaire de la Banlieue de Trois-Rivières, suivant acte enregistré sous le numéro 172069; d'un côté, vers le nord-ouest partie par la partie du lot numéro 199 vendue à W.A. Lainesse, suivant actes enregistrés sous les numéros: 162875 et 170580, partie par une partie dudit lot numéro 199 vendue à la Commission Scolaire de la Banlieue de Trois-Rivières, suivant acte enregistré sous le numéro: 172869, et partie par le résidu, en largeur, dudit lot numéro 199 dudit cadastre; en profondeur, vers le nord-est, par une partie résiduelle dudit lot numéro 199 appartenant à Parc Isabeau inc.; et de l'autre côté, vers le sud-est, par une partie du lot numéro 198 dudit cadastre.

afin de garantir par PARC ISABEAU INC. le paiement des taxes spéciales ou d'amélioration locale qui affecteront les terrains desservis par les services d'utilité publique installés par la Ville par et en vertu du règlement 968.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

352-85
Contrat entente avec la Société immobilière Courbec inc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières conclue une entente avec la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE COURBEC INC. en vertu de laquelle celle-là cède à celle-ci une option d'achat au prix de 750 000 $ sur les lots 701-3, 702-2, 703-2, 704-2, 705-2, 706-2, 707-2, 707-a-2, 708-2, 709-2, 2254-1, 2254-2, 2255-1, 2255-2, 2256 et 2257, borné par les rues St-Antoine, Craig, Des Forges et Du Fleuve et dont la superficie totalise 60,235 pi. ca. (5 595,83 m. ca.) jusqu'au 28 février 1986; par après, la Ville accepte de consentir une priorité d'achat à la Société immobilière Courbec inc. jusqu'au 31 juillet 1986.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'entente avec la Société Courbec inc. constatant cette option d'achat.

Le tout selon les termes et conditions mentions à l'entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

353-85
Emprunt de 5 500 $ au fonds de roulement re: achat clôture Ile St-Quentin
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir une clôture pour l'Île St-Quentin, laquelle sera par la suite installée par la Corporation pour le développement de l'Île St-Quentin;

ATTENDU que ces équipements sont estimés à 5 500 $;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à acquérir une clôture pour l'Île St-Quentin pour

contrôler les accès, conformément à un estimé préparé par M. Jacques St-Laurent, Chef du Service des Loisirs, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de 5 500 $ pour les fins de la présente résolution à même le produit d'un emprunt de 5 500 $ au fonds de roulement créé par le règlement 312 adopté le 16 août 1965 et remboursable à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, le premier échéant en 1986;

Que s'il arrivait que le coût de certains travaux et achats décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux ou achats qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution; toute subvention versée pour l'un ou l'autre des travaux ou achats décrétés par la présente résolution sera appropriée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement;

Pour effectuer le remboursement de cet emprunt au fonds de roulement, le Conseil devra approprier au budget des années 1986 à 1990 inclusivement, les fonds nécessaires pour rencontrer les versements en capital, échéant à chacune desdites années;

ADOPTÉ

354-85
Emprunt temporaire 86 000 $ en attendant renouvellement d'une émission d'obligations Adoption

Emprunt temporaire au montant de 86 000 $

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 3 ans, lors de l'échéance du 1er novembre 1985, sur l'émission originale de 2 907 000 $, datée du 1er février 1966.

ATTENDU que lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente.

Que la Ville de Trois-Rivières emprunte temporairement une somme de 86 000 $, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de 2 907 000 $, datée du 1er février 1966.

ADOPTÉ

355-85
Autorisation de vendre de la bière

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

aux Loisirs St-Jean-Bapt.-de-la-Salle Adoption

Que les Loisirs St-Jean-Baptiste-de-la-Salle soient et sont autorisés à vendre de la bière au terrain Jacques-Buteux du 22 au 25 août 1985 à l'occasion d'un tournoi de balle.

ADOPTÉ

356-85 Autorisation aux pionniers "Club La Mauricie" de Bell Canada Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que les pionniers "Club la Mauricie" de Bell Canada soient et sont autorisés à utiliser le parc Pie XII le 21 août 1985 et à y consommer de la bière en fût à l'occasion d'un pique-nique.

ADOPTÉ

357-85 Autorisation au Grand-Prix de T.-R. inc. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le Grand Prix de Trois-Rivières inc. soit et est autorisé à vendre des boissons alcooliques les 30, 31 août et 1er septembre 1985 dans quatre (4) kiosques sur le terrain de l'Exposition lors de la tenue du Grand Prix de Trois-Rivières, ainsi qu'au local du club autosport mauricien et au pavillon de la Jeunesse.

ADOPTÉ

358-85 Demande au ministère de l'Environ. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au ministre de l'Environnement du Québec d'approuver les plans pour les travaux d'aqueduc et d'égouts sur les lots 196, 194, 198 et 199 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières et autorise le directeur des services techniques à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

359-85 Demande au ministère de l'Environ. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au ministre de l'Environnement du Québec d'approuver les plans pour le remplacement de transformateurs à l'usine de traitement d'eau et autorise le directeur des services techniques à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

360-85 Acceptation de la plus basse soumission conforme re: station de pompage Les Forges Adoption

ATTENDU que la Société québécoise d'assainissement des Eaux et la Ville de Trois-Rivières doivent toutes deux réaliser des travaux d'interception des eaux usées dans le secteur du village des Forges, soit la construction du poste de pompage Les Forges;

ATTENDU que la Société et la Ville ont conclu une entente à l'effet que la Société réaliserait également la partie des travaux incombant à la Ville;

INITIALES DU MAIRE

249

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5e JOUR D'AOÛT 1985

ATTENDU que la Société a demandé des soumissions pour la réalisation de l'ensemble des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission présentée par CLÉMENT RICARD & FILS INC. au montant de 34 645,55 $ pour la réalisation des travaux d'interception identifiés comme étant la partie "B" de l'appel d'offres 148-3-10-41-02 demandé par la Société québécoise d'assainissement des Eaux pour le projet de construction du poste de pompage Les Forges, dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

La présente acceptation est conditionnelle à l'acceptation par la Société de la partie "A" de l'appel d'offre ci-haut mentionné et conditionnelle à l'approbation du règlement 946 par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉ

361-85
Reconnaissance de réserves en faveur de la compagnie d'ass. Kansa re: cause Louis Hamel vs Ville de T.-R. etc.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une reconnaissance de réserves en faveur de la compagnie d'assurances Général Kansa dans la cause Louis Hamel contre la Ville de Trois-Rivières, Jean Thibeault et Jean-Claude Plourde en vertu de laquelle l'assureur pourra sous toute réserve de ses droits et à son gré enquêter sur les circonstances de l'incident et prendre éventuellement le fait et cause de la Ville et entreprendre des pourparlers de règlement.

Les enquêtes, la défense et les pourparlers de règlement entrepris par l'assureur ne seront lui être opposés et la Ville s'engage à ne pas en faire état en cas de poursuite pour en conclure à une renonciation par l'assureur aux droits lui revenant aux termes de son contrat.

ADOPTÉ

362-85
Recommandation de l'accession de M. Gabriel Trahan au Temple de la renommée des courses sous-harnais
Adoption

CONSIDÉRANT l'excellence des services rendus à la Ville de Trois-Rivières et en particulier à la cause des courses sous-harnais dans la région par Monsieur Gabriel Trahan dans ses fonctions respectives de gérant et de directeur des opérations de l'Hippodrome de Trois-Rivières de décembre 1974 à février 1982, soit dès les débuts de la prise en charge des courses à Trois-Rivières par l'administration municipale trifluvienne;

CONSIDÉRANT la grande notoriété que retirerait la Ville de Trois-Rivières, et spécialement son Hippodrome, de l'accession au Temple de la renommée des courses sous-harnais d'un trifluvien d'adoption;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gabriel Trahan a consacré toute sa vie à la cause des courses sous-harnais, domaine où il s'est bâti une carrière des plus enviables, d'abord à titre de propriétaire, conducteur et entraîneur de chevaux de courses, puis comme gestionnaire d'hippodrome, et enfin comme juge de courses;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières propose le nom de Monsieur Gabriel Trahan pour accéder au Temple de la renommée des courses sous-harnais.

ADOPTÉ

363-85
Comptes à payer juillet 1985
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juillet 1985 pour la Ville au montant de 2 268 656,29 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

364-85
Suggestion au ministère de l'Habitation re: 68 logements-famille pour la programmation 1985
Adoption

ATTENDU que le Conseil municipal de Trois-Rivières apprécie la programmation 1985 relativement à la construction de soixante (60) logements-famille pour cette période;

ATTENDU que de nombreuses demandes de familles ne possédant pas de logement subventionné dans trois paroisses de notre ville soit Ste-Thérèse, St-François-d'Assise et Ste-Cécile et, tenant compte aussi des études de besoin et des enquêtes réalisées par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières, le Conseil municipal est unanime à demander au ministre de l'habitation, M. Jacques Rochefort, une modification à la programmation prévue de soixante (60) logements afin que la Ville de Trois-Rivières puisse obtenir pour cette période, la construction de soixante-huit (68) logements-famille de une ou deux chambres chacun;

ATTENDU que le Conseil municipal est entièrement d'accord pour entreprendre des procédures de modification au règlement de zonage existant en vue de permettre la construction de ces bâtiments résidentiels sur les trois sites retenus et situés dans ou près des noyaux paroissiaux de chacune des trois paroisses;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la distribution de ces soixante-huit (68) logements s'effectue de la façon suivante:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières suggère au ministre de l'Habitation que la:

- Paroisse Ste-Thérèse: un (1) bâtiment de trois étages pour douze (12) logements et un autre bâtiment de deux étages pour huit (8) logements donnant un total de vingt (20) logements-famille pour cette paroisse. Les études d'environnement effectuées démontrent une nette compatibilité avec ce groupement de résidences.

- Paroisse Ste-Cécile: deux (2) bâtiments résidentiels de trois étages comprenant chacun douze (12) logements. Ces modules d'habitation composés de trois ou quatre étages cadrent très bien avec l'environnement.

- Paroisse St-François-

INITIALES DU MAIRE

251

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5e JOUR D'AOÛT 1985

d'Assise: construction de deux (2) bâtiments résidentiels de trois étages comprenant chacun douze (12) logements-famille. Ces projections cadrent très bien avec l'environnement.

Que tous les logements à l'intérieur de la programmation des soixante-huit (68) demandés, soient composés de une ou deux chambres correspondant ainsi au voeu de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 19e jour d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-neuf heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Madame la Conseillère	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
05-08-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 5 août 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Travaux de rénovation, d'amélioration et d'entretien à la piscine du Parc de l'Exposition et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc,
à la séance du 21 novembre 1983,

b) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 3 décembre 1984;

c) Règlement déterminant les frais exigibles d'un contribuable qui demande une modification au zonage,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 17 décembre 1984;

d) Amendement au règl. 367 (1982) re: prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 3 juin 1985;
Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

e) Travaux de réparation des murs de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et emprunt suffisant,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 17 juin 1985;

f) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire,
avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont,
à la séance du 5 août 1985;

g) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage aux fins de modifier la réglementation sur les kiosques temporaires et la vente à l'extérieur des commerces,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 5 août 1985;

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

Travaux de pavage et bordures rue De Vieux Pont Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux de recouvrement de pavage et de bordure sur la rue De Vieux Pont et décrétant un emprunt à cet effet remboursable par une taxe spéciale imposée aux propriétaires riverains.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour d'août 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Fernand Colbert

Amendement au règl. 352 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 352 concernant la circulation et le stationnement dans l'autogare, aux fins de modifier les dispositions concernant l'apposition des timbres de stationnement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour d'août 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

Achat de lisières de terrains boul. Des Forges Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'acquisition de lisières de terrains de part et d'autre du boul. Des Forges, d'une superficie d'environ 12,000 mètres carrés, étant des parties des lots 203 à 208 inclusivement et 210 à 217 inclusivement et décrétant un emprunt à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 19e jour d'août 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

365-85 Compte rendu 05-08-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 5 août 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 1 - item 2 - ajouter:

"M. Côté suggère que le service des permis prépare un aide mémoire à cet effet."

Page 2 - item 7:

Rayer "Le Conseil accepte cette suggestion" remplacer par: "Le Conseil décide d'effectuer tous les travaux, étant donné les garanties fournies par la compagnie."

Page 8 - item 35 e):

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Remplacer "rapport" et après fasse écrire "part de son mémoire de maîtrise".

Page 8 - item 35 1):

Remplacer "Cartier" pour: "Cloutier".

ADOPTÉ

366-85
Contrat rétrocession par CLUETT, PEABODY CANADA INC. ptie lot 229-8
Adoption

ATTENDU que Cluett Peabody Canada inc. entend se départir d'une partie non construite du lot 229-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu de l'acte de vente par Ville de Trois-Rivières à Cluett Peabody Canada inc. dudit lot 229-8, le 18 septembre 1981, enregistré à Trois-Rivières, le 21 septembre 1981, sous le numéro 337 844, la clause 2 des conditions spéciales obligeait l'acquéreur à l'offrir à la Ville au prix payé le 18 septembre 1981;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de CLUETT, PEABODY CANADA INC. la rétrocession de cette partie du lot 229-8 ainsi décrite:

DÉSIGNATION:

Un emplacement vacant situé en la ville de Trois-Rivières, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro HUIT de la subdivision officielle du lot originaire DEUX CENT VINGT-NEUF (229-Ptie.8) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Trois-Rivières mesurant ledit emplacement deux cent quarante-six pieds et six centièmes de pieds (246.06') en front et à l'arrière le long de ses limites sud-est et nord-ouest, six cent vingt-quatre pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pieds (624.90') dans sa ligne sud-ouest et six cent vingt-cinq pieds et soixante-dix-sept centièmes de pieds (625.77') dans sa ligne nord-est et contenant en superficie cent cinquante-trois mille huit cent soixante-et-onze pieds carrés et neuf dixièmes de pieds carrés (153,871.9') mesure anglaise. Ledit emplacement est borné au sud-est par le lot 229-7 (rue Tebbutt), au nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 229, au nord-ouest par le lot 229-6-1 dudit cadastre et au sud-ouest par le résidu dudit lot 229-8.

pour le prix de CINQ CENTS (0,05 $) le pied carré, soit un prix total de 7 693,60 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de rétrocession de l'immeuble ci-haut mentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de rétrocession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

367-85
Contrat vente à NORTH

ATTENDU que la Ville a repris possession d'une partie du lot 229-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières dans le Parc Industriel No 2;

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

WEST LICENSING INTERNATIONAL LTD
ptie lot 229-8
Adoption

ATTENDU que ce terrain pourrait servir à l'entreposage et à l'expansion de la compagnie North West Licensing International ltd qui s'est portée acquéreur de l'autre partie dudit lot 229-8;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à NORTH WEST LICENSING INTERNATIONAL LTD l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement vacant situé en la ville de Trois-Rivières, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro HUIT de la subdivision officielle du lot originaire DEUX CENT VINGT-NEUF (229-Ptie.8) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Trois-Rivières mesurant ledit emplacement deux cent quarante-six pieds et six centièmes de pieds (246.06') en front et à l'arrière le long de ses limites sud-est et nord-ouest, six cent vingt-quatre pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pieds (624.90') dans sa ligne sud-ouest et six cent vingt-cinq pieds et soixante-dix-sept centièmes de pieds (625.77') dans sa ligne nord-est et contenant en superficie cent cinquante-trois mille huit cent soixante-et-onze pieds carrés et neuf dixièmes de pieds carrés (153,871.9') mesure anglaise. Ledit emplacement est borné au sud-est par le lot 229-7 (rue Tebbutt), au nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 229, au nord-ouest par le lot 229-6-1 dudit cadastre et au sud-ouest par le résidu dudit lot 229-8.

pour le prix de CINQ CENTS (0,05 $) le pied carré, soit un prix total de 7 693,60 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente de l'immeuble ci-haut mentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTÉ

368-85
Contrat intervention de la Ville dans la vente par CLUETT, PEABODY CAN. INC.
Adoption

Rescindée par 398-85

ATTENDU que Cluett Peabody Canada inc. entend se départir d'une partie non construite du lot 229-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en vertu de l'acte de vente par Ville de Trois-Rivières à Cluett Peabody Canada inc. dudit lot 229-8, le 18 septembre 1981, enregistré à Trois-Rivières, le 21 septembre 1981, sous le numéro 337 844, la clause 2 des conditions spéciales obligeait l'acquéreur à l'offrir à la Ville au prix payé le 18 septembre 1981;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières intervienne dans la vente de la partie du lot 229-8 mentionnée ci-dessous par CLUETT, PEABODY CANADA INC. à NORTH WEST LICENSING INTERNATIONAL LTD:

DÉSIGNATION:

Un emplacement vacant situé en la ville de Trois-Rivières, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro HUIT de la subdivision officielle du lot originaire DEUX CENT VINGT-NEUF (229-Ptie.8) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Trois-Rivières mesurant ledit emplacement deux cent quarante-six pieds et six centièmes de pieds (246.06') en front et à l'arrière le long de ses limites sud-est et nord-ouest, six cent vingt-quatre pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pieds (624.90') dans sa ligne sud-ouest et six cent vingt-cinq pieds et soixante-dix-sept centièmes de pieds (625.77') dans sa ligne nord-est et contenant en superficie cent cinquante-trois mille huit cent soixante-et-onze pieds carrés et neuf dixièmes de pieds carrés (153,871.9') mesure anglaise. Ledit emplacement est borné au sud-est par le lot 229-7 (rue Tebbutt), au nord-est par une partie non subdivisée du lot originaire 229, au nord-ouest par le lot 229-6-1 dudit cadastre et au sud-ouest par le résidu dudit lot 229-8.

pour le prix de CINQ CENTS (0,05 $) le pied carré, soit un prix total de 7 693,60 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente ci-haut mentionné, la Ville renonçant purement et simplement à se prévaloir de la clause 2 des conditions spéciales dans l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 337 844.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

369-85
Contrat entente avec LES LOISIRS ST-JEAN-DE-BRÉBEUF re: station. lors du Grand Prix de T.-R. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS ST-JEAN-DE-BRÉBEUF INC. pour la délégation de la gestion du stationnement au parc St-Jean-de-Brébeuf lors du Grand Prix de Trois-Rivières les 31 août et 1er septembre 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

370-85
Contrat convention suppl. avec le Min. Aff. culturelles re: salle J.-Antonio-Thompson Adoption

ATTENDU que le Ministre des Affaires culturelles du Québec et la Ville de Trois-Rivières ont convenu de modifier la convention signée le 25 janvier 1985 relativement aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle de spectacles J.-Antonio-Thompson;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention supplémentaire avec le MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES du

Québec, ladite convention supplémentaire ayant pour effet de remplacer l'article 3 de la convention originale.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention supplémentaire qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

371-85
Contrat entente avec la CLASSIQUE INTERNATIONALE DE CANOTS DE LA MAURICIE INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LA CLASSIQUE INTERNATIONALE DE CANOTS DE LA MAURICIE INC. en vertu duquel, la Ville s'engage à fournir un soutien technique pour la tenue de la classique de canots, édition 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

372-85
Contrat autorisation et entente avec Les Constructions René Piché inc.
Adoption

ATTENDU que la Ville a demandé des propositions pour le développement du terrain connu comme étant le Carré Lafosse;

ATTENDU que la Ville a retenu la proposition de Les Constructions René Piché inc.;

ATTENDU que les parties doivent conclure un bail emphytéotique concernant ce terrain et que la préparation dudit bail retarde le début des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville autorise Les Constructions René Piché inc. à débuter les travaux sur l'emplacement ci-haut mentionné.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer l'entente avec Les Constructions René Piché inc.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

373-85
Contrat servitude en faveur de HYDRO-QUÉBEC sur pties lot 2237
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à HYDRO-QUÉBEC des droits réels et perpétuels consistant en le droit d'enfouir une ou des lignes de distribution d'énergie électrique et accessoires dans l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT:

Treize (13) lisières de terrain faisant partie du lot numéro partie deux mille deux cent trente-sept (P.2237) et de certaines subdivisions officielles du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, comté de Saint-Maurice, Québec;

1° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro deux mille deux cent trente-sept (P.2237) dudit cadastre, mesurant un (1) mètre de largeur, située au sud-ouest dudit lot, bornée comme suit:

Lot no P.2237:- Vers le sud-est par une partie du lot numéro 2237-9; vers le sud-ouest, par les lots numéros 2237-10, 2237-11, 2237-12, 2237-13, 2237-14, 2237-15, 2237-16, 2237-17, 2237-18, 2237-19 et 2237-20; et vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot. En plus, cinq (5) emplacements pour cinq (5) haubans sur ledit lot.

2° Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-1) dudit cadastre, la première lisière mesurant trois (3) mètres de largeur, située au nord-est, et la deuxième lisière mesurant trois (3) mètres de largeur, située au nord-ouest dudit lot, bornées comme suit:-

Lot no 2237-1:-

Première lisière de terrain:- Vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-2; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-7 (rue Plouffe); vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain:- Vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 2237-6 (rue Sainte-Marguerite); vers le nord-ouest, par le lot numéro 2237-2; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot.

3° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-8) dudit cadastre, mesurant trois (3) mètres de largeur à son extrémité sud-est et cinq (5) mètres de largeur à son extrémité nord-ouest, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no 2237-8:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-9; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-5; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

4° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-9) dudit cadastre, mesurant cinq (5) mètres de largeur à son extrémité sud-est, et sept (7) mètres de largeur à son extrémité nord-ouest, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no 2237-9:- Vers le nord-ouest, par une partie des lots numéros 2237-10 et P.2237; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-8; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

5° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-10) dudit cadastre, mesurant quatre (4) mètres de largeur à son extrémité sud-est

et six (6) mètres de largeur à son extrémité nord-ouest, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no 2237-10:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-11; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-9; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

6° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-11) dudit cadastre, mesurant six (6) mètres de largeur à son extrémité sud-est et huit (8) mètres de largeur à son extrémité nord-ouest, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no 2237-11:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-12; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-10; vers le nord-est, par une partie du lot P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

7° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-12) dudit cadastre, mesurant huit (8) mètres de largeur à son extrémité sud-est et dix (10) mètres de largeur à son extrémité nord-ouest, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no 2237-12:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-11; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-13; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

8° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-13) dudit cadastre, mesurant dix (10) mètres de largeur à son extrémité sud-est et sept (7) mètres de largeur à son extrémité nord-ouest, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no 2237-13:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-14; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-12; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot. En plus, un (1) emplacement pour un (1) hauban sur ledit lot.

9° Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros quatorze et quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-14) et (2237-15) dudit cadastre, mesurant sept (7) mètres de largeur, située au nord-est desdits lots, bornée comme suit:-

Lot no 2237-14:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-15; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-13; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 2237-15:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-16; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-14; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

10° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-16) dudit cadastre mesurant sept (7) mètres de largeur à son extrémité sud-est, et six (6) mètres de largeur à son extrémité nord-ouest, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no 2237-16:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-17; vers le sud-est par une partie du lot numéro

2237-15; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

11° Une (1) lisière de terrain faisant partie des lots numéros dix-sept, dix-huit et dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-17, 2237-18 et 2237-19) dudit cadastre, mesurant six (6) mètres de largeur située au nord-est desdits lots, bornée comme suit:-

Lot no 2237-17:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-18; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-16; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 2237-18:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-19; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-17; vers le nord-est par une partie du lot numéro P.2237 et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lot no 2237-19:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 2237-20; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-18; vers le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

12° Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille deux cent trente-sept (2237-20) dudit cadastre mesurant quatre (4) mètres de largeur à son extrémité nord-ouest et six (6) mètres de largeur à son extrémité sud-est, située au nord-est dudit lot, bornée comme suit:-

Lot no 2237-20:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 2237-19; vers le nord-ouest, et le nord-est, par une partie du lot numéro P.2237; et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Lesdites lisières de terrain et lesdits emplacements pour haubans sont montrés en jaune sur un croquis reconnu et initialé par les parties pour fins d'identification, lequel demeure en possession des parties pour leur propre utilité.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude en faveur de l'Hydro-Québec.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

374-85
Subdivision ptie lot 186
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 24 juillet 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 186 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé boul. Des Chenaux et Place Des Chenaux, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 186-157 à 186-169.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

375-85
Subdivision ptie lot 194 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 1er août 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le secteur du Parc Isabeau, appartenant à la Parc Isabeau inc. et donnant effet aux lots 194-190 à 194-193.

ADOPTÉ

376-85
Subdivision ptie lots 203 et 204 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Chrlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Pierre Roy, a.-g., en date du 15 juillet 1985, montrant la subdivision d'une partie des lots 203 et 204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés dans le secteur Gervais et Quessy, appartenant à Gervais et Quessy inc. et donnant effet aux lots 203-82 à 203-86 et 204-73 à 204-75.

ADOPTÉ

377-85
Subdivision annulation lot 203-80 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Pierre Roy, a.-g., en date du 15 juillet 1985, montrant l'annulation du lot 203-80 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le secteur Gervais et Quessy, appartenant à Gervais et Quessy inc.

ADOPTÉ

378-85
Autorisation aux LOISIRS ST-JEAN-DE-BRÉBEUF re: vendre bière Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que LES LOISIRS ST-JEAN-DE-BRÉBEUF soient et sont autorisés à vendre de la bière au parc St-Jean-de-Brébeuf les 14 et 15 septembre 1985 à l'occasion d'un tournoi de balle.

ADOPTÉ

379-85
Autorisation aux LOISIRS ST-PHILIPPE INC. vendre bière Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseillr Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que LES LOISIRS ST-PHILIPPE INC. soient et sont autorisés à vendre de la bière du 17 au 25 août 1985 au parc Pie XII à l'occasion d'un tournoi de balle.

ADOPTÉ

380-85

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Acceptation soumission JEAN CARON & FILS INC. Adoption

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de JEAN CARON & FILS INC. au montant de 11 308 $ pour l'éclairage des parcs Lemire - Des Pins et Louis-Pinard (11-55-7).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la firme ci-haut, la soumission, le cahier des charges et les devis faisant partie intégrante dudit contrat.

ADOPTÉ

381-85
Acceptation soumission PEINTURECO 86253 CANADA LTÉE Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de PEINTURECO 86253 CANADA INC. au montant de 15 101,44 $ pour la peinture de bornes-fontaines (12-87-1).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la firme ci-haut, la soumission, le cahier des charges et les devis faisant partie intégrante dudit contrat.

ADOPTÉ

382-85
Acceptation soumission GASTON PAILLÉ LTÉE Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de GASTON PAILLÉ LTÉE au montant de 16 925 $ pour la construction d'une conduite de drainage pour raccorder trois (3) puisards existants sur le boul. Des Forges (13-22).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la firme ci-haut, la soumission, le cahier des charges et les devis faisant partie intégrante dudit contrat.

ADOPTÉ

383-85
Reconnaissance de l'organisme ALBATROS 04 (Mauricie - Bois-Francs) INC. Adoption

ATTENDU que l'organisme ALBATROS 04 (Mauricie - Bois-Francs) inc. a formulé une demande à la Commission municipale du Québec en reconnaissance d'exemption de taxe foncière;

ATTENDU que cet organisme est une corporation sans but lucratif dont le but principal est d'accompagner et de soutenir les malades dans la dernière étape de leur vie;

ATTENDU qu'il est de commune renommée que l'immeuble dont cet organisme a fait l'acquisition sur la 1ère Avenue à Trois-Rivières servira pour les buts de l'organisme afin d'y exercer des activités administratives dans la poursuite de cet objectif de charité;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières déclare à la Commission municipale du Québec qu'elle n'a aucune objection à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe foncière

formulée par ALBATROS 04 (Mauricie - Bois-Francs) inc. et recommande même à la Commission d'accéder à cette demande.

ADOPTÉ

384-85
Demande à C.P. LTÉE re: réduire signaux sonores à la hauteur du Boisé du Parc
Adoption

ATTENDU que les propriétaires et résidents du Boisé du Parc (Place Ernest Fleury, boul. Hamelin) se sont plaints d'être incommodés par les signaux sonores des trains du Canadien Pacifique au passage à niveau (point milliaire 5.10 de la subdivision St-Maurice Valley);

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Canadien Pacifique de cesser et/ou réduire les signaux sonores de ses trains et tout autre train au passage à niveau étant le point milliaire 5.10 de la subdivision St-Maurice Valley.

ADOPTÉ

385-85
Demande au Min. Environ. approbation plans re: trav. muni. interception collecteur Les Forges
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au Ministre de l'Environnement du Québec d'approuver les plans concernant les travaux municipaux supplémentaires réalisés conjointement avec la Société québécoise d'assainissement des eaux pour les travaux d'interception du collecteur Les Forges.

ADOPTÉ

386-85
Félicitations à Jean-Pierre Cloutier et Jean Girard re: incendie rue Champflour
Adoption

VU l'incendie qui a occasionné d'importants dommages à un édifice à logements situé à l'angle des rues Champflour et St-Prosper, le 17 juillet 1985;

ATTENDU que des personnes sont demeurées coincées dans l'immeuble et que Monsieur Jean-Pierre Cloutier et Monsieur Jean Girard, n'ont pas hésité à pénétrer dans l'édifice malgré la fumée pour sauver deux personnes;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil transmette toutes ses félicitations à Monsieur JEAN-PIERRE CLOUTIER et à Monsieur JEAN GIRARD pour l'acte de bravoure qu'ils ont posé lors d'un incendie, en sauvant la vie de deux personnes, au péril de leur propre vie.

ADOPTÉ

387-85
Représentant de la Ville sur le comité provisoire re: régie intermunicipale trav. assai. eaux usées
Adoption

ATTENDU qu'une Régie intermunicipale avait été créée pour la réalisation d'une étude pour le traitement des eaux usées de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que cette étude est complétée et que le mandat de la Régie est terminée;

ATTENDU qu'il y a lieu de réaliser les travaux prévus par l'étude ci-haut mentionnée;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer une nouvelle régie intermunicipale ayant comme mandat principal de réaliser et surveiller les travaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire des quatre (4) villes ci-haut mentionnées;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Ville sur le comité provisoire qui formera la Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire Gilles Beaudoin soit et est désigné pour représenter la Ville de Trois-Rivières sur le comité provisoire en vue de la formation d'une nouvelle régie intermunicipale pour réaliser et surveiller les travaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

388-85
Convention avec GESTION F. COLBERT INC.
re: lots 209 et 210
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec GESTION F. COLBERT INC. en vertu de laquelle celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de nivellement de rues incluant deux (2) pouces de pierre concassée sur les lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, la Ville de Trois-Rivières s'engageant à exécuter des travaux de fondation de rues, d'ajustement des regards et des puisards, d'éclairage et de pavage, ces derniers travaux devant être financés au moyen d'un emprunt remboursé par une taxe d'amélioration locale imposée aux propriétaires riverains.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copies est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

389-85
Comptes à payer
liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 13 juillet 1985

Excavation René Gélinas:	
Reconstruction de trottoirs et bordures 1985	83 576,49 $
Mich-O-Tomobiles:	
Achat d'un camion Ranger 1985	10 900,00
Vézina, Fortier & associés:	
Ventilation cuisine colisée - paiement no 1	403,20
Société de construction Geratek ltée:	
Aménagement - observatoire "rivière Saint-Maurice" - retenue 10%	13 867,20
Pépinière des Laurentides inc.:	
Plantation d'arbres dans le talus Papineau - retenue 10%	6 935,76
Pavages Moto ltée:	
Scarification de chaussée 1985 - boul. Saint-	

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

Jean et terrain de l'Expo - retenue 10%	15 798,92
Panpierre inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - aqueduc et drainage - secteur Gervais-Quessy	30 393,73
Test d'étanchéité sur conduites d'aqueduc et d'égout aux frais de la Ville - paiement no 1	260,00
Aqueduc et drainage - secteur Gervais-Quessy - paiement no 5 - retenue 10%	21 922,60
Yvon Fournier ltée:	
Location d'une essoucheuse avec une camionnette et un arboriculteur	3 445,00
Atelier Radisson inc.:	
2e coupe de gazon - districts Les Chenaux, Laviolette, Saint-Philippe, Sainte-Marguerite	1 310,59
Continental asphalte inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - mur ruelle Sainte-Cécile	1 168,50
Construction J.G. inc.:	
Remise totale de la retenue - escalier Le Corbusier	2 046,08
Construction Simaka inc.:	
Remise totale de la retenue - toiture parc Pie XII	504,30
Maurécon inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - mur côte Plouffe	487,50
Peintureco 86253 Canada ltée:	
Remise de la retenue de 5% - peinture de lampadaires 1984	1 394,80
Minolta corporation:	
Achat de "Minolta Illuminance meter"(fonds U.S.)	543,50
Servac inc.:	
Pompage d'huile dans un man hole rue Notre-Dame	283,25
Safety Supply inc.:	
Réparation d'appareil	36,80
Saillant inc.:	
Achat de pièces	87,74
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de papier - imprimerie	1 162,31
Garage Léveillé enr.:	
Réparation de l'unité de police 304-31	397,43
Lionel Deshaies inc.:	
Voyages de remplissage rue des Chenaux	5 459,70
Trois-Rivières location inc.:	
Location de machinerie	3 147,08
Charbonnerie Champlain ltée:	
Achat d'essence, mazout et diesel coloré	16 818,27
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 16 au 30 juin 1985	26 968,50
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Centre Notre-Dame-de-la-Paix (mai 1985) colisée (avril et mai 1985), hippodrome (avril et mai 1985), parc Pie XII (avril et mai 1985)	1 203,11 $
Daniel Morrissette:	
Mur de soutènement - 2215, rue Tebbutt	3 000,00
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - du 28 février au 27 mai 1985 - exposition	115,30
Location de photocopieuse - usine de traitement d'eau - 9e versement de 12	167,89
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - mai 1985	238,07
Location de photocopieuse - loisirs - juin 1985	392,13
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - juin 1985	353,76
Groupe Sanibec:	
Service d'entretien de fins de semaines - hôtel de ville - juin 1985	680,00
Location des Vieilles Forges ltée:	

Location d'automobile - juillet 1985	422,92
C.P. ltée:	
Coût d'entretien des feux clignotants et signalisation au passage à niveau - mars 1985, coût d'enlèvement de la neige et de la glace - passage à niveau - décembre 1984, janvier et février 1985	6 435,32
Classique internationale canots de la Mauricie inc.:	
Octroi	3 200,00
Le Baron:	
Vin	21,20
Centre du trophée:	
Achat de plaquettes	51,83
IBM Canada ltée:	
Frais d'entretien - unité de traitement (crédit), programmes autorisés - juillet 1985, frais d'entretien - disques - imprimante, unité de traitement - juillet 1985	2 914,70
Sobeco inc.:	
Honoraires professionnels pour le mois de mai 1985	1 365,00
Publications du Québec:	
Publication - vente pour taxes	21,85
Réabonnement - Service de l'approvisionnement	29,00
Laflamme, Hamelin & Laflamme:	
Frais de huissiers	45,00
Paquette, Rocheleau, Don, Grenier & ass.:	
Frais de huissiers	45,00
Linteau, Villeneuve & al:	
Frais de huissiers	129,61
Les Messageries Trois-Rivières:	
Service de messagerie - juin 1985	62,50
La Belle-vision inc.:	
Frais d'installation de câble FM et location pour juillet et août 1985	69,67
Le Nouvelliste:	
Avis cueillette des déchets	320,00
Redistomatiques inc.:	
Achat d'eau - permis et inspections, loisirs, Pavillon de la jeunesse, achats, exposition, piscine exposition, centre Notre-Dame-de-la-Paix, colisée, autogare - juin 1985	192,38
Suzanne Doucet:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 75 $)	37,50
Diane Camirand:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 75 $)	37,50
Francine Gauvin:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 75 $)	37,50

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Yvon St-Onge:	
Responsable des pompiers volontaires - secteur Les Forges - juin 1985	47,00

EXPOSITION

Au Palais du chinois inc.:	
Repas-réunion - agriculture	40,48 $
Marché Saint-Louis ltée:	
Achat d'épicerie - juin 1985	77,03
Le Pro-jac ltée:	
Repas-réunions	144,67
Société des alcools du Québec:	
Achat de boisson	95,60
Entreprises P.A. Alarie:	
Location de système de traite et bassin refroidisseur	1 500,00

LOISIRS

INITIALES DU MAIRE

267

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement - juin 1985	84,61
Centrale d'arlarme de la Mauricie ltée:	
Service de reliage - Pavillon Lambert - du 10 juin au 9 septembre 1985	75,00
Service de reliage - centre Notre-Dame-de-la-Paix - du 10 juin au 9 septembre 1985	75,00
Service de reliage - marché-aux-denrées - du 14 juin au 13 septembre 1985	75,00
Service de reliage et contrôle des ouvertures et des fermetures - aéroport - du 1er avril au 30 juin 1985	114,00
Comité de zone FBAQ:	
Frais d'arbitrage - baseball - du 16 au 30 juin 1985	1 657,00
Frais des marqueurs - baseball - du 16 au 30 juin 1985	323,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1985

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
1 838 km	374,22
Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - travaux publics	
222 km	54,39
Bédard, Réal:	
Technicien en comptabilité - trésorerie	
153 km	37,49
Bellemare, Origène:	
Directeur des services techniques	
160 km - du 13 mai au 2 juillet 1985	39,20
Boucher, Réjean:	
Responsable alimentation en eau - usine de traitement d'eau	
482 km	118,09
Bruneau, Roger:	
Directeur-adjoint - urbanisme	
296 km	72,52
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messager - greffe & archives	
620 km	151,90
Guévin, Luc:	
Technicien génie civil I - travaux publics	
868 km	212,66
Jutras, Michel:	
Agent de projets - loisirs	
420 km	102,90
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs	
389 km	95,30
Marcil, Annie:	
Coordonnateur - loisirs	
88 km	21,56

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1985 (suite)

Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - Hyg. & env. - permis et inspections	
964 km	225,36 $
Paquin, Maurice:	
Technicien évaluation III - évaluation	
5 sorties	13,75
470 km	114,66
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - travaux publics	
1 171 km	272,37
Verville, André:	
Préposé aux parcomètres - travaux publics	
299 km - juin 1985	62,79

312 km - mai 1985 65,52

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Aubin:	
Ville St-Jean - informatisation cour municipale	112,70
Gilles Beaudoin:	
Réunion avec OCRI	46,68
Rencontre avec ministres	30,00
Dîner avec président de Ports Canada et Paul Alain	38,03
Rencontre avec M. Ash du MEER - 6 personnes	173,13
Photo du nouveau D.G.	16,30
Golf Sorel - hippodrome	23,25
Serge Hamel:	
Service à la clientèle - 5 sorties et millage - du 2 avril au 27 juin 1985	25,99

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	227,29
André Marcil	686,48
Albert Morrissette	157,60
Alain Tremblay	127,77
TOTAL	278 916,78 $

Pour la semaine se terminant le 20 juillet 1985

Gaston Paillé ltée:	
Branchements 1985 - paiement no 2 - retenue 10%	70 823,88
Atelier Radisson inc.:	
Première coupe de gazon dans les talus	5 207,13
Arrosages Bécancour inc.:	
Deuxième tonte de gazon	2 053,31
Jean Fréchette ltée:	
Achat de 7 voitures - sécurité publique	83 800,00
Laboratoire de construction du Québec inc.:	
Trottoirs - béton de ciment - les 4 et 5 juin 1985	109,50
Trottoirs - béton de ciment - du 4 juin au 27 juin 1985	889,00
Béton bitumineux - rapiéçage boul. Laviolette et des Récollets	261,00
Laboratoires Shermont inc.:	
Honoraires - contrôle des sols au chantier - aqueduc de la Ville - rues Dumoulin, Baillargeon, Chamberland, Lavérendrye	722,75
Honoraires - aqueduc rue du Collège - échantillonnage d'agrégat et essais en laboratoire	145,00
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires - drainage et voirie - boulevard des Forges (village) - exécution d'essais de contrôle de qualité des matériaux et des ouvrages - mai 1985	1 222,80 $
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	1 374,23
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 1er au 15 juillet 1985	26 968,50
Contenants intercité inc.:	
Contenants - juin 1985 - postes de police nos 1 et 2, autogare, aéroport, édifice des travaux publics	6 392,00
Maintenance Euréka:	

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

Entretien ménager - marché-aux-denrées - juillet 1985	2 696,03
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieur - édifice des travaux publics - 7e versement de 12	372,09
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - juillet 1985	526,84
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - juin 1985 - édifice des travaux publics, colisée, Centre culturel, aéroport, marché-aux-denrées, hôtel de ville	948,59
Pitney Bowes:	
Contrat d'entretien de la balance - du 22 août 1985 au 21 août 1986	85,00
Contrat d'entretien de l'ouvre-lettres - du 30 août 1985 au 29 août 1986	123,00
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - aéroport - juin 1985	186,00
Location d'un bulletin permanent - autoroute 55 - juillet 1985	85,00
Location d'un bulletin permanent - aéroport - juillet 1985	186,00
Évaluation SDR inc.:	
Honoraires - inspection - du 3 au 14 juin 1985 - service de l'évaluation	3 092,50
Honoraires - inspection - 18 juin 1985 - municipalité de Saint-Louis-de-France	138,00
Baril évaluation ltée:	
Honoraires - inspection - service de l'évaluation	2 460,30
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - juin 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque	142,00
Ministère de l'énergie et des ressources:	
Opération cadastrale	39,00
Transport Champlain express:	
Frais de transport	27,55
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - du 20 au 27 juin 1985 - cour municipale	126,00
SPAM inc.:	
Appels de télépage - juin 1985	80,00
Le Nouvelliste:	
Vélox - appel d'offres - avis publics	2 979,25
André Rocheleau:	
Remboursement de frais de scolarité - (50% de 70 $)	35,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	186,06

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Richard Dion et Constance Morrissette - 1ère année	750,00
Denis Goudreault et Michèle Martin - 2e année	500,00
Pierre Proulx et Lise Simard - 1ère année	2 666,67

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Buddy Ford sports enr.:	
Achat d'équipement pour l'utilisation des motocross	893,30

EXPOSITION

École de croupiers du Québec enr.:	
Services professionnels pour la tenue d'un Black jack - montant à verser à la signature du contrat -	

Expo 1985	2 750,00
Services professionnels pour la tenue d'un Black jack - 2e paiement - Expo 1985	1 375,00
Services professionnels pour la tenue d'un Black jack - 3e paiement - Expo 1985	687,50
Services professionnels pour la tenue d'un Black jack - 4e paiement - Expo 1985	687,50

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

C. Yum Yum inc.:	
Achats restaurant Pavillon de la jeunesse	51,75
Polyvalente de la Salle:	
Répartition des frais encourus	91,00
Productions Specta inc.:	
Gestion financière du Festival des trois-rivières 1985 - du 29 avril au 30 septembre 1985	50 000,00
Ass. éducation et récréative des aveugles inc.:	
Implantation d'activités de loisir - séjour estival de plein-air	400,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Colas, Gilles:	
Ingénieur - génie	
1 329 km - du 24 mai au 11 juillet 1985	325,60
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messager - greffe & archives	
159 km - juillet 1985	38,96
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - génie	
646 km - juillet 1985	135,66
Hamelin, Renald:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
342 km - mai et juin 1985	83,79
Loisel, Roger:	
Surintendant - travaux publics	
1 805 km - juin 1985	342,95
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - travaux publics	
470 km - juillet 1985	98,70
Roussel, Guy:	
Surintendant - travaux publics	
115 km - juin 1985	28,17

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Louis Carle:	
Parc national de la Mauricie - camping avec un groupe de 12-14 ans	37,24
Gérald Cholette:	
Montréal - congrès annuel de l'A.C.P.P.Q.	553,86
Claude Gendron:	
Repas - rencontre syndicat des policers - 2 personnes	16,00
Montréal - préparation arbitrage de différends - convention policiers-pompiers	77,55
Jean-Guy Gervais:	
Québec - Repas pour 4 personnes - funérailles civiques des agents Giguère et Têtu	60,53

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Albert Morrissette:	
Québec - rencontre des représentants de Québec aviation avec les membres de la Commission de l'aéroport	176,27 $

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Réjean Boucher	182,08
Juliette Bourassa	116,15
Madame Louise Goyette	65,38
TOTAL	277 674,92 $

Pour la semaine se terminant le 27 juillet 1985

Pagé construction inc.:	
Prolongement rue Saint-Joseph - paiement no 1 - retenue 10%	31 940,25 $
Panpierre inc.:	
Deuxième remise de retenue de 5% - lots 200-201-202 - aqueduc et drainage	30 393,74
Excavation René Gélinas:	
Remise totale de la retenue de 5% - réfection tunnel Laviolette - phase II	917,45
Yvon Fournier ltée:	
Location d'une essoucheuse	520,00
Société scénographique Sanche inc.:	
Honoraires et frais - agrandissement de la salle J.-A.-Thompson	7 094,60
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires - prolongement rue Saint-Joseph - pavage - surveillance complète et contrôle de qualité des matériaux - entre le 23 mai et le 3 juin 1985	1 242,50
Thomas Bellemare ltée:	
Location de compacteur	400,00
Gulf Canada ltée:	
Achat de fluide	1 472,73
C.P. ltée:	
Location de tuyaux et câbles souterrains	6,00
Prolongement boul. Hamelin - construction d'une traverse à niveau C.P.R. Canadien pacifique ltée	61 320,17
Prolongement rue Saint-Joseph - construction d'une traverse à niveau C.P.R. Canada pacifique ltée	61 178,72
Association canadienne de gestion des achats:	
Cotisations annuelles - du 1er mai 1985 au 30 avril 1986 - René Monfette et André Marcil	170,00
Studio St-Cyr:	
Achats de 2 cadres - Jacques Charette et Gaston Désaulniers	40,68
Le Nouvelliste:	
Publicité urbanisme - avis public	1 695,00
Le Courrier sud:	
Publicité urbanisme	420,00
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet pour 20 personnes - le 27 juin 1985	86,90

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Renald Comeau et Diane Cossette - 2e année	500,00
Gérard Hébert et Lise Lamy - 1ère année	750,00
Michel Loranger et Denise Bolduc - 1ère année	750,00
Lyne Rocheleau et Marc Dargis - 1ère année	750,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Bicybec ltée:	
Plaques permanentes - bicyclettes	88,44 $

Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - juillet 1985	1 049,55
Messagair inc.:	
Frais mensuel de location pour télé-avertisseur - juillet 1985 à juillet 1986	1 386,48

RESSOURCES HUMAINES

Clinique d'optométrie T.R.:	
Honoraires - examens de la vue - 2 candidats	20,00

HIPPODROME

Sodic Québec inc.:	
Système de gestion du pari-mutuel - 14 programmes - juin 1985	21 280,00

EXPOSITION

Polyvalente Sainte-Ursule:	
Entretien du Colisée et du stade de baseball - Expo 1985	2 500,00
Claude Boivin production:	
Redevance pour finaliser l'entente de vente de bière au café terrasse de l'Expo 1984	243,25
Specta scène ltée:	
Spectacle de Michel Rivard et Paul Piché - solde à payer	9 000,00
Productions Pro-spec inc.:	
Spectacle de Ginette Reno - solde à payer	16 000,00
Productions de François Flamand inc.:	
Spectacle de Men Without Hats & The Box	12 000,00

LOISIRS & SERVICES COMMUNAUTAIRES

Autobus Hélie inc.:	
Location de 5 autobus	1 000,00
Productions Specta inc.:	
Festival des trois-rivières 1985 - frais de transport et de déplacement pour 5 personnes et location de camion	301,12
Festival des trois-rivières 1985 - Canada travail - dépenses effectuées de mars à juin 1985	903,62
Festival des trois-rivières 1985 - Canada travail - dépenses effectuées en juin 1985	334,89

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arseneault, Jean-Yves:	
Coordonnateur - loisirs	
264 km - du 26 juin au 15 juillet 1985	64,68
Boucher, Sylvie:	
Inspecteur bâtiments I - urbanisme	
760 km - du 27 mai au 19 juillet 1985	186,20
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
627 km - du 8 au 19 juillet 1985	131,67
Transport de l'équipement et du personnel - 10 jours	120,00
Héroux, Gilles:	
Dessinateur I - arpentage	
138 km - du 10 janvier au 18 juillet 1985	33,81

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

Pratte, Ginette:	
Biologiste - travaux publics	
499 km - du 8 au 15 juillet 1985	6,81 $
Roch, Guylaine:	
Coordonnateur - loisirs	
499 km - du 6 juin au 16 juillet 1985	122,26

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Juteau:	
Québec - rencontre concernant la réforme cadastrale	144,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Guy Gervais	423,67
René Monfette	347,28
TOTAL	269 336,47 $

Pour la semaine se terminant le 3 août 1985

Pagé construction inc.:	
Pavage traverse à niveau - boul. du Rochon - retenue 10%	6 090,06 $
Recouvrement de pavage 1985	150 309,07
Pavage terrain de l'exposition	1 300,00
Pavages de Nicolet inc.:	
Rehaussement d'une section du boulevard des Forges - paiement no 2 - retenue 10%	4 639,50
Atelier Radisson inc.:	
Troisième coupe de gazon - secteurs Les Chenaux, Laviolette, Saint-Philippe, Sainte-Marguerite	1 310,59
Arrosages Bécancour inc.:	
Troisième tonte de gazon	2 053,31
Yvon Fournier ltée:	
Travaux d'arboriculture	920,00
Nedco:	
Achat de pièces	647,57
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 16 au 31 juillet 1985	26 968,50
Contenants intercité inc.:	
Contenants - juin 1985 - parc Pie XII, Centre Notre-Dame-de-la-Paix, colisée, marina	613,50
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - juillet 1985 - hôtel de ville, cour municipale, édifice François-Nobert	2 359,80
Formules municipales ltée:	
Achat de "Cités et villes"	155,00
Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin:	
Travaux Ile St-Quentin selon autorisation du Conseil du 15 juillet 1985	5 500,00
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires - mise à l'encre - du 21 juin au 12 juillet 1985	12 342,90
Jolidata:	
Achat d'équipement informatique (moins crédits de 8 510,12 $)	12 857,00
Norman Matteau:	
Subvention - tournoi de golf annuel des fonctionnaires municipaux	200,00

Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis publics	1 543,75
Québec construction:	
Appel d'offres	110,20 $
Gaétane Baribeau:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 75 $)	37,50
Madame Jeanne Paquin:	
Repas pour 17 personnes - 15 juillet 1985	116,88

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Jacques Alain - 2e année	500,00
Liette Boisvert - 1ère année	2 000,00
Richard Bourassa - 1ère année	750,00
Denise Buist - 2e année	500,00
Pierre Chaussé - 2e année	500,00
Danielle Côté - 1ère année	750,00
Gaston Desaulniers et Jeanne Belval - 1ère année	750,00
Pauline Dontigny - 1ère année	750,00
Paul Duchesneau & Pierrette Kègle - 2e année	500,00
André Dulude & Carole Leduc - 1ère année	750,00
Benoit Dupont - 1ère année	750,00
Gertrude Fratelli - 1ère année	750,00
Marie-Claire Goulet et Gérald Bouchard - 2e année	500,00
Raymond Grenier - 1ère année	750,00
Aimé Guimond & Juliette Charette - 1ère année	750,00
Bernard Houle & Diane Magnan - 2e année	500,00
Maurice Hould & Huguette Morin - 1ère année	750,00
Albert Hubert - 1ère année	750,00
Thérèse Labarre - 1ère année	750,00
Claude Lacerte - 2e année	500,00
Roger Lamothe - 1ère année	750,00
Denise Lemay - 1ère année	750,00
Gabriel Létourneau & Denise Cossette - 1ère année	750,00
Marielle Masson - 2e année	500,00
David Mathon - 1ère année	750,00
Maurice Michaud - 1ère année	750,00
François Monat - 1ère année	750,00
Michel Ouellette & Lucie Nadeau - 2e annnée	500,00
Diane Neault - 2e année	500,00
Serge Paquin - 1ère année	750,00
Gérard Pelletier & Danielle Petit - 1ère année	750,00
Joseph Prucha & Louise Cantin - 2e année	500,00
Jocelyne Proulx - 1ère année	3 333,34
Charles Ricard & Ginette Rheault - 2e année	500,00
Louise Roux - 2e année	500,00
Marcel Roy - 1ère année	750,00
Pauline Simoneau - 2e année	500,00
Jean-Jacques Sullivan & Lyne Charland - 2e année	500,00
Eddy L. Swiden - 1ère année	750,00
Claude Trudel & Lucie Corriveau - 2e année	500,00
Lucie Turcotte - 2e année	500,00
Alfred Vigeant - 1ère année	750,00
Madeleine C. Vigeant - 1ère année	750,00

RESSOURCES HUMAINES

Trust général du Canada:	
R.P.E. Léo Paquette	823,42
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - juillet 1985	160,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Reynolds radio:	
Achat de radios-mobiles pour autos-patrouilles	5 232,00

INITIALES DU MAIRE
275
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

HIPPODROME

Hippodrome Trois-Rivières (1985) inc.:	
Test d'urine	2 037,56

EXPOSITION - EXPO 1985

Régie des permis d'alcool du Québec:	
Permis pour l'opération d'un comptoir au Pavillon commercial et au Pavillon de la jeunesse	400,00 $
Permis pour l'opération d'un comptoir dans la Grande-Allée	200,00
Permis pour l'opération d'un cabaret et d'une terrasse	400,00
Régie des loteries et courses du Québec:	
Droits pour concours publicitaires	600,00
Société des alcools du Québec:	
Achat de boisson pour réception	93,90
Achat de boisson pour banquet, réception, comptoir vin & fromage	1 140,70
Jean-Roch Sévigny:	
Remboursement de dépenses - allocation, déplacements divers, repas	150,00
Gisèle Lemaire:	
Travail de secrétaire - préparation de l'Expo 1985	60,00
Jacques Lemaire:	
Remboursement de dépenses - allocation, déplacements divers, repas	150,00
Marcel Landry:	
Avance pour opération des caisses - barrières	30 000,00
Remboursement de dépenses - allocation, déplacements divers, repas	125,00
Sylvie Veillette:	
Gagnante au bingo du 26 juillet 1985	7 500,00
Monique Lampron:	
Gagnante au bingo du 26 juillet 1985	7 500,00
Jim Girard:	
Gala de boxe	2 000,00
Advanced Animations:	
Spectacles de Electric Mice Orchestra - du 26 juillet au 2 août 1985 - fonds U.S.	5 000,00
Spectacles de Electric Mice Orchestra - les 3 et 4 août 1985 - fonds U.S.	5 000,00
Peter Shonk:	
Orchestre bistro	800,00
Pierre Gravel:	
Spectacle Western de Marie-Lise et les Country Boys, Bobby Hachey, Marcel Martel, Marie King - montant à verser à la signature du contrat	790,00
Bobby Hachey:	
Spectacle Western - solde à verser	720,00
Marcel Martel:	
Spectacle Western - solde à verser	720,00
Marie King:	
Spectacle Western - solde à verser	720,00
Garden Bross Circus:	
Spectacles du 26 au 31 juillet 1985	20 625,00
Spectacles du 26 au 31 juillet 1985- fonds U.S.	16 875,00

LOISIRS & SERVICES COMMUNAUTAIRES

Ligue de football midget Québec:	
Droits - saison 1985	528,00
Comité de zone FBAQ:	
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 1er au 15 juillet 1985	307,50
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 1er au 15	

juillet 1985	132,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - mai 1985	1 370,25
Centrale d'alarme de la Mauricie:	
Service de reliage - contrôle des ouvertures et fermetures - maintenance système vol - marina - du 1er juillet au 30 septembre 1985	159,00
Service de reliage - contrôle des ouvertures et fermetures - aéroport - du 1er juillet au 30 sept. 1985	114,00

LOISIRS & SERVICES COMMUNAUTAIRES (suite)

Productions Specta inc.:	
Festival du parc des Pins - personnel technique	184,50 $

Gestion terrains de jeux - 2e versement

Pavillon Saint-Arnaud	1 300,00
Loisirs Saint-Jean-Brébeuf	500,00
Loisirs Saint-Sacrement inc.	500,00
Loisirs Sainte-Marguerite inc.	500,00
Loisirs Sainte-Thérèse inc.	500,00
Loisirs des Vieilles Forges inc.	1 000,00
Comité des citoyens des Abitations Adélard-Dugré	500,00
Centre Landry	1 300,00
Association récréative Normanville	500,00
Ass. récr. Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	500,00
Association sportive Sainte-Cécile	500,00

ALLOCATIONS D'AUTMOBILES

Desjardins, Serge:	
Surintendant - usine de traitement d'eau 119.1 km - mai 1985	44,17
Lacroix, Jean-Jacques:	
Directeur service de l'évaluation Millage pour juin et juillet 1985 - solde à verser	8,00
Ouellette, Jean-Louis:	
Opérateur - usine de traitement d'eau 1 352 km - 12 semaines	331,24
Pratte, Ginette:	
Biologiste - travaux publics Correction sur millage de juin 1985	11,34

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	51,25
René Monfette	401,17
Yves Picard	89,10
Jacques St-Laurent	235,08
TOTAL	383 297,65 $

Pour la semaine se terminant le 10 août 1985

Construction G. Therrien inc.:	
Réfection des douches et toilettes - marina - Ile Saint-Quentin - paiement no 3 - retenue de 1 000 $	6 321,80 $
Réfection du pavillon Sainte-Marguerite - paiement no 1 - retenue 10%	24 697,80
Entreprises Gaston Fournier inc.:	
Rapiéçage de pavage	39 756,42

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

Excavation René Gélinas:	
Reconstruction de trottoirs et bordures 1985 - retenue 10%	50 355,02
Excavation Tournesol enr.:	
Location de machinerie	1 280,00
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires - drainage et voirie boul. des Forges (village) - exécution d'essais de contrôle de qualité des matériaux entre le 2 et le 28 juin 1985	1 846,04
Saillant inc.:	
Achat de pièces	259,81
Snap-on Tools of Canada Ltd:	
Achat de pièces	297,89
Edwards:	
Inspection du système - Colisée, Pavillon de la jeunesse et hippodrome - juin 1985	880,00 $
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager de fins de semaines - juillet 1985 - hôtel de ville	544,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieur - juillet 1985 - sécurité publique	203,53
Location de photocopieur - juillet 1985 - Pavillon de la jeunesse	329,42
Location de photocopieur - juillet 1985 - loisirs	326,33
Location de photocopieur - juin 1985 - hôtel de ville	282,64
Location de photocopieur - juin 1985 - trésorerie	222,53
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - août 1985	422,92
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radiocommunication - service du génie, loisirs - juillet 1985	249,84
BGH Planning Services inc.:	
Honoraires - potentiel patrimonial du centre-ville - montant forfaitaire	7 000,00
Baril évaluation ltée:	
Honoraires - inspections - factures nos 3 et 4	4 044,00
Hébert & Jobidon:	
Location d'entrepôt rue Saint-Roch - août 1985	50,00
Saint-Maurice aéro club:	
Service de gérance - aéroport - août 1985	390,00
Ass. funéraires Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverse des âges - août 1985	525,00
Clinique d'optométrie T.R.:	
Examens de la vue - 1 candidat	10,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - juillet 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, édifice François-Nobert, bibliothèque	142,00
B.B. extermination inc.:	
Inspection - juillet 1985	45,00
Québec construction:	
Appel d'offres	112,10
Denis Lafrenière:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 30 $)	15,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	35,90

SUBVENTIONS - CORVEE-HABITATION

Thérèse D. Bacon - 2e année	500,00
Léo Bédard & Denise Lemire - 1ère année	1 333,33
Carol Bouchard & Claudette Villeneuve - 2e année	500,00
Patrice Boucher - 2e année	500,00
Robert Couture & Marlène Tremblay - 2e année	500,00
Marguerite Desaulniers - 1ère année	750,00
Gilles Dion & Marie-France Michaud - 1ère année	750,00
Alain Lafontaine - 1ère année	750,00

Suzanne Lambert - 1ère année	750,00
Fernand Lamontagne - 1ère année	750,00
Claudette Naud - 1ère année	6 000,00
Alain Paquin - 2e année	500,00
France Picard - 1ère année	750,00
Gilles Picard & Régine Simard - 2e année	500,00
Yvon Routhier & Hélène Mullins - 1ère année	750,00
Serge Thiffeault - 1ère année	6 000,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Bicybec ltée:	
Plaques permanentes	88,44
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - juillet 1985 - postes nos 1 et 2	95,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE (suite)

Mario Durand:	
Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - août 1985	3 250,00 $
Marcel Lampron:	
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges - août 1985	280,00

LOISIRS & SERVICES COMMUNAUTAIRES

Centralco (1982) inc.:	
Achat de liqueurs - parc Lambert	273,75
Comité de zone FBAQ:	
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 16 au 31 juillet 1985	204,00
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 16 au 31 juillet 1985	525,00
Loisirs Saint-Jean-Brébeuf:	
Tableau indicateur - terrain de baseball	1 700,00
Productions Specta inc.:	
Subvention mensuelle 1985 - août 1985	21 450,00
Yvan Vallée:	
Spectacle-animation - parc Pie XII	200,00
Théâtre 1000 tours:	
Représentation "Théâtre en vrac" - le 6 août 1985 au parc Pie XII	450,00

EXPOSITION

Marché Saint-Louis ltée:	
Achat d'épiceries - juillet 1985	297,32
Au Palais du chinois inc.:	
Repas-réunion - juillet 1985	44,72
Le Pro-jac ltée:	
Repas-réunions - juillet 1985	181,07
Germain Foisy:	
Spectacle Western de Marie-Lise et les Country Boys - solde à verser	1 000,00
104908 Canada inc.:	
Honoraires - opération du Cabaret	4 000,00
Le Nouveau clairon:	
Abonnement - 1 mois	5,00
Cadets de la marine de Trois-Rivières:	
Nettoyage du terrain pendant l'Expo 1985	2 650,00
Récupération Cyrenne inc.:	
Selon contrat de récupération - 1er versement	3 495,00
Peter Shonk:	
Orchestre du Cabaret - 2e versement	800,00
Orchestre du Cabaret - 3e et dernier versement	800,00

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1985

Ayotte, Réal:
Responsable parcomètres - travaux publics
2 163 km 435,97

Bellerose, Léo:
Responsable services aux citoyens - travaux publics
659 km 125,21

Bergeron, Marc:
Technicien génie civil I - permis et inspections
1 311 km 321,20

Bérubé, Raymond:
Animateur en loisirs
216 km 52,92

Boucher, Réjean:
Responsable alimentation en eau - usine de trait. d'eau
868 km 191,03

Brahic, Gérard P.:
Directeur-adjoint - évaluation
80 km 19,60

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1985 (suite)

Caron, Diane:
Agent de recherche - ressources humaines
44 km 10,78 $

Duval, Lionel:
Technicien en arpentage
607 km - du 22 juillet au 2 août 1985 126,23
Transport de l'équipement et du personnel - 9.5 jours 114,00

Fiset, Jean:
Technicien en système d'information - génie
49 km 12,00
15 sorties 41,25

Guévin, Luc:
Technicien génie civil I - travaux publics
1 393 km 331,52

Jutras, Michel:
Agent de projets - loisirs
115 km 37,98

Laberge, André:
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme
249 km 61,00

Lafrenière, Denis:
Technicien en système d'information - génie
16 sorties 44,00

Laneuville, André:
Directeur - urbanisme
790 km - mai, juin et juillet 1985 193,55

Lesage, Mario:
Technicien évaluation III - évaluation
144 km - juin 1985 35,28

Pellerin, Fernand:
Inspecteur de chantiers - permis et inspections
899 km 170,81

Perron, René:
Chef de service - équip. & opérations - (services communautaires)
149 km 36,50

Picard, Yves:
Animateur en loisirs
1 333 km - mars, avril, mai, juin, juillet 1985 326,59

Poirier, Yvon:
Directeur travaux publics
1 532 km 309,54

Ricard, Denis:
Technicien en urbanisme - urbanisme
397 km - avril, mai, juin et juillet 1985 97,27

Rousseau, Robert:
Surintendant - travaux publics

LUNDI, LE 19e JOUR D'AOÛT 1985

553 km	165,07
Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
21 sorties	57,75
Repas avec invité	30,29

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Lucien A. Ouellet	137,63
René Monfette	498,02
René Monfette	396,48
TOTAL	208 337,09 $
GRAND TOTAL	1 417 562,91 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/jrd

INITIALES DU MAIRE

281

INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 3e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 3e jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN

Procès-verbal
19-08-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 19 août 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

b) Amendement au règl. 367 (1982) re: prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 juin 1985;

c) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 août 1985;

d) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage aux fins de modifier la réglementation sur les kiosques temporaires et la vente à l'extérieur des commerces, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 5 août 1985;

e) Travaux de recouvrement de pavage et de bordure sur la rue De Vieux Pont, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert à la séance du 19 août 1985;

f) Amendement au règl. 352 re: circulation et stationnement dans l'autogare, modifier les dispositions concernant l'apposition des timbres de stationnement, avis donné par M. le Conseiller Guy Leblanc, à la séance du 19 août 1985;

g) Achat de lisières de terrains boul. Des Forges re: parties des lots 203 à 208 incl. et 210 incl.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 19 août 1985;

Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier les heures d'ouverture et de stationnement à l'Île St-Quentin.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3e jour de septembre 1985.

(signé) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

Amendement au règl. 1982-Z re: zone 6Pa2 annulée Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'annuler la zone 6Pa2 et d'ajouter le territoire inclus dans cette zone à la zone 6Pb5 et de permettre la construction de logements sociaux subventionnés dans les zones Pb.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3e jour de septembre 1985.

(signé) M. le Conseiller Claude Pélissier

Achat d'équip. informatiques pour la Cour municipale et le service d'Évaluation Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant l'achat d'équipements informatiques pour la Cour municipale et le service d'Évaluation et décrétant un emprunt de 47 000 $ à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3e jour de septembre 1985.

(signé) M. le Conseiller Claude Pélissier

Travaux divers sur les lots 209 et 210 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'aqueduc, d'égouts (sanitaire et pluvial) d'éclairage à canalisation souterraine, d'infrastructure de rues et de pavage sur parties des lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt à cet effet remboursable par les propriétaires riverains.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3e jour de septembre 1985.

(signé) M. le Conseiller Léo Thibeault

Amendement au règl.

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z

1982-Z
re: zonage
rue Lapointe
Avis de motion

concernant le zonage, aux fins de porter à six (6) pieds la marge de recul avant dans la zone 11Cb3 sur la rue Lapointe.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3e jour de septembre 1985.

(signé) M. le Conseiller Guy Leblanc

390-85
Compte rendu
19-08-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, lundi le 19 août 1985 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

391-85
Règlement
969 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 novembre 1983;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 969 (1985) prévoyant des travaux de rénovation du pavillon et du bassin de la piscine du parc de l'exposition et décrétant un emprunt au montant de 605 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

392-85
Règlement
970 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 juin 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 970 (1985) prévoyant des travaux de réparation des murs de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et décrétant un emprunt au montant de 360 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

393-85
Projet de
règlement
1982-Z-A-41
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-41, amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler la zone 6Pa2 et d'ajouter le territoire inclus dans cette zone,

à la zone attenante 6Pb5, et de permettre la construction de logements sociaux subventionnés dans les zones Pb, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

394-85
Contrat mainlevée CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. re: lot 186-19 Adoption

ATTENDU que le 13 juin 1985, la Ville a vendu le lot 186-19 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières à Construction Roland Beauchesne inc.

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines restrictions, conditions et prohibitions sanctionnées par une clause résolutoire;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée pure et simple de tous les droits, conditions et restrictions, notamment la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 360130 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, en autant seulement qu'ils affectent le lot 186-19 ci-haut mentionné.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

395-85
Intervention de la Ville dans un acte d'hypothèque par Matériaux de construction Raymond Bertrand ltée à BNC Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 20 avril 1982 sous le numéro 340 496, la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION RAYMOND BERTRAND LTÉE le lot 230-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions spéciales sanctionnées par une clause résolutoire, une clause de rétrocession et une clause de premier refus;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières fasse cession d'antériorité de son droit de reprendre l'immeuble étant le lot 230-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, en faveur de la Banque Nationale du Canada, en référence aux droits qui sont accordés à la Ville dans l'acte enregistré sous le numéro 340 096 à Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession d'antériorité préparé par Me Lionel Martin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession d'antériorité qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

MARDI, LE 3e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

396-85
Contrat mainlevée en faveur de CONSTRUCTION RAYMOND BERTRAND LTÉE re: lot 230-4 Adoption

ATTENDU que par acte enregistré à Trois-Rivières le 20 avril 1982 sous le numéro 340 496, la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION RAYMOND BERTRAND LTÉE le lot 230-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions spéciales sanctionnées par une clause résolutoire, une clause de rétrocession et une clause de premier refus;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières ratifie à toutes fins que de droit, l'acte de vente par Construction Bertrand & Cossette ltée à Matériaux de Construction Raymond Bertrand ltée, reconnaisse que la construction de la bâtisse actuellement édifiée sur l'immeuble ci-haut mentionné, l'est conformément aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 340 396 et accorde à Construction Raymond Bertrand ltée et ayants droits, mainlevée de la clause résolutoire et de la clause de rétrocession quant audit lot 230-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Lionel Martin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

397-85
Engagement d'animateurs d'atelier au Centre Notre-Dame-de-la-Paix Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des contrats pour engager des animateurs d'atelier au Centre Notre-Dame-de-la-Paix.

Le tout suivant les clauses et conditions mentionnées dans le contrat-type qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

398-85
Rescision de la réso. 368-85 Adoption

ATTENDU que le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec a autorisé la vente par la Ville d'une partie du lot 229-8 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, à North West Licencing International ltd;

ATTENDU que la résolution 368-85 adoptée le 19 août 1985 s'avère inutile;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la résolution 368-85 adoptée le 19 août 1985 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

399-85
Opposition de la Ville à la demande de permis d'alcool de Roland Durand et Kathleen Thibeault
Adoption

VU l'avis paru dans le journal Le Nouvelliste concernant une demande de permis d'alcool pour le 1521 rue Laviolette à Trois-Rivières;

VU le rapport du service de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'oppose à la demande formulée par Roland Durand et Kathleen Thibeault pour l'obtention d'un permis d'alcool au 1521 rue Laviolette à Trois-Rivières pour les raisons suivantes:

- Cet établissement est situé dans une zone à forte concentration résidentielle.

- Ce genre de commerce exploité engendre des plaintes de bruit et tapage, car il est situé entre deux (2) artères, soit les rues Laviolette et Ste-Julie. Cet établissement serait situé dans les cours arrières des résidences desdites rues.

- La visibilité du commerce est réduite par sa localisation, donc difficile pour la surveillance des personnes et des biens.

- Cet établissement est situé en bordure d'un terrain de stationnement municipal et engendrerait des problèmes de circulation, d'attroupements et autres, d'où le tapage et les plaintes de bruit.

- Les résidents de ce secteur s'opposent à l'exploitation d'un tel commerce.

Que Me Jean Lamy, greffier transmette l'opposition de la Ville à la Régie des permis d'alcool du Québec et soit autorisé à représenter la Ville devant cet organisme.

ADOPTÉ

400-85
Recommandation de la Ville en faveur de l'aliénation d'une ptie du lot 38 par le min. des Trspt à Dame Jeannette B. Chrétien
Adoption

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec s'est adressé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 38 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne en faveur de Dame Jeannette B. Chrétien;

ATTENDU que le morcellement de cette partie de terrain ne contrevient nullement à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande d'aliénation d'une partie du lot 38 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne, présentée par le ministère des Transports du Québec à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉ

401-85
Comptes

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

MARDI, LE 3e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

à payer août 1985 Adoption

ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'août 1985 pour la Ville au montant de 3 928 823,22 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

402-85 Félicitations à Miss Grand-Prix et la Reine de la Classique de canots élues Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désire offrir toutes ses félicitations à Mlle Janie DUVAL qui a été élue "Miss Grand Prix" de la 19e édition du Grand Prix Labatt des Trois-Rivières de même qu'à Mlle Carole KANE qui a été choisie "Reine de la 52e Classique internationale de canots."

ADOPTÉ

403-85 Objection de la Ville au renouvellement du permis d'alcool pour le Club Sandwich Adoption

VU le rapport du service de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que, pour les raisons suivantes, la Ville de Trois-Rivières s'objectera devant la Régie des permis d'alcool du Québec lorsque le Club Sandwich situé au 109 rue Laviolette à Trois-Rivières renouvelera son permis d'alcool:

- Ce commerce a fait l'objet d'une multitude de plaintes pour avoir troubler la paix avec de la musique trop forte;

- Le Service de la sécurité publique a dû intervenir à cinq (5) reprises à l'intérieur et/ou à l'extérieur pour des batailles suivies de trois (3) arrestations;

- Ce commerce a également fait l'objet d'une descente de la Sûreté du Québec où on y a trouvé vingt-huit (28) mineurs;

- Les résidents de ce secteurs s'opposent à l'exploitation de ce commerce en raison du bruit.

Que Me Jean Lamy, greffier, soit et est autorisé à transmettre l'opposition de la Ville de Trois-Rivières à la Régie des permis d'alcool du Québec et à la représenter devant cet organisme lorsque le Club Sandwich renouvellera son permis d'alcool.

Que Me Jean Lamy, greffier, soit également mandaté pour demander au Ministère de l'Environnement de faire une enquête concernant le bruit.

ADOPTÉ

404-85 Comptes à payer liste bimensuelle Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 17 août 1985

Gaston Paillé ltée:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Branchements - 1985 - paiement no 3 - retenue 10%	4 292,10 $
Guimond électrique inc.:	
Éclairage de rues 1984 - paiement no 5	967,76
Excavation Dratex inc.:	
Aqueduc - boul. Rathier	2 769,98
Denis Beaumier ltée:	
Réfection extérieure - marina - Ile Saint-Quentin - paiement no 4	500,00
Rénovation Aqua inc.:	
Inspection d'égout par télévision - 1984 - paiement no 3	597,61
Lignes de pavage LM enr.:	
Peinturage de la chaussée - réseau d'aménagement cyclable	4 660,00
Pavages moto ltée:	
Remise de la moitié de la retenue de 10% - scarification de la chaussée du boul. Saint-Jean	877,72
Milette-Lévesque et associés:	
Remplacement de deux points géodésiques sur le boul. Royal suite aux travaux de reconstruction	1 100,00
Pépinière des Laurentides inc.:	
Aménagement du parc des Chenaux - retenue 10%	20 452,50
Yvon Fournier ltée:	
Travaux d'arboriculture	561,50
Sablière Sainte-Marthe inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - prolongement boul. des Chenaux	2 982,22
Lionel Deshaies inc.:	
Fourniture et pose de plaque de gazon	11 037,60
Consultants Pluritec ltée:	
Réfection des intersections de la rue du Fleuve avec le boul. des Forges et la rue de l'Hôpital - plans et devis	2 500,00
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires - trottoirs - béton de ciment - frais d'un technicien et essais	122,50
Aluminium Dufresne inc.:	
Panneaux de signalisation pour le réseau d'aménagement cyclable - panneaux noms des rues - plaque pour zone d'incendie (terrain de l'exposition)	12 452,58
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat de papier et d'enveloppes - imprimerie	1 154,82
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - juillet 1985 - aéroport, autogare, Édifice des travaux publics	3 182,50
C.P. ltée:	
Proportion des dépenses encourues pour l'entretien des passages à niveau - trimestre se terminant le 30 juin 1985	2 453,23
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - du 16 août au 16 septembre 1985	526,84
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - travaux publics (juillet et août 1985 - service du génie et loisirs (août 1985)	1 453,72
Évaluation SDR inc.:	
Honoraires - inspections - mise à l'encre - semaine se terminant le 2 août 1985	3 387,38
IBM Canada ltée:	
Programmes autorisés - frais d'entretien sur contrôle bande magnétique, imprimante, disques, unité de traitement - août 1985	3 396,40
Pratte Morrissette inc.:	
Avenant no 6 - du 31 juillet au 5 août 1985	164,00 $
Normand, St-Pierre & ass.:	
Honoraires dossier des lieutenants de police	380,40
Pinkerton Québec ltée:	
Services pour juillet 1985 - cour municipale	1 372,80
B.B. extermination inc.:	

MARDI, LE 3e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

Inspection et traitement	45,00
Fondation du Québec des maladies du coeur:	
Omnium du coeur - 2 billets	115,00
L'Union des municipalités:	
Inspcription au colloque "Régimes de retraite: des millions de $ en jeu" - Claude Gendron	125,00
Inscription à une session de formation en santé et sécurité au travail - Madame François Drolet	75,00
Louise Clément:	
Honoraires - animation du kiosque d'information à l'exposition régionale	352,00
Serge Brunoni:	
Achat d'un tableau	490,50
Guy Roussel:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 62,50 $)	31,25
Panier fleuri enr.:	
Fleurs - Madame Jacques Charette	49,05

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Marcel Bertrand - 1ère année	750,00
Philippe Bibeau et Jacinthe Rousseau - 2e année	500,00
André Guimont - 1ère année	750,00
Lawrence Lavoie et Thérèse Buote - 1ère année	750,00
André L'Heureux - 2e année	500,00
Joseph Nadeau - 2e année	500,00
Yves Rouette et Line Paré - 2e année	500,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Buddy Ford:	
Cours de conduite de motocross	50,00
Yvon St-Onge:	
Pompier volontaire - secteur Les Forges - juillet 1985	47,00

LOISIRS

Autobus Hélie inc.:	
Location de trois autobus - terrain de jeux	225,00
Association trifluvienne de soccer:	
Frais d'arbitrage mai,juin et juillet 1985	4 550,00

EXPOSITION

104908 Canada inc.:	
Opération des roues de fortune - avance	1 400,00
Marklin Logan & al:	
Honoraires des juges	1 804,12
Laurent Masson:	
Coupons pour repas	269,09
Lise Morin & Suzanne Masson:	
Coupons pour repas	115,71
Jean Perron:	
Coupons pour repas	31,00
Buffet Juneau enr.:	
Coupons pour repas	410,15
Jean Robert:	
Travail de promotion	200,00
André Paquin:	
Photos	450,00
Ferme André Fontaine inc.:	
Installation et location de stalles	5 100,00
Récupération Cyrenne inc.:	
Selon contrat - solde à payer	3 495,00 $
Télé-communication Trois-Rivières ltée:	

Service de télé-page - du 16 juillet au 6 août 1985	50,14
Le Pro-jac ltée:	
Repas-réunions	14,37
Marché St-Louis ltée:	
Achat d'épicerie - août 1985	58,98
Chênevert ltée:	
Droits de douane	125,00

HIPPODROME

Sodic Québec inc.:	
Gestion du pari-mutuel - juillet 1985 - 13 programmes	19 760,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1985

Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - travaux publics	
88 km	21,56
Bédard, Réal:	
Technicien en comptabilité - trésorerie	
98 km	24,01
Benoît, Jean:	
Technicien évaluation III - évaluation	
32 km	12,48
Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs	
220 km - juin 1985	53,90
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
1 385 km	288,99
Déziel, Germain:	
Ingénieur - génie	
306 km	74,97
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation III - évaluation	
537 km - juin et juillet 1985	131,57
2 sorties	5,50
Francoeur, Alain	
Contremaître - projet étang parc Pie II	
282 km - du 1er mai au 2 août 1985	69,09
Grenier, Gilles:	
Technicien en contrôle budgétaire - organisation & méthodes	
390 km - juin et juillet 1985	95,55
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil 1 - génie	
1 027 km	251,61
Lauzière, Denis:	
Technicien génie civil 1 - génie	
277 km	67,86
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs	
214 km	52,43
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs	
420 km - juin et juillet 1985	102,90
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - Hyg. & env. - permis et inspections	
684 km	143,64
Paré, François:	
Homme d'instruments - génie	
155 km	37,97
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - génie	
487 km	92,53
Saintonge, Louis:	
Architecte - génie	

MARDI, LE 3e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

312 km - du 1er avril au 23 juillet 1985	76,44 $

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Réal Fortier:	
Québec - expertise à la Clinique médicale industrielle du Québec	66,15
Claude Gendron:	
Québec - rencontre à La Croix bleue - contrat d'assurance collective et Montréal - rencontre chez Sobeco - formation des cadres	164,20
Michel Matteau:	
Repas et rafraîchissements - kiosque d'information à l'exposition	29,25
Allocation d'automobile - préparation, montage et animation du kiosque à l'exposition - 23 sorties	63,25

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	63,71
Jacques Blais	131,91
Juliette Bourassa	127,15
André Laneuville	152,46
René Monfette	385,57
Jacqueline Robichaud	14,65
TOTAL	129 835,82 $

Pour la semaine se terminant le 24 août 1985

Construction C.C.L. inc.:	
Climatisation du Pavillon des sports de l'U.Q.T.R. - paiement no 1 - retenue 10%	27 000,00 $
J.C. Papillon & fils limitée:	
Mesurage du C.F.M. pour ventilateur - cuisine restaurant du Colisée	37,25
Armand Guay inc.:	
Service de grue - incendie 993, rue Saint-Maurice	450,00
Laboratoires Shermont inc.:	
Honoraires - aqueduc de la Ville - contrôle des sols	148,50
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires - béton de ciment - trottoirs - prélèvements et essais	837,00
Saillant inc.:	
Achat de 15 boîtes de graisse	118,29
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 1er au 15 août 1985	26 968,50
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - marché-aux-denrées - juin 1985	5 392,06
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieur - du 1er mai au 30 juillet 1985 - cour municipale	84,19
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - sécurité publique - août 1985	973,95
IMB Canada ltée:	
Achat d'équipement informatique - garage municipal	2 735,68
Baril évaluation ltée:	
Honoraires professionnels - facture no 7 - évaluation	1 439,59

Wilson O'Shaughnessy:	
Honoraires professionnels - divers dossiers - pour les semaines des 5 et 12 août 1985	3 250,00 $
Leblanc, Leblanc & Paquin:	
Honoraires - vente par Nick et Georges Papirakis	338,00
Conseil national de recherches Canada:	
Achat du Code national du bâtiment - permis et inspections	81,00
L'Union des municipalités:	
Inscription - Henri-Paul Jobin - colloque "Régimes de retraite: des millions de $ en jeu"	125,00
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - juillet 1985 - Édifice des travaux publics, hôtel de ville, marché-aux-denrées, aéroport, Centre culturel, colisée, exposition	1 015,94
Télémédia CHLN 55:	
Publicité - Information	462,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres	1 472,00
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet - 110 personnes - départ Jacques Charette	554,95
Buffet - 18 personnes	78,21

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Marc Beaudry - 1ère année	750,00
Madeleine Bourque - 1ère année	750,00
Bernard Héon & Lise Matteau - 1ère année	750,00
Marco Johnston et Jocelyne Rousseau - 2e année	500,00
André Poitras et Line Bettez - 1ère année	750,00

LOISIRS

Les Aigles junior de Trois-Rivières inc.:	
Gardiennage du stade de baseball durant la nuit - du 24 juillet au 6 août 1985	350,00
Championnat provincial junior:	
Entretien et nettoyage du stade de baseball - les 9, 10 et 11 août 1985	300,00
Pavillon Saint-Arnaud inc.:	
Gestion - entretien parc Pie XII, terrain de balle et de soccer et pavillon de service - 2e versement	5 340,00

EXPOSITION

Campbell Amusements:	
Fourniture et opération village forain - Expo 1985	92 166,36

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Arseneault, Jean-Yves:	
Coordonnateur - loisirs 166 km - du 19 juillet au 16 août 1985	40,67
Bergeron, Marc:	
Agent de recherches - ressources humaines 183 km - 2 juillet au 12 août 1985	44,83
Boucher, Sylvie:	
Inspecteur en bâtiments I - urbanisme 191 km - du 22 juillet au 16 août 1985	46,79
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil 1 - génie 334 km - du 1er au 9 août 1985	81,83
Morin, Sylvain:	
Technicien génie civil 1 - génie 125 km - juillet 1985	30,62

INITIALES DU MAIRE
293
INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 3e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

Paré, François:	
Homme d'instruments - génie	
45 km - juillet 1985	11,02
Poirier, Yvon:	
Directeur travaux publics	
588 km - du 1er au 16 août 1985	111,72 $

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Repas - avec diverses personnes - diverses rencontres	536,96
Claude Gendron:	
Dîner pour 4 personnes - comité patronal	27,00
André Laneuville:	
Québec - rencontre avec René Bergeron et Robert Aubé - programme de subvention pour 1985 et acceptation de divers travaux	131,25
Dîner avec invité - programme de subvention Parel	40,00
Guy Leblanc:	
Utilistion de taxis - maire suppléant	37,85

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	250,77
René Monfette	498,04
Madame Louise Goyette	73,67
Jacques St-Laurent	166,16
TOTAL	177 347,65 $
GRAND TOTAL	307 183,47 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jeanette Bruneau
Ass't - GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/JRD

LUNDI, LE 16e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

INITIALES DU MAIRE

294

INITIALES DU GREFFIER

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 16e jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise DROLET
	Charlotte LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy LEBLANC
	Yvan LECLERC
	Pierre ROY
	Pierre DUPONT
	Émilien LA BARRE
	Claude PÉLISSIER
	Léo THIBEAULT
	Fernand COLBERT
	Henri-Paul JOBIN

Procès-verbal
03-09-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 3 septembre 1985, soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

b) Amendement au règl. 367 (1982) re: prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 juin 1985;

c) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 août 1985;

d) Achat de lisières de terrains boul. Des Forges re: parties des lots 203 à 208 incl. et 210 incl. avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 19 août 1985;

e) Amendement au règl. 1982-Z re: zone 6Pa2 annulée et ajouter le territoire inclus dans cette zone à la zone 6Pb5 et de permettre la construction de logements sociaux subventionnés dans les zones Pb, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 3 septembre 1985;

f) Travaux divers sur les lots 209 et 210, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 septembre 1985;

g) Achat d'équipements informatiques pour la Cour municipale et le service d'Évaluation, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier,

INITIALES DU MAIRE

295

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

à la séance du 3 septembre 1985;

Règlement prévoyant l'achat et l'installation échelle aérien. Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'achat et l'installation d'une échelle aérienne de 100 pieds et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

Règlement amendant le règl. 1982-Z re: zonage Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue Lapointe et aux fins d'augmenter le pourcentage maximum d'occupation au sol des bâtiments principal et complémentaires dans la zone 5Cb5 (terrains de chaque côté de la rue St-Maurice, entre les rues Laviolette et Nérée-Duplessis) à cent pour cent (100%) et de fixer à zéro (0) mètre les marges de recul avant et arrière dans cette zone.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

Règlement amendant le règl. 1982-Z re: zonage Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de créer une nouvelle zone 7Rb9 (boul. St-Louis) et pour permettre dans cette zone, les familles d'accueil pouvant prendre charge d'un maximum de neuf (9) adultes qui leur sont confiés par l'entremise d'un centre de services sociaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Règlement amendant règl. 1982-Z re: zonage Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 12Cb4 et 12Ra5 et de créer, dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 12Cb4 et 12Ra5.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Amendement au règl. 13 ~~Adoption~~ avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer certaines rues et de donner un nom à de nouvelles rues.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Règlement amendant le règl. 1982-Z-A-39 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z-A-39 concernant un amendement au règlement de zonage 1982-Z, aux fins d'abroger l'article 1 dudit règlement 1982-Z-A-39 traitant de la marge de recul dans les zones 10Cc3 et 10Cc4.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Règlement adoptant règl. 20 de la C.I.T.F. Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant et approuvant le règlement 20 (1985) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.) lequel adopte le programme des dépenses d'immobilisation de cet organisme pour les exercices financiers 1986, 1987 et 1988.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

405-85 Compte rendu 03-09-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission permanente, mardi le 3 septembre 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 6 - item 14 - 9e paragraphe:

Rayer "ce soit" et "qui paie" et remplacer par: "que D.P.M. Thibeault aide à payer".

Page 9 - - item 27:

Ajouter après municipaux: "concernant la hauteur de la bâtisse".

ADOPTÉ

406-85 Règlement 186-K

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 septembre 1985;

LUNDI, LE 16e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

Adoption

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 186-K (1985) concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier les heures d'accès à l'Île St-Quentin, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

407-85
Règlement
352-12
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 août 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 352-12 (1985) amendant le règlement 352 régissant le stationnement et la circulation des véhicules-automobiles dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, quant à ce qui a trait aux timbres de stationnement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

408-85
Règlement
972
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 19 août 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 972 (1985) prévoyant des travaux de fondation de rues et de pavage dans le secteur De Vieux Pont (rues Fortin, De Vieux Pont et De Francheville), et décrétant un emprunt au montant de 34 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

409-85
Projet de
règlement
1982-Z-A-42
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-42, amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue Lapointe et aux fins d'augmenter le pourcentage maximum d'occupation au sol des bâtiments principal et complémentaires dans la zone 5Cb5 et de fixer à zéro (0) mètre les marges de recul avant et arrière dans cette zone, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER
298

410-85
Projet de règlement 1982-Z-A-43 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-43, amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler la zone 7Rb5 et de créer, dans le territoire inclus dans cette zone, les nouvelles zones 7Rb5 et 7Rb9, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

411-85
Projet de règlement 1982-Z-A-44 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-44, amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 12Cb4 et 12Ra5 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 12Cb4 et 12Ra5, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

412-85
Contrat cession de rues par Renée et Clément LAFLAMME Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de Mlle RENÉE LAFLAMME et M. CLÉMENT LAFLAMME, l'immeuble ci-après décrit:

DÉSIGNATION:

A. Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE VINGT (P180) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers l'est et le sud-est, par une partie du lot 180 (rue Le Corbusier); vers l'ouest, par les lots 180-355, 180-356 (rue Place de La Savane) et 180-372; vers le nord-ouest par les lots 180-372 et 181-371; mesurant soixante-deux mètres et quarante-cinq centièmes (62,45 m.) vers l'est, cinq mètres et soixante-et-onze centièmes (5,71 m.) vers le sud-est; quarante-neuf mètres et soixante-treize centièmes (49,73 m.) vers l'ouest; dix-sept mètres et quatre-vingt-seize centièmes (17,96 m.) le long d'une courbe de cinquante-cinq mètres et trente-et-un centièmes (55,31 m.) de rayon vers le nord-ouest; contenant en superficie cent soixant-et-onze mètres carrés et trente-huit centièmes (171,38 m.c.).

B. Un emplacement de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE-VINGT (P180) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers l'est, par les lots 180-311, 180-310, 180-309 (rue Le Corbusier) et une partie du lot 180; vers le sud-ouest, par les lots 180-212-1, 180-261 et 180-260, vers le nord-ouest, par une partie du lot 180; mesurant quatre-vingts mètres et quarante-six centièmes (80,46 m.) vers l'est; quatorze mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (14,84 m.) et vingt-six mètres et un centième (26,01 m.) vers le sud-ouest; soixante-seize mètres et quatorze centièmes (76,14 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie, mille cinq cent soixante-deux mètres carrés et soixante-treize centièmes (1562,73 m.c.).

C. Un emplacement, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT QUATRE VINGT

LUNDI, LE 16e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

(P180) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord-est par les lots 180-353 et 180-354; vers le nord, par le lot 180-354; vers le sud-est, par une partie du lot 180; vers le sud-ouest, par les lots 180-259-2; 180-259-1 et 180-258-2; vers le nord-ouest, par une partie du lot 180; mesurant vingt mètres et cinquante-deux centièmes (20,52 m.) et dix-neuf mètres et trente-deux centièmes (19,32 m.) vers le nord-est; cinq mètres et soixante-huit centièmes (5,68 m.) vers le nord; quinze mètres et trente-cinq centièmes (15,35 m.) vers le sud-est; dix-neuf mètres et trente-cinq centièmes (19,35 m.) et vingt-quatre mètres et vingt-deux centièmes (24,22 m.) vers le sud-ouest; dix mètres et trente-sept centièmes (10,37 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre cent quarante-sept mètres carrés et huit dixièmes (447,8 m.c.).

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte d'acquisition préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'acquisition qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

413-85
Contrat entente avec l'Ass. récré. Ste-Marguerite inc. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-suppléant et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE STE-MARGUERITE INC. en vertu de laquelle celle-ci assurera l'entretien des salles au parc Ste-Marguerite, de septembre à fin décembre 1985.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

414-85
Contrat promesse de vente en faveur de la S.H.Q. Adoption

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec entend construire vingt (20) logements publics-familles dans la paroisse St-François-d'Assises sur l'actuel terrain de balle le long de la rue St-Paul;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une promesse de vente de l'immeuble ci-après:

Les lots 1124-294 à 1124-300 inclusivement, le lot 1124-308 à 312 inclusivement, et parties des lots 1124-301 à 307 inclusivement, d'une superficie d'environ 41,044 pieds carrés.

pour le prix de 40 000 $ comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite promesse de vente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

415-85
Contrat
bail avec
Georges
LANGEVIN
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de M. GEORGES LANGEVIN un garage sis au 10735 boul. Des Forges pour une période de deux ans (2) à compter du 1er octobre 1985 jusqu'au 30 septembre 1987, pour et en considération d'un loyer de 280 $ par mois, payable le 1er de chaque mois, ledit bail étant renouvelable pour une période d'un an, aux mêmes conditions.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail avec M. Georges Langevin.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

416-85
Subdivision
ptie lot 200
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, a.-g., en date du 16 août 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 200 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Lamy, appartenant à Dame Josephat Milot, Parc Isabeau inc. et Gervais et Quessy, et donnant effet aux lots 200-71 à 200-76 inclusivement.

ADOPTÉ

417-85
Modification
réso. 106-84
Adoption

RESCINDEE PAR LA RESOLUTION No 738-90 DU 4 juin 1990

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la résolution 106-84 du 5 mars 1984 soit et est modifiée et remplacée par ce qui suit:

"Que Monsieur Jacques Blais, greffier de la Cour municipale, et Madame Sylvie Benoît, soient et sont désignés comme percepteurs des amendes à la Cour municipale."

ADOPTÉ

418-85
Modification
article 15
c.r. 19-08-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que l'article 15 du compte rendu du 19 août 1985 soit et est modifié en y enlevant le mot «signalisation» à la suite du mot «journalier».

ADOPTÉ

LUNDI, LE 16e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

419-85
Acceptation soumission Panpierre inc. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la soumission de PANPIERRE INC., au montant de 77 189 $ soit et est acceptée pour l'exécution de travaux additionnels au contrat d'interception des eaux usées en cours boulevard Des Forges.

Les fonds nécessaires devant être pris à même les soldes disponibles aux règlements 945 et 955.

ADOPTÉ

420-85
Demande à U.M.Q. re: assurances responsabilité Adoption

CONSIDÉRANT les jugements récents et les fortes indemnités que les Cours de Justice accordent à des victimes de blessures corporelles et des répercussions à la hausse sur les primes d'assurance;

CONSIDÉRANT que plusieurs assureurs ne sont plus intéressés au marché municipal en raison de l'obligation de procéder à un appel d'offres pour le renouvellement du portefeuille d'assurances;

CONSIDÉRANT que la quasi-inexistence de la concurrence au niveau des assurances dommages des municipalités contribue à avoir un effet à la hausse sur les primes d'assurance;

CONSIDÉRANT que les difficultés du marché au niveau de la réassurance contribuent également à avoir une forte incidence sur la hausse des primes;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que l'Union des Municipalités du Québec forme un comité d'étude et fasse les représentations nécessaires au gouvernement du Québec visant à mettre sur pied l'auto-assurance des municipalités dont le gouvernement provincial pourrait être responsable en assurant un fonds financier suffisant pour permettre aux municipalités une indépendance vis-à-vis des assureurs.

ADOPTÉ

421-85
Autorisation à M. Jean Alarie Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Jean Alarie soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières et/ou de la Commission de l'Exposition de Trois-Rivières tous les documents relatifs au concours "Partez en voyage" avec la Régie des loteries et courses du Québec.

ADOPTÉ

422-85
Opposition de la Ville à la demande d'alié. de Mme Lisette

ATTENDU que Madame Lisette Pellerin s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole pour l'aliénation d'une partie du lot 279 du cadastre de la Paroisse St-Étienne;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Pellerin
re: ptie lot
279
Adoption

ATTENDU que des 221,520 pieds carrés de sa propriété, Madame Pellerin n'en conserverait que 85,200 pieds carrés pour s'y construire une résidence;

ATTENDU que ce lot et cet immeuble sont situés dans la zone 12Ea4 réservée au groupe de production et d'extraction qui comprend les usages apparentés à la culture maraîchère, à l'agriculture, à l'élevage et aux exploitations forestières, ainsi que les habitations rattachées à ces types d'exploitation;

ATTENDU que l'usage préconisé par Madame Pellerin n'est pas en conformité avec le règlement de zonage (zone 12Ea4) concernant ce secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières s'oopose à la demande d'aliénation formulée par Madame Lisette Pellerin pour une partie du lot 279 du cadastre de la Paroisse de St-Étienne pour les motifs évoqués au préambule.

ADOPTÉ

423-85
Modification
réso. 349-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la résolution 349-85 adoptée le 5 août 1985 soit et est modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

"Que la résolution 306-75 adoptée le 11 août 1975 soit et est abrogée à toutes fins que de droit."

ADOPTÉ

RÉSOLUTION No 13-86 RESCINDEE PAR LA RÉSOLUTION No ..... DU 20-1-86

424-85
Inscription
de la Ville
au prog. nat.
de soutien
aux activités
de loisir
municipal
Adoption

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville qu'elle fasse application au programme national de soutien aux activités de loisir municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'inscrive au programme national de soutien aux activités de loisir municipal du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour l'année 1985-86.

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à compléter et signer la demande de subvention et tout document pertinent.

Que le service des loisirs de la Ville, de concert avec le milieu scolaire (conseil étudiant) et les organismes Jeunesses, soient chargés d'effectuer une consultation des citoyens en matière de loisir sur le territoire de la Ville en organisant des rencontres et en effectuant des recherches sur le phénomène de maisons de jeunes afin d'identifier l'intervention de la Ville en la matière, et de poursuivre l'animation et la participation de la Ville au comité de concertation des

INITIALES DU MAIRE

303

INITIALES DU GREFFIER

organismes de loisir pour handicapés et le maintien d'un programme de services pour cette clientèle.

Que les sommes allouées dans le cadre de ce programme serviront exclusivement à des fins de loisir et s'ajouteront au budget régulier en loisir de la municipalité.

ADOPTÉ

425-85
Acceptation du projet "Organisation et mise en oeuvre - Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité du projet suivant:

- Organisation et mise en oeuvre. Nouvelle réglementation relative aux permis d'affaires.

dans le cadre du programme de travaux communautaires en milieu municipal 1985.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé pour et au nom de la Ville à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Québec.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ

426-85
Suspension des procédures re: MM. Descôteaux et St-Arnaud Adoption

ATTENDU qu'une entente doit intervenir incessamment entre les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières relativement au lieu de résidence des employés cadres et non-syndiqués;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières suspende ses procédures visant à obliger MM. Pierre Descôteaux et Pierre St-Arnaud, à établir leur domicile et/ou résidence principale à Trois-Rivières, jusqu'à ce qu'une entente intervienne entre les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières, visant à ne pas obliger le personnel cadre et non-syndiqué de ces villes à déménager dans la ville qui engagerait un employé cadre ou non syndiqué advenant que celui-ci n'habite pas dans cette ville au moment de son engagement mais qu'il réside tout de même dans une des deux autres villes.

Ont voté pour la proposition:	Ont voté contre:
M. Pierre Roy	Me Guy Leblanc
Mme Françoise C. Drolet	M. Pierre Dupont
M. Yvan Leclerc	M. Claude Pélissier
M. Léo Thibeault	M. Émilien La Barre
M. Fernand Colbert	M. Henri-Paul Jobin
Mme Charlotte Lussier	

ADOPTÉ SUR DIVISION

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

427-85
Engagement de policiers-pompiers
Adoption

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un poste de police dont la réalisation est prévue pour 1986;

CONSIDÉRANT que la relocalisation des effectifs du service de la Sécurité publique entraînerera l'abolition de postes parmi les fonctions policières;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières embauche les personnes suivantes comme policiers-pompiers:

René Levasseur	250-815-016
Jean Milot	253-109-821
Sylvain Ferland	244-019-444
Vital Marois	258-207-406
Michel Fortin	258-692-474

sous la condition expresse qu'advenant la construction au cours de 1986 d'un nouveau poste de police, l'embauche des personnes ci-haut nommées sera résiliée ipso facto.

De plus, préalablement à leur embauche, les personnes ci-haut mentionnées devront signer un document reconnaissant qu'elles sont embauchés et occuperont cette fonction sous cette condition expresse.

ADOPTÉ

428-85
Établissement d'un régime de prestations pour MM. JEAN-GUY GERVAIS et ROLAND ALARIE
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. JEAN-GUY GERVAIS ET ROLAND ALARIE;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. JEAN-GUY GERVAIS ET ROLAND ALARIE, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que la Ville remette au Trust Général du Canada les cotisations retenues sur les salaires de MM. JEAN-GUY GERVAIS ET ROLAND ALARIE.

Que la Ville remette également, sous forme de contributions supplémentaires, les revenus en provenance du régime qui lui auront été versés par le gardien ou tout autre montant d'argent à être versé à l'employé tels que montants forfaitaires, remboursement de crédit en maladie et bénéfices du même genre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec MM. JEAN-GUY GERVAIS ET ROLAND ALARIE et Trust général du Canada relativement à l'établissement du régime de prestations à l'employé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

305

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

429-85
Félicitations à M. Jean-Claude Côté
Adoption

ATTENDU que lors des "annuelles de l'alimentation", Monsieur Jean-Claude Côté de la Coopérative régionale de Trois-Rivières sera un des finalistes pour le "Prix de l'étalage des produits agro-alimentaires québécois: catégories fromages, porc et charcuteries";

CONSIDÉRANT que le succès obtenu par Monsieur Côté et la Coopérative régionale de Trois-Rivières est un honneur qui rejaillit sur notre Ville;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Jean-Claude Côté et la Coopérative régionale de Trois-Rivières pour avoir été choisis comme finalistes et avoir la chance de remporter LE PANIER D'OR DES ANNUELLES 1985.

Le Conseil souhaite bonne chance à Monsieur Côté pour la finale du concours.

ADOPTÉ

430-85
Félicitations à Mme Danielle Thibeault
Adoption

ATTENDU que le Palais des congrès de Montréal a créé LE CLUB DES AMBASSADEURS pour seconder les efforts du Palais des congrès dans sa mission de faire venir à Montréal de grands congrès continentaux ou internationnaux;

ATTENDU que la Société d'électrolyse et de chimie Alcan limitée a lancé un concours à l'échelle nationale pour une sculpture en relation avec la création de ce club et du Palais des congrès;

ATTENDU que Danielle Thibeault, peintre-sculpteur de Trois-Rivières a conçu une sculpture qui sera offerte gracieusement par ses commanditaires au Palais des congrès;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à DANIELLE THIBEAULT, peintre-sculpteur de Trois-Rivières, pour avoir remporté le concours lancé par la Société d'électrolyse et de chimie Alcan limitée à l'échelle nationale.

ADOPTÉ

431-85
Félicitations au Séminaire St-Joseph de T.-R. à l'occasion de leur 125e anniversaire
Adoption

ATTENDU que le Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières célèbre cette année son 125e anniversaire de fondation;

ATTENDU que cette institution a toujours dispensé un enseignement de qualité depuis sa fondation;

ATTENDU que le Séminaire a largement contribué à former des gens de toutes les classes de la société qui ont contribué et contribuent aujourd'hui au développement de la société, tant dans la région, qu'au niveau provincial et même national;

ATTENDU que cette institution est depuis longtemps reconnue et que son rayonnement dépasse largement les limites du Trois-Rivières métropolitain;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations au personnel de direction du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, au personnel enseignant

ainsi qu'à tous ceux qui de près ou de loin, enseignants et étudiants, actuels et anciens, ont contribué à faire de cette institution un lieu d'enseignement par excellence qui a profondément marqué l'histoire de Trois-Rivières et de la région.

ADOPTÉ

432-85
Félicitations aux Aigles juniors de T.-R. inc.
Adoption

ATTENDU que le club de baseball Les Aigles juniors de Trois-Rivières inc. a remporté le championnat de la saison régulière de baseball de la ligue junior majeure du Québec.

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations au Club de baseball Les Aigles juniors de Trois-Rivières inc. et à toute l'organisation du club pour avoir remporté les honneurs de ce championnat.

ADOPTÉ

433-85
Comptes à payer liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 31 août 1985

Excavation René Gélinas:	
Reconstruction de trottoirs et bordures 1985 - retenue 10%	75 165,30 $
Trois-Rivières cimentiers inc.:	
Trottoirs et bordures 1985 - paiement no 3 - retenue 10%	43 089,02
J.P. Marcouiller inc.:	
Éclairage - terrain de soccer - polyvalente Ste-Ursule - paiement no 6	806,15
Arrosages Bécancour inc.:	
4e tonte de gazon	2 054,06
Saillant inc.:	
Achat de pièces	352,04
J.U. Houle ltée:	
Achat d'un corps de borne-fontaine	294,89
Hydro-Québec:	
Éclairage de rue - 7005, boul. Parent - installation d'une console	40,00
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, tranport et élimination des déchets - du 16 au 31 août 1985	26 968,50
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - août 1985 - hôtel de ville, cour municipale, édifice François-Nobert	2 359,80
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - juillet 1985 - trésorerie	183,12
Location de photocopieuse - juillet 1985 - hôtel de ville	237,18
Baril évaluation ltée:	
Honoraires professionnels - factures nos 5 et 6 - évaluation	5 529,04
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires professionnels - mise à l'encre - semaine se terminant le 9 août 1985 - évaluation	3 485,70
Wilson O'Shaughnessy:	
Honoraires professionnels - semaine du 19 août 1985 - travail effectué sur différents dossiers	1 803,00
Samson, Bélair:	

LUNDI, LE 16e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

Honoraires - vérification de fin d'exercice	2 315,25	
Sobeco inc.:		
Honoraires - juin 1985	1 600,00	
Association québécoise des techniques de l'eau:		
Cotisation - André Genest	40,00	
Association des communicateurs municipaux du Québec:		
Inscription - François Roy - congrès "colloque"	100,00	
François Larouche:		
Remboursement de 2 dépôts sur réservation de terrains - banque de terrains	600,00	
Yvon Morinville:		
Remboursement de 2 dépôts sur réservation de terrains - banque de terrains	600,00	
M.R.C. de Francheville:		
Achat de 150 exemplaires de "Permis de construction"	135,00	
Librairie Multi-service enr.:		
Achat de formules - évaluation	545,00	
Xérox Canada inc.:		
Achat d'un traitement de texte - cour municipale	1 417,00	
Grand Prix Labatt Trois-Rivières:		
Billets (2) pour soirée Gala	100,00	
René Donaldson:		
Billets (2) pour spectacle au Centre culturel	14,00	
Hébert & Jobidon:		
Location d'entrepôt - septembre 1985	50,00	
Mediacom inc.:		
Location d'un bulletin permanent - aéroport - août 1985	186,00	$
Location d'un bulletin permanent - autoroute 55 - août 1985	85,00	
Assurances F. Rousseau & frères ltée:		
Location de local - septembre 1985 - Traverse des âges	525,00	
Saint-Maurice aéro club:		
Service de gérance - aéroport - septembre 1985	390,00	
Le Nouvelliste:		
Publicité hockey mineur - appel d'offres	623,90	

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Pierre Bastarache et Jocelyne Paquin - 1ère année	750,00
André Berthiaume et Céline Beaulieu - 1ère année	750,00
Réjean Comeau - 1ère année	750,00
Claude Genois - 1ère année	750,00
Lucien Jolicoeur - 2e année	500,00
Roland Jolin et Berthe Charette - 1ère année	750,00
Pierre Paquin et Lise Maillette - 1ère année	750,00
Jacques Savoie - 1ère année	2 666,67
Claude Tremblay - 2e année	500,00
André Trottier - 2e année	500,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Marcel Lampron:		
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges - septembre 1985	280,00	
P. Descôteaux:		
Informations confidentielles	100,00	
Garda du Québec ltée:		
Ajustement pour la journée du 31 mai 1985	8,00	

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Productions Specta inc.:	
Fourniture technique et installation des systèmes de son dans les piscines	34,81

Dépenses effectuées pour la bibliothèque - juin et juillet 1985	9 208,43
Subvention mensuelle 1985 pour la gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - septembre 1985	21 450,00
Comité de zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - baseball mineur - du 1er au 15 août 1985	334,00
Frais d'arbitrage - baseball mineur - du 1er au 15 août 1985	1 142,00
Cegep de Trois-Rivières:	
Travaux effectués sur le terrain de balle du cégep	505,50

EXPOSITION

104908 Canada inc.:	
Acompte roues de fortune	1 000,00

HIPPODROME

Hippodrome T.R. (1985) inc.:	
Bourses dues - banque des hommes de chevaux - solde dû au 31 décembre 1984	10 255,67
Essais courses - juin 1985	2 373,82

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Lionel Duval:	
Technicien en arpentage	
752 km - du 12 au 23 août 1985	142,88 $
Transport de l'équipement et du personnel - 10 jours	120,00
Guy Tessier:	
Animateur - loisirs	
135 km - du 26 juin au 21 août 1985	33,07

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Guy Aubin:	
Repas (3) - fin d'emploi de 2 stagiaires (Défi 85)	22,21
Claude Gendron:	
Dîner (5 personnes) - séance d'arbitrage avec l'Ass. des policiers-pomiers	51,00
Jean Lamy:	
Québec et Montréal - Bureau de révision de l'évaluation, ministère de l'Industrie et du Commerce et ministère de l'Agriculture	252,82

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	522,23
Alain Tremblay	91,62
TOTAL	228 288,68 $

Pour la semaine se terminant le 7 septembre 1985

Atelier Radisson inc.:	
4e coupe de gazon - districts Les Chenaux,	

LUNDI, LE 16e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

Laviolette, Saint-Philippe et Sainte-Marguerite	1 310,59 $
Le Bloc vibré Trois-Rivières:	
Pavé uni	2 388,90
Laboratoires Shermont inc.:	
Honoraires - pavage de la rue La Vérendrye - contrôle des sols et du béton bitumineux	968,50
Excavations Dratex inc.:	
Location de pelle	2 970,00
Thomas Bellemare ltée:	
Location de chargeur	100,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - avril 1985 - poste nos 1 et 2	52,00
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - septembre 1985	422,92
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - septembre 1985	298,95
Sobeco inc.:	
Honoraires professionnels pour juillet 1985	410,00
SEI:	
Honoraires - service d'évaluation de fonds pour 1984	3 500,00
Honoraires - service d'évaluation de trois ans d'historiques	900,00
Société de gestion en assurances Jevco:	
Déductible d'assurances - cause Jean-Paul Cloutier	2 500,00
Librairie Multi-service enr.:	
Achat de formules - service de l'évaluation	175,00
Clinique de médecine industrielle de Québec:	
Services professionnels - examen médical - Réal Fortier	150,00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - août 1985	320,00
Le Nouvelliste:	
Avis cueillette de déchets - avis public	335,00 $
Jean-Maurice Normandin:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 112,50 $)	56,25
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	82,43

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Robert Ayotte - 1ère année	750,00
Denis Bergeron et Diane Lagacé - 2e année	500,00
Suzanne Bolduc - 1ère année	750,00
Jean-Pierre Couture et Suzanne Bournival - 2e année	500,00
Marcel Demontigny - 1ère année	750,00
Marcelle Demuynck - 1ère année	750,00
Lise Doucet et Fleurette Doucet - 1ère année	750,00
Robert Drouin - 1ère année	750,00
Yves Gendron - 3e année	250,00
Jean-Marc Gouanvic et Claire LeBrun - 1ère année	750,00
Carole Guillemette et Gaétan Charest - 1ère année	750,00
Louis Hébert - 1ère année	750,00
Diane Kègle - 2e année	500,00
Louise Lacroix - 1ère année	750,00
André Laprise - 1ère année	750,00
François Larouche - 1ère année	2 000,00
Yves Lebel - 1ère année	750,00
Madeleine Milot - 1ère année	750,00
René Moreau - 2e année	500,00
Gérard Noël et Pierrette Bouchard - 1ère année	750,00
Pierre Ouellette - 2e année	500,00
Russel Proulx - 1ère année	4 000,00
Yvon Richard et Irène Hamel - 1ère année	750,00
Daniel Roux (1815, Groulx) - 2e année	500,00
Daniel Roux (1850, Groulx) - 2e année	500,00
Gilles St-Germain - 2e année	500,00
Claude Trahan - 1ère année	750,00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LOISIRS

Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - juin 1985	139,10
Travaux divers dans les parcs-écoles	612,57
Association sportive Sainte-Cécile inc.:	
Fonctionnement de la piscine du parc Lemire	1 098,00
Association de baseball de T.R.:	
Entretien, surveillance, programmation et gestion du terrain de balle du parc Lambert - 3e versement (final)	300,00

EXPOSITION

Robert Paquin:	
Honoraires - surveillance des pavillons, du comptoir "La Petite Bouffe" et des roues de fortune - Expo 1985	1 568,26

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Jean Alarie:	
Secrétaire-administrateur - exposition agricole	
1 635 km - avril, mai et juin 1985	400,56
Bergeron, Marc:	
Agent de recherches - ressources humaines	
806 km - du 1er au 16 août 1985	197,47
Labrecque, Sophie:	
Surveillant-sauv. - loisirs	
41 km - du 22 juillet au 19 août 1985	10,04

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
18 sorties - août 1985	49,50 $
Dîners d'affaires avec invités	57,54
Verville, André:	
Préposé aux parcomètres - travaux publics	
49 sorties - juillet 1985	134,75
TOTAL	43 758,33 $
GRAND TOTAL	272 047,01 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gisèle Beaudoin
MAIRE

JL/JRD

INITIALES DU MAIRE

311

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 30e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 30e jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-sept heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Amendement au règl. 956 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 956 constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire sur le territoire de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Règlement autorisant l'acquisition lots 15-5-1 et 15-5-2 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant l'acquisition des lots 15-5-1 et 15-5-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières de la Société de Manutention de marchandises en vrac Somavrac inc. ou ses ayants droits, à même les fonds généraux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

Amendement au règl. 968 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 968 concernant la pose des services municipaux sur les lots 194, 196, 198 et 199, aux fins d'inclure trois (3) lots aux objets dudit règlement et d'augmenter la dépense et l'emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Amendement au règl. 964
~~Adoption~~
Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 964 concernant l'élargissement du boulevard Des Forges, aux fins de modifier les objets du règlement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Règlement prévoyant pose de services municipaux prolongement rue Laurent-Létourneau Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la pose des services municipaux (aqueduc, égouts, infrastructures de rues, pavage et éclairage à canalisation souterraine) sur le prolongement de la rue Laurent-Létourneau et décrétant un emprunt remboursable en tout ou en partie par les propriétaires riverains et/ou en partie par l'ensemble des propriétaires de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Règlement prévoyant pose de services municipaux rue Léon-Méthot Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la pose des services municipaux (aqueduc, égouts, infrastructures de rues, pavage et éclairage à canalisation souterraine) sur la rue Léon-Méthot et décrétant un emprunt remboursable en tout ou en partie par les propriétaires riverains et/ou en partie par l'ensemble des propriétaires de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Règlement prévoyant pose de services municipaux ptie lots 170 et 171-A Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la pose des services municipaux (aqueduc, égouts, infrastructures de rues, pavage et éclairage à canalisation souterraine) sur une partie des lots 170 et 171-A du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (comprise entre le parc linéaire, la rivière Milette et le boul. Des Récollets).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 30e jour de septembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

434-85
Contrat vente à Val-Marie

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 30e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

Construction inc. Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières vende à VAL-MARIE CONSTRUCTIONS INC. les lots 2237-15 et 2237-16 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 20 000 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jacques Verrette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

435-85 Modification règl. faisant l'objet de l'émission d'obligations au montant de 3 493 000 $ Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de 3 493 000 $, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
271-A	86 000 $
825	25 000 $
832-1983 (832-A-1985)	116 000 $
834	7 000 $
877	33 000 $
878	20 000 $
883 (883-A)	50 000 $
891	12 000 $
894-1984 (894-A-1985)	14 000 $
903 (903-A)	25 000 $
927	100 000 $
928	40 000 $
929	27 000 $
933-1984	30 000 $
939-1984	200 000 $
940-1984	344 000 $
941-1984	103 000 $
942-1984	45 000 $
943-1984	93 000 $
944-1984	66 000 $
945-1984	335 000 $
946-1985	500 000 $
948-1985	80 000 $
951-1985	239 000 $
952-1985	32 000 $
953-1985	40 000 $
955-1985	337 000 $
961-1985	54 000 $
964-1985	310 000 $
967-1985	130 000 $
	3 493 000 $

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
314
INITIALES DU GREFFIER

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 493 000 $:

1. Les obligations seront datées du 4 novembre 1985;

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 12% l'an sera payé

semi-annuellement le 4 mai et le 4 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";

5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples de 1 000 $;

6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

436-85
Modification du terme de certains règlements faisant ptie de l'émission de 3 493 000 $ Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de 3 493 000 $, fait en vertu des règlements numéros: 271-A, 825, 832-1983 (832-A-1985), 834, 877, 878, 883 (883-A), 891, 894-1984 (894-A-1985) 903 (903-A), 927, 928, 929, 933-1984, 939-1984, 940-1984, 941-1984, 942-1984, 943-1984, 944-1984, 945-1984, 946-1985, 948-1985, 951-1985, 952-1985, 953-1985, 955-1985, 961-1985, 964-1985, 967-1985, la Ville de Trois-Rivières émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- cinq (5) ans (à compter du 4 novembre 1985), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 9 inclusivement au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements ci-haut mentionnés, sauf pour les règlements numéros: 271-A, 929, 933-1984, 941-1984, 944-1984 et 948-1985;

- dix (10) ans (à compter du 4 novembre 1985) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros: 832-1983 (832-A-1985), 878, 894-1984 (894-A-1985), 903, (903-A) 927, 928, 945-1984, 946-1985, 953-1985, 955-1985, 961-1985, 964-1985 et 967-1985; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE JLB

315

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 30e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

437-85
Prolongation du terme original de l'emprunt décrété par le règl. 271-A
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, avait le 1er novembre 1985 un montant de 86 000 $ à renouveler sur un emprunt original de 384 000 $, pour une période de trois (3) ans, en vertu du règlement no 271-A;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 4 novembre 1985;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q., ch. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières, dans le comté de Trois-Rivières, émette les 86 000 $ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de trois (3) jours au terme original du règlement ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

438-85
Adjudication de l'émission d'obligations de 3 493 000 $ au plus haut soumissionnaire
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières dans le comté de Trois-Rivières, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de 3 493 000 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les quatre (4) soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
Lévesque, Beaubien inc.	98.10	174 000 $	9.00	1986	11.2009
Wood Gundy ltée		193 000 $	9.75	1987	
Merrill Lynch		219 000 $	10.00	1988	
Royal Securities		181 000 $	10.25	1989	
		939 000 $	10.50	1990	
		1 787 000 $	11.00	1995	
Geoffrion, Leclerc inc.	97.86	174 000 $	9.00	1986	11.2784
		193 000 $	10.00	1987	
		219 000 $	10.25	1988	
		181 000 $	10.50	1989	
		939 000 $	10.50	1990	
		1 787 000 $	11.00	1995	
Molson, Rousseau ltée	98.84	174 000 $	9.00	1986	11.2790
Brault, Guy, O'Brien inc.		193 000 $	9.75	1987	
McNeil, Mantha inc.		219 000 $	10.25	1988	
Walwyn, Stodgell, Cochran Murray ltd		181 000 $	10.50	1989	
Richardson, Greenshields		939 000 $	10.75	1990	
		1 787 000 $	11.25	1995	

du Canada ltée Banque de Commerce Can. Impériale					
Banque Nationale du Canada	98.69	174 000 $	9.25	1986	11.3207
Tassé et ass.ltée		193 000 $	10.00	1987	
Banque d'épargne de la Cité du dist. de Montréal.		219 000 $ 181 000 $ 939 000 $	10.25 10.50 10.75	1988 1989 1990	
Mc Leod, Young, Weir ltée		1 787 000 $	11.25	1995	

CONSIDÉRANT que l'offre ci-haut provenant de Lévesque Beaubien inc., Wood Gundy ltée et Merrill Lynch Royal Securities, s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que l'émission d'obligations au montant de 3 493 000 $ de la Ville de Trois-Rivières soit adjugée à Lévesque Beaubien inc., Wood Gundy ltée et Merrill Lynch Royal Securities.

ADOPTÉ

439-85
Modifications du règl. 968
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement 968 (1985) soit et est amendé en ajoutant le paragraphe suivant au préambule dudit règlement:

"ATTENDU que le promoteur du projet de développement, Parc Isabeau inc. a consenti une hypothèque à la Ville de Trois-Rivières pour garantir le paiement des travaux de pose de services municipaux sur ces lots."

et en ajoutant ce qui suit à l'article 3 dudit règlement:

"Le Conseil est également autorisé à approprier au présent règlement les argents qui seraient dévolus à la Ville advenant que celle-ci réalise la garantie hypothécaire consentie par Parc Isabeau inc., lesdits argents devant être affectés à la partie de l'emprunt à la charge des propriétaires riverains mentionnés à l'annexe "C";"

et en modifiant l'article 6 de façon à ajouter les mots et sur billet avant les mots pour un terme de deux (2) ans pour 75% du coût desdits travaux;

et en modifiant l'article 16 en ajoutant après La Ville pourra chaque année les mots suivants pour la portion du coût des travaux mise à la charge de l'ensemble des propriétaires de la Ville (25%);

ADOPTÉ

440-85
Exigences de la Ville pour que la S.Q.A.E. et PANPIERRE INC.

ATTENDU que la Société québécoise d'Assainissement des eaux exécute des travaux de pose de conduites d'égout sur le boul. Des Forges, au nord de l'Usine de traitement d'eau;

ATTENDU que ces travaux ont été confiés à la firme PANPIERRE INC.;

INITIALES DU MAIRE

317

INITIALES DU GREFFIER

maintiennent un chemin carrossable re: travaux d'égout boul. Des Forges Adoption

LUNDI, LE 30e JOUR DE SEPTEMBRE 1985

ATTENDU que cette firme n'a pas respecté les devis en ne maintenant pas un chemin carrossable en tout temps pour les usagers de cette artère et les résidents;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières exige de la Société québécoise d'Assainissement des eaux qu'elle fasse respecter le contrat qui la lie avec la firme Panpierre inc. pour les travaux d'égout du boul. Des Forges, afin de maintenir un chemin carrossable sur les lieux des travaux.

Que la firme Panpierre inc. soit mise en demeure de respecter le contrat et qu'elle maintienne un chemin carrossable en tout temps sur le boul. Des Forges en épandant entre autre de la pierre concassée.

Que le Contentieux de la Ville prenne les moyens nécessaires pour que les deux intervenants, Société québécoise d'Assainissement des eaux et Panpierre inc. respectent leurs obligations respectives découlant du contrat de pose de conduites d'égout sur le boul. Des Forges.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7e jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise DROLET
	Charlotte LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy LEBLANC
	Yvan LECLERC
	Pierre ROY
	Pierre DUPONT
	Émilien LA BARRE
	Claude PÉLISSIER
	Léo THIBEAULT
	Fernand COLBERT
	Henri-Paul JOBIN
	Georges CÔTÉ

Procès-verbaux 16 et 30-09-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 16 septembre 1985 et de la séance spéciale du 30 septembre 1985, soient adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

b) Amendement au règl. 367 (1982) re: prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 3 juin 1985;

c) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 août 1985;

d) Achat de lisières de terrains boul. Des Forges re: parties des lots 203 à 208 incl. et 210 incl. avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 19 août 1985;

e) Achat d'équipements informatiques pour la Cour municipale et le service d'Évaluation, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 3 septembre 1985;

f) Règlement amendant le règl. 1982-Z re: zonage modifier la marge de recul avant sur la rue Lapointe, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 16 septembre 1985;

g) Règlement amendant le règl. 1982-Z re: zonage créer une nouvelle zone 7Rb9 (boul. St-Louis),

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 16 septembre 1985;

h) Règlement amendant le règl. 1982-Z re: zonage annuler les zones 12Cb4 et 12 Ra5 et en créer d'autres,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 16 septembre 1985;

i) Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques aux fins de fermer certaines rues et de donner un nom à de nouvelles rues,
avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier,
à la séance du 16 septembre 1985;

j) Amendement au règl. 964 re: élargissement du boul. Des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance du 30 septembre 1985;

k) Règlement prévoyant la pose de services municipaux sur le prolongement de la rue Laurent-Létourneau,
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,
à la séance du 30 septembre 1985;

l) Règlement prévoyant la pose de services municipaux rue Léon-Méthot,
avis donné par M. le Conseiller Georges Côté,
à la séance 30 septembre 1985;

m) Règlement prévoyant la pose de services municipaux sur partie des lots 170 et 171-A,
avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,
à la séance du 30 septembre 1985;

Règlement prévoyant des crédits aux débiteurs taxes foncières re: immeubles rénovés prog. ReviCentre Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des crédits aux débiteurs de taxes foncières pour les immeubles qui auront été rénovés dans le cadre du programme ReviCentre pour le territoire du centre-ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7e jour d'octobre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Guy Leblanc

Amendement au règl. 727 re: systèmes d'alarme Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 725 concernant les systèmes d'alarme privés, aux fins d'autoriser un fonctionnaire ou un employé de la municipalité à pénétrer dans un immeuble, et/ou à interrompre le signal sonore d'un tel système si personne ne s'y trouve à ce moment.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7e jour d'octobre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

441-85
Comptes rendus

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre

16 et 30-09-85
Adoption

ET RÉSOLU:

Que les comptes rendus du Conseil siégeant en Commission permanente, les 16 et 30 septembre 1985 soient reçus, adoptés et ratifiés avec les modifications suivantes:

Page 1 - item 1 - 3e paragraphe:

Après "esquisses," rayer "de débuter" et remplacer par: que l'entrepreneur pourra procéder à" et après "l'édifice" ajouter: "et".

ADOPTÉ

442-85
Règlement
956-A (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 30 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 956-A (1985) amendant le règlement 956 constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire sur le territoire de la ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

442A-1985
Règlement
968-A (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 30 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 968-A (1985) amendant le règlement 968 concernant l'installation des services municipaux sur les lots 194, 196, 198 et 199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux fins d'ajouter des travaux à l'annexe "A" et d'augmenter la dépense et l'emprunt, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

443-85
Règlement
973 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 30 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 973 (1985) adoptant et approuvant le règlement No 20 de la Corporation intermunicipale de trans-

port des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1986, 1987 et 1988, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

444-85
Règlement
974 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 974 (1985) prévoyant l'achat et l'installation d'une échelle aérienne de 100 pieds et décrétant un emprunt au montant de 75 000 $, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

445-85
Règlement
975 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 975 (1985) prévoyant des travaux d'infrastructure de rues, de voirie et de pavage sur les lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières entre l'extrémité de la rue Du Fief existante et la rivière St-Maurice et décrétant un emprunt de 615 000 $ à cet effet, remboursable en partie par une taxe spéciale payable comptant par le promoteur Gestion F. Colbert inc. et en partie par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

M. le Conseiller Fernand Colbert s'abstient sur cette motion, ayant des intérêts personnels.

ADOPTÉ

446-85
Règlement
976 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 30 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 976 (1985) autorisant l'acquisition des lots 15-5-1 et 15-5-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières au prix de 14 003,55 $ à même les fonds généraux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

447-85
Règlement
1982-Z-A-39-A
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-39-A (1985) amendant le règlement 1982-Z-A-39 lequel amendait le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'abroger l'article 1 dudit règlement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

448-85
Règlement
1982-Z-A-41
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-41 (1985) concernant le zonage aux fins d'annuler la zone 6Pa2 et d'ajouter le territoire inclus dans cette zone, à la zone attenante 6Pb5, et de permettre la construction de logements sociaux subventionnés dans les zones Pb, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

449-85
Contrat
de travail
avec M.
PIERRE
CARDINAL
archéologue
Adoption

ATTENDU que le ministère des Affaires culturelles du Québec exige que la Ville de Trois-Rivières effectue des fouilles archéologiques dans le Jardin des Ursulines avant d'aménager cet endroit;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de Monsieur Pierre Cardinal à titre d'archéologue professionnel pour la période du 30 septembre 1985 au 30 décembre 1985 date à laquelle le présent contrat prendra fin sans autre avis. Ce contrat ne sera pas reconduit par tacite reconduction.

Ce contrat est pour une somme forfaitaire de 5 300 $ répartie à raison de dix (10) versements hebdomadaires de 500 $ et un versement de 300 $ lorsque tous les termes du contrat auront été respectés.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence Me Jean Lamy, greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec Monsieur Pierre Cardinal.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

450-85
Contrat bail avec LES ASS. FUNÉRAIRES ROUSSEAU & FRÈRES LTÉE Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue des LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU ET FRÈRES LTÉE un local situé au numéro 595 de la rue Des Volontaires pour une période d'un an à compter du 1er novembre 1985 jusqu'au 31 octobre 1986 pour et en considération d'un loyer de 6 600 $ payable par versements mensuels de 550 $.

Que la Ville loue également 25 espaces de stationnement situés à l'arrière de l'édifice du 595 de la rue Des Volontaires pour une période d'un an à compter du 1er novembre 1985 jusqu'au 31 octobre 1986 pour et en considération d'une somme de 3 750 $ payable par versements mensuels de 312,50 $ par mois.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence Me Jean Lamy, greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le bail avec LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU ET FRÈRES LTÉE.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

451-85
Contrat entente avec l'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE T.-R. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE TROIS-RIVIÈRES, en vertu de laquelle la Ville fournira soutien et service à l'Association du hockey mineur du 15 septembre 1985 au 14 septembre 1986. Entre autre, la Ville assumera le coût de l'embauche du personnel nécessaire pour effectuer les statistiques et ce, pour un montant de 2 200 $, assumera les frais de marqueurs et d'arbitrage encourus par les différentes équipes faisant partie des activités régulières et versera à l'association une subvention de 1 600 $.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

452-85
Contrat avenant à l'entente re: délégation de la resp. de la vente

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un avenant à l'entente in-

des panneaux publicitaires au Pavillon de la Jeunesse Adoption

tervenue avec l'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE TROIS-RIVIÈRES INC. concernant la délégation de la responsabilité de la vente des panneaux publicitaires au pavillon de la Jeunesse. L'association aura de plus la responsabilité de la vente d'annonces publicitaires sur la bande de la patinoire du pavillon de la Jeunesse suivant les mêmes conditions et modalités que l'entente originale.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit avenant qui vient être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

453-85
Contrat entente avec l'ASS. DE FOOTBALL MINEUR DE T.-R. MÉTRO. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION DU FOOTBALL MINEUR DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN en vertu de laquelle la Ville fournira soutien et service à l'association du 1er septembre 1985 au 31 août 1986. La Ville assumera les frais d'arbitrage encourus par les différentes équipes trifluviennes pour un montant de 961 $, assumera le coût de l'embauche du personnel nécessaire pour effectuer le lignage pour une somme de 200 $ et versera une subvention de l'ordre de 200 $ à l'association.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

454-85
Contrat entente avec T.-R.-O. CAP-DE-LA-MADELEINE et le C.E.G.E.P. re: badminton Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la Ville de Cap-de-la-Madeleine, le Collège d'enseignement général et professionnel de Trois-Rivières et l'Association de badminton de la Mauricie pour établir un programme concerté d'offres, de lieux, de pratique récréative de badminton au profit de la clientèle adulte du Trois-Rivières Métropolitain pour la session automne 1985 et la session hiver 1986.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

455-85
Contrat entente avec l'ASS. DES ARBITRES DE HOCKEY DE LA MAURICIE Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION DES ARBITRES DE HOCKEY DE LA MAURICIE INC. pour l'ap-

pointement des arbitres aux parties de hockey mineur à Trois-Rivières par l'Association des arbitres de hockey de la Mauricie inc. La Ville versera à l'association pour une somme de 1 350 $ en frais d'appointement et d'administration.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

456-85
Contrat bail en faveur de ROBERT FRENETTE Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à M. ROBERT FRENETTE une surface d'environ 300 mètres carrés dans la bâtisse du terrain de l'exposition connue sous le nom de "vacherie", pour la période du 3 octobre au 30 octobre 1985 pour et en considération d'une somme de 500 $.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail avec M. Robert Frenette.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

457-85
Contrat servitude en faveur de BELL CANADA Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente à BELL CANADA une servitude réelle et perpétuelle sur l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT:

Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel pour la cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire numéro cinq cent quatre vingt quinze (Ptie 595-1).

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 595-2 rue (Saint-Georges), vers le sud-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par une partie du lot 595-1; mesurant trois mètres (3,00 m.) vers le nord-est, quatre mètres et trois centièmes (4,03 m.) vers le sud-est, trois mètres et un centième (3,01 m.) vers le sud-ouest, trois mètres et soixante-dix-neuf centièmes (3,79 m.) vers le nord-ouest. Contenant en superficie onze mètres carrés et soixante-treize centièmes (11,73 m.c.)

Le coin nord-ouest dudit emplacement est situé à six mètres et soixante-dix centièmes (6,70 m.) au sud-est de l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Georges, calculés le long de la limite sud-ouest de la rue Saint-Georges.

Le tout tel que démontré sur un plan et description technique préparé par Claude Juteau, arpenteur-géomètre, le 1er octobre 1985, sous le numéro 344 de ses minutes; dont copie demeure ci-annexée suivant la Loi sur le Notariat.

Par les présentes, les parties résilient et annulent purement et simplement l'acte de servitude intervenu entre elles, le 9 septembre 1985, devant Me Jean Paquin, notaire, dont copie a été enregistrée à Trois-Rivières, le 9 septembre 1985, sous le numéro 361 884.

pour le prix de 1,00 $, afin d'y placer et maintenir une boîte d'interconnexion.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

458-85
Contrat mainlevée en faveur de CONST. GILLES CHAÎNÉ INC.
Adoption

ATTENDU que le 1er août 1985, la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. les lots 186-106 et 181-2-171 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions, restrictions et prohibitions sanctionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. a satisfait aux conditions imposées par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée pure et simple de tous les droits, conditions et restrictions notamment la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes de l'acte ci-dessus mentionné et enregistré le 2 août sous le numéro 361,193 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, mais seulement en autant qu'ils affectent les lots ci-haut mentionnés.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Leblanc, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

459-85
Contrat bail emphy. en faveur de LES CONST. RENÉ PICHÉ INC.

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a demandé des propositions de développement sur les lots mentionnés ci-bas;

ATTENDU que la Ville a retenu la proposition de LES CONSTRUCTIONS RENÉ PICHÉ INC. et que les parties ont convenu d'une aliénation du terrain sous forme de bail emphytéotique;

INITIALES DU MAIRE

327

INITIALES DU GREFFIER

Adoption

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières cède à LES CONSTRUCTIONS RENÉ PICHÉ INC. par bail emphytéotique suivant les prescriptions du Code civil du Bas-Canada régissant l'emphytéose, sauf les dérogations spécifiques mentionnées au bail, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé:-

1. De la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT (587-1) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est et le Sud-Est par une partie du lot 2449, vers le Sud-Ouest et l'Ouest par une partie du lot 587-2, vers le Nord-Ouest par une partie du lot 587-2 (rue Notre-Dame); mesurant trente-sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (37,95 m.) vers le Nord-Est, douze mètres et soixante-douze centièmes (12,72 m.) vers le Sud-Est, trente-et-un mètres et quarante-neuf centièmes (31,49 m.) vers le Sud-Ouest, neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (9,97 m.) le long d'une courbe de six mètres et dix centièmes (6,10 m.) de rayon vers l'Ouest, huit mètres et soixante-six centièmes (8,66 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie cinq cent dix-neuf mètres carrés et cinquante-cinq centièmes (519,55 m.c.).

2. De la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT (588-1) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par le lot 592-1, vers le Sud-Est par une partie du lot 2449, vers le Nord-Ouest par le lot 588-2 (rue Notre-Dame); mesurant vingt mètres et quatre-vingt-douze centièmes (20,92 m.) vers le Nord-Est, treize mètres et quatre-vingt-seize centièmes (13,96 m.) vers le Sud-Est, vingt-et-un mètres et soixante-quatorze centièmes (21,74 m.) vers le Sud-Ouest, quatorze mètres et treize centièmes (14,13 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie deux cent quatre-vingt-dix-neuf mètres et quarante-sept centièmes (299,47 m.c.).

3. De la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (592-1) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par le lot 593-1, vers le Sud-Est par une partie des lots 591-2 et 590, vers le Sud-Ouest par le lot 588-1, vers le Nord-Ouest par le lot 592-2 (rue Notre-Dame); mesurant vingt mètres et soixante centièmes (20,60 m.) vers le Nord-Est, onze mètres et cinquante-huit centièmes (11,58 m.) vers le Sud-Est, vingt mètres et quatre-vingt-douze centièmes (20,92 m.) vers le Sud-Ouest, onze mètres et soixante-six centièmes (11,66 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie deux cent quarante-et-un mètres carrés et vingt-six centièmes (241,26 m.c.).

4. De la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (593-1) du cadastre officiel de

la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir;-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par une partie du lot 594-2, vers le Sud-Est par une partie des lots 594-2 et 591-2, vers le Sud-Ouest par le lot 592-1, vers le Nord-Ouest par le lot 593-2 (rue Notre-Dame); mesurant vingt mètres et vingt-six centièmes (20,26 m.) vers le Nord-Est, douze mètres et trente-quatre centièmes (12,34 m.) vers le Sud-Est, vingt mètres et soixante centièmes (20,60 m.) vers le Sud-Ouest, douze mètres et quarante-sept centièmes (12,47 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie deux cent cinquante-trois mètres carrés et quarante-deux centièmes (253,42 m.c.).

5. D'une partie de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (595-P.1) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Ouest et le Nord-Est par le lot 595-2 (rues Notre-Dame et Saint-Georges), vers le Nord par une partie du lot 595-1 (rue Notre-Dame), vers le Sud-Est par une partie des lots 596-1 et 594-2, vers le Sud-Ouest par une partie du lot 594-2; mesurant onze mètres et trente-deux centièmes (11,32 m.) vers le Nord-Ouest, quatre mètres et quarante-huit centièmes (4,48 m.) vers le Nord, vingt-trois mètres et soixante-cinq centièmes (23,65 m.) vers le Nord-Est, seize mètres et quarante-et-un centièmes (16,41 m.) et un mètre et soixante-dix-neuf centièmes (1,79 m.) vers le Sud-Est, vingt-quatre mètres et cinquante-deux centièmes (24,52 m.), un mètre et quarante-sept centièmes (1,47 m.) vers le Sud-Ouest; contenant en superficie trois cent soixante-dix-sept mètres carrés et trente-trois centièmes (377,33 m.c.).

6. D'une partie de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT (587-P.2) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers l'Est et le Nord-Est par le lot 587-1, vers le Sud-Est par une partie du lot 2448, vers le Sud-Ouest, l'Ouest et le Nord-Ouest par une partie du lot 587-2 (rues La Fosse et Notre-Dame); mesurant neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (9,97 m.) le long d'une courbe de six mètres et dix centièmes (6,10 m.) de rayon vers l'Est, trente-et-un mètres et quarante-neuf centièmes (31,49 m.) vers le Nord-Est, deux mètres et quatre-vingt-onze centièmes (2,91 m.) vers le Sud-Est, trente-quatre mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (34,85 m.) vers le Sud-Ouest, qautre mètres et trente-et-un centièmes (4,31 m.) vers l'Ouest, trois mètres et quatre-vingt-onze centièmes (3,91 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie soixante-huit mètres carrés et cinquante-et-un centièmes (68,51 m.).

7. D'une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-NEUF (P.589) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par une partie du lot 590, vers le Sud-Est par une partie du lot 589 (rue Du Fleuve), vers le Sud-Ouest par une partie du lot 2449, vers le Nord-Ouest par le lot 588-1; mesurant vingt-quatre mètres et cinq centièmes (24,05 m.) vers le Nord-Est, huit mètres et trente-deux centièmes (8,32 m.) vers le Sud-Est, vingt-trois mètres et soixante-seize centièmes (23,76 m.) vers le Sud-Ouest, neuf mètres et neuf centièmes (9,09 m.) vers le Nord-Ouest, contenant en superficie deux cent

INITIALES DU MAIRE
329
INITIALES DU GREFFIER

sept mètres carrés et quatre-vingt-neuf centièmes (207,89 m.c.).

8. D'une partie du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX (P.590) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par une partie du lot 591-2, vers le Sud-Est par une partie du lot 590 (rue Du Fleuve), vers le Sud-Ouest par une partie du lot 589, vers le Nord-Ouest par les lots 588-1 et 592-1; mesurant vingt-quatre mètres et vingt centièmes (24,20 m.) vers le Nord-Est, huit mètres et dix centièmes (8,10 m.) vers le Sud-Est, vingt-quatre mètres et cinq centièmes (24,05 m.) vers le Sud-Ouest, huit mètres et onze centièmes (8,11 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et quarante-cinq centièmes (195,45 m.c.).

9. D'une partie de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-ONZE (591-2) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par une partie du lot 594-2, vers le Sud-Est par une partie du lot 591-2 (rue Du Fleuve), vers le Sud-Ouest par une partie du lot 590, vers le Nord-Ouest par les lots 592-1 et 593-1; mesurant vingt-quatre mètres et vingt-deux centièmes (24,22 m.) vers le Nord-Est, quatorze mètres et quatre-vingt-seize centièmes (14,96 m.) vers le Sud-Est, vingt-quatre mètres et vingt centièmes (24,20 m.) vers le Sud-Ouest, huit mètres et trente-quatre centièmes (8,34 m.) et sept mètres et vingt-cinq centièmes (7,25 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie trois cent soixante-neuf mètres carrés et vingt centièmes (369,20 m.c.).

10. D'une partie de ls subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (594-P.2) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par une partie des lots 595-1 et 596-1, vers le Sud-Est par une partie du lot 594-2 (rue Du Fleuve), vers le Sud-Ouest par une partie du lot 591-2 et le lot 593-1, vers le Nord-Ouest par les lots 593-1, 594-3 (rue Notre-Dame) et ptie du lot 595-1; mesurant un mètre et quarante-sept centièmes (1,47 m.), vingt-quatre mètres et cinquante-deux centièmes (24,52 m.) et dix-huit mètres et cinquante centièmes (18,50 m.) vers le Nord-Est, deux mètres et trente-neuf centièmes (2,39 m.) le long d'une courbe de soixante-dix mètres et dix centièmes (70,10 m.) de rayon, seize mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (16,99 m.) vers le Sud-Est, vingt-quatre mètres et vingt-deux centièmes (24,22 m.) et vingt mètres mètres et vingt-six centièmes (20,26 m.) vers le Sud-Ouest, cinq mètres et neuf centièmes (5,09 m.), seize mètres et soixante-cinq centièmes (16,65 m.) et un mètre et soixante-dix-neuf centièmes (1,79 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie huit cent soixante-six mètres carrés et trente-et-un centièmes (866,31 m.c.).

11. D'une partie de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (596-P.1) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par le lot 596-2 (rue Saint-Georges), vers l'Est et le Sud-Est par une partie du lot 596-1 (rue Du Fleuve), vers le Sud-Ouest par

une partie du lot 594-2, vers le Nord-Ouest par une partie du lot 595-1; mesurant dix-huit mètres et six centièmes (18,06 m.) vers le Nord-Est, trois mètres et qurante-deux centièmes (3,42 m.) vers l'Est, dix-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (18,96 m.) le long d'une courbe de soixante-dix mètres et dix centièmes (70,10 m.) de rayon vers le Sud-Est, dix-huit mètres et cinquante centièmes (18,50 m.) vers le Sud-Ouest, seize mètres et quarante-et-un centièmes (16,41 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie trois cent cinquante-sept mètres carrés et soixante-cinq centièmes (357,65 m.c.)

12. D'une partie du lot originaire numéro DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT (P.2448) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par une partie du lot 2449, vers le Sud-Est, le Sud et le Sud-Ouest par une partie du lot 2448 (rues Du Fleuve et La Fosse), vers le Nord-Ouest par une partie du lot 587-2; mesurant huit mètres et vingt-quatre centièmes (8,24 m.) vers le Nord-Est, quarante centièmes de mètre (0,40 m.) vers le Sud-Est, quatre mètres et vingt-cinq centièmes (4,25 m.) vers le Sud, cinq mètres et vingt-huit centièmes (5,28 m.) vers le Sud-Ouest, deux mètres et quatre-vingt-onze centièmes (2,91 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie vingt-et-un mètres carrés et soixante-neuf centièmes (21,69 m.c.).

13. D'une partie du lot originaire numéro DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-NEUF (P.2449) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, plus amplement décrite comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par le lot 588-1 et une partie du lot 589, vers le Sud-Est par une partie du lot 2449 (rue Du Fleuve), vers le Sud-Ouest par une partie du lot 2448 et le lot 587-1, vers le Nord-Ouest par les lots 587-1 et 2450 (rue Notre-Dame); mesurant quarante-cinq mètres et cinquante centièmes (45,50 m.) vers le Nord-Est, vingt-deux mètres et cinquante-six centièmes (22,56 m.) vers le Sud-Est, huit mètres et vingt-quatre centièmes (8,24 m.) et trente-sept mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (37,95 m.) vers le Sud-Ouest, douze mètres et soixante-douze centièmes (12,72 m.) et neuf mètres et cinquante-huit centièmes (9,58 m.) vers le Nord-Ouest; contenant en superficie cinq cent cinquante-cinq mètres carrés et trente quatre centièmes (555,34 m.c.).

pour un terme de quarante-cinq (45) ans débutant le 1er septembre 1985 et se terminant le 31 août 2030.

pour et en considération d'une rente annuelle équivalent à l'intérêt annuel obtenu d'un certificat de placement garanti de 100 000 $, non rachetable, placé à la Banque Royale du Canada, pour une période de cinq (5) ans avec intérêt payable annuellement.

Toutefois, pour la première année, c'est-à-dire du 1er septembre 1985 au 31 août 1986, les parties ont convenu de fixer la rente annuelle à 5 125 $.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le bail emphytéotique préparé par Me Jean De Charette, notaire.

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail emphytéotique qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

460-85
Contrat entente avec l'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE T.-R. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE TROIS-RIVIÈRES pour l'aménagement et le financement d'un local au pavillon de la Jeunesse au profit de l'association.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

461-85
Subdivision ptie lot 181-2 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 24 septembre 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 181-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Chapais, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-2-181 et 181-2-182.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

462-85
Subdivision remplacement ptie lot 170 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Pierre Roy, a.-g., en date du 3 octobre 1985, montrant le remplacement d'une partie du lot 170 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières par les lots 419 à 432 inclusivement, situés en bordure du boul. Des Récollets, près de la piste linéaire et de la rivière Ste-Marguerite et appartenant à Constructions Gilles Chaîné inc.

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 493-85 DU 21 oct. 85

ADOPTÉ

463-85
Abolition de postes à la Trésorerie Adoption

ATTENDU que les postes de chef comptable et d'adjoint au chef comptable ne sont plus requis pour la bonne administration de la Ville;

ATTENDU que le poste de vérificateur interne au service de la Trésorerie n'est plus requis;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que les postes de chef comptable, d'adjoint au chef comptable et de vérificateur interne à la Trésorerie soient et sont abolis.

ADOPTÉ

464-85
Nominations aux services Budget, Organisation et Méthodes et Trésorerie
Adoption

ATTENDU que pour la bonne administration de la Ville, il y a lieu de créer les postes de chef du service Budget, Organisation et Méthodes, agent de gestion financière au service Budget, Organisation et Méthodes et de comptable au service de la Trésorerie;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que les postes de chef de service Budget, Organisation et Méthodes, agent de gestion financière au service Budget, Organisation et Méthodes et comptable au service de la Trésorerie soient créés.

Que M. Jean Hélie soit nommé chef du service Budget, Organisation et Méthodes;

Que M. Claude Dionne soit nommé agent de gestion financière au service Budget, Organisation et Méthodes;

Que Mme Jocelyne Bédard soit nommée comptable au service de la Trésorerie. Le salaire de Mme Bédard est établi sur une base de 34 601 $ par année.

ADOPTÉ

465-85
Mandats à la firme BGH Planning ltée re: prog. ReviCentre
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a été reconnue éligible au programme de revitalisation des centres-villes du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté en commission permanente le 30 septembre dernier le programme des travaux à être réalisés en 1986 dans le cadre de ReviCentre;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la firme BGH Planning soit mandatée pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration et à l'implantation d'un programme particulier d'urbanisme de même que pour la refonte et les amendements nécessaires à la réglementation d'urbanisme et de zonage à être adoptés en conformité avec le programme déposé pour le centre-ville.

BGH Planning est également mandaté pour la conception relative aux plans d'aménagement et au design urbain de la rue Des Forges pour le tronçon compris entre la rue Royale et le fleuve.

Le tout conformément à l'offre de services de la firme BGH datée du 5 septembre et aux instructions données par le directeur général dans sa correspondance du 3 octobre.

La durée de ce mandat sera de trois (3) mois.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

466-85
Engagement de la Ville à signer un avenant au protocole existant avec le ministère des Affaires culturelles re: salle J.-A.-Thompson Adoption

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation de la salle J.-A.-Thompson est un objectif culturel en accord avec la mise en valeur d'une capitale régionale;

CONSIDÉRANT que nous devions respecter les exigences du ministère des Affaires culturelles sur ce projet en matière d'accueil au public et de facilités scéniques;

CONSIDÉRANT qu'après révision du projet par les différents intervenants il existe toujours un écart de 1 385 000 $ entre les coûts estimés du projet préliminaire et ceux d'aujourd'hui, selon l'analyse faite par la firme Hanscomb mandatée par la Ville;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, lors d'une rencontre avec les autorités de la ville de Trois-Rivières le 26 septembre 1985, nous a assurés de la participation de son gouvernement à 80% des coûts applicables au projet, incluant les coûts supplémentaires, à la condition que la Ville de Trois-Rivières s'engage à fournir la différence de 20%;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à signer un avenant au protocole existant avec le ministère des Affaires culturelles pour la rénovation de la salle J.-A.-Thompson, par lequel elle convient de contribuer à 20% des coûts applicables au projet.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉ

467-85
Demande au ministère de l'Environ. appro. plans trav. boul. Des Forges Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au ministère de l'Environnement du Québec d'approuver les plans et devis pour la construction d'un égout sanitaire gravitaire sur le boul. Des Forges, entre le numéro civique 7715 et la rue Baril, soit sur une longueur d'environ 109 mètres.

Que le directeur des services Techniques soit et est autorisé à soumettre ses plans au ministère de l'Environnement pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

468-85
Demande au ministère des Trspts re: feux de circ. boul. Des Chenaux Adoption

VU les nombreux accidents qui sont survenus sur le boul. Des Chenaux à la hauteur de l'entrée de l'autoroute 755 direction ouest;

VU la faible visibilité à cet endroit;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que demande soit faite au ministère des Transports d'installer des feux de circulation sur le boul. Des Chenaux à l'entrée de l'autoroute 755 direction ouest.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE
334
INITIALES DU GREFFIER

469-85
Modification de la réso. 142-85
Adoption

VU la démission de M. Wilson O'Shaughnessy comme directeur général de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la résolution 142-85 soit et est amendée en changeant le nom de M. Wilson O'Shaughnessy pour celui de M. Jean-Luc Julien comme représentant de la Ville sur le conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

470-85
Paiement de 2 200 $ à Claude Baribeau (cert. d'obli. perdus)
Adoption

ATTENDU que Madame Bernadette Beaulieu Baribeau de Shawinigan, province de Québec s'était portée acquéreur de 2 obligations de 1 000 $ chacune de la Ville de Trois-Rivières émises sous les numéros M-473 et M-479, lesquelles portent intérêt à un taux de 10% l'an et échoient le 1er juillet 1982 avec leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1982 et les subséquents annexés;

ATTENDU que les obligations précitées font partie d'une émission d'obligations au montant total de 3 600 000 $ émise par la susdite Ville en date du 1er juillet 1974;

ATTENDU que le 8 novembre 1981 Madame Bernadette Beaulieu Baribeau est décédée laissant Monsieur Claude Baribeau l'unique héritier de la succession de Madame Baribeau;

ATTENDU que ces obligations depuis le décès de Madame Baribeau sont disparues et que les coupons d'intérêt n'ont pas été présentés;

ATTENDU que depuis cette date ces obligations ainsi que leurs coupons d'intérêt du 1er janvier 1982 et les subséquents n'ont pas été retrouvés, ni présentés à la banque pour y être encaissés;

ATTENDU que Monsieur Claude Baribeau a remis à la Ville de Trois-Rivières un cautionnement pour effets perdus ou volés et, en considération de quoi, il demande le paiement du capital et des intérêts;

ATTENDU qu'en vertu de ce cautionnement, portant le numéro 1409670 émis le 22 mai 1985, Monsieur Claude Baribeau et la Compagnie d'Assurances du Home Canadien s'engagent conjointement et solidairement à rembourser à la Ville de Trois-Rivières toute somme d'argent qu'elle serait appelée à payer en regard desdites obligations volées et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 2 200 $. Ce montant représente le capital et les coupons d'intérêt du 1er janvier 1982 au 1er juillet 1982 inclusivement des obligations, M-473 et M-479;

VU qu'il y a lieu d'acquiescer à la demande de Monsieur Claude Baribeau;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long récité;

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

Que la somme de 2 200 $ soit et est remise à Monsieur Claude Baribeau en paiement complet et final des susdites obligations lesquelles sont échues depuis le 1er juillet 1982;

Ce montant de 2 200 $ représente la valeur nominale:

a) de 2 000 de capital, obligations nos M-473 et M-479 plus,

b) les coupons d'intérêt (4) du 1er janvier 1982 au 1er juillet 1982 inclusivement au montant de 50 $ chacun, soit une somme totale de 200 $ d'intérêt.

ADOPTÉ

471-85
Acceptation recommandation évaluateur de la Ville re: cause Banque féd. de développement devant le Bureau de revision
Adoption

ATTENDU que la Banque fédéral de développement a contesté l'évaluation de l'immeuble situé au 1276 à 1284 de la rue Ste-Julie à Trois-Rivières;

ATTENDU que l'évaluateur de la Ville de Trois-Rivières a recommandé une modification au rôle d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la recommandation de l'évaluateur municipal à l'effet que l'évaluation au rôle pour l'immeuble ci-haut mentionné apparaisse comme suit:

Terrain	13 700 $
Bâtiment	100 000 $
TOTAL	113 700 $

pour la période du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1985.

Il s'agit du dossier 7,734-98-3015 (1985) du Bureau de revision de l'évaluation foncière du Québec.

ADOPTÉ

472-85
Présentation de 3 projets de travaux communautaires
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité des projets suivants:

"l'informatisation des archives policières"
"soutien à l'opération des programmes communautaires"
"renouvellement de l'identification visuelle"

dans le cadre du programme des travaux communautaires en milieu municipal 1985.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé pour et au nom de la Ville, à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le gouvernement du Québec.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

473-85
Demande pour l'établissement d'une servitude de non accès en faveur de la rue Léon-Méthot
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de protéger le calme et la sécurité du secteur résidentiel de la Place Léon-Méthot;

ATTENDU que la partie du lot 176 ayant front sur le boul. Du Rochon a une vocation commerciale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au propriétaire de cette partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières ayant front sur le boul. Du Rochon et dont une partie du terrain donne sur la Place Léon-Méthot, afin que celui-ci accepte de grever cette partie du lot 176 donnant sur la Place Léon-Méthot, d'une servitude de non accès par la Place Léon-Méthot.

ADOPTÉ

474-85
Appui aux résidents du boul. Parent auprès de Belle Vision inc.
Adoption

ATTENDU que c'est le voeu exprimé par la majorité des résidents du boul. Parent d'être desservi par le câble communautaire de La Belle Vision inc.

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie les résidents du boul. Parent dans leur demande d'être desservis par le câble communautaire de La Belle Vision inc.

ADOPTÉ

475-85
Demande à Hydro-Québec
Adoption

ATTENDU que des espaces sont occupés par les tours de transmission de l'Hydro-Québec, dans les quartiers résidentiels de Trois-Rivières, notamment dans le secteur Isabeau (rues Bayard, P.-E.-Neveu, J.-A.-Thompson);

ATTENDU que l'Hydro-Québec ne fait qu'arroser la végétation au moyen d'un liquide qui arrête et tue toute végétation, avec comme résultat que les résidents des environs voient un terrain composé d'arbustes et d'herbes hautes desséchées;

ATTENDU que ces terrains desséchés et désolés enlèvent au cachet résidentiel des résidences environnantes et du quartier en général

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à l'Hydro-Québec d'entretenir les abords de ses terrains situés de part et d'autre ou le long des rues Bayard, P.-E.-Neveu, J.-A.-Thompson, en coupant l'herbe et en enlevant les arbustes, tout comme un propriétaire le fait pour sa propriété.

ADOPTÉ

476-85
Félicitations au comité de promotion du

ATTENDU que le Comité de promotion du livre et de la lecture, le Centre commercial Les Rivières et le Conseil de la culture Mauricie - Bois-Francs - Centre du Québec ont présenté la "FÊTE DU LIVRE", les 3, 4 et 5 octobre 1985;

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

livre et de
la culture
Adoption

ATTENDU que cette Fête a remporté un succès éclatant;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations au Comité de promotion du livre et de la culture, formé de Madame Madeleine Bessette et de MM. Pierre Bérubé, Gaston Bellemare, Georges Côté, André Debay, Jean-Marc Gauthier et Marcel Olscamp.

ADOPTÉ

477-85
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 14 septembre 1985

Duxel inc.:	
Drainage et voirie - boul. des Forges (village) - paiement no 3 - retenue 10%	105 802,18 $
Reconstruction d'aqueduc - secteurs Sainte-Marguerite et Sainte-Cécile - paiement no 3 - retenue 10%	16 520,35
Atelier Radisson inc.:	
2e coupe de gazon dans les talus	5 256,54
Lionel Deshaies inc.:	
Voyages de remplissage - boul. Saint-Joseph et réparation de gazon	9 800,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	513,17
Microcode Jolidata:	
Achat de logiciels - services techniques	1 787,60
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - août 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, Édifice François-Nobert et bibliothèque	142,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - cour municipale - août 1985	108,00
B.B. Extermination inc.:	
Inspection et traitement - septembre, octobre, novembre 1985	75,00

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Pierre-Paul Allaire - 1ère année	750,00
Thomas Argall - 1ère année	2 000,00
Serge Aubin et Gaétane Rondeau - 2e année	500,00
René Bacon et Gaétan Doyon - 1ère année	2 000,00
Onil Beauchesne - 1ère année	750,00
Léo-Paul Bisson - 1ère année	750,00
Gilles Blais et Roselyne Ferguson - 2e année	500,00
Yves Boivin - 2e année	500,00
Armand Boucher - 1ère année (460, Chapais)	2 000,00
Armand Boucher - 1ère année (400, Chapais)	2 000,00
Michel Bourque et Louise St-Arneault - 1ère année	750,00
Gilles Bureau - 2e année	500,00
Roger Chiasson - 1ère année	750,00
James Church et Diane Demers - 1ère année	750,00
Michel Corbeil et Christiane Bélanger - 2e année	500,00
Jean-Marie Courteau et Louise Nadeau - 1ère année	750,00
Serge Doucet - 1ère année	750,00
Martin Dudemaine et Denise Massicotte - 2e année	1 000,00

René Dufresne - 1ère année	2 000,00
Aurèle Frigon - 1ère année	750,00
André Gauthier et al - 1ère année	2 000,00
Georges Gonthier - 1ère année	750,00
Carl Hébert et Catherine Tellier - 2e année	1 000,00
Serge Janvier - 2e année	500,00
Alice Jean - 1ère année	750,00
Robert Jolin - 1ère année	750,00
André Larose - 3e année	250,00
Donald Larouche et Diane Auger - 1ère année	750,00
Richard Leblond et Michelyne Lemieux - 2e année	500,00
Denyse Leduc - 1ère année	750,00
Andrée Lesage - 1ère année	750,00
Robert Pellerin - 1ère année	750,00
Serge Pellerin et Sylvie Thiffault - 2e année	500,00
André Pratte - 2e année	500,00

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION (suite)

Alain Renaudin et Caisse pop. de T.-R. - 1ère année	750,00 $
Jean-Louis Richer - 1ère année	750,00
Louise Rousseau - 2e année	500,00
Colette Sirois - 1ère année	750,00

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Denis Lelièvre:	
Cadeaux - concours Ville et village fleuris	150,00
Polyjeux:	
Achat de modules MB et un autobus en acier - parcs Sainte-Marguerite et des Pins	10 992,05
Pavillon St-Arnaud inc.:	
Exécution de travaux au parc Pie XII	4 264,06
Jardin d'eau:	
Implantation d'activités de loisir - natation sportive	257,50

EXPOSITION

104908 Canada inc.:	
Avance - roues de fortune	1 000,00
Chênevert ltée:	
Frais de douanes pour les souris musicales	391,60
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - 7e versement de 12	205,66
Télé-communications Trois-Rivières inc.:	
Service téléphonique durant la période de vacances de la secrétaire - du 12 au 23 août 1985	40,00
Jean Abel:	
Service d'audio	2 882,80
André Bourassa:	
Vente de stands pour Expo 1985	460,00
Jean-Baptiste Lord:	
Services professionnels - publicité - Expo 1985	1 130,00
Capac:	
Droits pour permis - Expo 1985	350,02
Brigade ambulancière St-Jean:	
Frais de service - Expo 1985	450,00
Majorettes mauriciennes:	
Parade du 2 août 1985	75,00
Amusement Business:	
Abonnement 1986 - 1 an (u.s. funds)	60,00
Le Pro-jac ltée:	
Repas-réunions - août 1985	52,83
Marché St-Louis (Métro):	
Achat d'épicerie - août 1985	49,62
Les Aigles de Trois-Rivières:	
Repas des employés de la maintenance - 3 août 1985	50,00

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

Collation employée B[illegible]

INITIALES DU MAIRE

340

INITIALES DU GREFFIER

Pour la semaine se terminant le 21 septembre 1985

Gaston Paillé ltée:	
Renouvellement et branchements - aqueduc et égout 1985 - paiement no 4 - retenue 10%	37 566,00 $
Pavages de Nicolet inc.:	
Aménagements de parcs - 1985 - paiement no 1 - retenue 10%	16 379,57
Matériaux économiques inc.:	
Expertise de forage - murs extérieurs - hôtel de ville - paiement no 1	357,00
Jean Caron et fils inc.:	
Éclairage à canalisation souterraine - rue Saint-Joseph - paiement no 1 - retenue 10%	9 894,78
Guimond électrique inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - éclairage parc Isabeau	1 136,72
Éclairage de rue - parc Isabeau - phase VI - retenue 10%	214,34
Excavation René Gélinas:	
Reconstruction de trottoirs et bordures 1985 - travaux supplémentaires	1 950,80 $
Polyjeux:	
Achat d'un module de bois et d'un équipement au 2A Hilan et installation - parc Lambert	5 330,30
Maurécon inc.:	
Remise totale de la retenue - mur côté Plouffe	487,50
Brunelle inc.:	
Achat de couvre-chaussures, foulards, chaussettes, chemises et gilets de laine - sécurité publique	10 432,75
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires - essais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux - égout et voirie - boul. des Forges (village) - du 2 au 16 juillet 1985	1 061,57
Honoraires - contrôle béton bitumineux	5 599,77
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires - Prélèvement et essais - béton de ciment - trottoirs	225,50
Lionel Deshaies inc.:	
Réparations de gazon	6 963,75
Trois-Rivières location inc.:	
Location de plaque vibrante	349,89
J.U. Houle ltée:	
Achat de pièces	722,89
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 1er au 15 septembre 1985	26 968,50
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - août 1985 - sécurité publique, autogare, édifice des travaux publics, aéroport, Centre Notre-Dame-de-la-Paix, parc Pie XII	6 323,00
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - marché-aux-denrées - septembre 1985	2 696,03
Groupe Sanibec:	
Service de fins de semaines - août 1985 - hôtel de ville	612,00
Mario Durand:	
Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - septembre 1985	3 250,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - hôtel de ville - août 1985	402,06

INITIALES DU MAIRE
341
INITIALES DU GREFFIER

Location de photocopieuse - trésorerie - août 1985	207,87
IBM Canada ltée:	
Programmes autorisés (sept. 1985) - programmes autorisés (ajustement août 1985) - frais d'entretien imprimante et unité de traitement, contrôle bande magnétique, disques, imprimante - (sept. 1985)	3 542,40
Wilson O'Shaughnessy:	
Honoraires - travail effectué sur différents dossiers - semaine du 26 août 1985	2 778,00
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires - services d'évaluation - semaines se terminant les 16, 23 et 30 août 1985	7 876,62
Baril évaluation ltée:	
Honoraires - services d'évaluation - facture no 8	1 105,00
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - aéroport - septembre 1985	186,00
Butterworth & Co. Canada Ltd:	
Achat du volume no 7 "Supreme Court Law Review"	95,00
Centraide Mauricie:	
Subvention	5 000,00
Grand Prix Labatt Trois-Rivières:	
Achat de 10 billets	500,00
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - août 1985 - aéroport, édifice des travaux publics, Centre culturel, marché-aux-denrées, colisée, hôtel de ville	1 095,05
B.B. extermination inc.:	
Inspection et traitement - stade de baseball - septembre 1985	45,00 $
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres - avis publics	1 605,50
Société des alcools du Québec:	
Achat de boisson	382,10

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radio-communication - septembre 1985 - sécurité publique	1 011,75
Yvon St-Onge:	
Responsable pompier volontaire - secteur Les Forges - août 1985	47,00

LOISIRS, SERVICES COMMUNAUTAIRES ET AFFAIRES CULTURELLES

Productions Specta inc.:	
Location de son et assurances - festival - Projet Canada Travail	900,00
Personnel technique - Fêtons n'août	351,00
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - août 1985	9 825,79
Centrale d'alarme de la Mauricie:	
Service de reliage haute sécurité - Centre Notre-Dame-de-la-Paix - du 10 septembre au 9 décembre 1985	75,00
Service de reliage haute sécurité - marché-aux-denrées - du 14 septembre au 13 décembre 1985	75,00
Service de reliage renversement polarité - pavillon Lambert - du 10 septembre au 9 décembre 1985	75,00

EXPOSITION

U.Q.T.R.:	
Location de tables et chaises - réceptions autorités - cafétéria et Pavillon de la jeunesse, Festival de danse	318,75
Sport point inc.:	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Achat de gilets polo avec impression Cabaret	320,00
Centralco (1982) inc.:	
Achat de liqueurs pour Le Cabaret	391,05

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1985

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
2 187 km	415,53
Transport des employés	25,00
Bareil, Michel:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
736 km - mars, avril, mai, juin et juillet 1985	180,32
Bédard, Réal:	
Technicien en comptabilité - trésorerie	
194 km	47,53
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - travaux publics	
1 577 km	299,63
Benoît, Jean:	
Technicien évaluation III - évaluation	
14 km	5,46
2 sorties	5,50
Bérubé, Raymond:	
Animateur en loisirs	
137 km	33,56
Boisvert, Henri-P.:	
Technicien en génie civil II - équipements & opérations (services communautaires)	
1 493 km - juin, juillet et août 1985	365,78

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1985 (suite)

Boucher, Réjean:	
Responsable alimentation en eau - usine de traitement d'eau	
1 053 km	221,13 $
Bruneau, Roger:	
Directeur-adjoint - urbanisme	
656 km - juillet et août 1985	160,72
Chênevert, Robert O.:	
Ingénieur - génie	
749 km - juillet et août 1985	183,50
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
1 351 km	256,69
Desjardins, Serge:	
Surintendant - usine de traitement d'eau	
259 km - juillet 1985	63,45
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messager - greffe & archives	
242 km	59,29
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
565 km - du 26 août au 6 septembre 1985	107,35
Transport de l'équipement et du personnel (9 jours)	108,00
Fiset, Jean:	
Technicien en système d'information - génie	
4 sorties	11,00
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - services techniques	
285 km	69,82
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - génie	
1 328 km	264,74
Goneau, Jean-Louis:	
Directeur - permis et inspections	
1 690 km - mai, juin et juillet 1985	414,05

Guévin, Luc:	
Technicien génie civil I - travaux publics	
1 059 km	222,39
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
404 km	98,98
Lafrenière, Denis:	
Technicien en système d'information - génie	
39 km	9,55
2 sorties	5,50
Lauzière, Denis:	
Technicien génie civil 1 - génie	
310 km	75,95
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - Hyg. & env. - permis et inspections	
865 km	181,65
Matteau, Michel:	
Technicien en urbanisme	
6 sorties	16,50
160 km	39,20
Morin, Sylvain:	
Technicien génie civil 1 - génie	
399 km	97,75
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - génie	
1 287 km	244,53
Perron, René:	
Chef de service - équipements & opérations - (services communautaires)	
524 km	128,38
Pratte, Ginette:	
Biologiste - travaux publics	
600 km - août 1985	147,00
24 km - juillet 1985	5,88

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1985 (suite)

Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - travaux publics	
726 km	152,46 $
Rousseau, Robert:	
Surintendant - travaux publics	
1 446 km	274,74

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Doucet:	
Québec - ministère des Affaires municipales - étude des certificats de coûts du trésorier - émission d'obligations 3 493 000 $	77,80
Henri-Paul Jobin:	
U.M.Q. - Colloque Régime des rentes	259,45
François Roy:	
Fête pour un groupe d'employés	45,39

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Jacques Lacroix	84,54
René Monfette	499,80
René Monfette	829,15
Yvon Poirier	63,86
TOTAL	183 592,10 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Pour la semaine se terminant le 28 septembre 1985

Panpierre inc.:	
Intercepteur Les Forges - travaux municipaux - paiement no 1 - retenue 10%	43 038,49 $
Chagnon ltée (1975):	
Peinture de lampadaires - retenue 5%	22 583,30
Sanivan inc.:	
Nettoyage de la surface de béton des gradins - stade de baseball	19 810,00
Construction S.R.B.:	
Sciage de trottoirs - rues Louis-Lacroix et Léo-Pidgeon	456,75
Mark Hot:	
Achat de coils	3 815,00
Pagé construction inc.:	
Remise de la moitié de la retenue - recouvrement de pavage	8 688,85
Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - aménagement de parcs 1985	909,98
J.P. Marcouiller inc.:	
Remise totale de la retenue - éclairage soccer Sainte-Ursule	3 508,60
Excavation René Gélinas:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - branchements 1984	7 951,13
Remise de dépôt sur soumission	100,00
Aménagement de trottoirs et terre-pleins pour réseau de voies cyclables	7 975,00
Trois-Rivières cimentiers inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - trottoir et bordure 1984	6 292,77
Construction G. Therrien inc.:	
Remise totale de la retenue - croix Année Sainte	2 519,25
Remise de la dernière tranche de la retenue - Couronne rond-point	3 537,25
Laboratoire Laviolette:	
Honoraires - construction de trottoirs 1985 - exécution d'essais de contrôle de qualité du béton de ciment - du 8 août au 5 septembre 1985	103,36 $
Pneus Tibo ltée:	
Achat de pneus - sécurité publique	1 294,92
Perco ltée:	
Location d'équipement	262,42
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - juillet 1985 - parc Pie XII, colisée, centre Notre-Dame-de-la-Paix, parc Ste-Marguerite (août 1985), marina	2 360,00
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse et frais de base et autres - édifice des travaux publics - du 24 mai au 24 août 1985	371,24
Location de photocopieuse - exposition - du 27 mai au 30 août 1985	380,52
Location de photocopieuse - usine de traitement d'eau - du 29 avril au 15 août 1985	86,27
Location de photocopieuse - sécurité publique - 8e versement de 20	1 340,40
Cie Générale électrique du Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radio-communication - service du génie, division des opérations et service des loisirs - septembre 1985	851,78
Corporation du gaz de la cité ltée:	
Achat de gaz propane - colisée	183,88
C.P. limitée:	
Location de tuyaux et câbles souterrains	10,00
Laviolette auto location inc.:	

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

Location d'auto - septembre 1985	526,84
Chambre de commerce:	
Subvention - 3e versement	25 000,00
Wilson O'Shaughnessy:	
Honoraires - travail effectué sur différents dossiers - semaines des 9 et 16 septembre 1985	1 478,00
Baril évaluation ltée:	
Honoraires (75%) - service d'évaluation - facture no 9	552,78
Sobeco inc.:	
Honoraires - assurances de dommages - du 1er novembre 1984 au 31 août 1985	8 355,14
CJBL informatique inc.:	
Honoraires - services informatiques - du 29 juillet au 30 août 1985	1 481,25
Centrale des bibliothèques:	
Achat de fiches - informatique	1 605,30
Pinkerton Québec ltée:	
Préposés aux parcomètres - août 1985	2 745,60
Villeneuve & Damphousse:	
Honoraires - vente par U.Q.T.R.	565,00
Beaumier, Richard, Nollet & associés:	
Mémoire de frais - cause Le Nouvelliste 1982 inc.	508,30
Chartier & Doyon:	
Honoraires - cause Lucien Daigle	382,00
Société immobilière Marathon limitée:	
Location d'une parcelle de terrain - d'octobre 1985 à octobre 1986	5 136,00
Trudel, Morin & associés:	
Huissiers	11,28
Plante & Côté:	
Huissiers	24,64
Laflamme, Hamelin, Laflamme:	
Huissiers	5,56
Spectralite 70 ltée:	
Achat de velcro	31,66
Association des archivistes du Québec:	
Renouvellement d'adhésion - Réal Fleury	65,00
Corporation professionnelle des urbanistes du Québec:	
Inscription Roger Bruneau - journée d'étude "Les dérogations mineures"	25,00
Corporation pour le développement de la récupération et du recyclage de déchets de la région 04 inc.:	
Cotisation annuelle	25,00 $
Arbo Conseil inc.:	
Inscription séminaire sur les Micro-injections - Guy Roussel et Pascal Recco	190,00
Government Finance Officers Association:	
Cotisation annuelle - Claude Doucet	290,00
J.R. Lemire inc.:	
Achat de diviseurs pour filière latérale - permis	38,59
Claude Gill:	
Service de photos	75,00
Pucet et fils:	
Réparation d'un volume et du Livre d'or	85,00
Gosselin express ltée:	
Déménagement - Jean-Luc Julien	1 170,69
Studio Houle inc.:	
Service de photos - projet Toyota	185,30
Pitney Bowes:	
Location de compteur postal - octobre à décembre 1985	115,10
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appels d'offres - publicité Expo	15 831,02
Québec construction:	
Appels d'offres	359,10
René Perron:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 99 $)	49,50
Yvon Blais:	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Remboursement de frais de scolarité (50% de 70 $)	35,00
Steve Levesque:	
Remboursement de frais de scolarité (50% de 112,50 $)	56,25
16 sorties - transport de bandes magnétiques	44,00
La Belle vision inc.:	
Location de câble TV et FM - septembre et octobre 1985 - autogare et permis et inspections	49,94
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - Georges Côté	29,98
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet - 19 personnes - le 19 août	82,56
Repas - 18 personnes - le 3 septembre	201,37
Repas - 21 personnes - le 16 septembre	170,62

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Jean-Louis Gratton et Desneiges Latour - 1ère année	750,00
Luc Lacombe et Sylvie Leblanc - 1ère année	750,00
Pierre Lacroix - 1ère année	750,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Bicybec ltée:	
Plaques permanentes - bicyclettes	49,53
Excavations Dratex inc.:	
Service de citerne - incendie Sablière Laviolette	200,00

EXPOSITION

Publicité Expo 1985

Publi-hebdo inc.	2 684,00
Éditions du Lac St-Pierre inc.	1 071,00
L'Écho de Louiseville	1 540,00
L'Union	952,00
Gazette populaire	256,00
Cie de radiodiffusion Shawinigan Falls ltée	1 027,80
Radio Trois-Rivières ltée - CJTR	4 843,92
CHEM TV inc.	4 090,20
Télémédia CHLN 55	4 641,00
Télé Saint-Maurice inc.	9 934,50

EXPOSITION (suite)

The Toronto Star:	
Copie du Toronto Star - du 26 août au 8 septembre 1985	10,00 $
La Tribune (1982) inc.:	
Copies de la Tribune du 9 au 24 août 1985	8,98
London Free Press:	
Souscription	8,91
104908 Canada inc.:	
Acompte - roues de fortune	600,00
Pierre Bellemare:	
Participation à la parade de l'Expo 1985 avec une voiture antique	75,00
André Bisaillon:	
Participation à la parade de l'Expo 1985 avec une voiture antique	75,00
Robert Élie:	
Dépenses des vérificateurs	75,65
André Montour:	
Dépenses diverses - visites expositions agricoles - Drummondville, St-Barnabé, Québec	62,81

LOISIRS ET AFFAIRES CULTURELLES

LUNDI, LE 7e JOUR D'OCTOBRE 1985

Messagair inc.:	
Location de télé-avertisseur - août à octobre 1985 - Centre culturel	49,05
Location de télé-avertisseur - août à octobre 1985 - Centre culturel	71,94
Comité de zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - baseball mineur - au 16 août 1985 - final	101,00
Frais d'arbitrage - baseball mineur - au 16 août 1985 - final	371,00
Jardins d'eau de la Mauricie inc.:	
Implantation d'activités de loisir - tir à l'arc	656,00
Centre Landry:	
Entretien du parc des Pins, terrain de balle St-Jean-Bosco et abords du centre Alexandre-Soucy - 2e versement	440,00
Association récréative Ste-Marguerite inc.:	
Entretien et gestion des bâtisses - parc Ste-Marguerite	919,00
Pavillon St-Arnaud inc.:	
Gestion de l'entretien du parc Pie XII, du terrain de balle et de soccer et du pavillon de service - 3e versement	1 782,00

Gestion des bâtisses et/ou parcs - 4e versement

Association sportive Sainte-Cécile	967,50
Comité des citoyens des Abitations Adélard-Dugré	340,00
Comité de la Traverse des âges	1 935,00
Galerie d'art du Parc inc.	961,25
Loisirs Saint-Jean-Brébeuf	564,00
Loisirs Saint-Philippe	127,50
Loisirs Saint-Sacrement inc.	139,50
Loisirs des Vieilles Forges inc.	565,50
U.Q.T.R.:	
Surveillance par les employés de l'U.Q.T.R. lors de l'Expo canine - août 1985	636,25
Ligue de football bantam des Deux Rives:	
Frais d'affiliation et d'arbitrage - solde à payer	242,00
CFP4:	
Contribution financière - Programme Option formation jeunesse - Marc Godbout et Jean Sévigny	200,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Claude Bernard:	
Récréologue - équipement et opérations 235 km - juillet, août et septembre 1985	57,57 $
Lionel Duval:	
Technicien en arpentage 648 km - du 9 au 20 septembre 1985	123,12
Transport de l'équipement et du personnel - 10 jours	120,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - 990 km - juillet 1985 (235,86 $), frais de déplacement - Expo de Saint-Hyacinthe (89,40 $), allocation d'automobile - 610 km - août 1985 (128,10 $), frais de déplacement - Expo de Sherbrooke (115,54 $), frais de déplacement - Expo de Québec (79,91 $), frais de déplacement - Notre-Dame-du-Bon-Conseil - réunion de l'exécutif de l'Association des expos du Québec (28,50 $) (moins avance reçue en septembre 1985)	177,31
Gilles Beaudoin:	

Rencontre - dossier Toyota	75,98
Rencontre avec Multidev	87,87
Montréal - rencontre avec Pierre Verreault	31,00
Rencontre avec Ministre Duhaime	52,98
Rencontre avec Chambre de commerce	70,40
Jacques Blais:	
Trois-Rivières - réunion du comité d'uniformisation des formules des cours municipales	16,68
Blainville - réunion du comité d'uniformisation des formules des cours municipales	89,20
Remboursement de petite-caisse	96,78
Estelle Bordeleau:	
Hull - représentante pour la ville de Trois-Rivières concours Ville et village fleuris	160,00
Claude Gendron:	
Montréal - Colloque sur les fonds de pension	184,55
Jean-Luc Julien:	
Dîner avec 3 personnes - Place du marché	65,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	276,00
Madame Huguette Charest	45,42
Madame Louise Goyette	59,83
René Monfette	677,12
Lucien A. Ouellet	111,10
TOTAL	254 117,23 $
GRAND TOTAL	688 610,67 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/jrd

INITIALES DU MAIRE

349

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21e jour d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
07-10-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

b) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 août 1985;

c) Achat de lisières de terrains boul. Des Forges re: parties des lots 203 à 208 incl. et 210 incl. avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 19 août 1985;

d) Amendement au règl. 964 re: élargissement du boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 30 septembre 1985;

e) Règlement prévoyant la pose de services municipaux rue Léon-Méthot, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance 30 septembre 1985;

f) Règlement prévoyant la pose de services municipaux sur partie des lots 170 et 171-A, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 30 septembre 1985;

g) Amendement au règl. 727 re: systèmes d'alarme, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 7 octobre 1985;

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

Trsvaux muni. (aqueduc et égouts) rue Le Corbusier boul. Des Chenaux Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'exécution de travaux municipaux (aqueduc et égouts) sur la rue Le Corbusier et le boul. Des Chenaux pour des modifications au poste de et pompage de la rue Le Corbusier, et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour d'octobre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

Amendement au règl. 957 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 957 concernant le crédit de taxe accordé pour la construction de terrains vacants, aux fins d'agrandir la zone dans laquelle ce crédit accordé.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour d'octobre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Claude Pélissier

Amendement au règl. 367 (1982) Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 367 (1982) concernant la prévention des incendies afin de préciser les limites de la zone d'incendie autour d'un bâtiment.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour d'octobre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

Règlement pose serv. muni. rues Laurent-Létourneau et Louis-E.-Lacroix ~~Adoption~~

Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant la pose des services municipaux dans le prolongement des rues Laurent-Létourneau et Louis-E.-Lacroix et prévoyant un emprunt à cet effet remboursable en tout ou en partie par une taxe spéciale imposée aux propriétaires riverains et en partie par l'ensemble des propriétaires de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21e jour d'octobre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

478-85 Compte rendu 07-10-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu du Conseil siégeant en Commission permanente, le 7 octobre 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes: Page 7 - item 21 - 2e para.: Après "la Ville avait prévu" au lieu de "2 000 $" remplacer par "20 000 $" et à la fin du paragraphe après "et une somme de 1 000 $ en " remplacer "1986" par "1985".

INITIALES DU MAIRE

351

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

Page 9 - item 35 f):

Rayer "Lemire" remplacer par: "Des Pins".

ADOPTÉ

479-85
Règlement
13-AAZ-286
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 13-AAZ-286 (1985) amendant le règlement 13 concernant les rues et places publiques aux fins de donner un nom à certaines rues, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

480-85
Règlement
367-1982-C
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 367-1982-C (1985) amendant le règlement 367-1982 concernant la prévention des incendies, aux fins de rendre le détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

481-85
Règlement
978 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 978 (1985) prévoyant l'achat d'équipements informatiques pour la cour municipale et le service d'Évaluation et décrétant un emprunt au montant de 47 000 $ à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

482-85
Règlement
980 (1985)

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 octobre 1985 1985;

Adoption

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 980 (1985) prévoyant des crédits aux débiteurs de taxes foncières imposées à l'égard de bâtiment faisant l'objet de travaux de construction, de reconstruction, de rénovation, de restauration, d'agrandissement ou de transformation conformément au programme de revitalisation du centre-ville, afin de compenser pour l'augmentation d'évaluation foncière qui s'en suit, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

483-85
Règlement
1982-Z-A-42
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-42 (1985) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur la rue Lapointe et aux fins d'augmenter le pourcentage maximum d'occupation au sol des bâtiments principal et complémentaires dans la zone 5Cb5 et de fixer à zéro (0) mètre les marges de recul avant et arrière dans cette zone, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

484-85
Règlement
1982-Z-A-44
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 1982-Z-A-44 (1985) amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins d'annuler les zones 12Cb4 et 12Ra5 et de créer dans le territoire inclus dans ces zones, les nouvelles zones 12Cb4 et 12Ra5, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

485-85
Contrat
vente à
GINETTE
THIVIERGE
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à DAME GINETTE THIVIERGE les lots 1122-121-1 et 1122-122-1 du cadastre de la

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

Cité de Trois-Rivières pour le prix de 500 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Bertrand Ferron, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

486-85
Contrat intervention de la Ville servitude par Philips électronique ltée en faveur de la S.Q.A.E. Adoption

ATTENDU que la compagnie Philips électronique ltée entend consentir une servitude à la Société québécoise d'assainissement des Eaux;

ATTENDU que cette servitude sera consentie en faveur de la rue Père Daniel;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières intervienne dans un acte de servitude à être consenti par Philips électronique ltée en faveur de la Société québécoise d'assainissement des Eaux, ladite servitude étant consentie pour l'installation d'une conduite d'égout dans une lisière de terre ainsi décrite:

DÉSIGNATION:

a) Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro NEUF (P.9) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières et ainsi borné: au nord-est, à une partie du lot no 11 du cadastre susdit, étant la rue Père-Daniel, où l'emplacement a une profondeur de quinze mètres (15,00 m.), au sud-est, à une partie du lot no 9 du cadastre susdit, étant le boulevard Royal, où l'emplacement a une largeur de cent cinquante et un mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes de mètre (151,94 m.), au sud-ouest, à cette partie du lot no 8 ci-après décrite, où l'emplacement a une profondeur de quinze mètres (15,00 m.) et vers le nord-ouest, à une autre partie du lot no 9, propriété du Cédant, où l'emplacement a une largeur de cent cinquante et un mètres et quatre-vingt-dix centièmes de mètre (155,90 m.). Cet emplacement a une superficie de 2,277 mètres carrés.

b) Un emplacement situé en la Ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot HUIT (P.8) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières et ainsi borné: au nord-ouest, à une partie du lot no 8 (rue), où l'emplacement a une largeur de quinze mètres (15,00 m.) et partie à une autre partie du lot no 8 du cadastre susdit, où l'emplacement a une largeur de quarante-cinq mètres et quatre-vingt-seize centièmes de mètre (45,96 m.), au sud-est, à une partie du lot no 8, étant le boulevard Royal, où l'emplacement a une largeur de soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes de mètre (60,96 m.), au nord-est, partie à une autre partie du lot no 8 du cadastre susdit, où l'emplacement a une profondeur de trois cent cinquante mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes de mètre (350,94 m.) et partie à l'emplacement susdécrit (P.9), où l'emplacement a une profondeur de quinze mètres (15,00 m.), au sud-ouest, succes-

sivement au lot 8-2, à une partie du lot no 8, au lot no 8-3-1, au lot no 8-3-3 et à une partie du lot no 8, où l'emplacement a une profondeur de trois cent soixante-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes de mètre (365,91 m.). Cet emplacement a une superficie de 6,177,9 mètres carrés.

pour et en faveur de la rue Père-Daniel.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer l'acte de servitude préparé par Me Gérard Dufresne, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

487-85
Contrat mainlevée en faveur de CONST. GILLES CHAÎNÉ INC. lot 181-2-150 Adoption

ATTENDU que le 1er août 1985 la Ville de Trois-Rivières a vendu à CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. le lot 182-2-150 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ladite vente ayant été enregistrée le 2 août 1985 sous le numéro 361,193 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions et d'une clause résolutoire garantissant l'obligation de construire une habitation multifamiliale sur ce terrain;

ATTENDU que CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. a satisfait à cette condition;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée purement et simplement de tous droits résultant en sa faveur aux termes des clauses inscrites à l'acte enregistré sous le numéro 361,193 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières mais autant que cela concerne le lot 182-2-150 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Guy Leblanc, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

488-85
Contrat location MEDIACOM INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue de MEDIACOM INC. un bulletin permanent donnant sur l'autoroute 55, pour une période de douze (12) mois au coût de 1 170 $.

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la compagnie MEDIACOM INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

489-85
Contrat convention avec TRUST GENERAL DU CANADA et MM. JEAN-LUC JULIEN, CLAUDE GENDRON et JACQUES GENEST
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. JEAN-LUC JULIEN, directeur général, CLAUDE GENDRON, directeur du service des Ressources humaines et de JACQUES GENEST, capitaine au service de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. JEAN-LUC JULIEN, directeur général, CLAUDE GENDRON, directeur du service des Ressources humaines et de JACQUES GENEST, capitaine au service de la Sécurité publique, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que la Ville remette au Trust Général du Canada les cotisations retenues sur les salaires de MM. JEAN-LUC JULIEN, CLAUDE GENDRON et de JACQUES GENEST.

Que la Ville remette également, sous forme de contributions supplémentaires, les revenus en provenance du régime qui lui auront été versés par le gardien ou tout autre montant d'argent à être versé à l'employé tels que montants forfaitaires, remboursement de crédit en maladie et bénéfices du même genre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec MM. JEAN-LUC JULIEN, CLAUDE GENDRON et de JACQUES GENEST et Trust général du Canada relativement à l'établissement du régime de prestations à l'employé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés aux conventions qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

490-85
Contrat vente à VAL-MARIE CONST. INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à VAL-MARIE CONSTRUCTION INC. l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro SEPT de la subdivision officielle du lot numéro VINGT de la subdivision officielle du lot numéro MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF (1829-20-Ptie 7) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, borné vers le sud-ouest par le résidu du lot (1829-20-7); vers le nord-est par les lots 1829-24 et -25 du

INITIALES DU MAIRE
356
J. B.
INITIALES DU GREFFIER

susdit cadastre; d'un côté vers le sud-ouest par le lot 1829-20-7 et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu du lot 1829-20-7 du susdit cadastre et mesurant ledit emplacement vingt mètres et quarante-deux centièmes (20,42 m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et un mètre et sept centièmes (1,07 m.) dans ses lignes de côté sud-est et nord-ouest ayant une superficie de vingt-et-un mètres carrés et huit dixièmes (21,8 m.c.).

Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

pour le prix de 400 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat préparé par Me Jacques Verrette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

491-85
Contrat vente à LES IMMEUBLES LEVIN ENR. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à MONSIEUR PIERRE H. VINCENT et MONSIEUR CLAUDE LEVASSEUR faisant affaires ensemble sous le nom de IMMEUBLES LEVIN ENR., les lots suivants:

DÉSIGNATION:

a) Un immeuble de firgure irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot numéro SIX CENT QUARANTE-CINQ (P.645) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et borné comme suit, savoir: vers le nord-est, par une partie du lot 645 (rue des Forges); vers le sud-est, parle lot 646-2 et une partie du lot 646-1 appartenant au vendeur et décrit ci-dessous; vers le sud-ouest, par une partie du lot 645 (rue St-Antoine) et vers le nord-ouest, par une partie du lot 645 (rue Champlain), mesurant quatorze centièmes de mètre (0,14 m.) vers le nord-est, cinquante et un mètres et soixante-douze centièmes (51,72 m.) vers le sud-est, deux centièmes de mètres (0,02) vers le sud-ouest, et cinquante et un mètres et soixante et onze centièmes (51,71 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie deux point quatre-vingt-dix mètres carrés (2.90 m.c.).

b) Un immeuble de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT QUARANTE-SIX (P.646-1) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières et borné comme suit, savoir: vers l'est, par le lot 646-2; vers le sud-ouest, par une partie du lot 646-1 (rue St-Antoine); et vers le nord-ouest, par une partie du lot 645 appartenant au vendeur et décrit ci-dessus; mesurant trois mètres et vingt-huit centièmes (3,28 m.) le long d'une courbe de quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57 m.) de rayon vers l'est; un mètre et douze centièmes (1,12 m.) vers le sud-est; et trois mètres et un centièmes (3,01 m.) vers le nord-ouest; contenant en superficie un point dix mètres carrés (1.10 m.c.).

pour le prix de 50 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat préparé par Me Michel Hamelin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

492-85
Demande à Agriculture Canada re: opérer un pari mutuel en 1986
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite de Agriculture Canada l'autorisation d'opérer un pari mutuel pour la piste de courses de l'Hippodrome de Trois-Rivières, pour l'année 1986.

Que M. Lucien A. Ouellet, assistant-trésorier de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents exigés par Agriculture Canada à cet effet.

ADOPTÉ

493-85
Correction à la réso. 462-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la résolution 462-85 adoptée le 7 octobre 1985 soit et est corrigée en enlevant ce qui suit:

"par les lots 419 à 432 inclusivement"

et en les remplaçant par ce qui suit:

"par le lot 432, "

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No.....
DU.....

ADOPTÉ

494-85
Budget d'opération de l'O.M.H. des T.-R. pour 1986
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières pour l'année 1986, concernant les projets:

Phase I	-	Jean Nicolet	831 100 $
Phase II	-	Adélard-Dugré	678 701 $
Phase IV	-	Résidences Ste-Cécile	637 497 $
Phase V	-	Résidences St-Laurent	661 504 $
Phase VI	-	Résidences St-Philippe et Notre-Dame	687 893 $
Phase VII	-	Résidences St-Yves	881 084 $
Phase VIII	-	Résidences Marie-de-l'incarnation	241 645 $
Phase IX	-	Résidences Roland-Vigneault	74 010 $
Phase X	-	Résidences St-Sacrement	102 990 $
Phase XI	-	Résidences Fernand-Goneau	218 326 $

lesdites prévisions budgétaires étant annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

495-85
Budgets supp. 1985 O.M.H. de T.-R. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que les budgets supplémentaires 1985 suivants de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières soient acceptés et adoptés:

- Implantation d'un système d'entretien préventif: 5 100 $
- Hottes de poêles aux Résidences Edgar St-Yves: 20 000 $
- Nouvelles dispositions sur la sélection des locataires: 5 800 $
- Coût de remplacement du directeur général: 14 870 $

ADOPTÉ

496-85
Rapport de la Comm. de toponymie du Québec Adoption

CONSIDÉRANT qu'en modifiant les odonymes des rues Jean-VictorAllard, Cardinal-Léger et Pelletier, beaucoup de personnes se verraient devant un changement d'adresse depuis longtemps connue;

CONSIDÉRANT le coût assez élevé qu'entraînerait le changement d'identification des rues, soit pour en changer l'orthographe ou pour y ajouter le générique ou encore pour changer complètement l'odonyme;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le rapport de la Commission de toponymie de Québec concernant les noms des voies de communication de notre Ville soit approuvé, que les corrections, les modifications et les changements soient apportés quand les circonstances le permettront sans trop de perturbation.

ADOPTÉ

497-85
Demande au min. Environnement plans serv. muni. Pl. Léon-Méthot Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministère de l'Environnement du Québec l'approbation des plans concernant la pose des services municipaux (aqueduc et égouts) sur une portion de la Place Léon-Méthot et que le directeur des services Techniques soit autorisé à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

498-85
Engagement firme "Groupe Lapierre et Verreault"

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que les services de la firme "Groupe Laperrière et Verreault", division services informatiques, soient retenus

re: ~~Serv.~~ informatiques Adoption

pour le travail de programmation concernant la cour municipale, au coût de 15 000 $.

ADOPTÉ

499-85 Préparation programme d'urbanisme pour la zone Centre-ville Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a été admise au programme ReviCentre;

ATTENDU que cette participation nécessite l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour cette partie du territoire de la Ville connue comme «Centre-ville»;

ATTENDU que ce programme particulier d'urbanisme a pour buts de préciser les intentions et orientations de la municipalité concernant:

- les grandes orientations d'aménagement du secteur;
- un plan d'affectation détaillé du sol;
- un programme d'acquisition d'immeubles;
- un programme particulier de démolition ou de réaménagement;
- les critères de base devant guider la refonte de la règlementation d'urbanisme sur le territoire du Centre-ville;
- les critères de base devant guider l'élaboration du programme de subvention à la restauration de façades;
- la nomenclature des travaux prévus par la municipalité, leurs coûts approximatifs de réalisation et une indication des organismes concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Qu'un programme particulier d'urbanisme soit préparé suivant les intentions et orientations de la municipalité mentionnées au préambule pour la partie du territoire désigné comme le «Centre-ville» telle que décrite ci-bas:

"Le secteur délimité par les rues La Fosse, St-Roch, St-Olivier, Ste-Geneviève, Laviolette, Haut-Boc, St-François-Xavier, Des Ursulines, le prolongement de la rue Hertel et le fleuve St-Laurent."

Que l'adoption de ce programme particulier d'urbanisme soit complétée au plus tard le 28 février 1986.

ADOPTÉ

500-85 Comptes à payer septembre 1985 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cours du mois de septembre 1985 pour la Ville au montant de 2 173 432,79 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

501-85 Félicitations à l'Ordre des

ATTENDU que l'Ordre des soeurs Ursulines célèbre cette année le 450e anniversaire de sa fondation par Angèle Mérici;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

soeurs Ursulines Adoption

ATTENDU que cette congrégation est implantée chez-nous depuis près de trois siècles;

ATTENDU que les Ursulines ont rendu de grands services à notre population;

ATTENDU que les Ursulines méritent un témoignage public de reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil adresse aux soeurs Ursulines un message de félicitations à l'occasion de cet anniversaire. Ce témoignage est accompagné des meilleurs voeux du Conseil pour l'avenir, car Trois-Rivières a encore et toujours besoin de la présence active des filles de Sainte-Angèle.

ADOPTÉ

502-85 Félicitations à Soeur Anicette Guay Adoption

ATTENDU que Soeur Anicette Guay a voué douze ans de sa vie à la recherche en décentralisation et implantation d'un modèle organisationnel;

ATTENDU qu'elle a été directrice des soins infirmiers au centre hospitalier St-Joseph pendant de nombreuses années;

ATTENDU que depuis 1982, Soeur Anicette Guay est directrice générale de ce même centre hospitalier;

ATTENDU qu'elle est également auteure de plusieurs documents sur les soins infirmiers;

ATTENDU que Soeur Anicette Guay a piloté avec succès, ces derniers mois, l'important dossier du bloc opératoire et du bloc d'urgence de l'hôpital St-Joseph;

ATTENDU que pour toutes ces raisons, le Club des femmes de carrière de Trois-Rivières a choisi Soeur Anicette Guay comme "femme de carrière de l'année";

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Soeur Anicette Guay pour avoir été proclamée "femme de carrière de l'année".

ADOPTÉ

503-85 Félicitations à Monsieur Jean-Claude Beaumier Adoption

ATTENDU que des élections se tiendront à Cap-de-la-Madeleine le 3 novembre prochain pour choisir un nouveau conseil;

ATTENDU que la mise en nomination était le 20 octobre et que Monsieur Jean-Claude Beaumier n'a pas eu d'opposition pour le poste de maire;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières tienne à féliciter Monsieur Jean-Claude BEAUMIER pour avoir été élu par acclamation pour un deuxième mandat à la mairie de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

504-85

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

Félicitations à M. Luc Pucet
Adoption

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Luc PUCET qui a remporté le grand prix vélo de montagne catégorie novice, à l'échelle provinciale, lors d'une compétition tenue à l'Ile St-Quentin le 20 octobre 1985.

ADOPTÉ

505-85
Appui pour l'extension du mandat du comité de placement de la Wabasso
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie la demande d'extension du mandat auprès du gouvernement fédéral du comité de placement des travailleurs de la Wabasso afin que ceux-ci puissent bénéficier de plus de temps pour reclasser les gens de la Wabasso.

ADOPTÉ

506-85
Comptes à payer liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 5 octobre 1985

Gaston Paillé ltée:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00 $
Branchements et renouvellements 1985 - paiement no 5 - retenue 10%	15 088,50
Harel & frères inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - Conversion au gaz naturel - centre communautaire Alexandre-Soucy - paiement no 3 - retenue 10%	2 088,05 4 176,81
Pagé construction inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Remise de la première tranche de la retenue - Pavage rue Saint-Joseph	1 774,46
Construction G. Therrien inc.:	
Réfection du pavillon Sainte-Marguerite - paiement no 2 et remise de retenue	8 229,20
Arrosages Bécancour inc.:	
5e tonte de gazon	2 054,06
Aménagements Pluri-services inc.:	
Excavation pour trouver un branchement pluvial sur le lot 181-2-147 (315, rue Matteau) - paiement no 1	267,00
Compagnie internationale des eaux ltée:	
Fourniture des composantes et peinture protectrice anti-corrosive non-toxique - tête refoulement de la pompe	15 090,00
Mc Farlaneson & Hodgson:	
Achat de papier et enveloppes - imprimerie	8 421,19
J.U. Houle ltée:	
Achat de pièces	1 474,68
Saillant inc.:	
Achat de pièces	5 086,17
Yves Guertin inc.:	
Location d'un tamis broyeur de terre	1 050,00
Thomas Bellemare ltée:	
Location de pelle	1 280,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	619,03
Claude Arbour inc.:	
Achat d'un appareil à dicter Philips, d'un lecteur	

de cassettes et mini-cassettes - direction générale	1 073,65
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 16 au 30 septembre 1985	26 968,50
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - Centre Notre-Dame-de-la-Paix (avril 1985) - marina (mai 1985)	99,50
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - usine de traitement d'eau - 10e versement de 12	167,89
Location de photocopieuse - cour municipale - 10e versement de 12	167,89
Location de photocopieuse - bibliothèque - 9e versement de 12	652,93
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - septembre 1985	235,15
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - hôtel de ville, édifice François-Nobert et cour municipale - septembre 1985	2 359,80
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - octobre 1985	422,92
C.P. limitée:	
Coût d'enlèvement de la neige et de la glace - traverse à niveau - mars 1985	1 535,70 $
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux	320,00
Wilson O'Shaughnessy:	
Honoraires - travail effectué sur différents dossiers - semaine du 23 septembre 1985	292,00
Hébert & Jobidon:	
Location d'entrepôt - octobre 1985	50,00
Ass. funéraires Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverse des âges - octobre 1985	525,00
Saint-Maurice aéro club:	
Service de gérance - aéroport - octobre 1985	390,00
Normand, St-Pierre & ass.:	
Honoraires - grief André Martineau	234,82
Trudel, Morin & associés:	
Huissiers - août 1985	997,80
Le Nouvelliste:	
Avis publics	835,50
Club des femmes de carrière de T.R.:	
Achat de 2 billets pour souper du 9 octobre 1985	32,00
Studio St-Cyr:	
Achat de cadres	40,71
Fleuriste La Violette:	
Gerbes de fleurs	32,70
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - Lucien Filion et Laurent Paradis	70,31
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	142,55

CORVÉE-HABITATION

Jean-Guy Balleux et Micheline Comeau - 2e année	500,00
Louis Boisvert et Christiane Garceau - 2e année	500,00
Suzanne D. Boisvert - 1ère année	750,00
Armand Boucher - 1ère année	2 000,00
Micheline Bourassa - 1ère année	750,00
Marcel Bourget et Colette Gagnon - 2e année	500,00
Claude Brodeur et Ginette Grenier - 1ère année	750,00
Jacques Comeau - 1ère année	750,00
Serge Desaulniers et Sylvie Giguère - 2e année	500,00
Laurent Duguay - 3e année	250,00
Michel Fréchette et Lyne Descôteaux - 3e année	250,00
Robert Garneau - 1ère année	750,00

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

André Houde - 2e année	500,00
Jean Lacroix et Dominique Roux - 2e année	500,00
Guy Lupien et Hélaine Bérubé - 2e année	500,00
Yves Martin - 2e année	500,00
Normand Mélançon - 2e année	500,00
Pierre Morin - 2e année	500,00
Thérèse Morrissette - 1ère année	2 000,00
Jean-Paul Robert et Lorraine Fex - 1ère année	750,00
Roland Roy - 3e année	250,00
André St-Pierre et Mireille Leblanc - 1ère année	750,00
Louis St-Pierre - 2e année	500,00
Alain Saucier - 2e année	500,00
Robert Sicard et Johanne Gauthier - 1ère année	750,00
Gratien Thibeault - 1ère année	2 000,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Georges Langevin:	
Location de garage pour camion à incendie - secteur Les Forges - octobre 1985	280,00
Restaurant chez Louise:	
Repas aux prisonniers - janvier à septembre 1985	145,65

EXPOSITION

104908 Canada inc.:	
Acompte sur contrat - roues de fortune	230,00 $

ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc.	165,60
LPM supérieur inc.	43,60
Larochelle & frère	36,12
Grossistes Baie d'Hudson	667,94
A. Fleury distribution enr.	420,00
J. Champagne enr.	139,50
Centralco (1982) inc.	497,20
François Carignan	46,88
Emballages Bettez inc.	100,00
Agropur	241,63

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

AFEAS Saint-Michel-des-Forges:	
Atelier socio-culturel - peinture à l'huile	100,00
Association des arbitres de hockey de la Mauricie inc.:	
Avance - frais d'arbitrage - saison 1985-1986	2 500,00
Association de baseball de Trois-Rivières:	
Préparation de terrain du parc Lambert	30,00
Club cyclotour inc.:	
Impression de bulletins d'information	200,00
Productions Specta inc.:	
Services techniques - réunion Fondation regroupement québécois loisir municipal	70,50
Subvention mensuelle - gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - octobre 1985	21 450,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1985

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics 2 000 km	380,00
Transport des employés	25,00
Bellerose, Léo:	

Responsable services aux citoyens - travaux publics 1 130 km	214,70
Bergeron, René: Inspecteur en bâtiments II - urbanisme 388 km - juillet, août et septembre 1985	95,06
Boucher, Réjean: Responsable alimentation en eau - usine de traitement d'eau 811 km	160,87
Déziel, Germain: Ingénieur - génie 289 km	70,80
Duval, Jean-Paul: Concierge-messager - greffe & archives 260 km	63,70
Jutras, Michel: Agent de projets - loisirs 106 km	25,97
Lefebvre, Michel: Régisseur programmes sportifs - loisirs 154 km	37,73
Perron, René: Chef de service - équipements & opérations - (services communautaires) 258 km	63,21
Pratte, Ginette: Biologiste - travaux publics 596 km	146,02

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1985 (suite)

Roy, François: 170 km	41,65 $

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Roger Baril: Dorion - 77e assemblée générale	86,24
Allocation d'automobile - septembre 1985 - 360 km	88,20
Gilles Beaudoin: Montréal - rencontre avec M. Custeau et rencontre avec le Ministre Biron	98,50
Françoise Drolet: Shawinigan, Bécancour, etc. - frais encourus en diverses occasions pour représenter le maire ou le Conseil	49,50
André Laneuville: Québec - plans d'aménagement du Jardin des Ursulines et projet pour personnes âgées et Place du Marché	128,25
Guy Roussel: Dorion - 77e assemblée générale	86,24

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Juliette Bourassa	108,12
Madame Louise Goyette	56,54
Jean Lamy	95,34
René Monfette	536,77
TOTAL	153 219,50 $

Pour la semaine se terminant le 12 octobre 1985

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

Trois-Rivières cimentiers inc.:	
Trottoirs et bordures 1985 - paiement no 4 - retenue 10%	26 436,97 $
Peintureco 86253 Canada ltée:	
Remise de retenue - peinture des bornes-fontaines 1984	1 203,43
Nettoyage et peinture de bornes-fontaines 1985 - retenue 5%	13 169,52
Atelier Radisson inc.:	
5e coupe de gazon - districts Les Chenaux, Laviolette, Saint-Philippe et Sainte-Marguerite	1 310,59
Excavation René Gélinas:	
Remise de retenue - reconstruction de trottoirs 1985	11 616,47
Pavages Moto ltée:	
Remise de retenue - scarification de la rue Sainte-Cécile	897,89
Pluritec ltée:	
Honoraires - agrandissement salle J.-A.-Thompson - relevés et études spéciales pour la phase préliminaire	1 475,33
Pluritec ltée et Vézina, Fortier, Poisson inc.:	
Honoraires - (première partie) - intercepteur Les Forges - réalisation des plans et devis	9 980,00
Société scénographique Sanche inc.:	
Honoraires - agrandissement salle J.-A.-Thompson - production de dessins préliminaires	5 432,61
Groupe Hanscomb inc.:	
Honoraires - agrandissement salle J.-A.-Thompson - étude de coût budgétaire de la phase préliminaire	5 524,50
Excavations Dratex inc.:	
Location de machinerie	660,00
Thomas Bellemare ltée:	
Location de machinerie	490,00 $
Remise de retenue	2 662,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	14,00
Saillant inc.:	
Achat de pièces	1 109,86
C.P. limitée:	
Coût d'ajustement des factures nos 24911A du 19 juin 1985 et 24488A du 2 mai 1985	1 331,39
Groupe Sanibec:	
Entretien de fins de semaines - septembre 1985	612,00
Mario Durand:	
Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - octobre 1985	3 250,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - août 1985	112,15
Location de photocopieuse - loisirs - août 1985	248,67
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - du 16 octobre au 16 novembre 1985	526,84
St-James Church:	
Subvention - 1ère tranche - 1985	2 500,00
A.& E. Morden & Helwig limitée:	
Réclamations responsabilité générale - franchises	1 529,82
Évaluation SDR inc.:	
Honoraires - service d'évaluation - semaine se terminant le 13 septembre 1985	1 029,75
Trudel, Morin & associés;	
Frais de huissiers	22,04
Plani-urb inc.:	
Honoraires - plan d'aménagement du parc des Ursulines	3 300,00
L'A.T.P.A. 1985:	
Inscriptions - séminaire de l'A.T.P.A. - Léo Bellerose et Yvon Poirier	150,00
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Cotisations annuelles - Jacques Hallé, André	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Bérubé, Réjean Boucher, Yvon Poirier	170,00
Orchestre symphonique de Trois-Rivières:	
Subvention additionnelle	1 000,00
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - édifice des travaux publics, hôtel de ville, Centre culturel, colisée, aéroport, marché-aux-denrées - septembre 1985	865,41
Mediacom inc.:	
Location de bulletin permanent - autoroute 55 - septembre 1985	85,00
La Belle-vision inc.:	
Location de câble et FM - octobre et novembre 1985 - permis et inspections et autogare	49,94
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres	1 976,00
Madame Jeanne Paquin:	
Buffet - 12 personnes - Centre Notre-Dame-de-la-Paix - réception des présidents d'associations paroissiales de loisirs	56,10

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Institut de police du Québec:	
Cours de gestion policière - 1 candidat	170,00

HIPPODROME

Sodic Québec inc.:	
Gestion du pari-mutuel - septembre 1985 - 11 programmes	16 720,00

EXPOSITION

Ferron, Tousignant & Pagé inc.:	
Assurances pour 2 roulottes - du 2 au 5 août 1985	163,50 $
André Paquin:	
Photo - gravure bois	10,00
Au Palais du chinois inc.:	
Repas-réunion - comité de l'agriculture	50,66
U.Q.T.R.:	
Ménage du tapis de protection des lieux suite à l'Expo	750,00
Marché St-Louis ltée:	
Achat d'épicerie	27,70
Campbell Amusements:	
Remise de dépôt sur contrat plus intérêts	16 689,85
Club Optimiste Mont-Carmel Valmont inc.:	
Publicité	100,00
Lisa Adiepietro & al:	
Primes aux éleveurs - Expo 1985	91 324,59

LOISIRS

CFP4:	
Contribution financière pour Jean Sévigny - programme Option formation jeunesse - octobre 1985	100,00
Pavillon Saint-Arnaud inc.:	
Part des dépenses de promotions pour la session automne 1985	400,80
Âge d'or Sainte-Marguerite:	
Atelier socio-culturel - tissage	100,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1985

LUNDI, LE 21e JOUR D'OCTOBRE 1985

Bareil, Michel:
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme
259 km - du 5 août au 24 septembre 1985 63,45

Bédard, Réal:
Technicien en comptabilité - trésorerie
206 km 50,47

Bellemare, Origène:
Directeur des services techniques
135 km - du 1er août au 30 septembre 1985 33,07

Benoît, Jean:
Technicien évaluation III - évaluation
96 km 23,52

Dumas, Serge:
Technicien évaluation III - évaluation
238 km 58,31

Duval, Lionel:
Technicien en arpentage
619 km - du 23 septembre au 4 octobre 1985 117,61
Transport de l'équipement et du personnel - 9.5 jours 114,00

Galarneau, Maurice:
Technicien génie civil III - génie
864 km 164,16

Guévin, Luc:
Technicien génie civil I - travaux publics
1 165 km 234,59

Laberge, André:
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme
435 km 106,57

Laneuville, André:
Directeur - urbanisme
750 km - du 1er août au 30 septembre 1985 176,75

Massicotte, Jean-Maurice:
Inspecteur - Hyg. & env. - permis et inspections
807 km 156,17

Paquin, Maurice:
Technicien évaluation III - évaluation
173 km 42,38

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1985 (suite)

Pellerin, Fernand:
Inspecteur de chantiers - permis et inspections
1 449 km 275,31 $

Pellerin, Michel:
Surveillant travaux - génie
905 km 171,95

Picard, Yves:
Animateur en loisirs
223 km - août et septembre 1985 54,63

Poirier, Yvon:
Directeur travaux publics
1 002 km 190,38

Provencher, Alain:
Technicien génie civil II - travaux publics
372 km 78,12

Robichaud, Jacqueline:
Secrétaire-exécutive - Exposition agricole
1 346 km - du 13 août 1984 au 9 août 1985 329,77

Rousseau, Robert:
Surintendant - travaux publics
1 249 km 237,31

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:
Montréal - rencontre avec MM. Cousineau et Dupuy - rencontre avec syndicat services extérieurs - séance d'arbitrage avec policiers-pompiers 151,59

Jean-Jacques Lacroix:

Nicolet - Bureau de Revision de l'évaluation foncière du Québec	66,90
Allocation d'automobile - 162 km - du 26 juillet au 16 septembre 1985	39,69
Guy Maillette:	
Institut du tourisme et de l'hôtellerie - perfectionnement professionnel - Semaine "Marketing en hôtellerie et en restauration"	106,05
François Roy:	
Dîner d'affaires avec invité	38,00
St-Hyacinthe - assemblée générale de l'Association des communicateurs municipaux	67,80

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette	273,18
Michel Lacoursière	181,08
René Monfette	437,53
Jacques St-Laurent	112,88
TOTAL	231 558,60 $
GRAND TOTAL	384 778,10 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

ASSISTANT-GREFFIER

MAIRE

JB/jrd

INITIALES DU MAIRE

369

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4e jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal 21-10-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

b) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 août 1985;

c) Achat de lisières de terrains boul. Des Forges re: parties des lots 203 à 208 incl. et 210 incl. avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 19 août 1985;

d) Amendement au règl. 964 re: élargissement du boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 30 septembre 1985;

e) Règlement prévoyant la pose de services municipaux rue Léon-Méthot, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance 30 septembre 1985;

f) Règlement prévoyant la pose de services municipaux sur partie des lots 170 et 171-A, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 30 septembre 1985;

g) Amendement au règl. 727 re: systèmes d'alarme, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 7 octobre 1985;

h) Travaux municipaux (aqueduc et égouts) pour des modifications à un poste de pompage, rue Le Corbusier et boul. Des Chenaux et emprunt à cet effet, avis donné par M. Léo Thibeault, à la séance du 21 octobre 1985;

i) Amendement au règlement 957 concernant le crédit de taxe accordé pour la construction de terrains vacants, aux fins d'agrandir la zone dans laquelle ce crédit sera accordé, avis donné par M. le Conseiller Claude Pélissier, à la séance du 21 octobre 1985;

j) Amendement au règlement 367 (1982) concernant la prévention des incendies afin de préciser les limites de la zone d'incendie autour d'un bâtiment, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 21 octobre 1985;

k) Règlement prévoyant la pose des services municipaux dans le prolongement des rues Laurent-Létourneau et Louis-Lacroix et prévoyant un emprunt remboursable en tout ou en partie par une taxe spéciale imposée aux propriétaires riverains et en partie par l'ensemble des propriétaires de la Ville, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 21 octobre 1985;

Règlement adoptant les budgets 1986 de la C.I.T.F. Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant et approuvant les budgets d'opérations 1986 de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) concernant le transport régulier et le transport adapté.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4e jour de novembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

507-85
Compte rendu 21-10-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu du Conseil siégeant en Commission permanente, le 21 octobre 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 11 - Item 36 c):

Rayer "sont membres" et remplacer par "peuvent être appelées à devenir membres".

ADOPTÉ

508-85
Contrat vente par M. ANDRÉ PICHÉ
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de MONSIEUR ANDRÉ PICHÉ l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

a) Le lot numéro NEUF CENT SOIXANTE-DEUX de la subdivision du lot numéro MILLE CENT DIX-NEUF (1119-962) du cadastre de la cité de Trois-Rivières ainsi décrit, savoir: de figure irrégulière, borné vers l'est par les lots 1119-85-10, 1119-85-1-1 et 1119-85-1-2 Rue, vers le nord-est par les lots 1119-85-1-2 Rue et 1119-85-1-3, vers le sud-est par les lots 1119-283 Rue et 1119-284 Rue (des Chenaux), vers le sud-ouest par le lot 1119-963, vers le nord-ouest par une partie du lot 1119-965 Rue (Terrasse Berlinguet); mesurant 160.0 pi. vers l'est, 60.58 pieds vers le nord-est, 341.0 pieds le long d'une courbe vers le sud-est, 82.0 pieds vers le sud-ouest, successivement 286.0 pieds le long d'une courbe, 80.0 pieds le long d'une courbe de 52.0 pieds le long d'une courbe de 50.0 pieds de rayon vers le nord-ouest; contenant en superficie 42,186 pieds carrés.

b) Le lot numéro NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE de la subdivision du lot numéro MILLE CENT DIX-NEUF (1119-964) du cadastre de la cité de Trois-Rivières décrit ainsi qu'il suit, savoir: de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 1119-963, vers le sud-est par le lot 1119-288 Rue (des Chenaux), vers le sud par une partie du lot 1119-666, vers le nord-ouest par le lot 1119-1073 Rue; mesurant 78.0 pieds vers le nord-est, 325.0 pieds le long d'une courbe vers le sud-est, 120.0 pieds vers le sud-ouest, 424.0 pieds le long d'une courbe de 762.0 pi. de rayon vers le nord-ouest; contenant en superficie 17,163 pieds carrés.

pour le prix de 30 000 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte préparé par Me François St-Arnaud, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

509-85
Contrat mainlevée en faveur de M. Renaud Poulin re: lot 181-2-51
Adoption

ATTENDU que le 5 septembre 1978 la Ville de Trois-Rivières a vendu à RENAUD POULIN le lot 181-2-51 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ladite vente ayant été enregistrée le 8 septembre 1978 sous le numéro 318,092 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de différentes conditions et d'une clause résolutoire garantissant l'obligation de construire un bâtiment d'habitation;

ATTENDU que RENAUD POULIN a satisfait à cette condition;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée purement et simplement de tous droits résultant en sa faveur aux termes des clauses inscrites à l'acte enregistré sous le numéro 318,092 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières mais en autant que cela concerne le lot 181-2-51 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence le Maire-suppléant et Monsieur Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés

à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Jean Martin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

510-85
Contrat vente à LES CONST. JEAN-P. HAMELIN INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LES CONSTRUCTIONS JEAN-P. HAMELIN INC., les lots 186-114, 186-115, 186-116, 186-117, 186-118, 186-148, 186-149, 186-150 et 186-151 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 8 750,14 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Hamelin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

511-85
Contrat convention avec M. Gérald Cholette et Trust Général du Canada Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de M. GÉRALD CHOLETTE, directeur du service de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de M. GÉRALD CHOLETTE, directeur du service de la Sécurité publique, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que la Ville remette au Trust Général du Canada les cotisations retenues sur le salaire de M. GÉRALD CHOLETTE.

Que la Ville remette également, sous forme de contributions supplémentaires, les revenus en provenance du régime qui lui auront été versés par le gardien ou tout autre montant d'argent à être versé à l'employé tels que montants forfaitaires, remboursement de crédit en maladie et bénéfices du même genre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec M. GÉRALD CHOLETTE et Trust général du Canada relativement à l'établissement du régime de prestations à l'employé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

373

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

512-85
Contrat ententes patinoires et ronds de glace Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, Chef du du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville des ententes avec:

- L'Association des Loisirs Ste-Marguerite inc.
- L'Association Sportive Ste-Cécile inc.
- Les Loisirs St-Sacrement inc.
- Le Centre Landry inc.
- Les Loisirs St-Jean-de-Brébeuf inc.
- Les Loisirs St-Philippe inc.
- L'Association récréative des Loisirs St-Jean-Baptiste-de-la-Salle inc.
- Les Loisirs des Vieilles Forges inc.
- L'Association des Citoyens des Abitations Adélard Dugré
- Le Comité des citoyens de Jean Nicolet
- Le Comité de regroupement et d'action des citoyens du boul. St-Jean
- Les Loisirs St-Thérèse inc.
- L'Association récréative de Normanville inc.

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 560-85 DU 18 novembre 1985.

en vertu de laquelle celles-ci s'engagent à assurer la surveillance, l'entretien et la programmation des patinoires et/ou ronds de glace, la pose et l'enlèvement des bandes pour des montants variant entre 1 900 $ et 3 315 $, du 1er décembre 1985 au 1er mars 1986.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites ententes qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

513-85
Nouvelle tarification C.I.T.F. janvier 1986 Adoption

VU l'avis transmis par la Corporation intermunicipale de Transport Les Forges informant la Ville d'une nouvelle tarification pour le transport en commun, le 1er janvier 1986;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne son accord à la nouvelle tarification proposée par la Corporation intermunicipale de Transport Les Forges (C.I.T.F.) et qui doit prendre effet le 1er janvier 1986, copie de la tarification proposée étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

514-85
Demande pour que le dist. Les Forges participe au prog. PAIRA Adoption

ATTENDU que le village Des Forges a été fusionné à la Ville de Trois-Rivières en 1962;

ATTENDU que sur les boulevards St-Michel et St-Jean dans le secteur Les Forges il y a un problème d'alimentation en eau potable;

ATTENDU que ce secteur de la Ville ne peut recevoir les subventions du programme PAIRA parce qu'il fait partie de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU qu'en plusieurs occasions ces citoyens sont complètement privés d'eau;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ATTENDU que la santé des gens peut être mise en cause à cause de la qualité de l'eau.

ATTENDU que la Ville, à l'intérieur de son budget, n'a pas les sommes nécessaires pour réaliser ces travaux qui sont évalués à tout près de 700 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministère des Affaires municipales, de faire un cas d'exception pour que cette partie de la Ville puisse participer au programme PAIRA. La Ville fournira tous les plans nécessaires et assurera tous les services techniques.

ADOPTÉ

515-85
Demande pour élargir mandat de la comm. d'étude sur la Ville de Québec, capi. provinciale re: capitales régionales
Adoption

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales a décidé de former une commission d'étude sur la Ville de Québec, capitale provinciale;

ATTENDU que cette commission d'étude doit faire des recherches pour trouver des solutions au problème de financement de la capitale;

ATTENDU que plusieurs capitales régionales ont aussi des problèmes semblables;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au ministre des Affaires municipales d'élargir le mandat de la commission pour que les villes qui portent le titre de capitale régionale fassent partie de cette étude.

ADOPTÉ

516-85
Appui à la firme COURBEC
Adoption

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières ayant décidé de procéder par demande de proposition de développement pour tous les principaux terrains libres dans le centre-ville afin d'assumer un leadership de ces investissements;

ATTENDU que le Conseil municipal a procédé par la publication d'une demande de proposition de développement en date du 23 janvier 1985 pour le terrain situé à l'intérieur des rues Des Forges, Du Fleuve et Craig;

ATTENDU que l'ouverture de cette demande de proposition de développement s'est effectuée le 3 juin 1985 à 15 h 00;

ATTENDU que lors de cette ouverture de proposition de développement, la firme Courbec a manifesté son grand intérêt pour le développement et l'aménagement de ce terrain en présentant un important texte relatif à cette proposition;

ATTENDU que les éléments principaux mentionnés dans la proposition de la firme Courbec coïncidaient exactement avec les objectifs mentionnés dans la demande de proposition de développement soit, l'aménagement et la construction de fonctions résidentielle et commerciale;

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé par la Ville de Trois-Rivières et par la firme Courbec en date du 5 août 1985;

ATTENDU que le projet de la firme Courbec s'inscrit très bien dans le vaste programme de revitalisation du centre-ville tel que planifié par les autorités de la Ville en compagnie d'une firme de consultants;

ATTENDU que le projet de la firme Courbec, de par sa localisation et son usage mixte résidentiel et commercial, s'intègre parfaitement au plan d'aménagement de la zone centre-ville;

ATTENDU la volonté du promoteur pour solliciter différents organismes publics (fédéral, provincial, para-public et privé) en vue de la location d'espaces dans ce complexe;

ATTENDU la demande expresse du promoteur Courbec pour un appui sans équivoque de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que les autorités de la Ville de Trois-Rivières sont entièrement d'accord sur toutes les idées émises à date pour ce projet par la firme Courbec et attendent la présentation des maquettes et des plans afin d'accorder une autorisation finale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblenc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne son appui entier au projet du promoteur Courbec dans toutes leurs démarches et appuie cet emplacement pour tout organisme public, para-public et privé en vue de soutenir et d'encourager la relance et la revitalisation de la zone centre-ville.

ADOPTÉ

517-85
Demande de subvention au ministère Transports du Québec re: entretien d'hiver pont Duplessis Adoption

ATTENDU que le pont Duplessis fait partie de la route 138 et possède un caractère provincial;

ATTENDU que ce pont est emprunté non seulement par les citoyens des environs, mais aussi par des voyageurs venant des quatre coins de la Province et même de l'extérieur;

ATTENDU que depuis de nombreuses années, le gouvernement provincial, par le biais de son ministère (Transports), mandatait et rémunérait la Ville de Trois-Rivières pour entretenir le pont Duplessis principalement durant la période d'hiver;

ATTENDU que le gouvernement entretient lui-même de nombreux tronçons de route passant sur le territoire de municipalités;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que demande soit faite au Gouvernement du Québec de confier l'entretien du pont Duplessis à la Ville de Trois-Rivières contre rémunération.

ADOPTÉ

518-85
Demande au ministère Transports

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières doit trouver des terrains chaque année pour disposer de la neige ramassée dans les rues;

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

du Québec
location
terrain
re: dépotoir
à neige
Adoption

ATTENDU que le ministère des Transports possède les lots 192-7 à 192-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, dans l'emprise de l'extension de l'autoroute 40;

ATTENDU que ces terrains sont inutilisés et qu'ils pourraient être utilisés par la Ville pour y accumuler la neige ramassée dans les rues environnantes et pour y stationner des véhicules de déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au ministère des Transports du Québec pour la location du terrain situé dans l'emprise du tracé de l'autoroute 40, près de l'intersection du boul. Des Forges, ledit terrain étant composé des lots 192-7 à 192-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

519-85
Création d'un
comité
consultatif
d'aménagement
sur la zone
centre-ville
Adoption

ATTENDU que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières a procédé, au début de l'année 1984, à l'engagement de la firme d'urbanistes-conseils B.G.H. Planning Services inc., spécialiste dans l'aménagement urbain en vue de définir les grands principes directeurs de l'expansion urbaine de la ville et, en particulier d'une étude détaillée sur la revitalisation du centre-ville en vue de connaître d'une façon précise les orientations et les zones d'intervention principales au centre-ville;

ATTENDU que ce rapport détaillé sur le centre-ville a été déposé et que le Conseil municipal est désireux d'assurer un suivi dans l'application et les recommandations effectuées à l'intérieur de cette étude;

ATTENDU que le Conseil municipal désire surveiller l'application de toutes les politiques établies en fonction du respect du patrimoine, aussi en fonction de l'architecture existante, de la restauration des bâtiments et des constructions nouvelles par une concertation avec des résidents de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a obtenu l'éligibilité au programme de subvention Revi-Centre totalisant une subvention possible de 1 million de dollars sur des travaux admissibles de 2 millions de dollars;

ATTENDU que le Conseil municipal doit adopter, d'ici février 1986, un programme particulier d'urbanisme (P.P.U.) de même qu'une réglementation adéquate;

ATTENDU que ce programme particulier d'urbanisme portera sur:

- les grandes orientations d'aménagement du centre-ville;
- un programme d'acquisition d'immeubles;
- un programme particulier de démolition et de réaménagement;
- sur les critères de base devant guider la refonte de la réglementation d'urbanisme sur le territoire du centre-ville;
- un plan d'affectation détaillé du sol;

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

- critères de base devant guider l'élaboration du programme de subvention à la restauration de façades.

ATTENDU que des séances de rencontres sont prévues avec les intervenants municipaux;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières et le ministère des Affaires culturelles ont mandaté la firme de consultants B.G.H. Planning Services inc. pour définition et application d'une méthodologie visant la promotion et la diffusion du potentiel patrimonial d'un secteur d'étude et l'instauration de mécanismes de contrôle favorisant une intégration harmonieuse des projets de restauration, rénovation et de construction;

ATTENDU que les séances d'information sont prévues afin d'expliquer cette nouvelle méthodologie à tous les intervenants du centre-ville;
ATTENDU que plusieurs projets d'importance sont annoncés à court terme à l'intérieur de la zone centre-ville;

ATTENDU que le Conseil municipal désire travailler en collaboration et en concertation avec des résidants de la Ville de Trois-Rivières afin d'assurer une discussion, une prise de position et des recommandations valables au Conseil de Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qu'un comité consultatif d'urbanisme soit créé, lequel aura plus particulièrement à s'occuper du centre-ville pour les questions touchant entre autres le domaine patrimonial et les dérogations mineures et majeures pour le Centre-Ville et mineures pour le restant de la Ville.

ADOPTÉ

520-85
Modification résolution 185-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la résolution 185-85 adoptée le 15 avril 1985 soit et est modifiée en changeant les mots:

"et le laboratoire formé du consortium Laviolette-Shermont"

par les mots suivants:

"et le laboratoire formé de Les Laboratoires Shermont inc. et Laboratoire Laviolette".

ADOPTÉ

521-85
Demande au ministre de la Justice du Québec réduire à 119 les effectifs policiers de la Ville
Adoption

ATTENDU que selon l'article 64 de la Loi de Police (ch. P-13 des Lois refondues du Québec), une municipalité peut, avec l'autorisation du gouvernement, réduire les effectifs de son corps de police;

ATTENDU que la Commission de Police du Québec recommandait à la Ville de réduire ses effectifs dans un rapport produit en 1983 suite à une enquête tenue en 1982;

CONSIDÉRANT la baisse, au fil des années des effectifs policiers suite à des départs qui n'ont pas été remplacés;

CONSIDÉRANT l'organigramme du service de la Sécurité publique approuvé par le Conseil municipal le 6 février 1984, lequel organigramme est joint au texte de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Gouvernement du Québec par le biais du ministère de la Justice, afin de porter à 119 les effectifs de son corps de police.

ADOPTÉ

522-85
Félicitations au Club Optimiste St-Michel-des-Forges Adoption

VU la formation d'un club OPTIMISTE dans la paroisse St-Michel-des-Forges;

ATTENDU que ces clubs visent à parfaire la formation de ses membres et fournir une aide à la jeunesse;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations au club Optimiste St-Michel-des-Forges et lui souhaite la réalisation de ses objectifs.

ADOPTÉ

523-85
Nomination du maire-suppléant Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Émilien La Barre soit et est nommé Maire-suppléant pour le prochain terme de quatre (4) mois rétroactivement au 1er novembre 1985.

ADOPTÉ

524-85
Opposition à la demande de permis additionnel du "Bruno Bar" 329 rue Des Forges Adoption

VU le rapport du service de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que, pour les raisons suivantes, la Ville de Trois-Rivières s'objecte devant la Régie des permis d'alcool du Québec à la demande de permis additionnel pour un bar avec danse au "BRUNO BAR", 329 rue Des Forges à Trois-Rivières:

- Ce commerce a fait l'objet d'une multitude de plaintes pour avoir troubler la paix avec de la musique trop forte;

- Les résidents du voisinage s'opposent à la demande de permis additionnel et demandent à ce que le permis actuel soit révoqué;

- Ce commerce engendre des troubles de voisinage insupportables empêchant les voisins de profiter d'un sommeil réparateur, les obligeant à recourir à des médicaments, à des tampons dans les oreilles;

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

- Les voisins supportent des coups sur les murs et des bruits, clameurs, provenant du va-et-vient des usagers dudit commerce;

- Un nouveau permis "Bar avec danse" ne fera qu'accroître le bruit et les vibrations de telle sorte que la tranquilité publique sera davantage troublée;

- L'emplacement de ce commerce au milieu d'appartements d'habitation, ne se prête pas à l'exploitation d'un bar avec musique de danse.

Que Me Jean Lamy, greffier, soit et est autorisé à transmettre l'opposition de la Ville de Trois-Rivières à la Régie des permis d'alcool du Québec et à la représenter devant cet organisme et à demander la révocation du permis actuel.

ADOPTÉ

525-85
Fin de la période de probation au poste de sergent de M. René Pratte
Adoption

ATTENDU la résolution adoptée le 5 novembre 1984 nommant M. René Pratte au poste de sergent au service de la Sécurité publique;

ATTENDU les dispositions de l'article 3.07 de la convention collective des policiers-pompiers stipulant qu'un employé obtenant une promotion est soumis à une période de probation de douze (12) mois au cours de laquelle la Ville peut le réintégrer dans son ancien poste si son rendement est jugé insatisfaisant;

ATTENDU les rapports d'évaluation produits au cours de la période de probation et établissant que le rendement de Monsieur Pratte s'avère insatisfaisant eu égard des exigences du poste de sergent;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Qu'il soit mis fin immédiatement à la période de probation de M. René Pratte au poste de sergent au service de la Sécurité publique;

Que Monsieur René Pratte soit réintégré dans son ancien poste de policier-pompier, avec les conditions prévues à la convention collective pour ce poste.

ADOPTÉ

526-85
Convention avec LE CLUB JR "A" de T.-R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec LE CLUB JUNIOR "A" DE TROIS-RIVIÈRES INC., en vertu de laquelle la Ville consent à louer le Colisée situé sur le terrain de l'Exposition de Trois-Rivières, avec les accommodations et facilités nécessaires et utiles pour la pratique du hockey majeur, durant la période comprise entre le 1er juin 1984 et le 31 mai 1986.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et notamment

les clauses monétaires, et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

527-85
Représentativité au sein de la Commission de l'aéroport Adoption

CONSIDÉRANT le mandat confié en décembre 1984 à la Commission de l'aéroport, lequel consistait à définir la gestion de l'aéroport et à lui donner un rayonnement régional;

CONSIDÉRANT la demande de subventions pour réaliser un plan directeur et une étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres avec les utilisateurs;

CONSIDÉRANT que depuis son ouverture, le développement de l'aéroport est resté dans un état stagnant;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la représentativité au sein de la Commission de l'aéroport soit régionale;

Que M. Pierre Clouâtre, directeur général de la Société du parc industriel du Centre du Québec soit nommé membre de la Commission;

Que le mandat de la Commission soit élargi pour lui permettre de négocier avec une ou des firmes privées une nouvelle gestion pour l'aéroport;

Que la Commission trouve des candidats pour augmenter la représentativité régionale au sein de la Commission.

ADOPTÉ

528-85
Addenda à la convention avec le Gouv. du Québec re: traitement des eaux usées muni. Adoption

ATTENDU que des modifications doivent être apportées à la convention intervenue entre la Ville de Trois-Rivières et le Gouvernement du Québec le 7 février 1985;

ATTENDU que ces modifications portent sur la description des travaux propres et communs à chacune des municipalités ainsi que sur la répartition des coûts quant à la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que des travaux d'interception doivent être réalisés dans le secteur du Fief;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un addenda à la convention intervenue avec le Gouvernement du Québec le 7 février 1985 relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit addenda qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

381

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

529-85
Félicitations à la munici. Ste-Marthe-du-Cap
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations au conseil municipal de la municipalité de SainteMarthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour la confirmation de sa participation au financement des travaux de rénovation de la salle J.-Antonio-Thompson et remercie cette municipalité pour ce geste à caractère régional.

ADOPTÉ

530-85
Comptes à payer liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 19 octobre 1985

Construction C.C.L. inc.:	
Climatisation - complexe sportif U.Q.T.R. - paiement no 2 - retenue 10%	15 300,00 $
Excavations Dratex inc.:	
Remise de retenue - contrat 12-70-1	2 267,00
Fonderie Laperle ltée:	
Achat de grilles et de protecteurs d'arbres	4 826,23
Pépinière des Laurentides:	
Remise de la moitié de la retenue - parc des Chenaux	1 136,25
Imprimerie St-Patrice inc.:	
Bulletin municipal (25 000 copies) et supplément sur l'assainissement des eaux (25 000 copies)	6 324,73
Le Consortium Pluritec ltée & V.F.P. inc.:	
Honoraires - première partie - réalisation des plans et devis - station de pompage "Les Forges"	1 680,31
Laboratoires Choisy ltée:	
Honoraires - Contrôle béton bitumineux - contrat 2-6-18	75,00
Honoraires - rapport final d'inspection et de contrôle de qualité des matériaux - boulevard des Forges (village) - égout & voirie	194,00
Honoraires - rapport final d'inspection et de contrôle de qualité des matériaux - pavage rue Saint-Joseph	48,50
J.U. Houle ltée:	
Achat d'extensions de bornes-fontaines	480,86
Phil. Larochelle équipement inc.:	
Réparation sur gear-box à réduction sur camion	868,83
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - septembre 1985 - poste de police # 1, autogare, aéroport, édifice des travaux publics	6 236,00
Cie Générale électrique du Canada limitée:	
Service d'entretien de l'équipement de radio-communication - octobre 1985 - sécurité publique, travaux publics, génie	1 778,92
BGH Planning Services inc.:	
Honoraires - Place de l'hôtel-de-ville et consultation générale dans le cadre du programme ReviCentre du M.A.C.	15 571,90
Wilson O'Shaughnessy:	
Honoraires - travaux effectués sur différents dossiers - semaine du 30 septembre 1985	829,00
Jean Paquin:	
Honoraires - cession par Renée et Clément Laflamme	175,00
Association des coordonnateurs municipaux du Québec:	
Cotisation 1985-1986 - Denis Ricard	50,00
Chênevert ltée:	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Frais de douanes sur logiciel	105,81
Corporation de dével. de l'Île Saint-Quentin:	
Frais de déplacement - projets Berges neuves - du 10 septembre au 3 octobre 1985	21,35
IBM Canada ltée:	
Frais d'entretien - octobre 1985 - disques, imprimante, unité de traitement, contrôle bande magnétique - Programmes autorisés - octobre 1985 - (enhancements control prog...)	3 469,40
M.R.C. de Francheville:	
Exemplaires de permis de construction (500)	450,00
Pinkerton Québec ltée:	
Services de préposés aux parcomètres - septembre 1985	2 496,00
Guy Vallières:	
Services professionnels - Pierre Cartier	75,00 $
Publi-design enr.:	
Montage de photo sur panneaux - urbanisme	378,88
Flageol photo enr.:	
Photos - Renald Hamelin	9,27
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - cour municipale - septembre 1985	126,00
Le Nouvelliste:	
Avis (vente terrain résidentiel)	190,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	27,60
Madame Jeanne Paquin	154,37
Repas 19 personnes - le 7 octobre 1985	

CORVÉE-HABITATION

Claude Lafrenière et Chantal Pinard - 1ère année	750,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Yvon St-Onge:	
Responsable des pompiers volontaires - octobre 1985	47,00

LOISIRS

Claudette C. Pellerin:	
Achats de divers objets disparus lors de la démolition du local Sainte-Marguerite	40,66
Pavillon Saint-Arnaud inc.:	
Travaux parc Pie XII - coût de la main-d'oeuvre	2 703,33
Compensation Petit Bedon	1 000,00

Rémunération de professeurs - cours Centre Notre-Dame-de-la-Paix - 1er versement

Hélène Bouthillier - rondes, danses et bricolage	32,00
Gaétan Caouette - gymnastique douce	80,00
Julio Carvajal - auto-défense	72,00
Colette Chouinard - dessin et peinture	36,00
Renée Elliot - aménagement intérieur	180,00
Madame Jeanne Fortin - cuisine micro-ondes	528,00
Yves Garceau - improvisation	66,00
Pascale Gaudet - ballet jazz	160,00
Anthony Germain - conversation anglaise	480,00
Marc Gingras - astronomie, P'tits débrouillards 1 et 2	128,00
Sylvie Houle - danse aérobique	120,00
Lyne Laflamme - initiation à la couture	48,00
Jean Proulx - danse aérobique	120,00
Claude St-Pierre - gymnastique au sol	32,00
Rachel Savard - tricot aiguille	160,00

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

Maria Simard - conversation espagnole	160,00
Françoise Tessier - sculpture sur bois	120,00
Jocelyne Tessier - peinture 1	110,00
François Therrien - mini-fusée	48,00
Manon Thibeault - conversation anglaise	32,00
Viviane Tremblay - gymnastique rythmique	32,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bacon, Roland:	
Inspecteur des viandes - marché-aux-denrées	
29 sorties - septembre 1985	79,75
Bronsard, Serge:	
Animateur en loisirs	
304 km - du 3 mai au 4 octobre 1985	74,48

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite)

Colas, Gilles:	
Ingénieur - génie	
1 441 km - du 12 juillet au 9 octobre 1985	351,75 $
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
1 355 km - septembre 1985	257,45
Desjardins, Serge:	
Surintendant - usine de traitement d'eau	
295 km - août et septembre 1985	72,27
Hamelin, Renald:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
307 km - du 15 juillet au 27 septembre 1985	75,21
Lacoursière, Michel:	
Régisseur Centre Notre-Dame-de-la-Paix - loisirs	
735 km - du 1er avril au 19 juillet 1985	180,07
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs	
92 km - 26 août au 25 septembre 1985	22,54
Morin, Sylvain:	
Technicien génie civil 1 - génie	
291 km - septembre 1985	71,29
Verville, André:	
Préposé aux parcomètres - travaux publics	
40 km - septembre 1985	110,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Visite du ministre Clément Richard et repas chez	
Da Enzo	193,02
Jacques Blais:	
Beauport - rencontre avec des greffiers de la région	
de Québec	82,15
Roger Bruneau:	
Laval - Journée d'études sur les "dérogations mineures	
à la réglementation d'urbanisme" par la C.P.U.Q.	71,82
Denis Ricard:	
Dîner avec invité	13,50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean-Louis Goneau	44,35
Madame Louise Goyette	60,89
André Laneuville	50,24
René Monfette	523,84
TOTAL	74 965,82 $

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

Pour la semaine se terminant le 26 octobre 1985

C.I.L. inc.:
Achat de produits chimiques - usine de traitement d'eau et piscine de l'Expo — 2 088,03 $

Peintureco 86253 Canada ltée:
Application d'une couche additionnelle de peinture sur les bornes-fontaines — 3 289,50

Lionel Deshaies inc.:
Fourniture et pose de plaques de gazon — 1 755,00

Entreprises Berthier inc.:
Enlèvement, transport et élimination des déchets - du 1er au 15 octobre 1985 — 26 968,50

Contenants Intercité inc.:
Contenants - septembre 1985 - marina, parc Pie XII, centre Notre-Dame-de-la-Paix, colisée — 641,00

Xérox Canada inc.:
Location de photocopies - travaux publics - 8e versement de 12 — 372,09 $

Maintenance Euréka:
Entretien ménager - octobre 1985 - marché-aux-denrées — 2 696,03

C.P. ltée:
Tuyaux et câbles souterrains, passages à niveau — 46,00

Bélanger, Sauvé:
Honoraires - convention collective des policiers-pompiers — 14 122,10

A.W.W.A.:
Cotisation annuelle - Réjean Boucher — 56,35

Services informatiques:
Consultation sur projet des bâtiments de ferme, service de programmation — 1 125,00

Léo-Paul Quintal:
Location d'une terrière mécanique - fouilles archéologiques du Jardin des Ursulines — 80,00

Robert Racine:
Service de vérification des ascenseurs - septembre 1985 - Centre culture, hôtel de ville, édifice François-Nobert et bibliothèque — 142,00

B.B. extermination inc.:
Inspection et traitement - octobre 1985 - stade de baseball — 45,00

LOISIRS ET AFFAIRES CULTURELLES

Productions Specta inc.:
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - septembre 1985 — 12 694,82

Commission scolaire de Trois-Rivières:
Entretien ménager des parcs-écoles - septembre 1985 — 751,12

Centrale d'alarme de la Mauricie:
Service de reliage, contrôle des ouvertures et des fermetures, maintenance système-vol - marina - du 1er octobre au 31 décembre 1985 — 159,00
Service de reliage, contrôle des ouvertures et des fermetures - aéroport - du 1er octobre au 31 décembre 1985 — 114,00

Cie Générale électrique du Canada limitée:
Entretien de l'équipement de radiocommunication - loisirs - octobre 1985 — 84,61

Association des handicapés adultes de la Mauricie:
Implantation d'activités de loisir - peinture sur vitre — 310,00

INITIALES DU MAIRE

385

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4e JOUR DE NOVEMBRE 1985

L'A.E.R.A.:		
Implantation d'activités de loisir - danse sociale		200,00
ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE		
Pierrette Lambert		82,50
C. Yum Yum inc.		207,00
LPM supérieur inc.		43,60
Larochelle & frère		40,33
Grossistes Baie d'Hudson		461,67
J. Champagne enr.		126,50
Agropur		50,45
EXPOSITION		
Cotnoir & Pleau ltée:		
Achat de bière - Pavillon de la jeunesse, Le Bistro, Le Cabaret - Expo 1985		12 380,40
ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES		
Bergeron, Marc:		
Agent de recherches - ressources humaines		
35 km - du 19 août au 18 octobre 1985		8,57 $
Duval, Lionel:		
Technicien en arpentage		
555 km - du 7 au 18 octobre 1985		105,45
Transport de l'équipement et du personnel - 9 jours		108,00
Guévin, Luc:		
Technicien génie civil I - travaux publics		
143 km - du 1er au 11 octobre 1985		27,17
Lelièvre, Denis:		
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs		
427 km - du 1er août au 25 septembre 1985		104,61
FRAIS DE DÉPLACEMENT		
Jean Babineau:		
Déplacements reliés au travail sur le site archéologique - 20 sorties		50,00
Gilles Beaudoin:		
Montréal - CEDIC		53,48
Pierre Cardinal:		
Frais d'achat et de location de matériel - fouilles archéologiques		597,49
Claude Gendron:		
Montréal - réunion du comité des relations de travail à l'Union des municipalités		88,05
REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES		
Gérald Cholette		284,95
René Monfette		467,70
Albert Morrisette		127,83
TOTAL	83 155,90 $	
GRAND TOTAL	158 121,72 $	

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

INITIALES DU MAIRE

386

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18e jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
04-11-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

b) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 août 1985;

c) Achat de lisières de terrains boul. Des Forges re: parties des lots 203 à 208 incl. et 210 incl. avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 19 août 1985;

d) Amendement au règl. 964 re: élargissement du boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 30 septembre 1985;

e) Amendement au règl. 727 re: systèmes d'alarme, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 7 octobre 1985;

f) Travaux municipaux (aqueduc et égouts) pour des modifications à un poste de pompage, rue Le Corbusier et boul. Des Chenaux et emprunt à cet effet, avis donné par M. Léo Thibeault, à la séance du 21 octobre 1985; Maintenu par M. le Conseiller Claude Pélissier;

g) Amendement au règlement 367 (1982) concernant la prévention des incendies afin de préciser les limites de la zone d'incendie autour d'un bâtiment, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet,

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

à la séance du 21 octobre 1985;

Règlement prévoyant mise sur pied d'une commission d'urbanisme Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme avec des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction;

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de novembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Prolongement rue Laurent-Létourneau Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant le prolongement de la rue Laurent-Létourneau au-dessus de la rivière Milette, par la construction d'un ponceau avec remblais et prévoyant également des travaux de construction des services municipaux à cet endroit, et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de novembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Imposition taxe d'aff. aux commerces et places d'affaires zone SIDAC Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant l'imposition d'une taxe d'affaires spéciale aux commerçants et places d'affaires de la zone Sidac Centre-Ville Trois-Rivières, pour l'année 1986.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18e jour de novembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Émilien La Barre

531-85
Compte rendu 04-11-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu du Conseil siégeant en Commission permanente, le 4 novembre 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 2 - item 3 - 2e paragraphe:

Changer "100 000 $" pour "200 000 $".

Page 6 - item 17 - 2e paragraphe:

Changer "75%" pour "100%", rayer tout ce qui suit riverains, ajouter une virgule et continuer la phrase avec "le tout réparti sur 20 ans".

Page 6 - item 19 - 2e paragraphe:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Rayer "assument" et remplacer par "paient".

Page 6 - item 19 - 4e paragraphe:

Ajouter un point après "parties". Rayer "le tout à 40 $ de 1'heure." Ajouter "Il en coûte 60 $/heure pour 12 1/2 heures et
85 $/heure par joute."

Page 8 - item 30 - f) 2e paragraphe:

Rayer "75%" et remplacer par "100%" ajouter une virgule après "riverains", rayer "et 25% par la Ville".

ADOPTÉ

532-85
Règlement
957-A (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 octobre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 957-A (1985) amendant le règlement 957 prévoyant des crédits de taxes foncières afin d'encourager la construction des terrains vacants dans le centre-ville, aux fins d'agrandir la zone dans laquelle ce crédit sera accordé, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

533-85
Règlement
979 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 30 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 979 prévoyant des travaux d'infrastructure de rues, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine sur la portion de la Place Léon-Méthot située entre la 12e Rue et la partie existante de la Place Léon-Méthot et décrétant un emprunt de 262 000 $ à cet effet, remboursable par une taxe spéciale imposée suivant la superficie des propriétés riveraines, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

534-85
Règlement
981 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 4 novembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

ET RÉSOLU:

Que le règlement no 981 (1985) adoptant et approuvant les budgets de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de 5 961 698 $ (transport régulier) et de 310 420 $ (transport adapté aux handicapés) pour l'année financière 1986, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

535-85
Règlement
982 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 30 septembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 982 (1985) prévoyant des travaux d'infrastructure de rues, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine sur les lots 170 et 170-A du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt de 310 000 $ à cet effet, remboursable par une taxe spéciale imposée suivant la superficie des propriétés riveraines, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

536-85
Règlement
983 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 octobre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 983 (1985) prévoyant des travaux d'infrastructure de rues, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine dans le prolongement des rues Laurent-Létourneau et Louis-E.-Lacroix et décrétant un emprunt de 231 000 $ à cet effet, remboursable par une taxe spéciale imposée suivant la superficie des propriétés riveraines, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

537-85
Contrat
mainlevée
en faveur
de 118485
Canada inc.
Adoption

ATTENDU que dans un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 358,700, 118485 CANADA INC. avait consenti différents engagements envers la Ville de Trois-Rivières, assortis d'une clause résolutoire;

ATTENDU que 118485 CANADA INC. a satisfait à ses engagements, entre autres de construire sur les lots vendus, une maison d'habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée purement simplement de tous droits et privilèges pouvant lui résulter, aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 358,700 et notamment de la clause de rétrocession et de la clause résolutoire pouvant exister en sa faveur et affectant les immeubles mentionnés dans l'acte ci-haut mentionné.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

538-85
Contrat vente à Dame FERNANDE SAMSON Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Mme FERNANDE SAMSON le lot 185-128-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 950 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

539-85
Contrat vente à M. HENRI-JACQUES BOISVERT Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. HENRI-JACQUES BOISVERT les lots 1122-153-1 et 1122-154-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières pour le prix de 500 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

540-85
Contrat servitude de vue en faveur de

ATTENDU que l'immeuble portant les numéros civiques 1609 et 1611 boul. Des Forges comporte une fenêtre dans le mur latéral sud et qui ouvre du côté d'un terrain appartenant à la Ville;

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

JEAN-MARIE LABRECQUE Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder une servitude de vue pour maintenir en usage cette fenêtre;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières consente une servitude de vue à M. JEAN-MARIE LABRECQUE contre le lot 1098-88-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, au bénéfice du lot 1098-88-P-1 ci-après décrit:

DESCRIPTION:

De forme irrégulière, bornée comme suit: vers le Nord-Ouest, par une partie du lot numéro 1098-88-1; vers le Nord-Est, par le boulevard Des Forges (chemin sans désignation cadastrale); vers le Sud-Est, par le lot numéro 1098-87-1; et vers le Sud-Ouest, par le lot numéro 1098-88-2; mesurant trente-quatre mètres et vingt-six centièmes (34,26 m.) vers le Nord-Ouest; dix mètres et six centièmes (10,06 m.) vers le Nord-Est; trente-quatre mètres et vingt-six centièmes (34,26 m.) vers le Sud-Est; et dix mètres et six centièmes (10,06 m.) vers le Sud-Ouest; contenant une superficie de trois cent quarante-quatre mètres carrés et six dixièmes (344,6 m.c.).

ladite servitude étant consentie pour et en considération de la somme de 1,00 $.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

541-85 Contrat vente à YVES CARPENTIER Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. YVES CARPENTIER le lot 2237-12 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 10 000 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

542-85 Contrat vente à NICOLE

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

ROUSSEAU
Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Dame Nicole ROUSSEAU le lot 2237-14 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de 10 000 $ comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Robert Carrier, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

543-85
Contrat mainlevée en faveur de ROBERT LAQUERRE
Adoption

ATTENDU que le 7 mars 1951, la Ville de Trois-Rivières a vendu à M. ROBERT LAQUERRE une partie du lot 1119 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette vente était assortie de certaines conditions mentionnées par une clause résolutoire;

ATTENDU que M. ROBERT LAQUERRE et/ou ses ayants droits ont satisfait à ces obligations;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières renonce expressément à son droit de premier refus stipulé à la condition "6" de l'acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 167,484;

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée purement et simplement de tous droits et privilèges pouvant lui résulter aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 167,484, pour l'immeuble connu et désigné aujourd'hui comme étant la totalité du lot 1119-698 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Michel Paquin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

544-85
Contrat offre de location ptie lot 224 par BÉTON VIBRÉ
Adoption

ATTENDU que BÉTON VIBRÉ LTÉE offre à la Ville de Trois-Rivières de louer une partie du lot 224 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie de 70,000 pieds carrés, ledit terrain étant contigu au lot 224-8 dudit cadastre;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de BÉTON VIBRÉ LTÉE de louer 70,000 pieds carrés du lot 224 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ladite partie du lot

224 étant comprise entre le lot 224-8 et le prolongement de la rue Jules-Vachon, pour le prix de 0,02 $/pi.ca./année.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'offre de location de BÉTON VIBRÉ LTÉE.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre de location qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

545-85
Contrat délégation gestion piste de courses et de l'Hippo. à HIPPODROME T.-R. (1985) INC. Adoption

ATTENDU que HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. est une corporation sans but lucratif, mise sur pied spécialement pour assumer la gestion de l'hippodrome et de la piste de courses;

ATTENDU que le contrat conclu en mars 1985 avec cette corporation était renouvelable pour une autre année, soit pour l'année 1986;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville confie la gestion de l'hippodrome et la piste de courses à HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. pour une période d'un an à compter du 1er janvier 1986;

Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention avec HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. en vertu de laquelle celle-ci accepte d'assumer la gestion de l'hippodrome et de la piste de courses.

Que la Ville verse à HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. une subvention au montant de 50 000 $ comme avance de la Ville pour servir de fonds de roulement à la corporation, les profits des opérations 1986 devant être versés à la Ville à la fin dudit exercice financier et les pertes devant être également assumées par la Ville.

Que HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC. soumette au préalable à la Ville tout projet encourant une dépense d'immobilisations.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

546-85
Contrat ententes avec HYDRO-QUÉBEC INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et Monsieur Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, des ententes sous seing privé entre la Ville et Parc Isabeau inc. et Hydro-Québec, en vertu desquelles ceux-ci permettent à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au 1er mai 1986,

INITIALES DU MAIRE
394
INITIALES DU GREFFIER

une partie du lot 198 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, près de la rue Bayard.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audites ententes qui viennnent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

547-85
Contrat bail en faveur de RED BARON ROUGE à l'aéroport
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue à RED BARON ROUGE un terrain mesurant 100 pieds de front par 150 pieds de profondeur sur les terrains de l'aéroport de Trois-Rivières, au prix de 41,33 $ pour le mois de décembre 1985 et au prix de 83,33 $ par mois pour l'année 1986.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le bail avec RED BARON ROUGE.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministère des Transports du Canada.

ADOPTÉ

548-85
Contrat de services avec M. PAUL GENDRON
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de service avec M. Paul Gendron pour le développement et l'implantation de logiciels pour les services Techniques.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

549-85
Subdivision lot 186-156
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau a.-g., en date du 12 novembre 1985, montrant la subdivision du lot 186-156 la du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé boul. des Chenaux, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 186-156-1 et 186-156-2.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

550-85
Subdivision
lot 194
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Pierre Roy, a.-g., en date du 4 octobre 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Jacqques-Cartie , appartenant à Construction Roland Beauchesne inc. et donnant effet aux lots 194-194 à 194-200 incl.

ADOPTÉ

551-85
Subdivision
lots 167,
168 et 169
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Pierre Roy, a.-g., en date du 5 novembre 1985, montrant la subdivision d'une partie des lots 167, 168 et 169 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Laurent-Létourneau, appartenant à Val-Marie Construction inc. et donnant effet aux lots 167-202 à 167-205 incl., 168-115 à 168-118 incl. et 169-138 à 168-140 incl.

ADOPTÉ

552-85
Déterminer
taxe de la
SIDAC CENTRE-
VILLE T.-R.
Adoption

ATTENDU que le rôle de la valeur locative a été déposé le 30 septembre 1985, pour l'année 1986;

ATTENDU que ce rôle totalise 42 388 210 $ dont 35 000 000 $ pour les valeurs imposables;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil accepte le rôle de la valeur locative 1986 déposé le 30 septembre 1985.

Que ce rôle serve à déterminer la taxe d'affaires imposée aux propriétaires des commerces et places d'affaires de l'ensemble de la Ville, la cotisation des commerces et places d'affaires situés dans le territoire de la SIDAC Centre-Ville, ainsi que les compensations tenant lieu de taxes seront versées par les gouvernements et les organismes gouvernementaux.

ADOPTÉ

553-85
Approbation
réso. 197-05
O.M.H.T.-R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve et adopte la résolution 197:05 de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières concernant la finalisation du dossier de la réfection des toitures des Habitations Jean Nicollet et demandant à la Société d'Habitation du Québec de transmettre à l'Office municipal d'Habitation les argents nécessaires au financement de ces travaux.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

554-85
Comptes à payer octobre 1985 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cour du mois d'octobre 1985 pour la Ville au montant de 4 902 451,08 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

555-85
Rapport du Maire sur situation financière de la Ville Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que le rapport du Maire sur la situation financière de la Ville pour l'année 1985 soit et est adopté à toutes fins que de droit, copie dudit rapport étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

556-85
Entente avec SODIC QUÉBEC INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur des services communautaires soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec SODIC QUÉBEC INC. en vertu de laquelle cette dernière s'engage à verser une contribution n'excédant pas 73 200 $ dans le cadre du programme Aide aux hippodromes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

557-85
Approbation programme de construction par la S.H.Q. Adoption

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 janvier 1984, le conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de soixante (60) unités de logements pour familles à faible revenu ou à revenu modique et répartie sur trois (3) sites différents soit, Ste-Thérèse, St-François-d'Assise et Ste-Cécile;

CONSIDÉRANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant trente-trois (33) unités de logements de 1 chambre à coucher, vingt-sept (27) unités de logements de 2 chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'habitation du québec a arrêté son choix sur les terrains suivants:

A) Ste-Thérèse

portant les numéros de lots P-183-39, -43, -45 et -131 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés

MODIFIÉE PAR LA RÉSOLUTION No 48-86 DU 17 mars 86

sur le boulevard Chanoine-Moreau et appartenant à la Fabrique Ste-Thérèse;

B) St-François-d'Assise

portant les numéros de lots P-1124-294 à 312 inclusivement du cadastre de la Cité de Trois-Rivières situés sur la rue St-Paul et appartenant à la Ville de Trois-Rivières;

C) Ste-Cécile

portant les numéros de lots 1831-15-P, -16-P, -17-P, -18-P, -18 1/2, -19-1, -20-1, -21-1, -22-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières situés entre les rues St-Paul et Ste-Cécile et appartenant à la Corporation du Foyer Joseph-Denys inc.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix des terrains retenus par la Société d'habitation du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

1. Le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;

2. Le Conseil approuve le choix des terrains proposé par la Société d'habitation du Québec;

3. Le conseil s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite des lots et ce, pour le début des constructions;

4. Le Conseil s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement si le zonage n'est pas adéquat;

5. Le Conseil s'engage à participer au déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTÉ

558-85
Félicitations à la C.I.P. re: construction d'atomiseurs Adoption

ATTENDU que la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER a annoncé la construction d'équipements pour éliminer la fumée noire provenant des cheminées de leur usine;

ATTENDU que ce problème durait depuis plusieurs années;

ATTENDU que les résidents du secteur Ste-Cécile sont très heureux de l'annonce de la construction de ces équipements et espèrent que le tout sera fait au cours de l'année 1986;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER pour l'annonce de la construction d'atomiseurs qui assureront une meilleure combustion et l'élimination de la fumée noire des cheminées de l'usine.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

559-85
Contrat de gestion avec TRAVAUX PUBLICS CANADA
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville un contrat de gestion avec TRAVAUX PUBLICS CANADA, en vertu duquel celui-ci mandate la Ville de Trois-Rivières pour gérer, administrer, animer, exploiter et entretenir la propriété connue et désignée comme étant "Le Vieux-Port de Trois-Rivières" pendant une période de cinq (5) ans, pour et en considération d'une somme forfaitaire de 300 000 $ par année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

560-85
Modification résolution 512-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la résolution 512-85 adoptée le 4 novembre 1985 soit et est modifiée en changeant les montants de "1 900 $ à 3 315 $" par ceux de "2 000 $ à 3 490 $".

ADOPTÉ

561-85
Félicitations à M. GILLES BEAUDOIN
15 ans de loyaux services
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil transmette toutes ses félicitations à Monsieur le Maire GILLES BEAUDOIN à l'occasion de ses quinze (15) années de loyaux services au poste de Maire de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

562-85
Comptes à payer liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 2 novembre 1985

Panpierre inc.:	
Intercepteur Les Forges - Partie "B" - travaux municipaux - paiement no 2 - retenue 5 506,57 $	104 554,74 $
Massicotte & fils ltée:	
Pavage de nouvelles rues 1985 - paiement no 1 - retenue 10%	65 989,31
C.P. limitée:	
Frais encourus - prolongement boul. Hamelin - traverse à niveau - voie ferrée	2 286,22
Frais encourus - prolongement rue Saint-Joseph - traverse à niveau - voie ferrée	340,10
Aménagements Pluri-services inc.:	
Service de bélier mécanique et transport	225,00
Laboratoire Laviolette:	

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

Honoraires - trottoirs rue Des Chenaux - prélèvement de béton	100,60
Vézina, Fortier & associés:	
Honoraires - agrandissement de la salle J.-A.-Thompson - étude préparatoire (mécanique, électricité et climatisation)	12 499,52
Pluritec limitée:	
Honoraires - agrandissement de la salle J.-A.-Thompson - relevés et études spéciales pour la phase préliminaire	2 653,67
Saillant inc.:	
Achat de pièces	1 966,44
J.-U. Houle ltée:	
Achat de pièces	116,20
Canron inc.:	
Achat de tuyaux	2 540,69
Perco ltée:	
Location d'équipement	52,48
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et enfouissement des déchets - du 16 au 31 octobre 1985	26 968,50
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager - octobre 1985 - hôtel de ville, Édifice François-Nobert et cour municipale	2 359,80
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - octobre 1985	163,73
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires - service d'évaluation - du 6 septembre au 25 octobre 1985	4 189,80
Wilson O'Shaughnessy:	
Honoraires - travail effectué sur différents dossiers - semaine du 14 octobre 1985	439,00
Normand et St-Pierre:	
Honoraires - convention collective des policiers-pompiers	4 279,73
Jean-Michel Cousineau:	
Honoraires - convention collective des policiers-pompiers	6 400,00
Trudel, Morin & ass.:	
Frais de huissiers - septembre 1985	1 046,52
Bélanger, Bélanger & ass.:	
Frais de huissiers	26,68
Services informatiques:	
Service de programmation et rapport de travail no 5601	910,00
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Cotisation annuelle - Yvon Blais	40,00
Chambre de commerce:	
Souper du 23 octobre 1985 - 1 couvert	16,00 $
Association de loisirs pour handicapé mental T.R.:	
Billets (2) pour souper-bénéfice - 10e anniversaire de fondation	50,00
Jean Méthot:	
Cadeau à l'occasion de sa retraite	200,00
Studio St-Cyr:	
Achat de cadre	14,68
L'Hebdo du Saint-Maurice:	
Publication Hommage à Gilles Grondin	150,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics	2 090,00
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	196,59

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Jocelyne Aucoin - 1ère année	750,00
Huguette Beaudoin - 1ère année	750,00

Jocelyne Bibeau et Germaine Kègle - 2e année	500,00
Réal Boisvert et Denise Béchard - 1ère année	750,00
Marcel Bujold - 2e année	500,00
Eugène Champagne - 1ère année	750,00
Gérard Courchesne - 2e année	500,00
Gilles Dubord et Thérèse Letendre - 1ère année	750,00
Claude Gélinas - 2e année	500,00
Jacques Héroux et Régine Charette - 2e année	500,00
Alain Lafontaine et France Dostaler - 1ère année	750,00
Denis Lupien et Christiane Vincent - 2e année	500,00
Jean-Paul Maher - 1ère année	750,00
Tat Dac Mai et Thanch Le Thi - 3e année	250,00
Jean-Marcel Mailhot - 2e année	500,00
Marc Morin et Maryse Lévesque - 3e année	250,00
Pierre Morin et Sylvie Dessureault - 1ère année	750,00
Louise D. Pagé - 1ère année	750,00
Edgar Perreault - 2e année	500,00
Jacqueline Rheault - 3e année	250,00
Gilles Ricard et France Brunozzi - 2e année	500,00
Gratien Thibeault - 1ère année	2 000,00
Raymond Tourigny - 1ère année	750,00
Claude Valiquette - 2e année	500,00
Armand Voghel - 1ère année	750,00

LOISIRS

Centrale de contrôle d'alarmes T.R. ltée:	
Surveillance - Pavillon Sainte-Marguerite - du 1er mars 1985 au 28 février 1986 et deux appels les 9 juin 1985	44,00
CFP4:	
Contribution financière pour Jean Sévigny - programme option formation jeunesse - novembre 1985	100,00
Association de hockey mineur de T.R.:	
Entente de soutien et de services - du 15 septembre 1985 au 14 septembre 1986	3 800,00
Association de football mineur du T.R. métropolitain:	
Entente de soutien et de services - du 1er septembre 1985 au 31 août 1986	400,00

Rémunération de professeurs - cours Centre Notre-Dame-de-la-Paix - 2 versement

Hélène Bouthillier - rondes, danses et bricolage	24,00
Gaétan Caouette - gymnastique douce	60,00
Julio Carvajal - auto-défense	54,00
Colette Chouinard - dessin et peinture	27,00
Renée Elliot - aménagement intérieur	135,00
Madame Jeanne Fortin - cuisine micro-ondes	396,00
Yves Garceau - improvisation	49,50

Rémunération de professeurs - cours Centre Notre-Dame-de-la-Paix - 2 versement (suite)

Pascale Gaudet - ballet jazz	120,00 $
Anthony Germain - conversation anglaise	360,00
Marc Gingras - astronomie, P'tits débrouillards 1 et 2	96,00
Sylvie Houle - danse aérobique	90,00
Lyne Laflamme - initiation à la couture	36,00
Jean Proulx - danse aérobique	90,00
Claude St-Pierre - gymnastique au sol	24,00
Rachel Savard - tricot aiguille	120,00
Maria Simard - conversation espagnole	120,00
Françoise Tessier - sculpture sur bois	90,00
Jocelyne Tessier - peinture 1	82,00
François Therrien - mini-fusée	36,00
Manon Thibeault - conversation anglaise	24,00
Viviane Tremblay - gymnastique rythmique	24,00

INITIALES DU MAIRE

401

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

ACHATS - RESTAURANT - PAVILLON DE LA JEUNESSE

Agropur	131,85
Henri Bourgeois inc.	455,51
François Carignan	26,85
Centralco (1982) inc.	290,55
J. Champagne enr.	92,00
Grossistes Baie d'Hudson	917,94
Larochelle & frère	20,63
Produits Canadiana inc.	377,50

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1985

Serge Hamel:	
Analyste-programmeur - informatique	
22 sorties et 75 km - août, septembre et octobre 1985	
service à la clientèle	78,86
Sévigny, Jean:	
Stagiaire - loisirs	
93 km - septembre et octobre 1985	22,78
Tessier, Guy:	
Animateur - loisirs	
114 km	27,93

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Restaurant Le Bourguignon - réunion salle J.-A.-Thompson	33,60
Le Baron - brunch de l'hôpital Sainte-Marie	42,40
Jacques Blais:	
Montréal-Est - Comité d'uniformisation	81,55
Gérard P. Brahic:	
St-Hyacinthe - Assemblée générale annuelle de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec	78,80
Claude Doucet:	
Québec - signature des obligations émission 3 493 000 $	69,84
Claude Gendron:	
Dîner pour 7 personnes - séance d'arbitrage avec l'Association des policiers-pompiers	73,28
Jean-Guy Gervais:	
Repas (4) - départ du lieutenant Jean Champagne (retraite)	64,00
Guy Maillette:	
Montréal - perfectionnement professionnel à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie - semaine en "Gestion de personnel et relation de travail"	256,05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	94,24 $
Juliette Bourassa	119,50
Madame Louise Goyette	57,67
Michel Lacoursière	179,28
Jean-Jacques Lacroix	92,36
René Monfette	526,97
René Monfette	343,88
Alain Tremblay	59,60
TOTAL	269 882,92 $

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

Pour la semaine se terminant le 9 novembre 1985

H.-P. Ricard inc.:	
Réfection des murs extérieurs - hôtel de ville et Centre culturel - paiement no 1 - retenue 10%	122 622,30
Gaston Paillé ltée:	
Branchements de service 1985 - paiement no 6 - retenue 10%	36 209,84
Massicotte & fils ltée:	
Pavage de nouvelles rues 1985 - paiement no 2 - retenue 10%	71 094,87
H. Blanchette ltée:	
Fourniture et installation de main courante au tunnel Lavérendrye - paiement no 1 - retenue 10%	4 950,00
Construction C.C.L. inc.:	
Climatisation du complexe sportif de l'U.Q.T.R. - paiement no 3 - retenue 10%	2 716,53
Inspectronic ltée:	
Inspection télévisée - du 13 au 30 août 1985	5 014,87
Jean Caron et fils inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - éclairage rue St-Joseph	549,71
J.-U. Houle ltée:	
Achat d'extensions de bornes-fontaines	432,92
Belitec inc.:	
Achat de feuilles pré-coupées papier diazo	174,25
McFarlaneson & Hodgson:	
Achat de chemises 8 1/2 x 14	1 627,47
Servac inc.:	
Vidange d'une fosse septique - Le Fief	1 608,99
T.R. location inc.:	
Location d'équipement	116,63
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - octobre 1985	240,92
Location de photocopieuse - Loisirs - octobre 1985	369,27
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - Cour municipale - du 30 juillet au 24 octobre 1985	150,01
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - octobre 1985 - Colisée, hôtel de ville, Centre culturel, aéroport, marché-aux-denrées	784,12
Baril évaluation ltée:	
Réserve de 25% sur les factures nos 1, 2, 3 et 4	4 490,99
Honoraires - facture no 10 - 75% du versement	114,00
Honoraires - facture no 11 - 75% du versement	1 141,50
Évaluations SDR inc.:	
Réserve de 25% sur les factures du 19 juin au 4 septembre 1985	7 213,90
BHG Planning services inc.:	
Honoraires - expansion urbaine	303,07
Honoraires - programme de revitalisation des centres-villes	3 500,00
Trudel, Morin & ass.:	
Frais de huissiers	106,64 $
Joseph Marchildon:	
Honoraires professionnels d'interprète - cause M. Brunelle	50,00
Beaumier, Richard, Nollet & ass.:	
Honoraires - cause Roland Girard et J.-Arthur Gauthier (révision évaluation foncière)	356,00
Dr. Roger Caron:	
Honoraires - examens médicaux - les 18, 22 et 28 octobre 1985	400,00
J.-B. Deschamps inc.:	
Impression d'obligations - émission du 4 novembre 1985 au montant de 3 493 000 $	6 650,08
Pratte-Morrissette inc.:	

INITIALES DU MAIRE

403

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

Assurances responsabilités - du 5 septembre 1985 au 5 septembre 1986	441 450,00
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Cotisation annuelle - Gilles Colas	50,00
St-Maurice aéro club:	
Service de gérance - aéroport - novembre 1985	390,00
Hébert & Jobidon:	
Location d'entrepôt - novembre 1985	50,00
Ass. funéraires Rousseau et frères ltée:	
Location de local et d'espaces de stationnement - Traverse des âges - novembre 1985	862,50
Georges Langevin:	
Location de garage - boul. des Forges - novembre 1985	280,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - cour municipale - octobre 1985	306,00
Studio St-Cyr:	
Achat de films, batteries et filtres - évaluation	42,49
Le Nouvelliste:	
Avis publics	1 004,50
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	5,96

LOISIRS & AFFAIRES CULTURELLES:

Les Aigles junior de Trois-Rivières inc.:	
Service de surveillance - Football Élites - les 14 et 28 septembre et 12, 20 et 26 octobre 1985	240,00
Ass. des handicapés adultes de la Mauricie inc.:	
Subvention annuelle	1 230,00
Association du hockey mineur de T.R. inc.:	
Avance - frais de marqueurs - saison 1985-1986	500,00
Frais des marqueurs - octobre 1985	431,00
Comité de la Traverse des âges:	
Entretien du local les 16, 18, 19 et 20 septembre 1985	152,00
Loisirs Saint-Jean-Brébeuf:	
Entretien des sanitaires au Pavillon Gagnon - de mai à septembre 1985 - selon entente	125,00
Productions Specta inc.:	
Gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - subvention mensuelle - novembre 1985	21 450,00
Animation durant l'Expo 1985	2 515,58
Festival de danse - service de personnel technique	2 171,45
Technique Grande scène - service de personnel technique	11 327,51
Centralco (1982) inc.:	
Achat de liqueurs - parc Lambert	109,50

EXPOSITION:

Le Soleil ltée:	
Abonnement	12,40

EXPOSITION (suite):

Flageol photo enr.:	
Copie de vieille photo 1920	16,35 $
Cotnoir & Pleau ltée:	
Achat de verres - Pavillon de la jeunesse et Le Cabaret - Expo 1985	1 050,00
Le Pro-Jac ltée:	
Repas-réunion - octobre 1985	55,75
Marché St-Louis ltée:	
Achat d'épicerie - octobre 1985	7,93

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1985

Bacon, Roland:
Inspecteur des viandes - marché-aux-denrées
35 sorties 96,25

Bellerose, Léo:
Responsable services aux citoyens - travaux publics
1 452 km 275,88

Bruneau, Roger:
Directeur-adjoint - urbanisme
342 km 81,41

Chênevert, Robert O.:
Ingénieur - génie
998 km 242,13

Duval, Jean-Paul:
Concierge-messager - greffe & archives
422 km 93,90

Fiset, Jean:
Technicien en système d'information - génie
36 km 8,82

Fournier, Normand:
Technicien en système d'information - services techniques
382 km 93,59

Grenier, Gilles:
Technicien en contrôle budgétaire - organisation & méthodes
515 km - août, septembre et octobre 1985 126,17

Lelièvre, Denis:
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs
285 km 69,82

Pellerin, Fernand:
Inspecteur de chantiers - permis et inspections
1 268 km 240,92

Perron, René:
Chef de service - équipements & opérations - (services communautaires)
385 km 94,32

Poirier, Yvon:
Directeur travaux publics
1 146 km 217,74

Pratte, Ginette:
Biologiste - travaux publics
274 km 67,13

Provencher, Alain:
Technicien génie civil II - travaux publics
512 km 97,62

Rousseau, Robert:
Surintendant - travaux publics
1 127 km 214,13

Verville, André:
Préposé aux parcomètres - travaux publics
28 sorties 77,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Louis Carle:
La Visitation - camp d'automne du club adolescent 20,33

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

Serge Desjardins:
Joliette - conférence régionale AQTE 66,65 $

Gaston Desaulniers:
St-Hyacinthe - congrès annuel S.I.A.Q. 30,00

Jean-Luc Julien:
Dîner avec les professionnels et les fonctionnaires concernés par la rénovation de la salle J.-A.-Thompson - 10 personnes 90,25

LUNDI, LE 18e JOUR DE NOVEMBRE 1985

Claude Juteau:	
Québec - Cours instructions du cadastre	87,20
Allocation d'automobile - juin à octobre 1985 - 834 km	204,33
André Laneuville:	
Dîner - fin des travaux des fouilles archéologiques sur le site du Jardin des Ursulines (2 invités)	42,00
Dîner - ouverture du projet Carré La Fosse - (2 invités)	46,69
Yvon Poirier:	
St-Hyacinthe - congrès S.I.A.Q.	55,00
Pascal Recco:	
St-Hyacinthe - congrès S.I.A.Q.	30,00
Guy Roussel:	
St-Hyacinthe - congrès S.I.A.Q.	30,00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean Alarie:	
Remboursement de petite-caisse	132,67
Allocation d'automobile - septembre et octobre 1985 - 680 km	134,58
Frais de déplacement - Victoriaville - réunion d'automne de l'Association des administrateurs d'expositions agricoles du Québec	40,60
Frais de déplacement - Montréal - réunion spéciale (symposium sur l'agriculture) et visite du Salon de l'agriculture	99,40
René Monfette	497,06
TOTAL	762 528,39 $
GRAND TOTAL	1 032 411,31 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER MAIRE

JL/jrd

LUNDI, LE 25e JOUR DE NOVEMBRE 1985

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 25e jour de novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à seize heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Émilien	LA BARRE
Messieurs les Conseillers	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Règlement abrogeant règl. 975 re: pose services municipaux lots 209 et 210 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement 975 et prévoyant des travaux d'aqueduc et d'égout, d'infrastructure de rues, de voirie, de pavage et d'éclairage à canalisation souterraine, une partie (75%) du coût des travaux devant être payée comptant au moyen d'une taxe spéciale imposée sur les propriétés reveraines et décrétant un emprunt représentant 25% du coût des travaux, remboursable au moyen d'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25e jour de novembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Émilien La Barre
MAIRE-SUPPLÉANT

JL/jrd

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 2e jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Émilien	LA BARRE
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbaux 18 et 25-11-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 18 novembre 1985 et de la séance spéciale du 25 novembre 1985 soient adoptés.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

b) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 août 1985;

c) Achat de lisières de terrains boul. Des Forges re: parties des lots 203 à 208 incl. et 210 incl. avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 19 août 1985;

d) Amendement au règl. 964 re: élargissement du boul. Des Forges, avis donné par M. le Conseiller Georges Côté, à la séance du 30 septembre 1985;

e) Amendement au règl. 727 re: systèmes d'alarme, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 7 octobre 1985;

f) Amendement au règlement 367 (1982) concernant la prévention des incendies afin de préciser les limites de la zone d'incendie autour d'un bâtiment, avis donné par Mme la Conseillère Françoise C. Drolet, à la séance du 21 octobre 1985;

g) Règlement prévoyant le prolongement de la rue Laurent-Létourneau pour la traversée de la rivière Milette (ponceau avec remblais et services municipaux) et décrétant un emprunt à cet effet,

INITIALES DU MAIRE E.R.B.
INITIALES DU GREFFIER

avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin,
à la séance du 18 novembre 1985;

h) Règlement concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces et places d'affaires de la zone SIDAC CENTRE-VILLE TROIS-RIVIÈRES, pour l'année 1986,
avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre,
à la séance du 18 novembre 1985;
Maintenu par M. le Conseiller Pierre Roy;

Amendement au règl. 13 re: rues et places publiques nom à donner Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à de nouvelles rues.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Amendement au règl. 964 trav. élargissement boul. Des Forges Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 964 concernant les travaux d'élargissement du boul. Des Forges, aux fins de modifier les objets du règlement et d'augmenter la dépense et l'emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 concernant la circulation et le stationnement, aux fins de modifier l'horaire du stationnement de nuit dans les rues durant la période hivernale.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

Amendement au règl. 1982-Z zonage Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins d'enlever les usages trifamiliales jumelées dans toutes les zones Rb, d'enlever les usages multifamiliales isolées de quatre (4) logements dans les zones Rb du district électoral no 12 (Les Forges), d'augmenter le pourcentage maximum d'occupation au sol du bâtiment principal à 40% dans les zones Rc et Rd comprises dans le territoire délimité par le fleuve St-Laurent, le boul. Normand, l'autoroute De Francheville et la rivière St-Maurice, de changer les zones Cb des districts électoraux 11 et 12 de manière à restreindre les usages résidentiels et commerciaux

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

en ce qui a trait à la hauteur des bâtiments et à la densité d'occupation.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

Amendement au règl. 1982-Z Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boulevard Laviolette entre la rue Des Saules et le boulevard des Récollets.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Léo Thibeault

563-85 Compte rendu 18-11-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu du Conseil siégeant en Commission permanente, le 18 novembre 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 9 - Item 49 - c) 3e paragraphe:

Au lieu de "M. Geoffrion mentionne qu'il s'est construit il y a trois (3) ans." on dira "M. Geoffrion mentionne qu'il s'y est établi il y a trois (3) ans, ayant acheté une maison construite il y a dix (10) ans."

ADOPTÉ

564-85 Règlement 975-A Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 25 novembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 975-A abrogeant le règlement 975 et prévoyant des travaux d'infrastructure de rues, de voirie et de pavage sur les lots 209 et 210 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières entre l'extrémité de la rue Du Fief existante et la rivière St-Maurice et autorisant une dépense de 615 000 $ à cet effet, remboursable en partie par une taxe spéciale payable comptant par les propriétaires des immeubles riverains et en partie par un emprunt assorti d'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

M. le Conseiller Fernand Colbert s'abstient sur cette motion, ayant des intérêts personnels.

ADOPTÉ

565-85
Règlement
984 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 984 (1985) constituant un comité consultatif d'urbanisme avec des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

566-85
Règlement
986 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 octobre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 986 (1985) prévoyant des travaux de prolongement d'une conduite d'aqueduc sur le boul. Des Chenaux, la construction de conduites latérales d'aqueduc et d'égout sanitaire à partir de conduites existantes sur la rue Le Corbusier afin de permettre le raccordement du prolongement de la Place de la Savane, ainsi que des travaux d'amélioration à la station de pompage "Le Corbusier" et décrétant un emprunt au montant de 44 000 $, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

567-85
Projet
de règl.
1982-Z-A-38
(1986)
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-38 (1986) amendant le règlement de zonage aux fins de modifier la marge de recul avant sur une partie du boulevard Laviolette soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

568-85
Contrat
mainlevée
CONST.
ROLAND
BEAUCHESNE
INC.
Adoption

ATTENDU que dans un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 360,130, CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. avait consenti à différents engagements envers la Ville de Trois-Rivières, assortis d'une clause résolutoire;

ATTENDU que CONSTRUCTION ROLAND BEAUCHESNE INC. a satisfait à ses engagements, entre autres de construire sur le lot vendu, une maison d'habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée purement et simplement de tous droits et privilèges pouvant lui résulter, aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 360,130 et notamment de la clause de rétrocession et de la clause résolutoire pouvant exister en sa faveur et affectant l'immeuble mentionné dans l'acte ci-haut.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Jean Martin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

569-85
Contrat mainlevée CONST. GILLES CHAÎNÉ INC. Adoption

ATTENDU que dans un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 357,519, CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. avait consenti à différents engagements envers la Ville de Trois-Rivières, assortis d'une clause résolutoire;

ATTENDU que CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. a satisfait à ses engagements, entre autres de construire sur le lot vendu, une maison d'habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée purement et simplement de tous droits et privilèges pouvant lui résulter, aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 357,519 et notamment de la clause de rétrocession et de la clause résolutoire pouvant exister en sa faveur et affectant l'immeuble mentionné dans l'acte ci-haut.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Jean Gélinas, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

570-85
Contrat bail par le Gouv. du Québec (min. des Transports) re: lots servant de dépôt

VU la résolution 518-85 demandant au ministère des Transports du Québec de louer à la Ville parties des lots 190, 191 et 192 pour y déposer la neige;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières loue du GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (ministère des Transports) un immeuble situé dans la

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

de neige
Adoption

Ville de Trois-Rivières et faisant partie des lots 190, 191 et 192 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, formant une superficie d'environ 347,378 pieds carrés, pour y déposer de la neige et stationner des véhicules de déneigement, du 1er novembre 1985 au 15 avril 1986, pour et en considération d'une somme de 200 $.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le bail avec le Gouvernement du Québec (ministère des Transports).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

571-85
Contrat convention avec M. RAYMOND LALIBERTÉ et TRUST GÉNÉRAL
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de M. RAYMOND LALIBERTÉ;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de M. RAYMOND LALIBERTÉ, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que la Ville remette au Trust Général du Canada les cotisations retenues sur le salaire de M. RAYMOND LALIBERTÉ.

Que la Ville remette également, sous forme de contributions supplémentaires, les revenus en provenance du régime qui lui auront été versés par le gardien ou tout autre montant d'argent à être versé à l'employé tels que montants forfaitaires, remboursement de crédit en maladie et bénéfices du même genre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec M. RAYMOND LALIBERTÉ et Trust général du Canada relativement à l'établissement du régime de prestations à l'employé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à la convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

572-85
Contrat entente avec LA TRAVERSE DES ÂGES
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur des services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LE COMITÉ DE LA TRAVERSE DES ÂGES en vertu duquel la Ville met des locaux à la disposition de cet organisme et lui verse une subvention pour le déroulement de leurs activités et l'entretien des locaux, les fins de semaine et jours de fête, pour la période du 1er novembre 1985 au 31 octobre 1986.

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

573-85
Contrat entente avec LA LIGUE CIVILE DE BASKET-BALL CLAUDE MONGRAIN Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Jacques St-Laurent, chef du service des Loisirs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LA LIGUE CIVILE DE BASKET-BALL CLAUDE MONGRAIN en vertu de laquelle la Ville fournira soutien et services à cet organisme, du 15 novembre 1985 au 14 novembre 1986.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

574-85
Contrat entente avec CONST. GÉRARD JOLY INC. Adoption

ATTENDU que CONSTUCTION GÉRARD JOLY INC. entend développer le côté nord-est de la rue Place Léon-Méthot en y construisant vingt-quatre (24) unités de maisons de ville;

ATTENDU que CONSTRUCTION GÉRARD JOLY INC. a demandé à la Ville la pose des services municipaux sur cette portion de la Place Léon-Méthot;

ATTENDU que la Ville accepte d'exécuter les travaux de pose des services municipaux à cet endroit en autant que CONSTRUCTION GÉRARD JOLY INC. s'engage à construire les terrains situés au nord-est de la Place Léon-Méthot et fournisse des garanties à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières conclut une entente avec CONSTRUCTION GÉRARD JOLY INC. en vertu de laquelle celle-ci s'engage à construire vingt-quatre (24) unités de maisons de ville sur le côté nord-est de la Place Léon-Méthot et à fournir une garantie de 10 000 $ pour la réalisation de ce projet.

Que Son Honneur le Maire et M. Jean-Luc Julien soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'entente sous seing privé avec CONSTRUCTION GÉRARD JOLY INC.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

575-85
Contrat entente avec PARC ISABEAU INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à

signer pour et au nom de la Ville, une entente avec PARC ISABEAU INC., en vertu de laquelle les parties établissent le mode de paiement de la taxe spéciale imposée sur les propriétés riveraines.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

576-85
Engagement de M. JEAN RODRIGUE comme policier-pompier
Adoption

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un poste de police dont la réalisation est prévue pour 1986;

CONSIDÉRANT que la relocalisation des effectifs du service de la Sécurité publique entraînera l'abolition de postes parmi les fonctions policières;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières embauche Monsieur Jean Rodrigue comme policier-pompier sous la condition expresse qu'advenant la construction au cours de 1986 d'un nouveau poste de police, l'embauche de cette personne sera résiliée ipso facto.

De plus, préalablement à son embauche, Monsieur Rodrigue devra signer un document reconnaissant qu'il est embauché et occupera cette fonction sous cette condition expresse.

ADOPTÉ

RESCINDEE PAR LA RESOLUTION NO. 598-85 DU 16/12/85

577-85
Inscription du projet "CONFECTION ET IMPLANTATION DE POUBELLES FIXES POUR LES PARCS"
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Roy
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité du projet "confection et implantation de poubelles fixes pour les parcs" présenté dans le cadre du Programme Canada au travail "art. 38" 1986.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé au nom de la Ville de Trois-Rivières à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville de Trois-Rivières s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ

578-85
Demande au min. de l'Environ. re: prolon. serv. muni. rues Laurent-Létourneau et Louis-E.-Lacroix
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministre de l'Environnement du Québec l'approbation des plans concernant le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Laurent-Létourneau et Louis-E.-Lacroix et autorise le directeur des Services techniques à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

579-85
Demande au min. de l'Environ. re: pose de serv. muni. sur les lots 170 et 170A
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite du ministre de l'Environnement du Québec l'approbation des plans concernant les travaux de pose des services d'aqueduc et d'égout sur les lots 170 et 170A du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, et autorise le directeur des Services techniques à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

580-85
Approbation changement de nom de "Autoroute de la Rive-Nord"
Adoption

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a l'intention de changer le nom de "Autoroute de la Rive-Nord" pour celui de "Autoroute de la Nouvelle-France";

ATTENDU que la Commission de toponymie du Québec sollicite l'avis des municipalités concernées par ce changement de nom;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières signifie à la Commission de toponymie du Québec qu'il est favorable au changement du nom de l'autoroute 40 pour celui de AUTOROUTE DE LA NOUVELLE-FRANCE.

ADOPTÉ

581-85
Félicitations à MM. André Levasseur et Jean-Charles Charest
Adoption

ATTENDU que des élections ont été tenues le 20 novembre 1985 à la Municipalité régionale de comté De Francheville;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur André Levasseur, maire de Saint-Louis-de-France et Monsieur Jean-Charles Charest, maire de Trois-Rivières-Ouest, pour leur élection au poste de préfet et de préfet-adjoint de la Municipalité régionale de comté De Francheville.

ADOPTÉ

582-85
Félicitations à M. Mario Côté
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Mario Côté, directeur général de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières pour son élection comme administrateur pour le Québec de "Chamber of Commerce Executive of Canada", lors du congrès de Régina en septembre dernier.

ADOPTÉ

583-85
Félicitations à M. Claude Roy
Adoption

ATTENDU que Monsieur Claude Roy de Trois-Rivières s'est mérité le championnat de l'Est des États-Unis en karaté;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Claude Roy pour avoir remporté le Championnat de l'Est des États-Unis en karaté.

ADOPTÉ

584-85
Comptes à payer liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 16 novembre 1985

Construction J.G. inc.:	
Construction de toiture amovible - chaufferie du complexe sportif U.Q.T.R. - paiement no 1 - retenue 10%	4 553,10 $
Vézina, Fortier & associés:	
Économie d'énergie - étude sur le système de fonte de neige au Pavillon de la jeunesse - paiement no 1	230,40
Économie d'énergie - Colisée et Pavillon de la jeunesse - paiement no 3	405,00
Équipements C.M. inc.:	
Réparation sur pompe et contrôle d'eau sur camion écureur égouts	7 192,27
Pépinière des Laurentides inc.:	
Remise de la retenue - plantation d'arbres 1984	2 148,40
Saillant inc.:	
Achat de pièces	304,53
Westburne Qué. inc.:	
Achat de pièces	407,42
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - octobre 1985 - Colisée, Centre Notre-Dame-de-la-Paix, parc Pie XII, sécurité publique, Édifice des travaux publics, autogare, aéroport	6 292,50
Mario Durand:	
Entretien ménager - Postes de police nos 1, 2 et 3 - novembre 1985	3 250,00
Groupe Sanibec:	
Entretien ménager de fins de semaines - oct. 1985	544,00
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - août et septembre 1985	441,38
Location de photocopieuse - Loisirs - septembre 1985	424,66
Location de photocopieuse - trésorerie - sept. 1985	209,69
Location de photocopieuse - hôtel de ville - septembre 1985	316,09
Location de photocopieuse - trésorerie - octobre 1985	223,38
Location de photocopieuse - hôtel de ville - du 3 au 18 octobre 1985	129,35
Location de photocopieuse - services techniques - du 17 octobre au 3 novembre 1985	262,18
Sobeco inc.:	
Honoraires professionnels - août et septembre 1985	1 010,00
Beaumier, Richard & ass.:	
Honoraires - Cause Jean-Guy Pinsonneault	2 000,00
BGH Planning Services inc.:	
Honoraires - remise de retenue de 5%	575,00
IBM Canada ltée:	
Programmes autorisés - novembre 1985	1 132,00
Frais d'entretien - imprimante - novembre 1985	73,05
Frais d'entretien - imprimante et unité de traitement - novembre 1985	1 411,45
Frais d'entretien - contrôle bande magnétique - novembre 1985	351,75
Frais d'entretien - disques - novembre 1985	501,15
Pinkerton Québec ltée:	

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Service de parcomètres - octobre 1985	2 870,40
Aéroport international de Montréal:	
Location d'équipement pour l'aéroport de Trois-Rivières - du 1er octobre 1985 au 30 septembre 1986	1,00
Services informatiques:	
Service de programmation le 15 octobre 1985	262,50
Charge de temps du 20 au 26 octobre 1985	735,00
Trudel, Morin & ass.:	
Frais de huissiers - octobre 1985	643,10
Jacques Royer:	
Frais de huissier	64,60 $
Laflamme, Hamelin & Laflamme:	
Frais de huissiers	34,16
Jacques Nichols & ass.:	
Frais de huissier	4,92
Soucy, Labrie, Derepentigny:	
Frais de huissiers	11,95
Boisvert & Gabias:	
Frais de procureur - cause Roger Croteau	6 037,98
Bureautique M.T.R. enr.:	
Entrée et impression de cartons descriptifs - présentation d'objets - expos. archéologique Pierre Cardinal	38,50
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - du 3 novembre au 3 décembre 1985	422,92
Pitney Bowes:	
Contrat d'entretien - machine postale - du 30 novembre 1985 au 29 novembre 1986	277,00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - octobre 1985 - Centre culturel, hôtel de ville, Édifice François-Nobert, bibliothèque	142,00
Yvon St-Onge:	
Responsable des pompiers volontaires - secteur Les Forges - novembre 1985	47,00
Jean Babineau:	
Transport par camion d'outils et de matériel - fouilles archéologiques du Jardin des Ursulines - du 21 au 30 octobre 1985	50,00
Fondation clinique de réadaptation de T.R.:	
Souper-bénéfice - 2 couverts	40,00
Boléro:	
Location d'un costume "Lavérendrye"	47,06
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres - Encan public	1 037,72
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	183,38
Madame Jeanne Paquin:	
Souper (15 personnes) - 21 octobre 1985	111,56
Souper (16 personnes) - 28 octobre 1985	74,80
Souper (17 personnes) - 4 novembre 1985	147,69
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - M. Vincent	68,13

LOISIRS

Comité de parents de l'école Ste-Thérèse:	
Aménagement de la cour d'école	1 000,00
Société canadienne de sclérose en plaques:	
Implantation activités de loisir - coup d'entraide	150,00
Les Aigles junior de Trois-Rivières:	
Nettoyage du stade de baseball - joute Canadiens VS Le Nouvelliste	120,00
Entretien et surveillance du terrain et de la bâtisse du stade de baseball - du 21 avril à la fin de novembre 1985 - 3e versement	4 667,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1985

Ayotte, Réal:
Responsable parcomètres - travaux publics
2 300 km 462,00

Bareil, Michel:
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme
180 km 44,10

Baril, Roger:
Contrôleur équip. - travaux publics
304 km 74,48

Bergeron, René:
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme
283 km 69,33

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1985 (suite)

Boisvert, Henri-P.:
Technicien génie civil II - équip. & opér. (serv. comm.)
1 149 km - septembre et octobre 1985 266,84 $

Daviau, André:
Chef technicien - génie
1 055 km 200,45

Duval, Lionel:
Technicien en arpentage
615 km - du 28 octobre au 8 novembre 1985 116,85
Transport de l'équipement et du personnel - 9 jours 108,00

Lacoursière, Michel:
Régisseur Centre Notre-Dame-de-la-Paix - loisirs
393 km - août, septembre et octobre 1985 96,28

Lajoie, Carole:
Technicienne génie civil 1 - génie
834 km 196,70

Massicotte, Jean-Maurice:
Inspecteur - Hyg. & env. - permis et inspections
845 km 160,55

Morin, Sylvain:
Technicien génie civil 1 - génie
757 km 185,46

Pellerin, Michel:
Surveillant travaux - génie
850 km 161,50
Billet de contravention 10,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:
Centre d'achat Plaza Trois-Rivières - Montréal (Via Rail Canada - anniversaire) et Québec (Gare du palais) 326,02

Pierre Cardinal:
Québec - Collection d'archéologie pour exposition à Trois-Rivières - allocation d'auto - 250 km 61,25

Pierre Descôteaux:
Réunion spéciale avec membres de la direction - Location d'un chalet "Scout" à St-Louis-de-France et achats divers pour le déjeuner 69,81

Jean-Guy Gervais:
Repas pour 13 personnes - table de concertation des dirigeants policiers de la SPTR 140,00

Yvon Poirier:
Pointe-Claire - séminaire de l'A.T.P.A. 60,04

Dominique Viens:
Organisation de l'exposition "L'Archéologie à Trois-Rivières" - repas et transport 96,58

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gérald Cholette 547,18
René Monfette 476,51

INITIALES DU MAIRE
419
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

René Monfette	486,72
Yvon Dunn	88,31
Lucien A. Ouellet	123,73
TOTAL	58 307,81 $

Pour la semaine se terminant le 23 novembre 1985

Pagé construction inc.:	
Pavage de rues 1985 - paiement no 1 - retenue 10%	41 908,29
Clément Ricard & fils inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00 $
Poste de pompage "Les Forges" - travaux municipaux - paiement no 1 - retenue 10%	29 257,11
Lionel Deshaies inc.:	
Fourniture et poste de gazon cultivé	7 467,30
Robert Frenette inc.:	
Remise de retenue - peinture de lampadaires 1983	891,75
Remise de retenue - peinture de bornes-fontaines 1984	377,10
Construction René Piché inc.:	
Remise de dépôt sur soumission	6 500,00
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires - Pavillon des sports U.Q.T.R. - toiture chaufferie	109,50
Société québécoise d'assainissement des eaux:	
Frais de gérance pour les travaux municipaux - poste de pompage "Les Forges" - 1er versement	650,16
Goodyear Service Store:	
Achat de pneus	1 425,08
Saillant inc.:	
Achat de pièces	414,74
Westburne Québec inc.:	
Achat de boîtes de fusibles et fusibles	153,85
Cie J.B. Rolland ltée:	
Achat de papier, carton, enveloppes - imprimerie	2 209,56
Béton Laurentide:	
Pierre 1 1/2" - boul. des Chenaux	636,56
Noé Veillette:	
Service de compaction - rues Papineau et Matteau	250,00
Mike Hewko:	
Location de débroussailleuse - coin boul. Parent et Tebbutt	455,00
Thomas Bellemare ltée:	
Location de pelle	800,00
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	684,52
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et disposition des déchets - du 1er au 15 novembre 1985	26 968,50
Cie Générale électrique Canada ltée:	
Entretien de l'équipement de radiocommunication - sécurité publique, travaux publics, génie, loisirs - novembre 1985	1 863,53
C.P. limitée:	
Proportion des dépenses - entretien de passages à niveau - trimestre se terminant le 30 septembre 1985	2 911,04
Services informatiques:	
Service de programmation et charges de temps du 27 octobre au 9 novembre 1985	2 268,75
Johnson controls:	
Contrat de service - facturation semi-annuelle	714,00
Laviolette auto location inc.:	
Location d'auto - novembre 1985	526,84

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Pitney Bowes:	
Contrat d'entretien - balance postale - du 31 décembre 1985 au 30 décembre 1986	42,00
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - usine de traitement d'eau - du 15 août au 29 octobre 1985	118,48
Association canadienne des sciences géodésiques:	
Cotisation annuelle 1985 - Claude Juteau	60,00 $
AQTR inc.:	
Inscription - Léo Bellerose - colloque de l'AQTR à Montréal	50,00
Marlin Detroit Diesel inc.:	
Inscription - Pierre St-Arnaud - cours à Québec	45,00
Trudel, Morin & associés:	
Frais de huissiers	13,84
B.B. extermination inc.:	
Service d'extermination - stade de baseball - novembre 1985	45,00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Transport de neige	1 963,96 $
Service de gestion industrielle G.R. inc.:	
Appel d'offres	109,20
Perce-neige:	
Achat cartes de Noël - maire et directeur général	136,25

LOISIRS ET AFFAIRES CULTURELLES

Ass. des arbitres de hockey de la Mauricie inc.:	
Frais d'arbitrage - octobre 1985	1 286,00
Association de badminton de la Mauricie:	
Rémunération des animateurs - badminton métropolitain - automne 1985	1 091,00
Breuvages Bégin ltée:	
Maintenance machine distributrice d'eau - aéroport	42,00
Service national des sauveteurs inc.:	
Médailles de bronze et ranimations senior - examen du 18 août 1985	100,00
Productions Specta inc.:	
Remboursement de dépenses effectuées pour la bibliothèque - octobre 1985	14 523,12

Rémunération de professeurs - cours Centre Notre-Dame-de-la-Paix - 3e versement

Hélène Bouthillier - rondes, danses et bricolage	24,00
Gaétan Caouette - gymnastique douce	60,00
Julio Carvajal - auto-défense	54,00
Colette Chouinard - dessin et peinture	27,00
Madame Jeanne Fortin - cuisine micro-ondes	396,00
Yves Garceau - improvisation	49,50
Pascale Gaudet - ballet jazz	120,00
Anthony Germain - conversation anglaise	360,00
Marc Gingras - astronomie, P'tits débrouillards 1 et 2	96,00
Sylvie Houle - danse aérobique	90,00
Lyne Laflamme - initiation à la couture	36,00
Jean Proulx - danse aérobique	90,00
Claude St-Pierre - gymnastique au sol	24,00
Rachel Savard - tricot aiguille	120,00
Maria Simard - conversation espagnole	120,00
Françoise Tessier - sculpture sur bois	90,00
Jocelyne Tessier - peinture 1	82,00
François Therrien - mini-fusée	36,00
Manon Thibeault - conversation anglaise	24,00
Viviane Tremblay - gymnastique rythmique	24,00

HIPPODROME

LUNDI, LE 2e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Sodic Québec inc.:	
Contrat de location - 3 programmes 1984	4 320,00
Gestion du pari-mutuel - octobre 1985 - 13 prog.	19 760,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Boucher, Réjean:	
Responsable alimentation en eau - usine trait. d'eau	
557 km - octobre 1985	105,83
Fréchette, Pierre:	
Projet Berges neuves - loisirs	
71 km - du 10 septembre au 14 novembre 1985	17,39
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - génie	
1 504 km - octobre 1985	285,76
Lacroix, Jean-Jacques:	
Directeur service de l'évaluation	
310 km - du 17 octobre au 11 novembre 1985	106,75
Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
13 sorties - octobre 1985	35,75

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Gilles Beaudoin:	
Lunch - comité de l'aéroport	123,62 $
André Bérubé:	
Laval - réunion de l'A.O.A.C.	83,42
Pierre Descôteaux:	
Repas - rencontre avec le procureur de la Couronne	33,32
Claude Gendron:	
Montréal - rencontre avec Michel Dupuy - négociation des policiers et repas - rencontre de négociation avec les cols bleus	81,70
Claude Juteau:	
Montréal - réforme cadastrale - inscription	85,00
André Laneuville:	
Dîner - négociations pour la modification de la façade du bâtiment "Les immeubles Levin"	40,77
Guy Roussel:	
St-Hyacinthe - congrès S.I.A.Q.	121,34

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jacques Blais	94,02
Juliette Bourassa	102,74
Madame Louise Goyette	67,65
René Monfette	466,65
René Monfette	218,23
TOTAL	177 191,47 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

MAIRE-SUPPLÉANT

JL/jrd

INITIALES DU MAIRE

422

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 16e jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	ROY
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Procès-verbal
02-12-85
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre décembre 1985 soit adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTIONS À MAINTENIR:

a) Règlement établissant une règlementation concernant la bibliothèque municipale, le retour des volumes et les amendes au cas de retard ou de non retour des volumes, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 3 décembre 1984;

b) Règlement concernant les vendeurs itinérants, commerce saisonnier et/ou temporaire, avis donné par M. le Conseiller Pierre Dupont, à la séance du 5 août 1985;

c) Achat de lisières de terrains boul. Des Forges re: parties des lots 203 à 208 incl. et 210 incl. avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 19 août 1985;

d) Règlement prévoyant le prolongement de la rue Laurent-Létourneau pour la traversée de la rivière Milette (ponceau avec remblais et services municipaux) et décrétant un emprunt à cet effet, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 18 novembre 1985;

e) Règlement concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux commerces et places d'affaires de la zone SIDAC CENTRE-VILLE TROIS-RIVIÈRES, pour l'année 1986, avis donné par M. le Conseiller Émilien La Barre, à la séance du 18 novembre 1985;

f) Amendement au règl. no 13 re: rues et places publiques, aux fins de donner un nom à de nouvelles rues et/ou places publiques, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 2 décembre 1985;

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

g) Amendement au règlement 1982-Z re: zonage certaines zones résidentilles des districts 11 et 12, avis donné par Mme la Conseillère Charlotte Lussier, à la séance du 2 décembre 1985;

h) Amendement au règl. 1982-Z re: zonage marge de recul avant sur une ptie du boul. Laviolette entre la rue Des Saules et le boul. Des Récollets, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 2 décembre 1985;

i) Amendement au règl. 186 re: circulation et stationnement, modification à l'horaire de nuit dans les rues durant l'hiver, avis donné par M. le Conseiller Henri-Paul Jobin, à la séance du 2 décembre 1985;

Amendement au règl. 25 re: taux de la taxe générale et des taxes spéciales Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No 25 concernant le taux de la taxe générale et des taxes spéciales, aux fins de modifier ces taux pour les années 1986 et suivantes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Pierre Roy

Amendement au règl. 25 taxe spéciale assainissement des eaux Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No 25 concernant le taux de la taxe générale et des taxes spéciales, aux fins de décréter l'imposition d'une taxe spéciale pour payer la quote part de la Ville à la régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées, sur la base de l'évaluation municipale de tous les biens-fonds imposables de la municipalité.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Amendement au règl. 950 re: travaux de rénovation salle J.-A.-Thompson Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 950 concernant des travaux de rénovation à la salle J.-Antonio-Thompson (agrandissement de la scène, agrandissement et rénovation de la place d'accueil, amélioration du système d'éclairage), aux fins d'augmenter la dépense et l'emprunt.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Françoise C. Drolet

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Amendement règl. 1982-Z re: zones Cc Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 1982-Z concernant le zonage, aux fins de permettre les établissements de vente d'automobiles neuves et usagées avec ou sans salle de montre et les établissements de vente de pièces neuves pour véhicules motorisés dans toutes les zones Cc. La réparation des véhicules sera permise dans les seuls établissements où est effectuée la vente d'automobiles neuves. Aussi, aux fins d'augmenter le pourcentage maximum d'occupation au sol du bâtiment principal dans les zones Rc et Rd dans le territoire délimité par le fleuve St-Laurent, le boulevard Normand, l'autoroute De Francheville et la rivière St-Maurice et, d'annuler la zone 10Cc2 et créer dans le territoire inclus dans cette zone, les nouvelles zones 10Cc8 et 10Cc2.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Georges Côté

Travaux d'aqueduc etc. rue St-Malo et cad. 194-199 Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement prévoyant des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie et d'éclairage à canalisation souterraine sur la rue St-Malo et la rue portant le numéro de cadastre 194-199, le coût de ces travaux remboursable dans une proportion de 75% par un emprunt remboursable par une taxe spéciale payable par les propriétaires riverains, dans les deux ans de la fin des travaux et décrétant un emprunt suffisant pour payer 25% du coût des travaux, remboursable par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles de la Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) Mme la Conseillère Charlotte Lussier

585-85
Compte rendu 02-12-85 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que le compte rendu du Conseil siégeant en Commission permanente, le 2 décembre 1985 soit reçu, adopté et ratifié avec les modifications suivantes:

Page 5 - item 14 c):

On ajoute à la fin: "M. Jobin recommande que ce soit le directeur du Service des ressources humaines qui signe ces rapports."

Page 5 - item 15:

Remplacer "Ce rapport est accepté" par "Cette demande est refusée".

Page 7 - item 22 - dernier paragraphe:

Après "pourra se servir de ce terrain" ajouter "uniquement".

ADOPTÉ

MODIFIEE PAR LA RESOLUTION No. 26-86 DU 20-1-86

INITIALES DU MAIRE

425

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

586-85
Règlement
367-1982-D
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 21 octobre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 367-1982-D (1985) amendant le règlement 367-1982 concernant la prévention des incendies afin de préciser les limites de la zone d'incendie autour d'un bâtiment, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

587-85
Règlement
725-B
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 7 octobre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 725-B (1985) amendant le règlement 725-A concernant les systèmes d'alarme privés, aux fins d'autoriser un fonctionnaire ou un employé de la municipalité à pénétrer dans un immeuble et/ou à interrompre le signal sonore d'un tel système si personne ne s'y trouve à ce moment, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

588-85
Règlement
964-A
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du ~~15 avril~~ 2 décembre JF 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 964-A (1985) amendant le règlement 964 concernant les travaux d'élargissement du boul. Des Forges, aux fins de modifier les objets du règlement et d'augmenter la dépense et l'emprunt, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

589-85
Projet de
règlement
1982-Z-A-30
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le projet de règlement 1982-Z-A-30 (1986) modifiant

INITIALES DU MAIRE JB

INITIALES DU GREFFIER

les usages dans les zones Cc, augmentant le pourcentage d'occupation au sol dans les zones Rc et Rd d'un territoire déterminé et créant la zone 10Cc8 au détriment de la zone 10Cc2 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

590-85
Subdivision
lot 1119-944
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 10 décembre 1985, montrant la subdivision du lot 1119-944 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rues Papineau et Provencher appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 1119-944-1 à 1119-944-3 inclusivement.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

591-85
Subdivision
lot P.1122-215
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, a.-g., en date du 10 décembre 1985, montrant la subdivision d'une partie du lot 1122-215 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Wolfe appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 1122-215-1.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

592-85
Subdivision
lots 203,
204 et 205
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, a.-g., en date du 13 décembre 1985, montrant la subdivision des lots 203, 204 et 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, en bordure du boul. des Forges, appartenant à Gervais & Quessy inc. et donnant effet aux lots 203-88 à 203-126, 203-1-1 et 203-1-2, 204-76 à 204-90, 205-17 à 205-19.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION 2584 DU 20-1-86

593-85
Contrat
cession
par LA
COMPAGNIE
D'ÉLECTRICITÉ
SHAWINIGAN
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières acquière de LA COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ SHAWINIGAN le lot 186-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 1,00 $ comptant et autres considérations.

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

594-85
CONTRAT
mainlevée
CONSTRUCTION
GILLES
CHAÎNÉ
INC.
Adoption

ATTENDU que dans un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 361,193, CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. avait consenti à différents engagements envers la Ville de Trois-Rivières, assortis d'une clause résolutoire;

ATTENDU que CONSTRUCTION GILLES CHAÎNÉ INC. a satisfait à ses engagements, entre autres de construire sur le lot vendu, une habitation multifamiliale;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée purement et simplement de tous droits et privilèges pouvant lui résulter, aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières sous le numéro 361,193 et notamment de la clause de rétrocession et de la clause résolutoire pouvant exister en sa faveur et affectant l'immeuble mentionné dans l'acte ci-haut.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

595-85
Contrat
conventions
RPE avec
des employés
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. Richard Rioux, Michel Lefebvre, Gilles St-Pierre et Denis Lelièvre;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de MM. Richard Rioux, Michel Lefebvre, Gilles St-Pierre et Denis Lelièvre, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que la Ville de Trois-Rivières remette au Trust Général du Canada les cotisations retenues sur les salaires de MM. Richard Rioux, Michel Lefebvre, Gilles St-Pierre et Denis Lelièvre.

Que la Ville remette également, sous forme de contributions supplémentaires, les revenus en provenance du régime qui lui auront été versés par le gardien ou tout autre montant d'argent à être versé à l'employé tels que montants for-

faitaires, remboursement de crédit en maladie et bénéfices du même genre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les conventions à intervenir avec MM. Richard Rioux, Michel Lefebvre, Gilles St-Pierre et Denis Lelièvre et Trust général du Canada relativement à l'établissement du régime de prestations à l'employé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés auxdites conventions qui viennent d'être soumises au Conseil et dont copies sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

596-85
Contrat convention avec LE CENTRE COMMUNAL ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur des Services communautaires, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec LE CENTRE COMMUNAL ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC., en vertu de laquelle la Ville délègue à celle-ci la gestion du centre communautaire Alexandre-Soucy, sis au 1800 de la rue St-Paul à Trois-Rivières, ainsi que la gestion d'une parcelle de terrain adjacent au centre communautaire (côté nord) aux fins de garderie, du 1er juillet 1985 au 1er juillet 1990.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

597-85
Appui de la Ville re: localisation des ouvrages de traitement des eaux usées Adoption

ATTENDU que les municipalités de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest, Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine ont respectivement signé un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement du Québec pour le traitement des eaux usées.

ATTENDU que dans le protocole il est mentionné que le système de traitement retenu comprend des étangs aérés au nord du chemin de fer du Canadien Pacifique à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

ATTENDU que les étangs aérés, une partie de la conduite d'amenée des eaux usées vers les étangs et une partie de l'émissaire sont situés dans la zone agricole, le tout tel que montré sur le plan de localisation ci-joint.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières approuve la localisation des ouvrages de traitement ci-dessus énumérés.

ADOPTÉ

598-85
Rescision réso. 576-85 re:

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

engagement d'un policier-pompier Adoption

Que la résolution 576-85 adoptée le 2 décembre 1985 concernant l'engagement d'un policier-pompier, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

599-85 Adoption calendrier délais de conservation documents municipaux Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le calendrier de délais de conservantion des documents municipaux préparé par Monsieur Réal Fleury, archiviste et assistant-greffier et comportant 220 délais de conservation compris dans un cahier de 54 pages soit et est adopté, copie dudit cahier étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Monsieur Réal Fleury soit et est autorisé à signer ledit cahier et à le soumettre au ministère des Affaires culturelles pour approbation.

ADOPTÉ

600-85 Calendrier délais de conservation documents Cour muni. Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le calendrier de conservation des documents de la Cour municipale préparé par Monsieur Jacques Blais, greffier de la Cour, et comportant 14 délais de conservation répartis dans les pages 1 à 14 soit et est adopté, copie dudit cahier étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

Que Monsieur Jacques Blais soit et est autorisé à signer ledit cahier et à le soumettre au ministre des Affaires culturelles pour approbation.

ADOPTÉ

601-85 Application programme "Stage en milieu de travail" re: Service des archives Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
ET RÉSOLU:

Que l'archiviste et assistant-greffier de la Ville, M. Réal Fleury soit et est autorisé à demander pour et au nom de la Ville, à participer au programme "Stages en milieu de travail" avec deux (2) stagiaires au Service des archives pour une période de six (6) mois à compter du 3 février 1986;

Que M. Fleury soit et est autorisé à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉ

602-85 Application programme "Développement de l'emploi" re: projet Soutien à l'animation culturelle Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la responsabilité du projet "Soutien à l'animation culturelle" présenté dans le cadre du Programme Développement de l'Emploi.

Que Son Honneur le Maire ou Me Jean Lamy, Greffier, soit autorisé au nom de la Ville à signer tout document officiel

concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Que la Ville s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ

603-85
Demande à la S.Q.A.E.
Adoption

ATTENDU que la Société québécoise d'assainissement des eaux entreprendra les travaux de construction de l'intercepteur St-Maurice-Ouest;

ATTENDU que la Ville doit effectuer des travaux de nature connexe aux travaux ci-haut mentionnés, soit le prolongement d'une conduite d'aqueduc d'une longueur de 127 mètres sur la rue Des Chenaux, la construction de conduites latérales d'aqueduc et d'égout sanitaire d'une longueur de 15 mètres à partir des conduites existantes sur la rue Le Corbusier pour permettre le raccordement du prolongement de la Place de la Savane;

ATTENDU qu'il y va de l'intérêt des parties que ces travaux soient réalisés en même temps;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec que les travaux municipaux soient exécutés en même temps que la construction de l'intercepteur St-Maurice-Ouest.

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission présentée par le Groupe Duxel inc. au montant de 25 960,00 $ et mandate cette firme pour réaliser les travaux identifiés comme étant la partie "B" de l'appel d'offres 148-3-10-41-05 demandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux pour le projet de construction de l'intercepteur St-Maurice-Ouest, dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

La présente acceptation est conditionnelle à l'acceptation par la Société de la partie "A" de l'appel d'offres ci-haut mentionné et conditionnelle à l'approbation du règlement 986 par le ministère des Affaires municipales.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec la Société québécoise d'assainissement des eaux relativement à l'exécution des travaux municipaux simultanément à des travaux de construction de l'intercepteur St-Maurice-Ouest, par un seul et même entrepreneur.

ADOPTÉ

604-85
Inscription de la Ville prog. rabais tarifaires de l'Hydro-Québec pour les usines d'épuration des eaux

ATTENDU que le décret 1789-85 adopté par le Conseil des ministres le 4 septembre 1985, a apporté des modifications au programme de rabais tarifaires d'Hydro-Québec;

ATTENDU que ce programme de rabais tarifaires sera applicable aux usines d'épuration des eaux usées et aux stations de pompage;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier

ET RÉSOLU:

usées et les stations de pompage Adoption

Que la Ville de Trois-Rivières signifie à Hydro-Québec qu'elle désire s'inscrive au programme de rabais tarifaires pour l'usine d'épuration des eaux usées (étang d'aération et équipements) qui devrait être en opération avant le 31 décembre 1988, de même que pour les stations de pompage et tunnel Laviolette, tunnel Lavérendrye, tunnel St-Maurice, tunnel Père-Daniel, Autoroute 755, rue Brébeuf, rue Denoue, rue Tebbutt, rue J.-P.-Lavergne, rue Père-Daniel, rue Raymond-Lasnier, St-Michel-des-Forges, De Boucherville, Le Corbusier, Farmer et Le Fief qui sont ou seront construites dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

ADOPTÉ

605-85
Demande au ministre de l'Environnement approbation des plans pour pose des serv. muni. rues St-Malo et 194-199 Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite du Ministre de l'Environnement du Québec, l'approbation des plans pour la pose des services municipaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue St-Malo et la rue composée du lot 194-199. Que M. Gilles Colas, ingénieur, soit et est autorisé à soumettre ces plans pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

606-85
Nomination des vérificateurs Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que la firme de comptables agréés Samson, Bélair et associés soit nommée vérificatrice pour la prochaine année financière.

ADOPTÉ

607-85
Services de la firme BARIL ÉVALUATION LTÉE retenus Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la firme BARIL ÉVALUATION LTÉE pour l'inspection des bâtiments et la mise à jour de certains dossiers d'évaluation.

Que Son Honneur le Maire et M. Jean-Luc Julien, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la firme BARIL ÉVALUATION LTÉE pour l'exécution de ce travail d'évaluation.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

608-85
Services de la firme S.D.R. INC.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières retienne les services de la firme d'ÉVALUATION S.D.R. INC. pour l'inspection et le calcul

retenus
Adoption

des bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels, de production de certificat et de mise à jour des feuillets de matrice graphique des municipalités de la Municipalité régionale de comté De Francheville.

Que Son Honneur le Maire et M. Jean-Luc Julien, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat avec la firme d'ÉVALUATION S.D.R. INC. pour l'exécution de ce travail d'évaluation.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

609-85
Félicitations à Madame LISE BACON
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Madame Lise Bacon pour sa nomination au poste de vice-première ministre de la Province de Québec.

ADOPTÉ

610-85
Félicitations à M. YVON PICOTTE
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Yvon Picotte pour son élection comme député de Maskinongé le 2 décembre 1985 et pour sa nomination au poste de ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTÉ

611-85
Félicitations à M. PAUL PHILIBERT
Adoption

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Monsieur Paul Philibert pour son élection comme député de Trois-Rivières à l'Assemblée nationale, le 2 décembre 1985.

ADOPTÉ

612-85
Cession de la Ville à CANADIEN PACIFIQUE LTÉE ou VIA RAIL CANADA INC.
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Guy Leblanc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que la Ville fasse cession avec garantie légale à Canadien Pacifique limitée ou Via-Rail Canada inc. de la partie de l'assiette de la rue Champflour fermée il y a au-delà de cinquante (50) ans; cette assiette de terrain ayant déjà fait l'objet d'un acte d'échange entre la Ville de Trois-Rivières et le Canadien Pacifique limitée et ladite assiette représente donc cette partie de la rue Champflour qui a été fermée lors de cette transaction.

Cette cession se fera pour la somme nominale de UN DOLLAR (1,00 $).

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Jean-Luc Julien, directeur général ou en son absence, Me Jean Lamy, greffier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

433

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

613-85
Comptes
à payer
novembre
1985
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que les comptes comprenant les chèques émis dans le cour du mois de novembre 1985 pour la Ville au montant de 6 141 674,80 $ soient acceptés.

ADOPTÉ

614-85
Comptes
à payer
liste
bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 30 novembre 1985

Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00 $
Élargissement du boul. des Forges - De Labadie à la 2e Rue - paiement no 1 - retenue 10%	86 996,71
Massicotte & fils ltée:	
Pavage de rues 1985 - paiement no 3 - retenue 10%	82 844,94
Pavage de nouvelles rues - 1985 - paiement no 4 - retenue 10%	1 767,29
Panpierre inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Programme d'assainissement des eaux - intercepteur Les Forges - travaux municipaux - paiement no 3	47 891,52
Gaston Paillé ltée:	
Branchements de service 1985 - paiement no 7 - retenue 10%	31 688,12
Carrelex inc.:	
Réparation des colonnes de béton au bassin d'eau claire de l'usine de traitement d'eau - paiement no 1 - retenue 10%	17 442,23
Pépinière des Laurentides inc.:	
Plantation d'arbres - parcs Sainte-Marguerite, Adélard-Dugré et Hertel - retenue 10%	10 870,53
Construction C.C.L. inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - climatisation pavillon U.Q.T.R.	2 500,92
Construction J.G. inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - clôture boul. St-Louis	2 835,00
Excavation René Gélinas:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - aqueduc et drainage P.-E.-Neveu	696,65
Guimond électrique inc.:	
Remise de la dernière tranche de la retenue - éclairage de rues	3 016,90
M.C.E. contrôle élect.:	
Remise de la totalité de la retenue - barrières de l'autogare	870,16
Pagé construction inc.:	
Remise de la totalité de la retenue - pavage 1984	8 815,48
Thomas Bellemare ltée:	
Remise de dépôt sur soumission	30 884,81
Service ménager trifluvien enr.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
R.L. Crain inc.:	
Formules pour la cour municipale	2 840,91
J.U. Houle ltée:	
Achat de pièces	259,90

INITIALES DU MAIRE
434
INITIALES DU GREFFIER

Saillant inc.:	
Achat de pièces	6 131,81
Trois-Rivières location inc.:	
Location d'équipement	32,65
Entreprises Berthier inc.:	
Enlèvement, transport et disposition des déchets - du 16 au 30 novembre 1985	26 968,50
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - marché-aux-denrées - novembre 1985	2 696,03
Sanibec:	
Entretien ménager - hôtel de ville, Édifice François-Nobert, cour municipale - novembre 1985	2 359,80
Bell Canada:	
Dépôt pour Vantage "8" installé au Centre Notre-Dame-de-la-Paix	700,00
C.P. limitée:	
Location tuyaux et câbles souterrains	30,00 $
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - aéroport - octobre 1985	186,00
Location d'un bulletin permanent - autoroute 55 - octobre 1985	85,00
Location d'un bulletin permanent - autoroute 55 - novembre 1985	90,00
Messagair inc.:	
Location pour télé-avertisseur - novembre 1985 à janvier 1986 - Centre culturel	170,04
Paquette R.D. Grenier ass.:	
Frais de huissiers	26,12
Services informatiques:	
Service de programmation - du 4 au 8 novembre 1985	750,00
Charge de temps - du 10 au 16 novembre 1985	675,00
Jean Paquin:	
Honoraires - servitude par Bell Canada	150,00
Ginette Pratte:	
Services rendus - biologiste - évaluation de la maladie hollandaise des ormes - semaine se terminant le 29 novembre 1985	315,00
Paul Gendron:	
Honoraires - technicien en informatique - pour le 29 novembre 1985 - selon contrat	720,00
Manon Villemure:	
Services professionnels - cours formation - entraînement nouvelle téléphoniste	140,00
AQTE Région Mauricie:	
Inscriptions - conférence régionale - Roger Loisel, André Genest, Jacques Hallé, Yvon Blais, Serge Desjardins	200,00
Association des communicateurs municipaux du Québec:	
Cotisation 1986 - François Roy	85,00
Centre patronal S.S.T.:	
Pré-inscription - session - Madame Colette Parent	60,00
Auberge des gouverneurs:	
Buffet - Bal de La Vérendrye	5 740,28
Le Nouvelliste:	
Avis transport de neige - appel d'offres	315,24
Floriculture Gauthier inc.:	
Fleurs - Georges Beaumier	32,70

LOISIRS & AFFAIRES CULTURELLES

Productions Specta inc.:	
Location équipement de son - concert de l'Orchestre symphonique de T.R. - Bal de La Vérendrye	500,00
Frais de déplacement, fournitures de bureau et impression - Patrimoine - 31 octobre 1985	485,80
Fournitures de bureau et photocopies - Patrimoine -	

INITIALES DU MAIRE
435
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

31 octobre 1985	82,25
Fournitures de bureau - Patrimoine	33,69
Centre Notre-Dame-de-la-Paix:	
Compte en fiducie - acompte	3 600,00
Association hockey mineur T.R.:	
Subvention au tournoi Bantam	1 000,00

EXPOSITION

Guylaine Fournier & al:	
Primes - Concours Jeunesse agricole	3 090,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Bruneau, Roger:	
Directeur-adjoint - urbanisme	
283 km - octobre 1985	59,43
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
565 km - du 11 au 22 novembre 1985	107,35 $
Transport de l'équipement et du personnel - 8 jours	96,00
Goneau, Jean-Louis:	
Directeur - permis et inspections	
2 305 km - août, septembre et octobre 1985	490,05
Héroux, Gilles:	
Dessinateur I - arpentage	
418 km - du 27 août au 22 novembre 1985	102,41
Lefebvre, Michel:	
Régisseur programmes sportifs - loisirs	
230 km - du 11 octobre au 15 novembre 1985	56,35
Picard, Yves:	
Animateur en loisirs	
215 km - du 1er octobre au 21 novembre 1985	52,67
Sévigny, Jean:	
Stagiaire - loisirs	
46 km - le 21 novembre 1985	11,27

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:	
Dîner pour 2 personnes - rencontre relative aux négociations avec les services extérieurs	17,95
André Laberge:	
Jonquière - cours de formation sur l'isolation et pertes d'énergie	437,12

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	58,47
André Laneuville	67,27
René Monfette	391,83
TOTAL	391 771,15 $

Pour la semaine se terminant le 7 décembre 1985

P.-E. Boisvert auto ltée:	
Achat d'un camion Ford 1986	67 488,08 $

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Gaston Paillé ltée:	
Conduite pluviale pour raccordement de trois puisards - boul. des Forges - paiement no 1 - retenue 10%	18 084,96
Laboratoire Laviolette:	
Surveillance et essais de laboratoire sur pavage 1985 - paiement no 1	3 162,92
Surveillance et essais de laboratoire - pavage Grande Hermine - paiement no 1	2 629,96
Clément Ricard & fils inc.:	
Travaux municipaux sur le projet de la station de pompage Les Forges - paiement no 2 - retenue 10%	3 001,68
Pagé construction inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - pavage de rues 1985	2 328,24
Ajustement de deux puisards sur le contrat de pavage de la rue Grande Hermine - paiement no 1	221,10
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Échantillonnage - analyse - rapport sur projet d'élargissement boul. des Forges incluant test de compaction - paiement no 1	2 521,00
Bigué & Lord:	
Honoraires - projet d'agrandissement de la salle J.-A.-Thompson - comptes nos 1 et 2	58 000,00 $
Société scénographique Sanche inc.:	
Honoraires et frais de voyage - Salle J.-A.-Thompson	1 664,64
Massicotte & fils ltée:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Remise de la première tranche de la retenue - pavage de rues 1985	12 316,47
Hydro-Québec:	
Acompte - alimentation électrique souterraine - projet pour desservir la Place Champlain dans le cadre du programme Revicentre	7 500,00
Thomas Bellemare ltée:	
Location de tracteur	275,00
J.-U. Houle ltée:	
Achat de pièces	2 304,19
Saillant inc.:	
Achat de pièces	74,86
Westburne Québec inc.:	
Achat de pièces	1 988,10
Achat de pièces	1 388,93
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - exposition - 8e versement de 12	205,66
Location de photocopieuse - sécurité publique - 9e versement de 20	1 340,40
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - sécurité publique - novembre 1985	174,69
Sobeco inc.:	
Honoraires - services professionnels - octobre 1985	1 760,00
SEI:	
Honoraires de consultation	300,00
Claude Trudel:	
Honoraires - cause Paul Rioux	135,00
Morden & Helwig limitée:	
Réclamations - responsabilité générale - septembre, octobre et novembre 1985	9 378,84
Location des Vieilles Forges ltée:	
Location d'auto - décembre 1985	422,92
Saint-Maurice aéro club:	
Service de gérance - aéroport - décembre 1985	390,00
Ass. funéraires Rousseau & frères ltée:	
Location de local - Traverse des âges et location	

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

de 25 espaces de stationnement - décembre 1985	862,50
Ginette Pratte:	
Service de biologiste - évaluation de la maladie hollandaise des ormes - semaine se terminant le 6 décembre 1985	315,00
Dr. Roger Caron:	
Honoraires - examens médicaux - novembre 1985	400,00
Bicybec ltée:	
Achat de plaques permanentes - bicyclettes	35,37
Équipement Biblio-Québec:	
Achat de ruban à renforcer	212,56
Légion canadienne:	
Couronne pour déposer au cénotaphe	35,00
Hommage Gilles Grondin:	
Billets (2) - Brunch hommage	10,00
L'Accueil féminin T.R.O. inc.:	
Achat de 16 billets pour défilé de mode de l'Avenue "A" - contribution	100,00
Madame Jeanne Paquin:	
Repas pour 17 personnes - le 18 novembre 1985	126,44

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Simon Beauchemin - 3e année	250,00
Georges Provencher et Diane Richard - 1ère année	750,00
Roch Coulombe et Jocelyne Soumis - 1ère année	750,00 $
Guy Gagnon - 3e année	250,00
Raymond Dufresne - 1ère année	750,00
Georges Allen et Lorraine Jolin - 2e année	500,00
Jean-Jacques Rouette - 2e année	500,00
Pierre L'Heureux et Diane Pronovost - 2e année	500,00
Roger Houle - 2e année	500,00
Marie Dumas - 2e année	500,00
Alain Nickner - 2e année	500,00
Carmen Gauthier - 1ère année	750,00
Jacques Guimond - 1ère année	750,00
Robert Pichette et Lorraine Lebel - 1ère année	750,00
Marc Fréchette - 2e année	500,00
Constance Magnan - 2e année	500,00
Liliane Duval - 2e année	500,00
Charles Jutras et Claudine Leblanc - 2e année	500,00
Michel Delage - 1ère année	750,00
Andrée Gagné et Marcel Frenette - 3e année	250,00
Jacques Chillis - 2e année	500,00
Yvon Beaudoin - 2e année	500,00
Jean Béliveau - Lyne Vanasse - 1ère année	750,00
Denis Poirier et Lise Daviau - 2e année	500,00
Yvon Bourassa et Lyne Pichette - 1ère année	750,00
Jacques Dufresne - 1ère année	2 000,00
André Martin - 1ère année	750,00
André Pellerin - 1ère année	750,00
Gilles Dargis - 1ère année	750,00
Raymond Savard et Christiane Filion - 2e année	500,00
Philémon Guillemette et Yvon Comtois - 1ère année	13 333,25
Robert Lebel et France Garceau - 2e année	500,00

LOISIRS & AFFAIRES CULTURELLES

Association de paralysie cérébrale du Québec inc.:	
Implantation d'activités de loisir - apprentissage à l'organisation d'activités	450,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - octobre 1985	1 696,98
Ligue de baseball Claude Mongrain:	
Subvention - mini-basket	800,00

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Productions Specta inc.:	
Subvention - gestion de la salle J.-A.-Thompson et du Centre culturel - décembre 1985	21 450,00
Centre Landry:	
Subvention - programme des patinoires	865,00
Pavillon St-Arnaud:	
Subvention - programme des patinoires	1 600,00

Surveillance, entretien, programmation et animation de la patinoire et/ou rond de glace, pose et enlèvement des bandes - 1er versement

Comité des citoyens du boul. St-Jean	640,00
Comité des citoyens Jean-Nicolet	865,00
Comité des citoyens Adélard-Dugré	865,00
Loisirs des Vieilles Forges	1 480,00
Loisirs Ste-Thérèse inc.	865,00
Loisirs Ste-Marguerite inc.	865,00
Loisirs St-Sacrement inc.	865,00
Loisirs St-Philippe	865,00
Loisirs St-Jean-Brébeuf	865,00

EXPOSITION

Au Palais du chinois inc.:	
Repas-réunion	40,48
Marché St-Louis ltée:	
Achat d'épicerie	52,17

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1985

Ayotte, Réal:	
Responsable parcomètres - travaux publics	
2 328 km	442,32 $
Transport des employés	25,00
Baril, Roger:	
Contrôleur équip. - travaux publics	
589 km	140,24
Bellerose, Léo:	
Responsable services aux citoyens - travaux publics	
918 km	174,42
Boisvert, Henri-P.:	
Technicien en génie civil II - équipements & opérations (services communautaires)	
368 km	77,28
Corriveau, Mario:	
Technicien forestier - travaux publics	
269.2 km	65,95
Daviau, André:	
Chef technicien - génie	
1 377 km	261,63
Déziel, Germain:	
Ingénieur - génie	
329 km	80,60
Duval, Jean-Paul:	
Concierge-messager - greffe & archives	
326 km	68,46
Fiset, Jean:	
Technicien en système d'information - génie	
122 km	29,89
Fleury, Réal:	
Archiviste - greffe et archives	
96 km - du 30 septembre au 15 novembre 1985	23,52
Fournier, Normand:	
Technicien en système d'information - serv. techniques	
60 km	14,70
Galarneau, Maurice:	
Technicien génie civil III - génie	
779 km	148,01

LUNDI, LE 16e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

Jutras, Michel:	
Agent de projets - loisirs	
284 km	69,58
Lajoie, Carole:	
Technicienne génie civil 1 - génie	
591 km	124,11
Massicotte, Jean-Maurice:	
Inspecteur - Hyg. & env. - permis et inspections	
1 081 km	205,39
Morin, Sylvain:	
Technicien génie civil 1 - génie	
479 km	101,25
Pellerin, Fernand:	
Inspecteur de chantiers - permis et inspections	
1 093 km	207,67
Pellerin, Michel:	
Surveillant travaux - génie	
1 046 km	198,74
Perron, René:	
Chef de service - équip. & opér. (serv. communautaires)	
154 km	37,73
Poirier, Yvon:	
Directeur travaux publics	
982 km	186,58
Provencher, Alain:	
Technicien génie civil II - travaux publics	
1 034 km	196,46
Rousseau, Robert:	
Surintendant - travaux publics	
1 238 km	235,22
Roy, François:	
Agent d'information - direction générale	
156 km	38,22
Saintonge, Louis:	
Architecte - génie	
220 km - du 9 août au 29 novembre 1985	53,90 $
Tremblay, Alain:	
Régisseur des prog. sportifs et plein-air - loisirs	
955 km - du 22 juin au 28 novembre 1985	233,97

FRAIS DE DÉPLACEMENT

André Laneuville:	
Dîner avec invités - préparation du P.P.U. et synthèse de travail - bâtiments du centre-ville	89,63
Allocation d'automobile - 710 km - oct. et nov. 1985	149,10
Pierre St-Arnaud:	
Québec - Cours chez Marlin Detroit Diesel inc.	68,99

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	69,26
Gérald Cholette	375,77
René Monfette	508,09
René Monfette	531,19
TOTAL	274 150,26 $

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/JRD

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 23e jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à dix-neuf heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

615-85
Budget
1986
Adoption

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1986 se chiffrent à la somme de 36 200 000 $ suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de 36 200 000 $;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de 36 200 000 $ soit appropriée pour les dépenses de l'année 1986.

ADOPTÉ

616-85
Programme
d'immobilisations
1986-1987 et 1988
Adoption

CONSIDÉRANT l'article 473 de la loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le programme des immobilisations de la Ville de Trois-Rivières pour les années 1986-87 et 1988, au montant de 22 641 450 $ soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ledit programme étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

INITIALES DU MAIRE

441

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

À une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 23e jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingt-cinq à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Mesdames les Conseillères	Françoise	DROLET
	Charlotte	LUSSIER
Messieurs les Conseillers	Guy	LEBLANC
	Yvan	LECLERC
	Pierre	DUPONT
	Émilien	LA BARRE
	Claude	PÉLISSIER
	Léo	THIBEAULT
	Fernand	COLBERT
	Henri-Paul	JOBIN
	Georges	CÔTÉ

Amendement au règl. 956 re: const. domiciliaire Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 956 constituant un fonds de subvention pour promouvoir la construction domiciliaire sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins d'étendre le programme de subvention aux immeubles dont la construction aura débuté le ou avant le 31 décembre 1986.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 23e jour de décembre 1985.

(SIGNÉ) M. le Conseiller Henri-Paul Jobin

617-85 Règlement 25-Z (1985) Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 décembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 25-Z (1985) amendant le règlement No 25, quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

618-85 Règlement 985 (1985) Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 3 décembre 1984;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
ET RÉSOLU:

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement no 985 (1985) régissant la bibliothèque municipale, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

619-85
Règlement 987
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 16 décembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme la Conseillère Charlotte Lussier
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Georges Côté
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 987 (1985) prévoyant des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de voirie, de pavage et d'éclairage sur la rue St-Malo et la rue composée du lot 194-199 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et décrétant un emprunt de 193 000 $ à cet effet, remboursable en partie par une taxe spéciale imposée sur les propriétés riveraines et en partie par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

620-85
Règlement 988 (1985)
Adoption

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance du 18 novembre 1985;

ATTENDU que tous les membres du Conseil présents ont lu et pris connaissance dudit règlement et renoncent ainsi à ce que lecture en soit faite;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Pierre Dupont
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
ET RÉSOLU:

Que le règlement no 988 (1985) décrétant une taxe d'affaires aux commerces et places d'affaires de la zone SIDAC CENTRE-VILLE TROIS-RIVIÈRES, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

621-85
Tarification à la bibliothèque municipale
Adoption

ATTENDU que la bibliothèque est un service municipal dont les coûts d'opération, de financement et d'entretien sont assumés par la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la bibliothèque offre un service de prêt de documents tels que livres, un service de location de disques et cassettes, un service de consultation de revues et périodiques;

ATTENDU que les documents prêtés et/ou loués à ses abonnés sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la valeur marchande de ces documents suit la spirale inflationniste et que leur coût d'achat et de mise en circulation augmentent continuellement;

ATTENDU que ces documents sont prêtés et/ou loués et qu'ils doivent revenir à la bibliothèque dès que la date inscrite pour leur retour est échue;

INITIALES DU MAIRE
443
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

ATTENDU que ces dits documents doivent servir au plus grand nombre d'abonnés possible;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Claude Pélissier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la ville de Trois-Rivières approuve et adopte la règlementation suivante concernant la bibliothèque municipale.

1. Des frais d'inscription annuels de 5,00 $ pour un adulte et 2,00 $ pour un enfant sont exigibles de toute personne demeurant à Trois-Rivières, ou y possédant une propriété et désireuse de s'abonner à la bibliothèque municipale.

2. Des frais d'inscription annuels de 20,00 $ pour un adulte et 12,00 $ pour un enfant sont exigibles de toute personne demeurant hors des limites de la ville ou n'y possédant pas de propriété.

3. Un abonnement à la bibliothèque donne les avantages suivants:

   a) possibilité d'emprunter trois livres pour une période de trois semaines et d'obtenir une prolongation de trois semaines additionnelles si la chose est nécessaire (exception faite pour les livres qui figurent sur une liste d'attente, ceux-ci ne peuvent être l'objet d'une prolongation de prêt);

   b) possibilité de louer jusqu'à 3 disques pour un coût minimal de 0,60 $ par disque, 1,00 $ par album (2 disques) et 0,40 $ par disque pour les albums de plus de 2 disques pour une période maximale de 3 semaines. L'achat d'une carte au coût de 12,00 $, permettra à l'abonné d'utiliser ce service pour une période d'un an sans autre frais de location.

4. Les documents prêtés ou loués doivent être remis à la date fixée pour leur retour. À partir du lendemain de cette date, les livres et les disques sortis sont considérés comme en retard. Une amende de 0,25 $ par jour d'ouverture de la bibliothèque et par document (livres et/ou disques) est chargée à tout abonné en retard. Chez les jeunes, cette amende est de 0,10 $ par jour d'ouverture de la bibliothèque pour chaque document (livres ou disques) en retard.

5. Le processus de récupération des documents en retard est le suivant:

   a) appel téléphonique et/ou avis écrit à l'abonné ou aux parents et/ou tuteurs;

   b) envoi d'une facture représentant la valeur de remplacement des volumes en librairie ou des disques chez le disquaire, plus le coût de la reliure dans le cas des livres ou du matériel protecteur appliqué aux pochettes des disques. Ces coûts seront évalués selon les coûts réels en vigueur au moment de la réclamation. Les amendes encourues figurent également sur cette facture. Si le volume, le disque ou cassette n'est plus disponible sur le marché, la valeur de remplacement sera alors déterminée après expertise et sera considérée comme valeur de dédommagement;

INITIALES DU MAIRE
444
INITIALES DU GREFFIER

c) en cas de refus ou de négligence de répondre aux avis ci-dessus décrits, la facture non-acquittée et majorée de 5,00 $ par document, à titre de pénalité compensatoire, est remise au Contentieux municipal pour fins de récupération. Lequel service verra à l'application du règlement.

6. Service de location de best-sellers:

1. le service s'adresse aux adultes (16 ans et plus) inscrits à la bibliothèque et pouvant présenter une carte d'usager en règle;
2. l'usager peut louer autant de titres qu'il le désire;
3. le coût de location est de 10% du prix du livre plus 1 $;
4. la durée de location est de 2 semaines;
5. l'usager doit régler les frais de location au moment de la transaction;
6. l'usager est seul responsable du retour des livres loués; la bibliothèque n'émettra aucun avis pour les livres non retournés à la date prévue.
7. l'usager doit payer 0,50 $ par jour par document conservé après la date de retour prévue;
8. l'usager qui a perdu 1 livre de la collection payante doit rembourser le coût de remplacement plus 5 $ du livre. De plus, il doit payer les frais pour avoir conservé le(s) livre(s) plus longtemps qu'il avait été prévu;
9. on considère un livre rendu inutilisable comme un volume perdu;
10. on ne peut renouveler par téléphone les livres de la collection payante;
11. on ne peut ni réserver, ni mettre de côté les livres de la collection payante;
12. aucune transaction effectuée selon le présent règlement ne peut faire l'objet d'un remboursement.

7. L'horaire des périodes d'accueil sera le suivant:

Automne - hiver

Dimanche:	13 h 30 à 17 h 00
Lundi:	fermé
Mardi:	10 h 00 à 20 h 00
Mercredi:	10 h 00 à 20 h 00
Jeudi:	10 h 00 à 20 h 00
Vendredi:	10 h 00 à 20 h 00
Samedi:	10 h 00 à 17 h 00

Période estivale *

Dimanche:	fermé
Lundi:	fermé
Mardi:	10 h 00 à 20 h 00
Mercredi:	10 h 00 à 20 h 00
Jeudi:	10 h 00 à 20 h 00
Vendredi:	10 h 00 à 20 h 00
Samedi:	10 h 00 à 17 h 00

* horaire en vigueur de la Saint-Jean-Baptiste à la Fête du Travail.

8. La date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs d'abonnement est le 1er janvier 1986 pour les nouveaux abonnés et à la date de renouvellement pour les anciens abonnés. Les nouveaux tarifs de pénalités s'appliquent dans tous les cas à partir du 1er janvier 1986.

ADOPTÉ

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

622-85
Acceptation soumission de Pratte-Morrissette re: assurances Adoption

ATTENDU que le 5 septembre 1985, la Ville a reçu des soumissions pour les assurances (automobiles, biens, responsabilité d'aéroport, fidélité des employés, chaudières et machineries);

ATTENDU que la firme d'actuaires-conseils Sobeco inc. a recommandé d'accepter la soumission de Pratte-Morrissette inc. couvrant la période du 1er janvier au 5 septembre 1986;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de Pratte-Morrissette inc. au montant de 99 585 $ (incluant la taxe) pour les assurances générales (automobiles, biens, responsabilité d'aéroport, fidélité des employés, chaudières et machineries), pour la période du 1er janvier au 5 septembre 1986.

ADOPTÉ

623-85
Régime de prestations à l'employé (M. Jules Joubert) Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières entend établir un régime de prestations pour le bénéfice de M. Jules Joubert;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte d'établir un régime de prestations pour le bénéfice de M. Jules Joubert, le Trust Général du Canada devant agir en qualité de gardien du régime.

Que la Ville de Trois-Rivières remette au Trust Général du Canada les cotisations retenues sur le salaire de M. Jules Joubert.

Que la Ville remette également, sous forme de contributions supplémentaires, les revenus en provenance du régime qui lui auront été versés par le gardien ou tout autre montant d'argent à être versé à l'employé tels que montants forfaitaires, remboursement de crédit en maladie et bénéfices du même genre.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec M. Jules Joubert et Trust général du Canada relativement à l'établissement du régime de prestations à l'employé.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

624-85
Nomination représentant Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Henri-Paul Jobin
APPUYÉ PAR: Mme la Conseillère Françoise C. Drolet
ET RÉSOLU:

Que Monsieur Claude Pélissier soit et est désigné comme représentant de la Ville de Trois-Rivières sur le Conseil d'administration de la Corporation pour le développement de l'Ile St-Quentin.

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

625-85
Compte à CLÉMENT RICARD & FILS INC.
Adoption

ATTENDU que la firme CLÉMENT RICARD & FILS INC. doit réaliser des travaux d'infrastructure de rues dans l'extension du secteur Isabeau, conformément au règlement 968;

ATTENDU que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 18 décembre 1985;

ATTENDU que l'entrepreneur doit payer les matériaux qui seront utilisés pour réaliser ces travaux et que ceux-ci seront livrés bientôt;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil autorise une avance de 250 000 $ à CLÉMENT RICARD & FILS INC. pour le paiement des matériaux livrés sur les lieux des travaux décrétés par le règlement 968.

ADOPTÉ

626-85
Budget 1986 de la SIDAC
Adoption

ATTENDU que le budget 1986 de la Société d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) - centre-ville - Trois-Rivières a été déposé à la Ville de Trois-Rivières le 27 septembre 1985;

ATTENDU que ce budget comportait des revenus totalisant 198 000 $ et des dépenses pour autant;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Yvan Leclerc
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Émilien La Barre
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve le budget 1986 de la Société d'initiative et de développement des artères commerciales - centre-ville - Trois-Rivières, au montant de 198 000 $.

ADOPTÉ

627-85
Comptes à payer liste bimensuelle
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pour la semaine se terminant le 14 décembre 1985

Pavages de Nicolet inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00 $
Remise de dépôt d'appel d'offres	50,00
Élargissement boul. des Forges - De Labadie à la 2e Rue - paiement no 2 - retenue 10%	113 713,48
T.R. cimentiers inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - trottoirs et bordures 1985	7 649,69
Trottoirs et bordures 1985 - paiement no 5 - retenue 10%	9 651,07
Thomas Bellemare ltée:	
Déneigement 1985-1986 - 1er versement - retenue 10%	58 422,39
Entreprises Camvrac inc.:	
Déneigement des secteurs Lambert, Ste-Thérèse et St-Michel-des-Forges - du 1er au 30 novembre 1985 -	

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

retenue 10%	65 307,72
Brunelle inc.:	
Achat de blousons - sécurité publique	19 081,78
Goodyear Service Store:	
Achat de pneus	289,29
Mario Durand:	
Entretien ménager - postes nos 1, 2 et 3 - décembre 1985	3 250,00
Xérox Canada inc.:	
Location de photocopieuse - édifice des travaux publics - du 24 août au 24 novembre 1985	485,23
Librairie du Cap inc.:	
Location de photocopieuse - loisirs - novembre 1985	392,70
Location de photocopieuse - Pavillon de la jeunesse - novembre 1985	233,15
Location de photocopieuse - trésorerie - novembre 1985	197,93
Location de photocopieuse - hôtel de ville - novembre 1985	369,51
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Remise de la cotisation de la taxe scolaire 1985-1986	1 300 000,00
Ministère de la Justice:	
Amendes pour le mois de novembre 1985 - cour municipale	10 858,00
L'Union des municipalités:	
Cotisation spéciale 1985 (Le devenir des municipalités)	6 565,00
Formulaires Ducharme inc.:	
Renouvellement de la mise à jour des lois municipales et du Cités et villes - de novembre 1985 à novembre 1986	60,00
Agents de réclamations de l'Est T.R. ltée:	
Remboursement de dépenses de voyage et de bureau - enquêtes assureur (différents dossiers)	985,20
Évaluations SDR inc.:	
Honoraires - inspections - semaines se terminant les 15 octobre, 8, 15 et 22 novembre 1985 - 75%	6 156,60
Pinkerton Québec ltée:	
Services de préposés aux parcomètres - novembre 1985	2 620,80
Trudel, Morin & ass.:	
Huissiers	99,84
André Gaulin:	
Honoraires - cause Jean Thibeault	8 990,00
Centre urbain de Québec:	
Inscription - André Laneuville - colloque du 29 novembre 1985	75,00 $
Mediacom inc.:	
Location d'un bulletin permanent - novembre 1985	186,00
Pitney Bowes:	
Location du compteur postal - du 1er janvier au 31 mars 1986	115,10
Services informatiques:	
Charge de temps - du 24 au 30 novembre 1985	270,00
Service de programmation - les 7 et 8 octobre 1985	187,50
Service de programmation - les 17, 19 et 20 novembre 1985	693,75
Service de programmation - les 11 et 12 novembre 1985	487,50
Charge de temps - du 17 au 23 novembre 1985	675,00
Régie ass.-auto du Québec:	
Renouvellement de permis de conduire - Jacques Lauzer	66,00
Pierre Descôteaux:	
Avance de salaire - périodes de paie du 19 au 31 décembre 1985	987,74
Jean-Maurice Normandin:	

Remboursement de frais de scolarité - 50% de 112,50 $	56,25
Cie Canadienne de service de linge inc.:	
Service de buanderie - novembre 1985 - aéroport, colisée, Centre culturel, marché-aux-denrées, édifice des travaux publics, hôtel de ville	920,83
B.B. extermination inc.:	
Inspection et traitement - hôtel de ville - décembre 1985, janvier et février 1986	75,00
Le Nouvelliste:	
Appels d'offres - avis publics - situation financière de la municipalité - demande de soumission	4 534,00
Breuvages Bégin ltée:	
Bouteilles d'eau - permis et inspections, loisirs, Pavillon de la jeunesse, Centre Notre-Dame-de-la-Paix, autogare - novembre 1985	35,00
Garage René Lacombe inc.:	
Frais de remorquage - octobre et novembre 1985	504,00
Flageole photo enr.:	
Service de photos - Place du marché et Courbec	64,85
Studio St-Cyr:	
Service de photos	17,95
Marché Victoria inc.:	
Achats divers	459,46
Madame Jeanne Paquin:	
Repas pour 18 personnes - le 2 décembre 1985	156,38

CORVÉE-HABITATION

Jean-Yves Levasseur - 1ère année	750,00

EXPOSITION

CAPAC:	
Redevances pour l'année 1985 - Expo	12,10

LOISIRS ET AFFAIRES CULTURELLES

Productions Specta inc.:	
Personnel technique (activité école St-Pie X) - produits de nettoyage, lavage de vitres au Centre culturel	171,89
Centrale d'alarme de la Mauricie:	
Service de reliage - Pavillon Lambert - du 10 décembre 1985 au 9 mars 1986	75,00

LOISIRS ET AFFAIRES CULTURELLES (suite)

Surveillance, entretien, programmation et animation de la patinoire et/ou rond de glace, pose et enlèvement des bandes - 1er versement

Association sportive Ste-Cécile inc.	865,00 $
Association récréative St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	865,00
Association récréative Normanville inc.	640,00

ACHATS - RESTAURANT PAVILLON DE LA JEUNESSE

C Yum Yum inc.	175,95
LPM supérieur inc.	34,74
Larochelle & frère	69,06
Grossistes Baie d'Hudson	797,87
J. Champagne enr.	293,75
Centralco (1982) inc.	228,60
François Carignan	9,09
Henri Bourgeois inc.	128,60
Agropur	383,00

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1985

Alarie, Jean:	
Secrétaire-administrateur - exposition agricole	
400 km	76,00
Benoît, Jean:	
Technicien évaluation III - évaluation	
32 km	7,84
Brahic, Gérard P.:	
Directeur-adjoint - évaluation	
136 km	33,32
Bruneau, Roger:	
Directeur-adjoint - urbanisme	
538 km	112,98
Carle, Louis:	
Animateur - loisirs	
272 km - du 10 septembre au 2 décembre 1985	66,64
Dumas, Serge:	
Technicien évaluation III - évaluation	
202 km - du 28 octobre au 20 novembre 1985	49,49
Duval, Lionel:	
Technicien en arpentage	
671 km - du 25 novembre au 6 décembre 1985	127,49
Transport de l'équipement et du personnel - 10 jours	120,00
Hallée, Lucie:	
Animatrice - loisirs	
374 km - du 22 juillet au 28 novembre 1985	91,63
Laberge, André:	
Inspecteur en bâtiments II - urbanisme	
399 km - octobre et novembre 1985	97,75
Lelièvre, Denis:	
Régisseur aux aménagements - parcs & bâtisses - loisirs	
191 km	46,79
Milot, Claude:	
Technicien forestier - travaux publics	
556 km - du 4 novembre au 5 décembre 1985	136,22
Paquin, Maurice:	
Technicien évaluation III - évaluation	
259 km - du 18 octobre au 18 novembre 1985	63,45

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Jacques Blais:	
Drummondville - réunion de l'Association des greffiers	20,00
Claude Gendron:	
Dîner pour 5 personnes - grief Léo Beaudry et dîner pour 3 personnes - rencontre de négociation avec le syndicat des services extérieurs	69,50

FRAIS DE DÉPLACEMENT (suite)

André Laneuville:	
Québec - projet de recyclage des bâtiments industriels et colloque sur utilisation des vieux immeubles	139,66 $
Colette Parent:	
Montréal - session d'information sur la santé et sécurité du travail	71,05
Yvon Poirier:	
Montréal - colloque de l'AQTR	132,74

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Origène Bellemare	88,06
Jean-Louis Goneau	41,46
Jean Lamy	89,07
René Monfette	427,64
René Monfette	174,50

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Jacques St-Laurent	98,73
TOTAL	1 633 928,35 $

Pour la semaine se terminant le 21 décembre 1985

H.-P. Ricard inc.:	
Réfection des murs extérieurs - hôtel de ville et Centre culturel - paiement no 2 - retenue 10%	113 874,30 $
Panpierre inc.:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	150,00
Programme d'assainissement des eaux - intercepteur des Forges - travaux municipaux - paiement no 4 - retenue 5%	64 679,64
Gaston Paillé ltée:	
Remise de dépôt d'appel d'offres	150,00
Branchements de services 1985 - nouveaux branchements et renouvellement - paiement no 8 - retenue 10%	19 695,06
St-Louis & frère inc.:	
Réparation à la toiture - usine de traitement d'eau - paiement no 1	8 275,00
Publi-design inc.:	
Préparation d'un cahier de normes graphiques et travaux connexes - paiement no 1	5 163,95
Rénovation Aqua inc.:	
Inspection d'égout par caméra - 1985 - paiement no 1	9 676,10
Laboratoire de construction de Québec inc.:	
Honoraires - tests et essais en laboratoire - projet d'élargissement du boul. des Forges - paiement no 1	2 363,00
Société scénographique Sanche inc.:	
Honoraires et frais de voyage - production des plans et devis - salle J.-A.-Thompson	6 093,71
Caron & Pellerin:	
Honoraires - production des esquisses préliminaires - projet Service de la sécurité publique	21 750,00
Atelier 238 enr.:	
Fabrication de quatre panneaux identifiant le commanditaire du flambeau - paiement no 1	179,86
Carrelex inc.:	
Remise de la première tranche de la retenue - réparation colonnes de l'usine de traitement d'eau	969,01
EPIX:	
Honoraires professionnels - développement d'un logiciel pour le contrôle des bilans énergitiques au Service technique	5 954,00 $
Société québécoise d'assainissement des eaux:	
Frais de gérance - travaux municipaux - intercepteur Les Forges - 1er versement	3 157,64
Précisioneering Ltd:	
Ventilateur de toit - usine de traitement d'eau	3 989,08
DesRoberts inc.:	
Remise de retenue	100,00
Contenants Intercité inc.:	
Contenants - novembre 1985 - aéroport, Centre Notre-Dame-de-la-Paix, parc Pie XII, Colisée, autogare, poste de police no 1, édifice des Travaux publics	4 176,00
Maintenance Euréka:	
Entretien ménager - marché-aux-denrées -	

INITIALES DU MAIRE

451

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

décembre 1985	2 696,03
Xérox Canada inc.:	
Contrat d'entretien - machine à écrire à mémoire - cour municipale	390,00
Cie Générale électrique Canada ltée:	
Service d'entretien de l'équipement de radio-communication et télé-page - sécurité publique, travaux publics, services technique, loisirs - décembre 1985	1 863,53
Services informatiques:	
Charge de temps du 1er au 7 décembre 1985	665,00
Service de programmation les 27 et 28 novembre 1985	337,50
IBM Canada ltée:	
Contrôleur, frais d'entretien (déc. 1985) pour imprimante, unité de traitement et contrôle bande magnétique, programmes autorisés (déc. 1985)	9 476,39
Paul Gendron:	
Honoraires - développement et implantation de logiciels au Service technique - paiement no 3	720,00
Johnson Controls:	
Contrat de service - facturation semi-annuelle	839,00
Association québécoise des techniques de l'eau:	
Achat du volume MOP-11 - Yvon Poirier	26,00
AAGQ inc.:	
Renouvellement d'abonnement - Jacques Villeneuve	25,00
Antonin Fréchette:	
Expertise médicale - Jean-Paul Cochrane	150,00
Jean Poisson:	
Location de sableuse à disques - 5 jours	75,00
Association des marchands:	
Achat de décoration pour le temps des Fêtes	142,15
Distribution Gilbert enr.:	
Gilets (8) en coton ouaté (cadeaux) service d'information	80,00
B.B. extermination inc.:	
Inspection et traitement - décembre 1985 - stade de baseball	45,00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis publics	927,96
Flageol photo enr.:	
Poses et photos - urbanisme	50,14

SUBVENTIONS - CORVÉE-HABITATION

Jean Beaudet et Diane Dion - 1ère année	750,00
Rosaire et Michel Côté - 1ère année	750,00
Marcel Guilbert - 2e année	500,00
Nelson St-Germain - 1ère année	6 000,00

LOISIRS & AFFAIRES CULTURELLES

CFP4:	
Contribution financière pour Jean Sévigny - novembre 1985	100,00 $
Productions Specta inc.:	
Dépenses effectuées pour la bibliothèque - novembre 1985	17 268,42
Loisirs St-Jean-Brébeuf:	
Subvention compensatoire - ateliers socio-culturels	410,00
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - novembre 1985	1 752,62
Centre Notre-Dame-de-la-Paix:	
Avance de fonds au budget 1986	5 000,00
Centrale d'alarme de la Mauricie:	
Service de reliage - Centre Notre-Dame-de-la-Paix (du 10 décembre 1985 au 9 mars 1986) et	

marché-aux-denrées (du 14 décembre 1985 au 13 mars 1986)	150,00
Association de hockey mineur de T.R. inc.:	
Frais des marqueurs - novembre 1985	468,50
Association des arbitres hockey de la Mauricie inc.:	
Frais d'arbitrage - novembre 1985	1 405,00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1985

Bacon, Roland:	
Inspecteur des viandes - marché-aux-denrées 408 km	93,50
Bernard Claude:	
Récréologue - équipements et opérations 240.7 km - du 24 octobre au 10 décembre 1985	57,77
Chartrand, Jacques:	
Animateur en loisirs 1 603 km - du 1er mars au 10 décembre 1985	393,73
Chênevert, Robert O.:	
Ingénieur - génie 610 km - du 1er novembre au 16 décembre 1985	128,10
Côté, Gérard :	
Dessinateur II - service technique 84 km - du 10 janvier au 27 juin 1985	20,58
Lemay, Léon:	
Chef dessinateur - génie 48 km - du 7 février au 28 août 1985	11,76
Picard, René:	
Dessinateur II - service technique 60 km - du 4 avril au 12 novembre 1985	14,70
Verville, André:	
Préposé aux parcomètres - travaux publics 28 sorties	77,00

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Claude Gendron:	
Dîner (3 personnes) - rencontre de négociation avec le syndicat des services extérieurs	23,25
André Marcil:	
Montréal - séminaire sur le bois traité à la compagnie Goodfellow	77,25
Denis Ricard:	
Dîner avec invité - discussion sur les budgets "Loginove" autorisés à la V.T.R.	12,51

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Madame Louise Goyette	71,10
Michel Lacoursière	155,67
René Monfette	479,23

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES (suite)

René Monfette	493,13 $
Albert Morrissette	129,68
Allocation d'automobile - de janvier à décembre 1985 2 410 km	590,45
TOTAL	326 289,00 $

ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

4533

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 23e JOUR DE DÉCEMBRE 1985

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

GREFFIER

MAIRE

JL/JRD